

AFFAIRES GÉNÉRALES

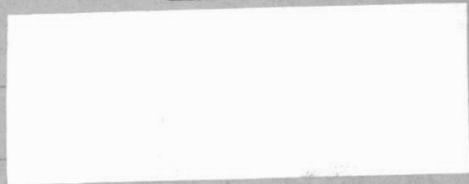
(Répertoire G)

CHEMIN DE FER
du Nord

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

Guerre

Section N°



Subdivision N°

Divers

Liasse N°

Protection et les attaques aériennes

Sous-liasse N°

Dossier N°

Equipes Mobiles

Répertoriée également à :

- Son Sub.

Registre d'ordre

Année 1939 Nos 4007
Année 1940 Nos 5502
Année 19 Nos

Janvier 1940 à

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
	<i>1940</i>					
1262	8 janv	Guillaume		baubourne	1	cl
1265	9 Janv	Reg. des out		Guillaume	3	cl
1279	12 Janv	Dezardis		Guillaume	1	cl
1284	16 Janv	Guillaume		baubourne	1	cl
1291	18 Janv	Dezardis		Guillaume	1	cl
1294	18 Janv	Guillaume		baubourne	1	cl
1302	20 Janv	Dezardis		Guillaume	1	cl
1305	24	Wagun		IV (1a 57)	1	cl
1306	24	Wagun		Demans	1	cl
1311	29	5 ^e anond		do	1	cl

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1312	29 janv.	Wagun		Haprouy	6	cl
1313	29 janv.	Guillaume		baubourad		cl
1319	31 janv.	Wagun		IV	6	cl
1325	2 fév.	Degardis		Guillaume		cl
1327	2 fév.	baubourad		Eillo	1	cl
1342	8 février	Guillaume		Porche	1	cl
1345	8 février	Guillaume		fuerte/Ruch	2	cl
1358	17 février	Degardis		Guillaume	1	cl
1359	17 février	Degardis		Guillaume		cl
1364	21 février	Degardis		Guillaume		cl
1369	22 février	P		P		cl
1375	24 février	Porche		P		cl
1377	26 février	S. W. T.		Bemans	1	cl
1386	28 février	W. W. T.		Wagun	4	cl
1392	2 mars	Wagun		IV		cl
1405	8 mars	Degardis		Guillaume		cl
1408	8 mars	P		P	1	cl
1413	10 mars	C. R. N.		de B. W. T.		cl
1396	4 mars	Degardis		Guillaume		cl
1401	6 mars	Wagun		IV	6	cl
1417	11 mars	Guillaume		Porche	1	cl
1400	5 mars	Porche		Guillaume		cl
1419	12 mars	Guillaume		Porche	6	cl
1401	6 mars	W. W. T.		Bemans	2	cl
1426	14 mars	Degardis		Guillaume		cl
1427	14 mars	P		P		cl
1429	15 mars	Campana		Guillaume	1	cl
1430	16 mars	Wagun		IV	1	cl
1438	16 mars	Degardis		Guillaume	2	cl
1434	18 mars	Degardis		Guillaume		cl
1445	22 mars	Guillaume		Requin Ouest		cl
1448	26 mars	Wagun		IV		cl
1449	26 mars	Degardis		Guillaume		cl

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Adresses	OBSERVATIONS
1462	5 avril	Wagnon		1 ^{er} 3 ^e W. Inp. N ^e		d.
1467	10 avril	M.T.		Guillaume	2	d.
1468	12 avril	Degardin		Guillaume		d.
1468'	12 -	Porchy		Bambourne		d.
1469	13 -	Parmenier		Guillaume	1	ce
1471	13 avril	Wagnon		Wagnon	1	d.
1475	15 avril	Guillaume		Porchy	4	d.
1477	17 avril	M.T.		Guillaume	-	d.
1481	18 avril	Wagnon		IV. Demarchas	3	d.
1483	19 avril	Molinier		Guill. Wagnon	-	d.
1484	20 "	C.R.N.		Wagnon	-	d.
1485	20 "	1 ^{er} arrondt		com. cop. G. B. G.	1	d. fiche
1486	20 avril	Demans		W. B. G.		d.
1487	20 avril	M.T.		Guillaume	-	d.
1488	20 avril	M.T.		D. W.	2	d.
1489	20 avril	Pout		Wagnon	2	d.
1490	20 avril	Wagnon		Fuy. Roi		d.
1495	23 "	Parmenier		Guillaume	-	ce
1497	24 "	2 ^e arrondt		Wagnon	-	d.
1498	25 "	3 ^e - 3 ^e -		do	2	d.
1508	27 avril	Porchy		Guillaume	1	d.
1513	29 avril	Guillaume		Porchy	1	d.
1517	2 Mai	Degardin		Guillaume	-	d.
1529	13 mai	Wagnon		Wagnon	2	d.
1538	14 mai	1 ^{er} arrondt.		Pernant	-	d.
1539	14 "	Dudot		Guillaume	-	d. fiche

N ^o des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
1550 ⁽¹⁾	24 mai	C ^o R. Nord		Demana		cl
1553 ⁽¹⁾	29 mai	Wagon		Guerber et Pucch	1	cl
1555 ^{bis}	30 mai		Text du P.V. de la conférence des I.C.V.			cl
1559	1 ^{er} juin	Guillaume		C ^o R. Nord	2	cl
1566	4 "	C ^o techn adyt		Guillaume		cl
1585 ^{bis}	30 août	2 ^e anond		Demana	1	cl
1610	16 sept	D ^o		D ^o	1	cl
x 1626 ^{bis}	30 "	Heesemacker		D ^o		cl
1678	15 novem.	Demana		D ^r Klein E.B.D. d'ill.	5	cl
x 1631	4 octobre	Cambourne		Guillaume		cl fiche
1681	16 "	Porchey		Guillaume		cl
1693	23 "	Dégardin		Guillaume		cl
1695	26 "	Guillaume		Porchey	1	cl
1693^{bis}	28					
1715	4 décembre	Dégardin		Guillaume		cl fiche

Copie à M. Wagnon.

fait auto

Paris, le 29 décembre 1939

Janvier 1940

[Handwritten initials]

- 8 JAN. 1940

+ fait auto

MINUTE

V.B.N. v r

Guerre
Divers

Protection des
attaques aériennes

Le chef du Service de la voie et des Bâtiments
à Monsieur le Directeur de l'Exploitation, Commissaire
Technique de la Commission Régionale Nord.

NORD TRAVAUX Service Central	
12 JANV 1940	
Rep. <i>[initials]</i>	Pièce
N° 5502	1362

Suit à notre transmission N. 1501 D/P du 25

Novembre 1939 et la copie de la lettre du 20 Novembre de M. le
Directeur du Service Central du Mouvement à M. le Directeur du Service
Central des Approvisionnements, Commandes et Marchés relatives à
l'approvisionnement du matériel de 1^{re} urgence destiné aux équipes
de travail et de désinfection et au renforcement des gants et des
bottes de vêtements spéciaux anti-gaz en laine huilée déjà
approvisionnés.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en
ce qui concerne le Service de la voie et des Bâtiments, 150 vêtements
spéciaux, en provenance de la maison Husson et Vaillant,
n'ayant servi jusqu'ici que pour les exercices de démonstration
sont encore à l'état de neuf et pourraient être renforcés
dans les conditions indiquées dans la lettre de M. Goubat.

Par ailleurs, je vous signale qu'il y aurait
^{à mon avis}
lieu de prévoir dans le matériel à approvisionner, la

CLASSEUR

recharge, en granules alcalines, les blocs régénérés et les
appareils oxy-masques, ces blocs s'usant en même temps
que la bouteille d'oxygène et cette dernière pouvant être rechargée
par les services locaux à l'aide de la pompe prévue à la lettre précitée.

Muy

g/

Dez

M. de l'Allemagne

2/1/40

les bagues

Dans le tableau pag 11 on dit de remplacer le bloc.
Mais peut-on le recharger facilement? N'y a-t-il pas
des conditions de volume et de dosage à observer

Dez

M. Demars.

Mais sommes-nous en mesure de fournir
sur cette manière de procéder

Muy 3/1

J'ai vu

**SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS**

R. C. Seine 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

VOIE ET BÂTIMENTS

N° 1029 M
à rappeler dans la réponse

3 Annexes

Paris, le

- 9 JAN 1940

1, Place Valhubert (XIII^e)

TÉLÉPHONE : Gobelins 98-70

19

*Guerre
Divers*

*Protection des attaques
aériennes*

NORD TRAVAUX Service Central	
12 JANV 1940	
Rep ^r <i>G</i>	Pièce
N° <i>5802</i>	<i>1203</i>

- SECRET -

Le Chef du Service de la Voie & des Bâtiments
à Monsieur le Chef du Service de la Voie & des Bâtiments
de la Région du Nord

Voire référence	{ N° Date
OBJET :	

Comme suite à mes communications des 6 et 18 Octobre dernier, relatives à l'envoi d'une Instruction provisoire pour la réparation des brèches produites dans les voies par des bombardements aériens, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints deux exemplaires d'un 3^o tirage de cette Instruction que je vous prie de vouloir bien substituer au 2^o tirage.

Ce 3^o tirage vise à ne laisser dans l'ombre aucun des cas possibles et, dans ce but, comporte des indications complémentaires pour les cas ci-après :

- 2 p -

- voie à fleur de sol ou à faible relief,
- voie en profil mixte (déblai-remblai)
- voie à fleur de sol sur terrain noyé

qui n'avaient pas été traités dans le 2^o tirage.

10 JAN 1940

L. Semeux *G*

Le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments

M. Wagner Clara *G*

M. M.

Montel

CHASSER

Lot 1 - Ac^t 17044 - Fricotel, Epinal - 7-39

Monsieur GUILLAUME

Région du Sud-Ouest

Voie et Bâtiments

ANNEXE

11 DEC 1939	
NORD TRAVAUX	
Service Central	
3 0 JANV 1940	
RCP	11233
<i>[Signature]</i>	

INSTRUCTION PROVISOIRE POUR LA REPARATION DES BRECHES
(3ème tirage)

Nos voies sont susceptibles d'être coupées par des bombes d'avions: en Pologne, il a été fait systématiquement des brèches par groupes de 3, de manière à rendre celle du milieu inaccessible par voie ferrée et plus lentement réparable.

La présente instruction pour la réparation des brèches vise plus spécialement les lignes à double voie, les plus importantes de nos lignes stratégiques. Elle est facile à transposer pour les lignes à 4 voies ou à 1 voie.

On a évalué le dégât possible: les explosifs remuent un cube de terre proportionnel à leur poids et variant du simple au double quand on passe de l'argile forte (0 mc 5 remué) à la terre légère (0 mc 9). Une bombe de 1.000 K c'est-à-dire de poids exceptionnel, lâchée dans les conditions de pénétration et d'amorçage les plus favorables, paraît susceptible de faire au maximum un entonnoir d'environ 700 mètres cubes; c'est sans doute le plus grand dommage auquel nous ayons à faire face et il apparaît réparable par des moyens simples, en prenant la terre dans la voie même, ou aux abords, sans attendre des engins perfectionnés ou des transports difficiles. On devra seulement se procurer dans le pays et dans les dépôts de troupes voisins une main d'oeuvre suffisante et suffisamment énergique.

On notera que les entonnoirs ont une forme théorique où la profondeur est à peu près égale au rayon, ces formes étant d'ailleurs plus ou moins arrondies par la chute des débris. L'entonnoir produit par une bombe de 1.000 Kgs ne semble pas devoir dépasser une profondeur de 8 m 50 et un diamètre de 17 m. C'est sur ces données maxima que nous tablons.

Il faut noter que l'explosion des bombes aura disloqué pas mal le terrain environnant: les gaz violemment comprimés ont cherché leur passage par tous les points faibles du terrain, laissant par endroits des fissures profondes qui peuvent être des amorces d'éboulements. On ne s'en préoccupera pas lorsque la réparation donnera l'occasion de recharger le terrain mais lorsqu'on repère des fissures parallèles aux talus et susceptibles de les faire étouffer, on s'efforcera, par un damage des terres, de rétablir leur cohésion et d'interdire l'entrée des fissures à l'eau de pluie qui pourrait s'y mettre en pression et provoquer des éboulements.

Méthode générale.-

On rétablira d'abord une voie en prenant la terre dans les autres voies (ou dans les talus de la voie unique que l'on amaigrira) et dans le terrain voisin s'il s'y prête.

On rétablira ensuite toute l'ancienne plateforme en utilisant, d'une part, la nouvelle voie reposée et les trains de travaux qu'elle permet, d'autre part, la main d'oeuvre réunie sur place qu'on ne cessera pas d'employer jusqu'au bout en exploitant le terrain.

Le travail préparatoire de déblaiement des rails et traverses avariés par l'explosion, ne devra pas retarder la mise en chantier des terrassiers en fourmilière organisée, qui est l'opération la plus urgente.

Les situations à prévoir peuvent se ramener à 5 cas principaux qui motivent certaines différences de méthode:

- Remblai élevé (plus de 3 m.)
- Voie à fleur de sol ou à faible relief
- Voie en tranchée
- Voie en profil mixte (déblai - remblai)
- Voie à fleur de sol sur terrain noyé.

1°- Remblai élevé

Ia) Cas le plus défavorable - Grand entonnoir dans l'axe du remblai

Dans la double et la quadruple voie, qui sont les plus importantes au point de vue stratégique, le cas le plus défavorable est celui de la double voie, placée sur un remblai élevé, et présentant un grand entonnoir exactement en son milieu.

Le dessus de la plateforme peut alors être coupé sur toute sa largeur d'environ 10 m. et les deux talus seront ouverts sur une longueur d'environ 14 m.

Le Chef de chantier décidera de rétablir d'abord une des voies; la moins abimée, ou la plus commode à utiliser pour la voie unique temporaire, compte tenu de ses liaisons aux gares voisines, ou la plus facile à doter de sa 2ème voie par les apports du terrain voisin.

Il déterminera sommairement le talus provisoire HI de la voie à reconstituer (voir le croquis I); ce talus passera à peu près par le bout des anciennes traverses et par le milieu H de l'ancienne plateforme, et descendra provisoirement à 1/1. De même KL.

Le Chef de chantier partagera alors ses hommes en 36 attaques environ, ce qui est à peu près le maximum possible si l'on met les terrassiers coude à coude. Le coude à coude des terrassiers qui ne doivent pas se gêner étant d'environ 1 m 50, il y aura :

8 attaques " basses" sur le bord de l'entonnoir, taillant des tranches convergentes, comblant d'abord le fond, remontant ensuite la terre au relai de pelle vers le dessus de la plateforme;

8 attaques " moyennes" dans le profil en travers de la 2ème voie (4 à l'amont de l'entonnoir et 4 à l'aval) en sacrifiant le ballast qui ira au remblai. Ces attaques auront à peu près 2 m. de hauteur, et les hommes s'efforceront de remplir les bords de l'entonnoir et non le fond, pour n'avoir pas à remonter de terre;

16 attaques "hautes" plus éloignées de l'entonnoir, plumant la 2ème voie sur toute la hauteur de son ballast et sur 0 m 50 de profondeur de plateforme; il y aura 8 attaques à l'amont de l'entonnoir et 8 à l'aval; chacune se fera de l'arête B dans un domaine ayant la largeur de la plateforme et une longueur de 2 m. suivant la voie. Une même brouette desservira 2 attaques en passant entre elles deux, et il y aura 4 chemins de roulage sur les traverses, dont 2 à l'intérieur de la voie et 2 sur le bout des traverses.

4 attaques " demi-hautes" sur le bord de l'entonnoir opposé aux attaques basses.

Comme le premier remblai à faire représente au maximum 420 mc, chacune des 36 attaques devra fournir 12 mc, cela nécessite:

que les attaques basses (IJ) soient descendues au-dessous du niveau I, tout au moins dans une seconde passe éventuelle;

que les attaques dans le profil en travers de la 2ème voie (E) soient poussées sur environ 5 m. de longueur de voie;

que les attaques hautes aient chacune 2 m. de longueur de voie, comme nous l'avons dit et se déplacent une fois pour aller plus loin.

420 mc de terrassements représentant 420 à 280 heures d'un pelleur chargeant 1 mc à 1 mc 5 à l'heure, aidé d'un piocheur et, s'il y a lieu, d'un brouetteur (distance de roulage: 4 m à 30 m.) Il y a donc au maximum pour 1.200 heures d'ouvrier.

Groupement des hommes.

Si les hommes sont très nombreux (350 travailleurs), on les organisera en 3 postes alternant sans arrêt à raison de 4 heures de travail et 8 h. de repos chacun; chaque poste comportera 36 équipes de 3 hommes (1 piocheur, 1 pelleur, 1 brouetteur) soit 108 hommes et le travail de terrassement de la lère voie sera fini en 11 heures. Il aura rendu 38 mc à l'heure et nécessité l'emploi simultané d'un outillage assez réduit:

36 pelles, 36 pioches, 28 brouettes, 350 m. de planches.

plus quelques rechanges et de grandes lampes de chantier. Il restera encore à faire la pose de la voie.

On pourra perfectionner encore ce résultat en ajoutant une dizaine de dameurs, 2 étages de pelleurs pour remonter la terre (étages de 2m. de hauteur maxima) quelques autres pelleurs pour relayer les premiers et augmenter l'allure du chantier; on pourra aussi essayer de serrer les équipes sur le bord de l'entonnoir, en risquant une petite diminution du rendement individuel. Mais on ne pourra guère mettre au travail plus de 120 hommes à la fois. Les brouetteurs et les releveurs de terre seront, au début, mal utilisés et relayeront les pelleurs.

Si les hommes sont moins nombreux, on commencera par ne mettre qu'un brouetteur pour 2 équipes; 2 attaques voisines exigeront alors 5 hommes: 2 pelles 2 pioches et 2 brouettes alternativement en charge avec un seul brouetteur. Puis on diminuera proportionnellement le nombre de toutes les équipes, hautes, moyennes et basses.

Si l'on n'a que 200 travailleurs, on les organisera en 2 postes de 100 hommes alternant toutes les 4 heures; au bout de 12 heures, le travail de terrassement sera fini.

Si l'effectif est compris entre 100 et 200 hommes, on travaillera toujours à 2 postes, mais la fatigue des hommes obligera peut-être à les limiter à 10 heures de travail par 24 heures. Chaque poste sera divisé en groupes de 5 hommes chargés chacun de 2 attaques.

.....

Enfin au-dessous de 100 hommes, il n'y a plus intérêt à les diviser en 2 postes: on peut les occuper tous à la fois, ils mettront 1 jour ou 2, ou davantage (1200 heures à fournir)

Ces chiffres ne sont valables que si le travail n'est pas entravé par les circonstances atmosphériques (pluie, gelée) ou militaires ou par le manque d'éclairage dont il faudra se préoccuper.

Circonstance particulière - Manque d'outils.

Si par impossible, on manque de brouettes, on sera obligé de transporter la terre au jet de pelle: chaque relai de pelle de 4 m. consomme 1 pelleur de plus.

Si l'on manque de pelles et de pioches, on cherche que chaque outil travaille 24 heures sur 24, en faisant travailler dessus 3 postes successifs.

Remarque I -

Le ripage de la voie de 1 m à 1 m.50, jusqu'à l'arête du talus, ne paraît pas en général susceptible d'accélérer le travail: contre-indiqué si la ligne est électrifiée, il ne fait gagner dans les autres cas qu'une vingtaine de mètres cubes, au prix d'un supplément de travail initial et final. Cependant si l'entonnoir est nettement reporté vers l'une des voies, on ripera l'autre pour utiliser ce qui reste de plateforme. La méthode de réparation sera la même.

Remarque II -

L'emploi de gabions, de clayonnages ou de sacs à terre même préparés d'avance, ne paraît pas non plus susceptible d'accélérer le travail. Tout au plus permettrait-il de raidir le talus de la 2ème voie s'il en était réellement besoin.

Remarque III

On interdira aux hommes d'attaquer le terrain par havage, cause de trop d'écrasements de terrassiers.

Autres travaux - travail préalable de déblaiement : travail final de 2ème voie.

Avant le comblement de l'entonnoir, il aura souvent fallu:

- enlever du chantier la voie démolie et déformée. On essaiera de la déboulonner à la main et de l'enlever à la main ou au palan. Dans quelques cas, il faudra couper les rails à la scie ou au chalumeau;
- déposer et ranger quelques longueurs de voie intacte pour permettre d'attaquer la plateforme placée sous elle et, plus tard, de compléter la 1ère voie réparée.

Après le rétablissement de la 1ère voie, il faudra reconstituer immédiatement la 2ème voie en utilisant simultanément, comme nous l'avons dit plus haut, les trains de travaux et les emprunts qu'il serait possible de faire en dehors de la plateforme. Il y aura à rapporter environ 600 mc de remblai et 100 mc de ballast que l'on aura à recharger au cours des tassements ultérieurs inévitables.

.....

Chaque équipe mobile de réparation dispose par avance d'un stock sur wagon de 100 à 200 mc de remblai et 100 mc de ballast. Il appartient aux Chefs d'Arrondissements de prévoir à l'avance plusieurs sablières ou carrières qui puissent très rapidement compléter ce stock et de l'amener sur la première voie rétablie, en la faisant dégager de tous les trains qui peuvent l'encombrer.

Application au cas de la voie unique -

Si le remblai est élevé, on manquera de terre; il faudra:

- abaisser la voie, en préparant une sorte de cuvette dans laquelle on amènera plus tard les trains de travaux par refoulement, avec attelages lâches et en évitant les enchevêtrements de tampons;

- exploiter les talus par amaigrissement en les ramenant de 3/2 à 1/1. On y disposera donc les terrassiers en étages, mais le nombre des attaques possibles sera assez limité.

Ib) -Entonnoir placé sur le côté du remblai -

Si le centre de l'entonnoir est à 8 m. de l'axe du remblai, il reste assez de terre pour le passage d'une voie; on n'aura à faire que quelques raccords faciles.

Dans les cas intermédiaires entre Ia et Ib, si le centre de l'entonnoir est au quart, à la moitié, aux 3/4 de ces 8 m. le cube de terrassements à faire est à peu près proportionnel à ces distances, soit 100, 200, 300 mc.

Ces cas intermédiaires se traitent exactement comme le cas Ia. Seules les équipes "demi-hautes" I à 4 " peuvent être inutiles et le chantier s'organise avec un maximum de 32 attaques devant chacune fournir un cube sensiblement inférieur à 12 mc.

II - Voie à fleur de sol ou à faible relief
=====

Dans ce cas, faut-il, pour rétablir une voie et se procurer les terres nécessaires, attaquer à la fois le terrain extérieur et la 2ème voie? La conduite à tenir dépendra du nombre de travailleurs dont on disposera:

si l'on n'a que 60 travailleurs pour combler un grand entonnoir, on pourra toujours les grouper au bord de l'entonnoir, sur le terrain extérieur, sans avoir à démolir la 2ème voie (voir le croquis II) On aura 20 attaques BB' et CC' de 1 m 50 de largeur environ et 20 équipes de 3 hommes ayant à faire chacune 21 mc; le travail de terrassement seul demandera 21 heures de chantier ou 2 jours.

Si l'on a plus de 60 travailleurs, on décidera d'attaquer aussi la 2ème voie qui permet de mettre en ligne un supplément d'équipes allant jusqu'à 8 équipes "moyennes" et 16 équipes "hautes", c'est-à-dire d'aller jusqu'à 44 équipes simultanées ou 132 hommes à la fois. En utilisant 2 postes de 132 hommes chacun, ensemble 260 hommes, la durée du terrassement peut descendre à 9 ou 10 h. Chacune des équipes aura remué 10 mc. de terre.

.....

Remarque -

Si la voie au lieu d'être à fleur de sol, a un léger relief, les lèvres de l'entonnoir sont moins développées, la cube à prendre dans les attaques demi-hautes (CGC') diminue, ainsi que le nombre des équipes demi-hautes et basses (BEB') On se rapproche plus ou moins du cas du remblai élevé avec son maximum de 36 équipes et son obligation de prendre de la terre dans la 2ème voie.

III - Voie en tranchée.

Les remblais nécessaires au rétablissement d'une voie seront en partie trouvés dans la tranchée, s'ils y sont retombés après l'explosion, en partie empruntés aux talus, que l'on exploitera en évitant de leur laisser un front trop raidé après achèvement des travaux.

On rétablira d'abord la voie la moins abimée. En cas de doute, on choisira la voie située du côté où les éboulements sont le moins à craindre; ce sera en général le côté du talus le moins élevé.

Organisation du chantier. Comme dans le cas N° II (voie à fleur de sol) on mettra une équipe de trois hommes tous les 1 m 50 du contour de l'entonnoir sans avoir besoin de démolir la 2ème voie;

Si l'on a encore des hommes, on devra, pour gagner du temps, s'attaquer à la 2ème voie et on pourra y mettre de 1 à 16 équipes supplémentaires;

Enfin si l'effectif est encore plus nombreux, on le divisera en 2 postes qui alterneront toutes les 4 heures et pourront travailler à une allure plus vive

Remarque I

Si la tranchée est en terrain rocheux, elle ne pourra pas fournir les matériaux de comblement dont on a besoin; l'entonnoir sera d'ailleurs beaucoup plus réduit; on le comblera avec les débris de l'explosion et en empruntant du ballast à la 2ème voie.

Remarque II - Eboulement de talus

Le problème consistera d'abord à dégager une voie. On commencera par rejeter ou transporter tous les déblais éboulés sur l'autre voie et, si possible, à leur place ancienne ou hors de la tranchée.

Le rétablissement de la 2ème voie sera poursuivi simultanément à la main et par trains de travaux.

S'il y a chute d'un mur de soutènement et éboulement massif, il pourra être nécessaire de blinder et d'étayer les terres en même temps qu'on poursuivra le déblaiement.

IV - Voie en profil mixte - (déblai et remblai)

On rétablira d'abord la voie la moins abimée. A égalité de détérioration on préférera la voie la plus rapprochée du coteau.

On conduira encore le travail comme dans le IIIe cas.

.....

V - Voie à fleur de sol sur terrain noyé

L'entonnoir est plein d'eau et la difficulté de ce cas très spécial consiste à trouver des remblais pour le combler.

a) En général, la plateforme présente un peu de hauteur au-dessus du plan d'eau on exploitera à fond l'une des deux voies pour rétablir l'autre, c'est-à-dire qu'on l'exploitera jusqu'au plan d'eau; si le remblai est imperméable on essaiera même de descendre à sec au-dessous du plan d'eau en laissant tout le long du chantier une petite langue de remblai suffisante pour former une digue de protection. A la rigueur, si la saison, l'outillage ou des bottes de caoutchouc le permettent et si la nature du remblai s'y prête les hommes travailleront les pieds dans l'eau et extrairont à la pelle le terrain noyé.

Il sera nécessaire d'allonger beaucoup un tel chantier et de soigner tout particulièrement le roulage où presque toutes les équipes seront des équipes hautes plumant la 2ème voie.

On utilise alors les 4 chemins de roulage de brouettes décrits plus haut (V. croquis I et II) et on les exploite comme 2 lignes à double voie. Ils sont sacrés, nul ne stationne dessus et les brouettes en déchargement doivent être tenues complètement en dehors. La 1ère moitié des équipes utilise le chemin de roulage n° 1 pour aller à la décharge et revient à vide par le chemin de roulage n° 2. La 2ème moitié des équipes (les plus éloignées) utilise le chemin de roulage n° 3 pour aller à la décharge et revient à vide, par le chemin de roulage n° 4, chaque brouette vide revenant près de son point de chargement, traverse vivement le chemin des brouettes pleines et se remet en position de charge.

Le Chef de chantier observe le temps de chargement et le temps de roulage. Il sera conduit, pour ne pas laisser les équipes éloignées en chômage à leur donner plusieurs brouettes dont une toujours en charge et plusieurs brouetteurs.

Ce procédé très primitif limite le débit de chaque double voie de roulage à 4 brouettes environ à la minute, soit 8 mc. à l'heure, ce qui est la production de 8 équipes. Mais on atteint encore au total 16 mc d'un côté de la brèche et 16 mc de l'autre, ensemble 32 mc. Le délai de terrassement pour dans ce cas ne pas dépasser 13 heures.

b) si la voie ferrée traverse une véritable nappe d'eau, il sera parfois possible d'amener concurremment des matériaux, par bateau.

c) Enfin, dans quelques cas, on pourra approcher un train de matériaux par voie normale, mais il faut éviter le déchargement par bout et wagon par wagon qui est interminable.

On déchargera le train dans des brouettes, comme dans le cas précédent, ou mieux dans un Decauville, que l'on fera circuler au-dessus de la brèche par un pont en rails lancé avec les rails de la 2ème voie.

Des rails standard de 46 K. peuvent supporter 1000 K. de surcharge par mètre courant à condition qu'il y ait :

.....

pour une portée de	6 m	8 m	10 m
un nombre de rails égal à	2	4	6 rails
la flèche est alors de	36 m/m	64 m/m	100 m/m

On videra les wagonnets doucement et un par un pour éviter le chavirement du pont.

Remarque générale sur les outillages puissants.

On disposera quelquefois d'une pelle à vapeur ou d'une benne preneuse, de voie Decauville, de camions basculants amenés par le terrain ou par le P.N. voisin et la voie; tout spécialement d'un grand nombre de tapis roulants, on pourra en tirer parti. Mais ces gros moyens se prêtent souvent mal à une utilisation de fortune à grand rendement, et il ne faut renoncer à la "fourmilière organisée" que s'ils ont de toute évidence une supériorité de rendement incontestable (plus que les 38 mc à l'heure obtenus dès la première heure par l'équipe maximum, avec rendement de 420 mc dans les 11 premières heures, ou du moins plus que les 0 mc 4 à l'heure de l'effectif dont on dispose).

III - Destruction d'un ouvrage d'Art.

La réparation des ouvrages d'art ne sera pas étudiée ici. Elle pose des problèmes trop particuliers qui sont à traiter par d'autres méthodes.

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

BOUTELOUP.

ANNEXE

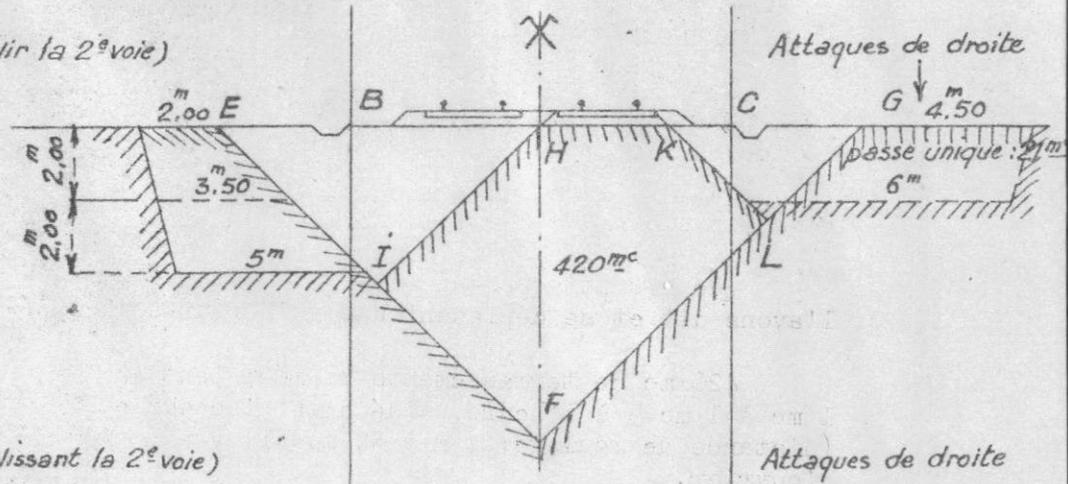
NORD TRAVAUX	
Service Central	
30 JANV 1940	
Rep	<i>g</i>
N°	<i>5502 1308</i>

Réparation d'un entonnoir. — Croquis II. Voie à fleur de sol.

Cas de 20 attaques (sans démolir la 2^e voie)

Attaques de gauche

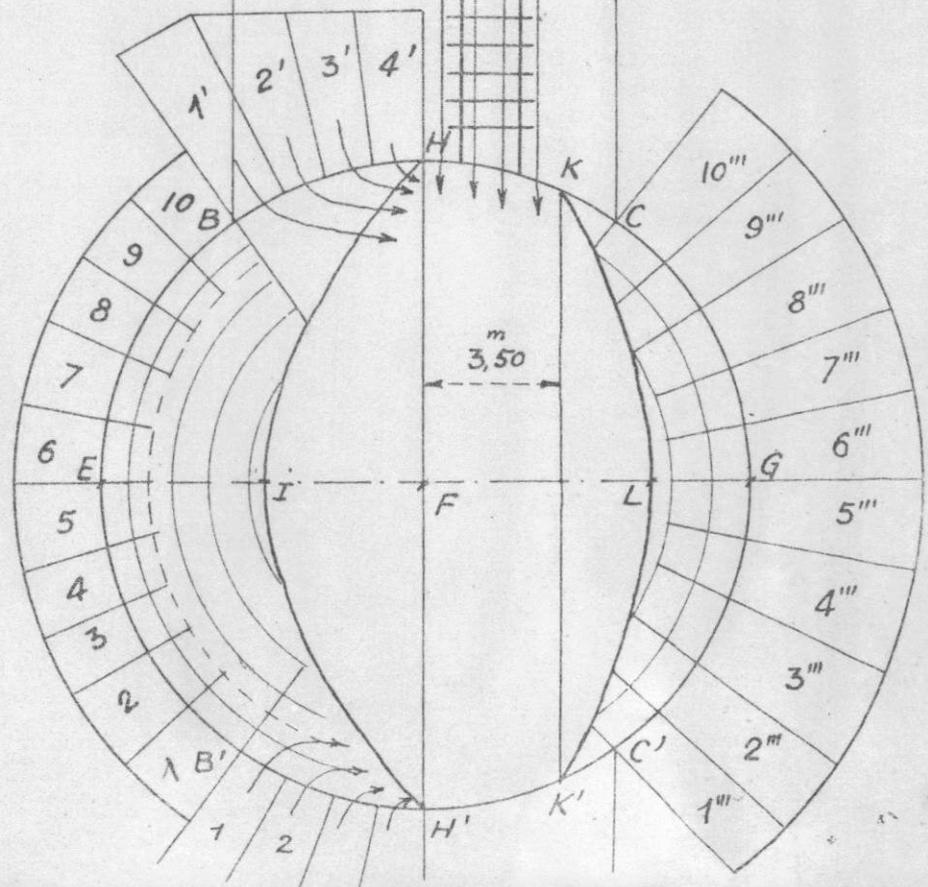
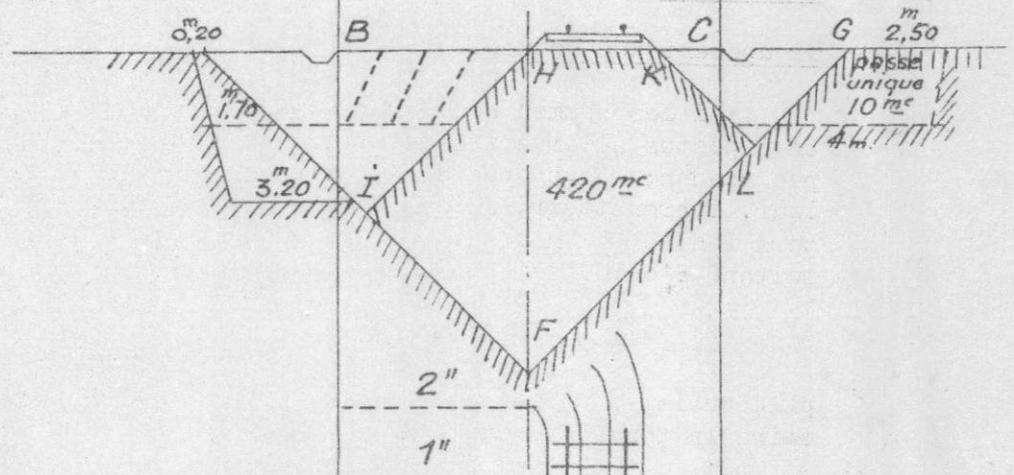
1^{ère} passe : 8^{mc}, 25
2^e passe : 12^{mc}, 75 } 21^{mc}



Cas de 44 attaques (en démolissant la 2^e voie)

Attaques de gauche

1^{ère} passe : 2^{mc}, 85
2^e passe : 7^{mc}, 35 } 10^{mc}, 20



ANNEXE

NORD TRAVAUX Service Central	
30 JANV 1940	
<i>g</i>	Pièce
N° 3302	1208

Réparation d'un entonnoir. — Croquis I. Remblai élevé.

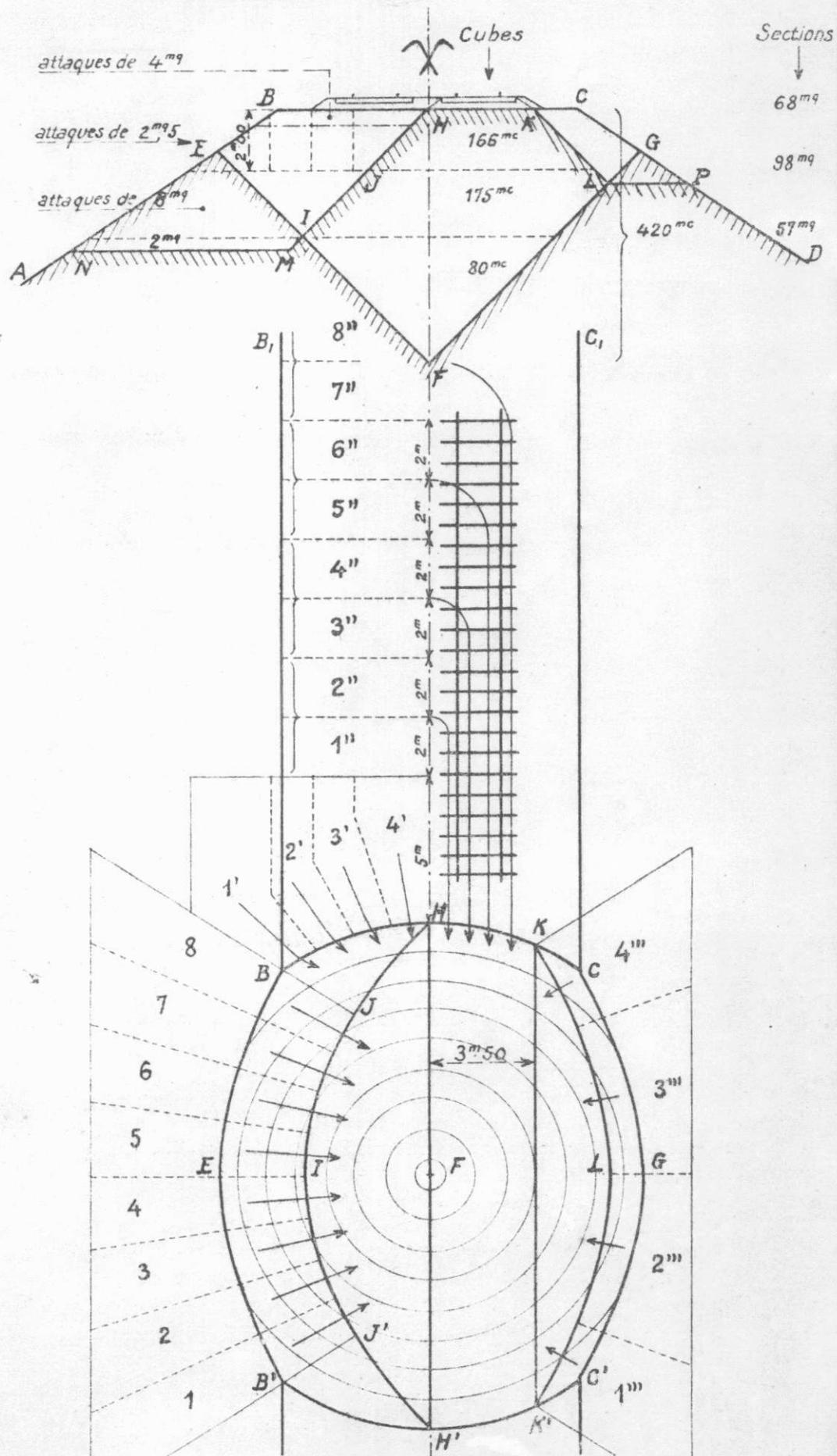
16 attaques de $4^m \times 3^m = 12^{mc}$

8 attaques de $2^m \times 5^m = 10^{mc}$

8 attaques de $8^m \times 1^m,50 = 12^{mc}$

4 attaques de 12^{mc}

36 attaques $\gg 12^{mc} = 432^{mc}$



Région du Sud-Ouest

Voie et Bâtiments

INSTRUCTION PROVISOIRE POUR LA REPARATION DES BRECHES
(3ème tirage)

Nos voies sont susceptibles d'être coupées par des bombes d'avions: en Pologne, il a été fait systématiquement des brèches par groupes de 3, de manière à rendre celle du milieu inaccessible par voie ferrée et plus lentement réparable.

La présente instruction pour la réparation des brèches vise plus spécialement les lignes à double voie, les plus importantes de nos lignes stratégiques. Elle est facile à transposer pour les lignes à 4 voies ou à 1 voie.

On a évalué le dégât possible: les explosifs remuent un cube de terre proportionnel à leur poids et variant du simple au double quand on passe de l'argile forte (0 mc 5 remué) à la terre légère (0 mc 9). Une bombe de 1.000 K c'est-à-dire de poids exceptionnel, lâchée dans les conditions de pénétration et d'amorçage les plus favorables, paraît susceptible de faire au maximum un entonnoir d'environ 700 mètres cubes; c'est sans doute le plus grand dommage auquel nous ayons à faire face et il apparaît réparable par des moyens simples, en prenant la terre dans la voie même, ou aux abords, sans attendre des engins perfectionnés ou des transports difficiles. On devra seulement se procurer dans le pays et dans les dépôts de troupes voisins une main d'oeuvre suffisante et suffisamment énergique.

On notera que les entonnoirs ont une forme théorique où la profondeur est à peu près égale au rayon, ces formes étant d'ailleurs plus ou moins arrondies par la chute des débris. L'entonnoir produit par une bombe de 1.000 Kgs ne semble pas devoir dépasser une profondeur de 8 m 50 et un diamètre de 17 m. C'est sur ces données maxima que nous tablerons.

Il faut noter que l'explosion des bombes aura disloqué pas mal le terrain environnant: les gaz violemment comprimés ont cherché leur passage par tous les points faibles du terrain, laissant par endroits des fissures profondes qui peuvent être des amorces d'éboulements. On ne s'en préoccupera pas lorsque la réparation donnera l'occasion de recharger le terrain mais lorsqu'on repèrera des fissures parallèles aux talus et susceptibles de les faire ébouler, on s'efforcera, par un damage des terres, de rétablir leur cohésion et d'interdire l'entrée des fissures à l'eau de pluie qui pourrait s'y mettre en pression et provoquer des éboulements.

Méthode générale.

On rétablira d'abord une voie en prenant la terre dans les autres voies (ou dans les talus de la voie unique que l'on amaigrira) et dans le terrain voisin s'il s'y prête.

On rétablira ensuite toute l'ancienne plateforme en utilisant, d'une part, la nouvelle voie reposée et les trains de travaux qu'elle permet, d'autre part, la main d'oeuvre réunie sur place qu'on ne cessera pas d'employer jusqu'au bout en exploitant le terrain.

.....

Le travail préparatoire de déblaiement des rails et traverses avariées par l'explosion, ne devra pas retarder la mise en chantier des terrassiers en fourmière organisée, qui est l'opération la plus urgente.

Les situations à prévoir peuvent se ramener à 5 cas principaux qui motivent certaines différences de méthode:

- Remblai élevé (plus de 3 m.)
- Voie à fleur de sol ou à faible relief
- Voie en tranchée
- Voie en profil mixte (déblai -- remblai)
- Voie à fleur de sol sur terrain noyé.

1° - Remblai élevé

Ia) Cas le plus défavorable - Grand entonnoir dans l'axe du remblai

Dans la double et la quadruple voie, qui sont les plus importantes au point de vue stratégique, le cas le plus défavorable est celui de la double voie, placée sur un remblai élevé, et présentant un grand entonnoir exactement en son milieu.

Le dessus de la plateforme peut alors être coupé sur toute sa largeur d'environ 10 m. et les deux talus seront ouverts sur une longueur d'environ 14 m.

Le Chef de chantier décidera de rétablir d'abord une des voies; la moins abimée, ou la plus commode à utiliser pour la voie unique temporaire, compte tenu de ses liaisons aux gares voisines, ou la plus facile à doter de sa 2ème voie par les apports du terrain voisin.

Il déterminera sommairement le talus provisoire HI de la voie à reconstituer (voir le croquis I); ce talus passera à peu près par le bout des anciennes traverses et par le milieu H de l'ancienne plateforme, et descendra provisoirement à 1/1. De même KL.

Le Chef de chantier partagera alors ses hommes en 36 attaques environ, ce qui est à peu près le maximum possible si l'on met les terrassiers coude à coude. Le coude à coude des terrassiers qui ne doivent pas se gêner étant d'environ 1 m 50, il y aura :

8 attaques " basses" sur le bord de l'entonnoir, taillant des tranches convergentes; comblant d'abord le fond, remontant ensuite la terre au relai de pelle vers le dessus de la plateforme;

8 attaques " moyennes" dans le profil en travers de la 2ème voie (4 à l'amont de l'entonnoir et 4 à l'aval) en sacrifiant le ballast qui ira au remblai. Ces attaques auront à peu près 2 m. de hauteur, et les hommes s'efforceront de remplir les bords de l'entonnoir et non le fond, pour n'avoir pas à remonter de terre;

16 attaques "hautes" plus éloignées de l'entonnoir, plumant la 2ème voie sur toute la hauteur de son ballast et sur 0 m 50 de profondeur de plateforme; il y aura 8 attaques à l'amont de l'entonnoir et 8 à l'aval; chacune se fera de l'arête B dans un domaine ayant la largeur de la plateforme et une longueur de 2 m. suivant la voie. Une même brouette desservira 2 attaques en passant entre elles deux, et il y aura 4 chemins de roulage sur les traverses, dont 2 à l'intérieur de la voie et 2 sur le bout des traverses.

4 attaques " demi-hautes" sur le bord de l'entonnoir opposé aux attaques basses.

Comme le premier remblai à faire représente au maximum 420 mc, chacune des 36 attaques devra fournir 12 mc; cela nécessite:

que les attaques basses (IJ) soient descendues au-dessous du niveau I, tout au moins dans une seconde passe éventuelle;

que les attaques dans le profil en travers de la 2ème voie (E) soient poussées sur environ 5 m. de longueur de voie;

que les attaques hautes aient chacune 2 m. de longueur de voie, comme nous l'avons dit et se déplacent une fois pour aller plus loin.

420 mc de terrassements représentant 420 à 280 heures d'un pelleur chargeant 1 mc à 1 mc 5 à l'heure, aidé d'un piocheur et, s'il y a lieu, d'un brouetteur (distance de roulage: 4 m à 30 m.) Il y a donc au maximum pour 1.200 heures d'ouvrier.

Groupeement des hommes.

Si les hommes sont très nombreux (350 travailleurs), on les organisera en 3 postes alternant sans arrêt à raison de 4 heures de travail et 8 h. de repos chacun; chaque poste comportera 36 équipes de 3 hommes (1 piocheur, 1 pelleur, 1 brouetteur) soit 108 hommes et le travail de terrassement de la 1ère voie sera fini en 11 heures. Il aura rendu 38 mc à l'heure et nécessité l'emploi simultané d'un outillage assez réduit:

36 pelles, 36 pioches, 28 brouettes, 350 m. de planches.

plus quelques rechanges et de grandes lampes de chantier. Il restera encore à faire la pose de la voie.

On pourra perfectionner encore ce résultat en ajoutant une dizaine de dameurs, 2 étages de pelleurs pour remonter la terre (étages de 2m. de hauteur maxima) quelques autres pelleurs pour relayer les premiers et augmenter l'allure du chantier; on pourra aussi essayer de serrer les équipes sur le bord de l'entonnoir, en risquant une petite diminution du rendement individuel. Mais on ne pourra guère mettre au travail plus de 120 hommes à la fois. Les brouetteurs et les releveurs de terre seront, au début, mal utilisés et relayeront les pelleurs.

Si les hommes sont moins nombreux, on commencera par ne mettre qu'un brouetteur pour 2 équipes; 2 attaques voisines exigeront alors 5 hommes: 2 pelles 2 pioches et 2 brouettes alternativement en charge avec un seul brouetteur. Puis on diminuera proportionnellement le nombre de toutes les équipes, hautes, moyennes et basses.

Si l'on n'a que 200 travailleurs, on les organisera en 2 postes de 100 hommes alternant toutes les 4 heures; au bout de 12 heures, le travail de terrassement sera fini.

Si l'effectif est compris entre 100 et 200 hommes, on travaillera toujours à 2 postes, mais la fatigue des hommes obligera peut-être à les limiter à 10 heures de travail par 24 heures. Chaque poste sera divisé en groupes de 5 hommes chargés chacun de 2 attaques.

.....

Enfin au-dessous de 100 hommes, il n'y a plus intérêt à les diviser en 2 postes: on peut les occuper tous à la fois, ils mettront 1 jour ou 2, ou davantage (1200 heures à fournir)

Ces chiffres ne sont valables que si le travail n'est pas entravé par les circonstances atmosphériques (pluie, gelée) ou militaires ou par le manque d'éclairage dont il faudra se préoccuper.

Circonstance particulière - Manque d'outils.

Si par impossible, on manque de brouettes, on sera obligé de transporter la terre au jet de pelle: chaque relai de pelle de 4 m. consomme 1 pelleur de plus.

Si l'on manque de pelles et de pioches, on cherche que chaque outil travaille 24 heures sur 24, en faisant travailler dessus 3 postes successifs.

Remarque I -

Le ripage de la voie de 1 m à 1 m.50, jusqu'à l'arête du talus, ne paraît pas en général susceptible d'accélérer le travail: contre-indiqué si la ligne est électrifiée, il ne fait gagner dans les autres cas qu'une vingtaine de mètres cubes, au prix d'un supplément de travail initial et final. Cependant si l'entonnoir est nettement reporté vers l'une des voies, on ripera l'autre pour utiliser ce qui reste de plateforme. La méthode de réparation sera la même.

Remarque II -

L'emploi de gabions, de clayonnages ou de sacs à terre même préparés d'avance, ne paraît pas non plus susceptible d'accélérer le travail. Tout au plus permettrait-il de raidir le talus de la 2ème voie s'il en était réellement besoin.

Remarque III

On interdira aux hommes d'attaquer le terrain par havage, cause de trop d'écrasements de terrassiers.

Autres travaux - travail préalable de déblaiement : travail final de 2ème voie.

Avant le comblement de l'entonnoir, il aura souvent fallu:

- enlever du chantier la voie démolie et déformée. On essaiera de la déboulonner à la main et de l'enlever à la main ou au palan. Dans quelques cas, il faudra couper les rails à la scie ou au chalumeau;
- déposer et ranger quelques longueurs de voie intacte pour permettre d'attaquer la plateforme placée sous elle et, plus tard, de compléter la 1ère voie réparée.

Après le rétablissement de la 1ère voie, il faudra reconstituer immédiatement la 2ème voie en utilisant simultanément, comme nous l'avons dit plus haut, les trains de travaux et les emprunts qu'il serait possible de faire en dehors de la plateforme. Il y aura à rapporter environ 600 mc de remblai et 100 mc de ballast que l'on aura à recharger au cours des tassements ultérieurs inévitables.

.....

Chaque équipe mobile de réparation dispose par avance d'un stock sur wagon de 100 à 200 mc de remblai et 100 mc de ballast. Il appartient aux Chefs d'Arrondissements de prévoir à l'avance plusieurs sablières ou carrières qui puissent très rapidement compléter ce stock et de l'amener sur la première voie rétablie, en la faisant dégager de tous les trains qui peuvent l'encombrer.

Application au cas de la voie unique -

Si le remblai est élevé, on manquera de terre; il faudra:

- abaisser la voie, en préparant une sorte de cuvette dans laquelle on amènera plus tard les trains de travaux par refoulement, avec attelages lâches et en évitant les enchevêtrements de tampons;
- exploiter les talus par amaigrissement en les ramenant de 3/2 à 1/1. On y disposera donc les terrassiers en étages, mais le nombre des attaques possibles sera assez limité.

Ib) Entonnoir placé sur le côté du remblai -

Si le centre de l'entonnoir est à 8 m. de l'axe du remblai, il reste assez de terre pour le passage d'une voie; on n'aura à faire que quelques raccords faciles.

Dans les cas intermédiaires entre Ia et Ib, si le centre de l'entonnoir est au quart, à la moitié, aux 3/4 de ces 8 m. le cube de terrassements à faire est à peu près proportionnel à ces distances, soit 100, 200, 300 mc.

Ces cas intermédiaires se traitent exactement comme le cas Ia. Seules les équipes "demi-hautes" I à 4 " peuvent être inutiles et le chantier s'organise avec un maximum de 32 attaques devant chacune fournir un cube sensiblement inférieur à 12 mc.

II - Voie à fleur de sol ou à faible relief

Dans ce cas, faut-il, pour rétablir une voie et se procurer les terres nécessaires, attaquer à la fois le terrain extérieur et la 2ème voie ? La conduite à tenir dépendra du nombre de travailleurs dont on disposera :

si l'on n'a que 60 travailleurs pour combler un grand entonnoir, on pourra toujours les grouper au bord de l'entonnoir, sur le terrain extérieur, sans avoir à démolir la 2ème voie (voir le croquis II) On aura 20 attaques BB' et CC' de 1 m 50 de largeur environ et 20 équipes de 3 hommes ayant à faire chacune 21 mc; le travail de terrassement seul demandera 21 heures de chantier ou 2 jours.

Si l'on a plus de 60 travailleurs, on décidera d'attaquer aussi la 2ème voie qui permet de mettre en ligne un supplément d'équipes allant jusqu'à 8 équipes "moyennes" et 16 équipes " hautes ", c'est-à-dire d'aller jusqu'à 44 équipes simultanées ou 132 hommes à la fois. En utilisant 2 postes de 132 hommes chacun, ensemble 260 hommes, la durée du terrassement peut descendre à 9 ou 10 h. Chacune des équipes aura remué 10 mc. de terre.

.....

Remarque -

Si la voie au lieu d'être à fleur de sol, a un léger relief, les lèvres de l'entonnoir sont moins développées, le cube à prendre dans les attaques demi-hautes (CGC') diminuée, ainsi que le nombre des équipes demi-hautes et basses (BEB') On se rapproche plus ou moins du cas du remblai élevé avec son maximum de 36 équipes et son obligation de prendre de la terre dans la 2ème voie.

III - Voie en tranchée.

Les remblais nécessaires au rétablissement d'une voie seront en partie trouvés dans la tranchée, s'ils y sont retombés après l'explosion, en partie empruntés aux talus, que l'on exploitera en évitant de leur laisser un front trop raide après achèvement des travaux.

On rétablira d'abord la voie la moins abimée. En cas de doute, on choisira la voie située du côté où les éboulements sont le moins à craindre; ce sera en général le côté du talus le moins élevé.

Organisation du chantier. Comme dans le cas N° II (voie à fleur de sol) on mettra une équipe de trois hommes tous les 1 m 50 du contour de l'entonnoir sans avoir besoin de démolir la 2ème voie;

Si l'on a encore des hommes, on devra, pour gagner du temps, s'attaquer à la 2ème voie et on pourra y mettre de 1 à 16 équipes supplémentaires;

Enfin si l'effectif est encore plus nombreux, on le divisera en 2 postes qui alterneront toutes les 4 heures et pourront travailler à une allure plus vive

Remarque I

Si la tranchée est en terrain rocheux, elle ne pourra pas fournir les matériaux de comblement dont on a besoin; l'entonnoir sera d'ailleurs beaucoup plus réduit; on le comblera avec les débris de l'explosion et en empruntant du ballast à la 2ème voie.

Remarque II - Eboulement de talus

Le problème consistera d'abord à dégager une voie. On commencera par rejeter ou transporter tous les déblais éboulés sur l'autre voie et, si possible, à leur place ancienne ou hors de la tranchée.

Le rétablissement de la 2ème voie sera poursuivi simultanément à la main et par trains de travaux.

S'il y a chute d'un mur de soutènement et éboulement massif, il pourra être nécessaire de blinder et d'étayer les terres en même temps qu'on poursuivra le déblaiement.

IV - Voie en profil mixte - (déblai et remblai)

On rétablira d'abord la voie la moins abimée. A égalité de détérioration on préférera la voie la plus rapprochée du coteau.

On conduira encore le travail comme dans le IIIe cas.

.....

V - Voie à fleur de sol sur terrain noyé

L'entonnoir est plein d'eau et la difficulté de ce cas très spécial consiste à trouver des remblais pour le combler.

a) En général, la plateforme présente un peu de hauteur au-dessus du plan d'eau on exploitera à fond l'une des deux voies pour rétablir l'autre, c'est-à-dire qu'on l'exploitera jusqu'au plan d'eau; si le remblai est imperméable on essaiera même de descendre à sec au-dessous du plan d'eau en laissant tout le long du chantier une petite langue de remblai suffisante pour former digue de protection. A la rigueur, si la saison, l'outillage ou des bottes de caoutchouc le permettent et si la nature du remblai s'y prête les hommes travailleront les pieds dans l'eau et extrairont à la pelle le terrain noyé.

Il sera nécessaire d'allonger beaucoup un tel chantier et de soigner tout particulièrement le roulage où presque toutes les équipes seront des équipes hautes plumant la 2ème voie.

On utilise alors les 4 chemins de roulage de brouettes décrits plus haut (V. croquis I et II) et on les exploite comme 2 lignes à double voie. Ils sont sacrés, nul ne stationne dessus et les brouettes en déchargement doivent être tenues complètement en dehors. La 1ère moitié des équipes utilise le chemin de roulage n° 1 pour aller à la décharge et revient à vide par le chemin de roulage n° 2. La 2ème moitié des équipes (les plus éloignées) utilise le chemin de roulage n° 3 pour aller à la décharge et revient à vide, par le chemin de roulage n° 4, chaque brouette vide revenant près de son point de chargement, traverse vivement le chemin des brouettes pleines et se remet en position de charge.

Le Chef de chantier observe le temps de chargement et le temps de roulage. Il sera conduit, pour ne pas laisser les équipes éloignées en chômage à leur donner plusieurs brouettes dont une toujours en charge et plusieurs brouetteurs.

Ce procédé très primitif limite le débit de chaque double voie de roulage à 4 brouettes environ à la minute, soit 8 mc. à l'heure, ce qui est la production de 8 équipes. Mais on atteint encore au total 16 mc d'un côté de la brèche et 16 mc de l'autre, ensemble 32 mc. Le délai de terrassement pourra dans ce cas ne pas dépasser 13 heures.

b) si la voie ferrée traverse une véritable nappe d'eau, il sera parfois possible d'amener concurremment des matériaux, par bateau.

c) Enfin, dans quelques cas, on pourra approcher un train de matériaux par voie normale, mais il faut éviter le déchargement par bout et wagon par wagon qui est interminable.

On déchargera le train dans des brouettes, comme dans le cas précédent, ou mieux dans un Decauville, que l'on fera circuler au-dessus de la brèche par un pont en rails lancé avec les rails de la 2ème voie.

Des rails standard de 46 K. peuvent supporter 1000 K. de surcharge par mètre courant à condition qu'il y ait :

S'il y a des rails

.....

pour une portée de	6 m	8 m	10 m
un nombre de rails égal à	2	4	6 rails
la flèche est alors de	36 m/m	64 m/m	100 m/m

On videra les wagonnets doucement et un par un pour éviter le chavirement du pont.

Remarque générale sur les outillages puissants.

On disposera quelquefois d'une pelle à vapeur ou d'une benne preneuse, de voie Decauville, de camions basculants amenés par le terrain ou par le P.N. voisin et la voie; tout spécialement d'un grand nombre de tapis roulants, on pourra en tirer parti. Mais ces gros moyens se prêtent souvent mal à une utilisation de fortune à grand rendement, et il ne faut renoncer à la "fourmilière organisée" que s'ils ont de toute évidence une supériorité de rendement incontestable (plus que les 38 mc à l'heure obtenus dès la première heure par l'équipe maximum, avec rendement de 420 mc dans les 11 premières heures, ou du moins plus que les 0 mc 4 à l'heure de l'effectif dont on dispose).

III - Destruction d'un ouvrage d'Art.

La réparation des ouvrages d'art ne sera pas étudiée ici. Elle pose des problèmes trop particuliers qui sont à traiter par d'autres méthodes.

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

BOUTELOUP.

Réparation d'un entonnoir. — Croquis I. Remblai élevé.

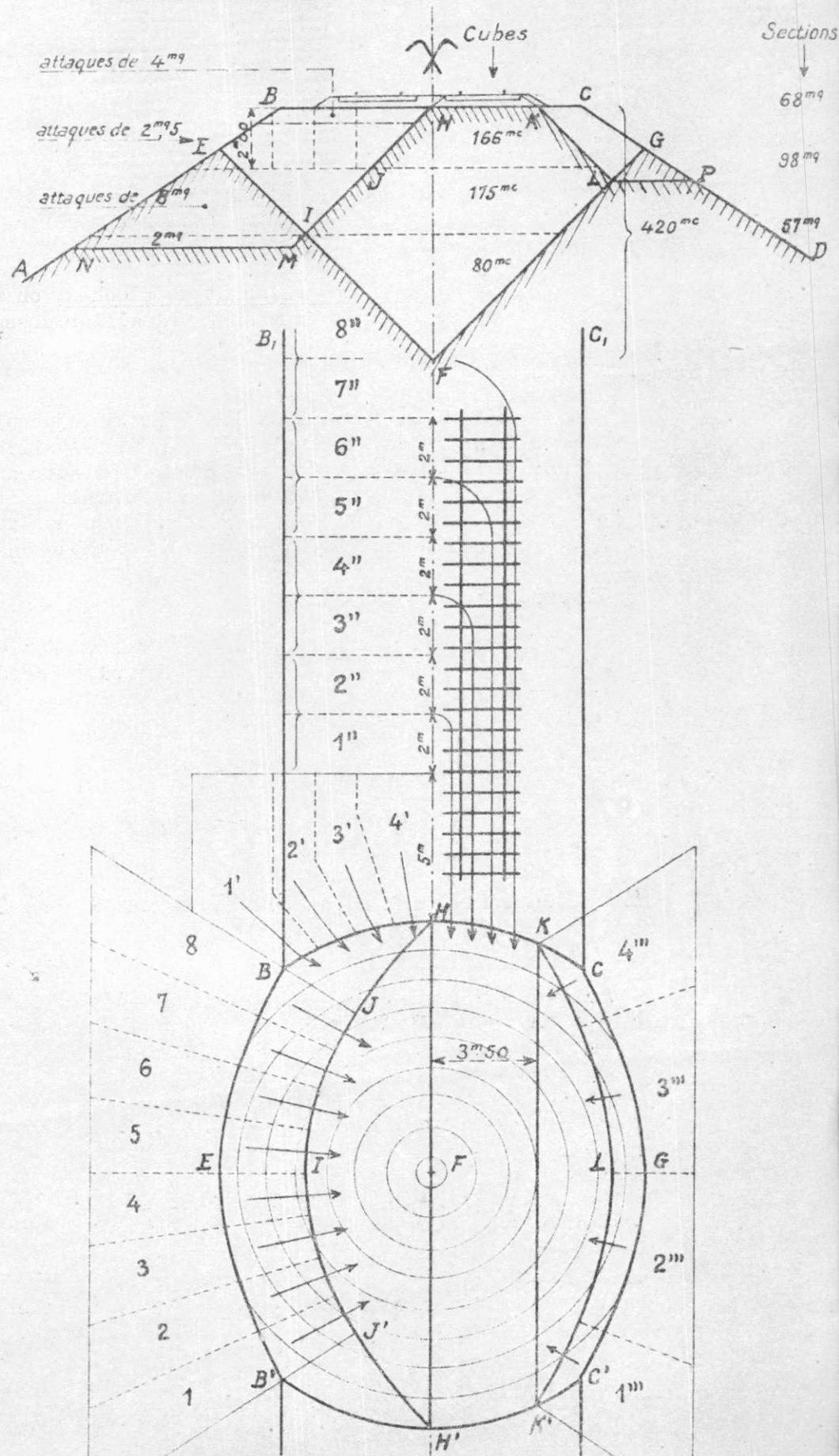
16 attaques de $4^m \times 3^m = 12^{mc}$

8 attaques de $2^m \times 5 \times 5^m = 12^{mc},5$

8 attaques de $8^m \times 1^m,50 = 12^{mc}$

4 attaques de 12^{mc}

36 attaques $\geq 12^{mc} = 432^{mc}$

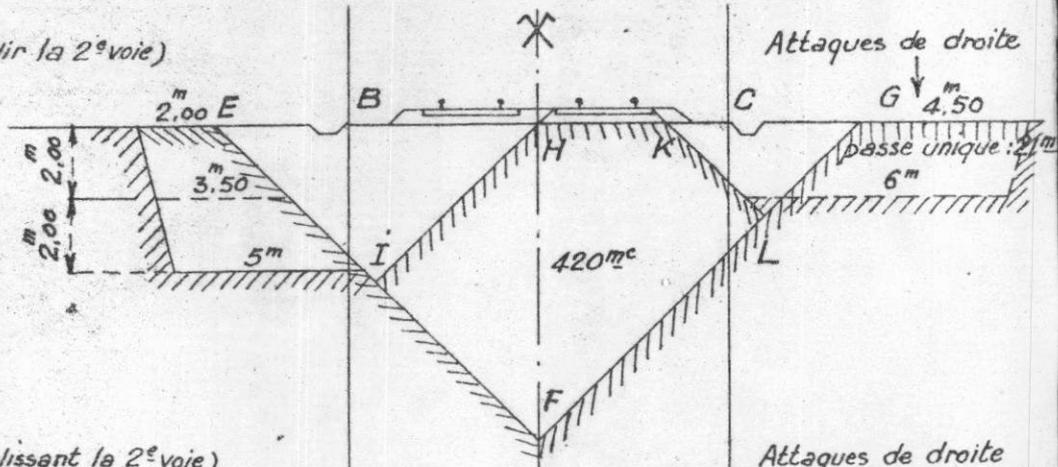


Réparation d'un entonnoir. — Croquis II. Voie à fleur de sol.

Cas de 20 attaques (sans démolir la 2^e voie)

Attaques de gauche

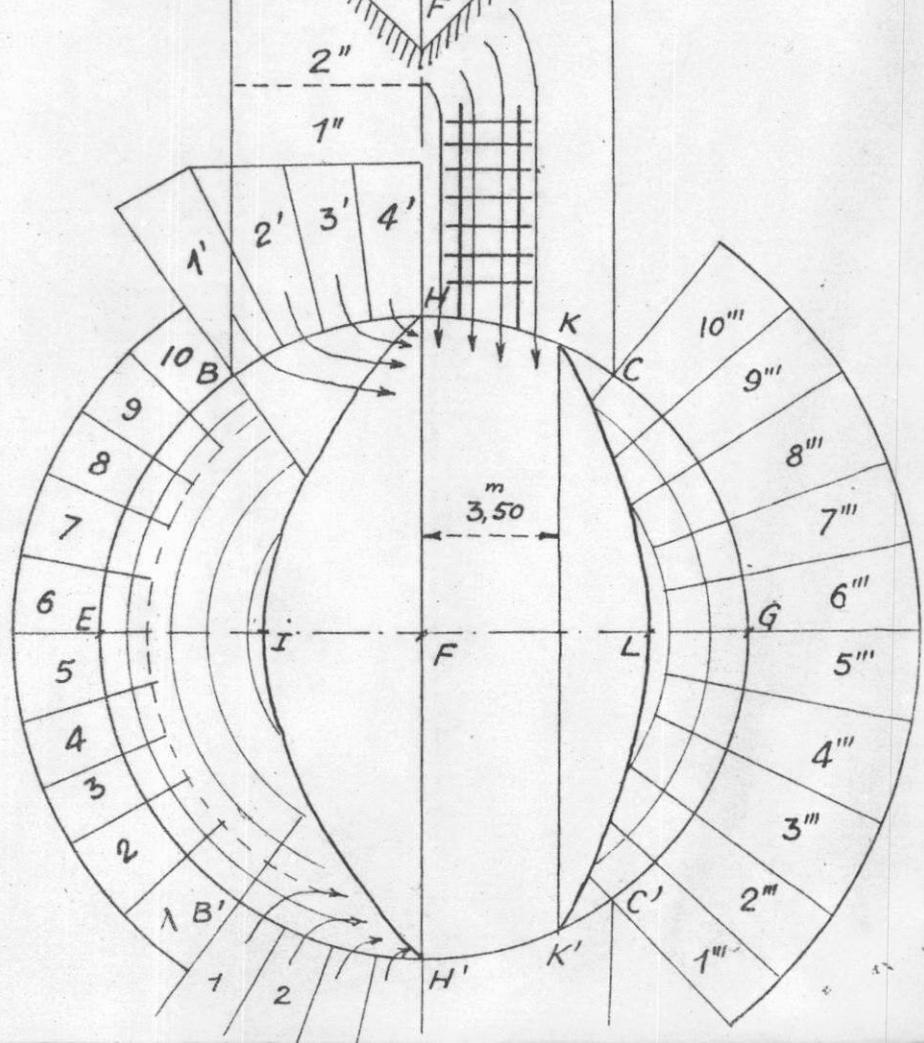
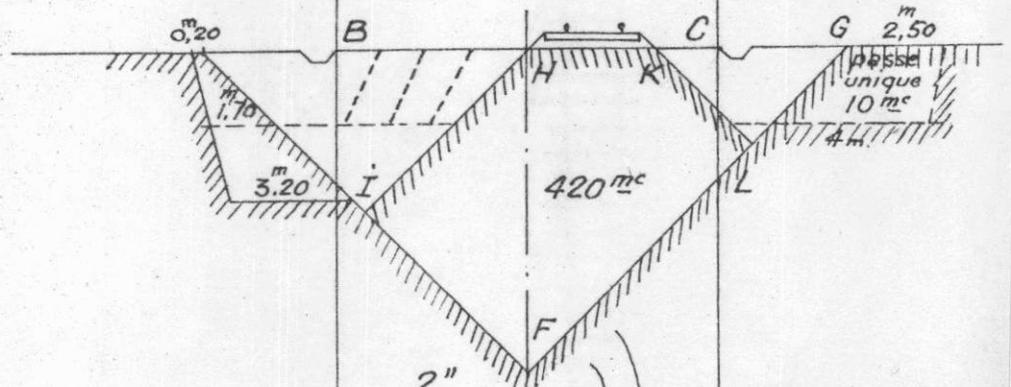
1^{ère} passe : 8^m,25 } 21^m
 2^e passe : 12^m,75 }



Cas de 44 attaques (en démolissant la 2^e voie)

Attaques de gauche

1^{ère} passe : 2^m,85 } 10^m,20
 2^e passe : 7^m,35 }



COPIE pour Monsieur le Chef du
SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

pour information.

Le Commissaire Technique
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Coy

Guerre
Rivers
Protection contre les attaques
aériennes

1218

12 JANV 1940

00012	PIÈCE
29 JANV 1940	(E)
1218	
NORD TRAVAUX	
Service Central	
29 JANV 1940	
Rep: <i>ey</i>	PIÈCE
N°: 5502	1218

CONFIDENTIEL

Le Commissaire Technique de la
Commission Régionale NORD des Chemins de Fer

à Monsieur le Directeur du Service Central
des Approvisionnements, Commandes et Marchés.

. r 3^B N° 1869
E S s

Défense Passive

Matériel des équipes
de secours et de
désinfection.

Suite à la lettre M.14.682.0 du 20 Novembre 1939 de M. le
Directeur du Service Central du Mouvement relative à l'améliora-
tion à apporter aux vêtements spéciaux déjà approvisionnés par
les Régions.

Je vous fais connaître que la Région du Nord dispose de 160
vêtements spéciaux en provenance de la Maison HUSSON et VAILLANT
qui pourraient être renforcés dans les conditions indiquées dans
la lettre précitée.

Le Commissaire Technique
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Recu 29/11/39 M. Bazin

11/11

CLASSER

a' classer
2/11

Sou No Guerre
Sub. No Divers

16 JAN. 1940

15/1/40
NORD TRAVAIL
Service Central
30 JANV 1940
Pièce
8802 1881

Protectorat des
attaches aériennes
M. Jullienne
fait auto

pe 15/1/40

M. Cambon

Annexe

Je vous envoie en joint un projet
de loi aux fins comminées pour
l'organisation nouvelle des équipes
mobiles, tenant compte des observations
que vous avez faites sur le redoublement de
premier projet qui vous a été soumis

L

1

~~CRASSED~~

M.

16 JANV 1940

Minute

DUPLICATA

NORD TRAVAUX	
Service Central	
30 JANV 1940	
Objet	Pièces
N°	1284

ANNEXE

Monsieur le Directeur,

VB.N.v.

Je vous envoie, ci-joint, un projet de note aux Sous-Commissions pour l'organisation nouvelle des équipes mobiles, tenant compte des observations que vous avez faites sur la rédaction du premier projet qui vous a été soumis.

Votre bien dévoué,

Le Chef du Service
de 1^{re} Voie et des Bâtiments

Signé : GUILLAUME

18 Janvier 1940

M. le Chef du P.V.B

1291 E

Exercice d'alerte
des équipes mobiles
de réparation

NORD TRAVAUX Service Central	
31 JANV 1940	
Rep: <i>g</i>	1100
N° 5502	1291

Annexe

Soz No *Guerre*
 Sub No *Divers*

N° 318

*Protection des
attaques aériennes*

La COMMISSION REGIONALE NORD

à Monsieur le Colonel Directeur des Chemins de Fer au G.C.G.

(sous couvert de la Commission Centrale).

19 JAN 1940

M. Demaux

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exercice d'alerte qui a été effectué le 18 Janvier, suivant les prescriptions de votre note N° 1288/DCF du 14 Janvier.

M. Wagner

Sur un ordre donné par la Commission Régionale aux Commissaires Militaires des Sous-Commissions, ceux-ci ont alerté à 15 h. tous les organes intéressés en vue de réaliser dans le plus bref délai :

JAN 1940

*Copie à MM IV (sic)
Pelle
à Boulogne*

1°- le rassemblement sur place de toutes les équipes mobiles de réparation, et l'alerte des détachements de renfort prévus par note N° 4004/DCF du 10 Novembre 1939 ;

2°- le rassemblement et le transport d'une équipe mobile par Sous-Commission sur un point de destruction supposée comme suit :

Sous-Commission 31 : équipe d'ORRY-la-VILLE.
Bifurcation de DENLIS ; km. 41 de la ligne PARIS - CREIL.

Sous-Commission 33 : équipe de PONT-de-BRIQUES.
Bifurcation d'HESDIGNIEUL.

Sous-Commission 34 : équipe de FEUQUIERES-BROQUIERS.
Sortie Nord du viaduc de POIX.

Sous-Commission 35 : équipe de LEFOREST.
Bifurcation d'EVIN, sortie Nord d'OSTRICCOURT.

Sous-Commission 36 : équipe mobile de BOHAIN.
Km. 176 de la ligne PARIS - AULNOYE.

Sous-Commission 37 : équipe mobile de MERCIEN-POMMIERS.
Tête Sud du tunnel de VAUKAILLON.

Les rapports détaillés qui viennent de nous parvenir montrent que :

a) les liaisons ont fonctionné normalement et la diffusion des ordres a été assurée partout en moins d'une heure, sur le territoire de la Sous-Commission

sauf

*à titre de
renseignement.*

*Just 24/1/40
CRASSER*

où les lignes téléphoniques étaient particulièrement chargées, en raison de la circulation simultanée de deux courants de transports ;

b) le rassemblement des équipes a été exécuté dans des délais inférieurs aux délais maxima fixés par les instructions en vigueur ; pour les équipes du régime A, la mise sur pied était partout terminée avant 17 h. 30 ; et dans la plupart des cas, avant 16 h. ;

c) le transport des équipes désignées pour réparer une destruction supposée a été assuré en partie par camions ou camionnettes, en partie par draines ou par trains spéciaux constitués, sur l'initiative des Sous-Commissions, pour transporter les matériaux nécessaires à la réparation des voies et de la plateforme.

Cet exercice d'alerte a donc donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants, qui confirment la qualité du dispositif et des méthodes de liaison et de mise en oeuvre des équipes mobiles.

Deux points particuliers doivent toutefois être signalés :

a) le premier, qui a déjà fait l'objet de nombreuses démarches de notre part auprès des 1ère et 2ème Régions Militaires, concerne, d'une part, l'insuffisance des moyens de transport automobiles par rapport aux dotations initialement prévues, et, d'autre part, la capacité trop réduite d'un grand nombre de camionnettes fournies par les mêmes Régions ;

b) le second concerne les détachements de travailleurs : d'une part, sur le territoire de certaines Sous-Commissions, les détachements désignés par l'Armée ou par la Région ne se trouvaient pas dans les cantonnements prévus ; d'autre part, la liaison avec ces détachements n'a pu être établie, dans certains cas, qu'au bout de plusieurs heures en raison de la surcharge du réseau téléphonique des P.T.T.

Ces différentes questions font l'objet de nouvelles mises au point, en liaison avec les organes de commandement et les unités intéressées.

Le Commissaire Militaire,

Signé : ROUX

Le Commissaire Technique, *edyl*

Signé : DEGARDIN

ANNEXE

NOTE - ANNEXE
sur les moyens de transport automobiles
des équipes mobiles de réparation de la Région NORD

NORD TRAVAUX
Service Central

31 JANV 1940

DDP
N° 1222 1291

L'Instruction N° 01432 - 4/E.M.A. du 12 Avril 1939 avait prévu que chaque équipe mobile disposerait, en principe, de 4 voitures automobiles (camionnettes ou camions).

Cette dotation initiale, à prévoir pour 36 équipes mobiles, comportait un effectif total d'environ 140 camionnettes ou camions.

La note N° 03401 - 4/E.M.A. du 30 Août 1939, qui précisait les dispositions à prendre au 1er jour de la Mobilisation, a prescrit que la Commission Régionale NORD devrait recevoir :

- 2 sections de la 1ère Région;
- 2 sections de la 2ème Région;

en tout, 4 sections, c'est-à-dire 80 camions ou 100 camionnettes.

La 1ère Région n'a fourni, jusqu'à présent, que 41 véhicules et la 2ème Région n'en a fourni que 29, ce qui donne un total de 70 véhicules.

En dehors du déficit numérique qui résulte de cette situation, il faut noter que la plupart des véhicules fournis sont des camionnettes à charge utile trop faible pour assurer convenablement le transport du personnel et du matériel des équipes mobiles.

Copie à M. Wagnon.

fait auto

1294

Paris le 11 janvier 1940.

fait le
15.1.40
S. Fin

18 JAN 1940

+ fait auto
NORD TRAVAIL
31 JAN 1940
PIECE
1294

V. B. N. V. P.

MINUTE

Le chef du service de la voirie et des Bâtimens
à l'honneur le Directeur de l'Exploitation, Commissaire
Technique de la Commission Régionale Nord.

1 dossier

Sea No Guerre
Sub. No Divers

Protection contre
les attaques aériennes

Suite à votre lettre N. 1515 D/P du 12 décembre
dernier.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour
chacune des équipes mobiles de réparation et des équipes fixes
de désinfection de Moulins-neuf et de St-Ouen, un inventaire
détaillé de la dotation de ces équipes en matériel et outillage
de désinfection, établi à la date du 15 décembre 1939.

J'annexe également l'état du matériel de
visière détenu par le magasin de Moulins-neuf et certains
magasins de district, auquel il y a lieu d'ajouter les
40 pulvérisateurs à dos pour désinfection chimique dont la
répartition avait été décidée par votre note 1070 D/P
du 26 septembre dernier.

RMW

J M

CHASSE

193 JAN 1940

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER.

Le 20 JANVIER 1940

NORD TRAVAUX	
31 JANV 1940	
Rep°	F1300
N°	1302

EX.N.m.r. 3^B N° 1 Annexe

320/CORN

Grosse
Divers

TRANSMIS

à Monsieur le Chef du Service
de la VOIE et des BATIMENTS.

*Protection contre
les attaques
aériennes*

la copie des rapports des Sous-Commissions

31, 33, 34, 35, 36 et 37, sur l'exercice d'alerte
des équipes mobiles de réparation qui a eu lieu
le 16 Janvier.

Retour ni
le 15/1/40
au bureau
militaire.

Prière, après avoir pris connaissance, de
vouloir bien retourner les documents ci-annexés
à la Section des Affaires Militaires.

20 JAN 1940

M. Demoux

de la part de
M. Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

M. Wagner

Morely

*vos observations
de la Station
brevets et fiches à Ballast*

M. Demoux

D'après les instructions du min aux IV la Station
en matériel pour piquets de creufut doit être:
50 pelles - 20 pioches - 20 fourches - 20 tronchettes. Si M Morely
avait suivi les instructions il n'y aurait pas eu d'obscurité
M 20/1

PASSER

ANNEXE

NORD TRAVAUX Service Central	
31 JANV 1940	
Rep: <i>g</i>	Pièce
N° <i>5502</i>	<i>1302</i>

18/5. V.F.

Suite à la transmission n° 520/R

au 20/5/40

Compte des dépenses des 25/12/39

31, 33, 34, 35, 36 et 37 me l'opinion

l'absence des dépenses est à la réclamation

qui a eu lieu le 16/1/40, en vertu

de la lettre de dépenses n° 121/40

après avis par commission.

R. V. J.

M. de M. J.

fait
RZ

28/1/40
24/1/40

fait 46/40
fait le 24/1/40
archivé

Copie à M (IV 1-5)

VBN/vp

ava prévu de suivre à des fins
de questions des dits documents à travers ailleurs
destinés à renforcer les équipes mobiles.

Vous me tiendrez au courant des
nouvelles mesures prises par les deux
Commissions intéressés et me ferez intervenir
près de la Commission Nationale si
la nouvelle mise en point tardait à trop.

Je tiens aussi à me faire connaître
1°) le lieu de cantonnement des
dits documents

2°) les moyens de transport prévus
pour ces dits documents

3°) le lieu de stockage ^{et la composition} et d'entretien
à mettre à la disposition des dits documents.

RW

fait + copie Archives

25 JAN. 1940

GLASBER

a' classer

8

Le 28 Janvier 1940.

NORD TRAVAUX
Service Central

- 5 FEV 1940

Rep: *g*
N° 3302 1309 bis

N° 428 /CMN

Guerre
Divest
Secret

Protection des attaques
contre les sciences

COPIE pour Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS

COMMISSION REGIONALE NORD

Le Commissaire Technique A. M. Sous-Commissions de PARIS-NORD, BOULOGNE, AMIENS, DOUAI, ST-QUENTIN, LAON et Annexe de LILLE

23 JAN 1940

M. Demours

M. Wagner

à faire faire cette affaire de typis à un jeune interne avec tout ce qu'il faut

Commission de la voie à la demande de Demours de leur part

g

L'exercice d'alerte des équipes mobiles de réparation qui a eu lieu le 16 Janvier a donné dans l'ensemble de bons résultats qui ont confirmé la qualité des liaisons, ainsi que des méthodes d'organisation de ces équipes.

L'examen des rapports adressés par les Sous-Commissions montre tout fois la nécessité d'apporter des améliorations sur les deux points suivants :

1°- l'insuffisance des moyens de transport automobiles , laquelle porte à la fois :

- a) sur le nombre des véhicules qui est inférieur aux dotations prévues par les instructions ministérielles en vigueur ;
- b) sur la charge utile trop réduite de la plupart des véhicules ;
- c) sur l'état d'entretien défectueux d'un grand nombre d'entre eux ;
- d) enfin sur une trop grande décentralisation des unités dont dépendent ces véhicules.

La Commission Régionale a signalé au Directeur des Chemins de Fer les enseignements que comporte à cet égard l'exercice général du 16 Janvier. Elle fera également de nouvelles démarches au près des 1^{ère} et 3^{ème} Régions, à qui cette situation a déjà été signalée à plusieurs reprises, et elle compte pouvoir parer aux inconvénients signalés en c) et d) ci-dessus, par une nouvelle organisation administrative actuellement à l'étude.

2°- la liaison avec les détachements de travailleurs , et le délai de leur mise en route n'ont pas été satisfaisants sur le territoire de plusieurs Sous-Commissions :

- a) dans certains cas, les unités désignées n'étaient pas disponibles au moment où elles ont été alertées, d'autres avaient des effectifs incomplets. Il faut tirer de cette observation la conclusion qu'il est préférable d'obtenir la désignation d'unités du régime territorial plutôt que d'unités appartenant aux formations des Armées. Les Commissaires Militaires des Sous-Commissions devront insister dans ce sens auprès des Régions et Commandements d'Etapes.

SECRET

COMMISSION REGIONALE NORD

à SOUS-COMMISSION DE PARIS-NORD, BOULOGNE,
AMIENS, DOUAI, St-QUENTIN, LAON et Annexe
de LILLE.

Archives

L'exercice d'alerte des équipes mobiles de réparation qui a eu lieu le 16 Janvier a donné dans l'ensemble de bons résultats qui ont confirmé la qualité des liaisons, ainsi que des méthodes d'organisation de ces équipes.

L'examen des rapports adressés par les Sous-Commissions montre toutefois la nécessité d'apporter des améliorations sur les deux points suivants:

1°- l'insuffisance des moyens de transport automobiles, laquelle porte à la fois:

- a) sur le nombre des véhicules qui est inférieur aux dotations prévues par les instructions ministérielles en vigueur;
- b) sur la charge utile trop réduite de la plupart des véhicules;
- c) sur l'état d'entretien defectueux d'un grand nombre d'entre eux.
- d) enfin sur une trop grande décentralisation des unités dont dépendent ces véhicules.

La Commission Régionale a signalé au Directeur des Chemins de Fer les enseignements que comporte à cet égard l'exercice général du 16 Janvier. Elle fera également de nouvelles démarches auprès des 1ère et 2ème Régions à qui cette situation a déjà été signalée à plusieurs reprises, et elle compte pouvoir parer aux inconvénients signalés en c) et d) ci-dessus, par une nouvelle organisation administrative actuellement à l'étude.

2°- la liaison avec les détachements de travailleurs, et le délai de leur mise en route n'ont pas été satisfaisants sur le territoire de plusieurs Sous-Commissions:

a) dans certains cas, les unités désignées n'étaient pas disponibles au moment où elles ont été alertées, d'autres avaient des effectifs incomplets. Il faut tirer de cette observation la conclusion qu'il est préférable d'obtenir la désignation d'unités du régime territorial plutôt que d'unités appartenant aux formations des Armées. Les Commissaires Militaires des Sous-Commissions devront insister dans ce sens auprès des Régions et Commandements d'Etapes.

b) les difficultés du transport de ces détachements par train spécial sur des lignes encombrées montrant qu'il est opportun d'obtenir la désignation de plusieurs détachements de 100 hommes sur le territoire d'une même Sous-Commission; de cette manière, on pourrait alerter l'un ou l'autre de ces détachements, suivant la position géographique de la

.....

destruction à réparer.

c) la liaison avec les détachements de renfort n'a pas fonctionné partout avec la rapidité voulue; il faut observer à ce sujet qu'à défaut de communications directes, il est préférable de les alerter par l'intermédiaire de la Gendarmerie plutôt que par les Mairies; d'autre part, ces liaisons doivent faire l'objet de fréquents essais, et l'Officier chargé des équipes mobiles dans chaque Sous-Commission doit en être tenu responsable.

Le Commissaire Militaire, Le Commissaire Technique,

VB.N. vr.

PARIS, le 28 Janvier 1940.

COPIE à MM. les C.A. (1 à 5)

avec prière de suivre de très près la question des détachements de travailleurs destinés à renforcer les équipes mobiles.

Vous me tiendrez au courant des nouvelles mesures prises par les Sous-Commissions intéressées et me ferez intervenir près de la Commission Régionale si la nouvelle mise au point tardait de trop.

Vous surez à me faire connaître;

- 1°/ le lieu de cantonnement des détachements;
- 2°/ les moyens de transport prévus pour ces détachements;
- 3°/ le lieu de stockage et la composition de l'outillage à mettre à la disposition des détachements.

WAGNON

b) les difficultés du transport de ces détachements par train spécial sur des lignes encombrées montrent qu'il est opportun d'obtenir la désignation de plusieurs détachements de 100 hommes sur le territoire d'une même Sous-Commission ; de cette manière, on pourrait alerter l'un ou l'autre de ces détachements, suivant la position géographique de la destruction à réparer.

c) la liaison avec les détachements de renfort n'a pas fonctionné partout avec la rapidité voulue ; il faut observer à ce sujet qu'à défaut de communications directes, il est préférable de les alerter par l'intermédiaire de la Gendarmerie plutôt que par les Mairies ; d'autre part, ces liaisons doivent faire l'objet de fréquents essais, et l'Officier chargé des équipes mobiles dans chaque Sous-Commission doit en être tenu responsable.

ava prévu à l'avance à leur fin

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique,

Intérim à renforcer les équipes mobile.

Une fois le matériel en contact des nouvelles sur une force par les Sous-Commissions intéressées et sur leurs interventions par la Commission Régionale et la nouvelle mise en port tardait à trop.

Je tiens à vous faire connaître
1° le lieu de concentration des
détachements

2° les moyens de transport prévus
pour ces détachements

3° le lieu de stockage et l'emballage
à mettre à la disposition des détachements.

Page copie Archives

CLASSEN

à l'attention

(E)

Le 24 Janvier 1940

Sans No
N° 10
Protection contre
les attaques
aériennes

NORD TRAVAUX
Service Central
- 5 FEV 1940
PL 300
5112 1306

Monsieur Demars.

27/1/40.

M. Magnon
Les lettres de félicita-
tions que prépare habituelle-
ment la Section de Personnel
Chef du Service de la Direction
dans le cas présent, la lettre étant à
signer par la Commission Régionale
la guerre 1914-1918 et j'ai préparé la lettre de
félicitations ci-jointe sur papier à en-tête de la
Commission Régionale et la réponse ci-dessus en-tête de
vous pouvez passer, si vous êtes d'accord, à la signature
de M. Guillaume.

Equipes Mobiles

Exercice du 16.1.40

27/1/40

Monsieur Guillaume



d'annotation M. de M. Guillaume sur la
note ci-jointe.

A mon avis il n'y a lieu de faire entrer en
ligne de compte, pour une récompense éventuelle, que
les équipes mobiles n'étant effectivement restées sur
un lieu de destruction efficace.

Le classement de ces équipes par rapport au temps
mis entre l'alerte et l'arrivée sur les lieux est le suivant

- 1. Equipe de Feuguères Broquiers : 1^h 17
- 2. - do. Lefort : 1^h 30
- 3. - do. Pont de Briques : 2^h 22
- 4. - do. Bohain : 2. 48
- 5. - do. Origny en Thierch. : 3^h 25
- 6. - do. Marcin Toumiers : 3^h 38

24/1/40

Monsieur Guillaume

Je partage l'avis de
M. Wagner

Deby

Je suis d'avis, pour l'octroi d'une récompense, de
nous en tenir à l'équipe de Feuguères proposée par le Chef
d'Amiens. L'équipe de Lefort qui vient la 2^e était favorisée
par le peu de distance entre Lefort et le point de destruction
(Bois de l'Or).

que M. Wagner
propose cette
lettre ci

Je vous propose de passer le dossier à M. Paradis pour
qu'il prépare dans la forme habituelle une lettre de félicitations
pour le chef d'équipe Lillo, lettre qui serait à signer par
les Commissaires Militaire et technique de la ERN.

Y-1 4

voir suite le faire quelle part de 2/3 de son 8 9 mois
29/1/40
M. le Directeur
CLASSER

M. Wagner
D

M. Bazin
regard - prendre
note de ce personnel
27/1

V.B. N. v. 2/5

Carras le 29 Janvier 1940

E

Gare de Bethune

Poste de 1er secours

aux blessés et gazés

Spéc. N°: efuene
 Div. N°: Divers
 Protection cjb. attaq. achievées

Monsieur l'ingénieur en chef

(M. Wagnon)

ONORET PAUX Service Central	
31 JANV 1940	
Rep°: f	Pièce
N° 5502	1811

Le local devant servir de poste de 1er secours aux blessés et gazés est installé en gare de Bethune.

Pour l'aménagement de ce poste de secours les objets ci-après sont nécessaires:

- 1 poêle à feu continu avec cheminée en tôle galvanisée
- 1 lessiveuse de 40 litres (nous possédons l'appareil de chauffage)
- 2 grandes bassines pour lavage des gazés
- 3 brancards spécialement affectés au transport des gazés

M. Demaise, par sa note du 4 et, nous a donné son accord, pour la fourniture par notre service, du matériel nécessaire au poste de secours de Douai.

Dans ces conditions, sans avis contraire de votre part, je fais acheter les objets mentionnés ci-dessus et j'impute la dépense au compte spécial P15

M. Wagnon

Le Chef du 5^e Arrond^e V.B.

Le poêle à feu continu est-il bien nécessaire

me pouvez vous pas trouver un appareil de chauffage dans votre service.

Les brancards spéciaux ne paraissent pas utiles surtout si le

poste lui-même n'est pas étanche aux gaz

V.B. N. v. 2/5 Pour les lessiveuse et bassines aduemy vous au commerce local

Retour à Monsieur Wagnon

pour ordre

De Chef du 5^e Arrond^e V.B.

Cartan

Wagnon

31/1

Cartan

à classer

1

3

Arras, le 30 Janvier 1940,

VB.N.va.5.

PT

Monsieur l'Ingénieur en Chef,
(M. WAGNON)

Suite à votre note du 29 courante ci-jointe en retour,
avec la Note du 18 Janvier de la Sous-Commission militaire de
DOUAI.

Le train cantonnement de l'équipe mobile de TINGQUES a
été provisoirement garé à SAVY-BERLETTE sur voie de la Halle.
Il est à craindre que les installations de cette gare, utili-
sée par l'armée W se révèlent insuffisantes et ne permettent
pas de l'y laisser séjourner.

- 2 -

Cette équipe étant classée dans le régime B le train
cantonnement sera prochainement libéré par le personnel et, dans
ces conditions il semble possible de le garer en gare de St POL.

Si cette gare ne pouvait être retenue, il pourrait être
transféré à WAVRANS (Ligne d'Arras-Etaples).

Dans l'un comme dans l'autre cas, cette équipe paraît
devoir être rattachée à la Sous-Commission de BOULOGNE sa zone
d'action restant la même sauf pour la ligne Arras-Doullens, cette
dernière gare exclue, qui serait rattachée au groupe mobile de
BOISLEUX et à la Sous-Commission de DOUAI.

En ce qui concerne les wagons du train cantonnement
je me rapproche de mon Collègue du M.R. en vue d'obtenir les
vieilles voitures voyageurs aménagées, nécessaires au remplace-
ment des wagons 30 T actuellement affectés à cette équipe. Je
vous tiendrai au courant du suivi.



*M. Hazebrouck
Ext. à Succard avec votre
Commission Militaire. Dans
l'affaire mentionnée faire suivre la
Commission Régionale pour la M.R.*

Le Chef du 5ème Arrondissement
de la Voie,

Stu...
VAN-03/5 Arras le 27 Janvier 1940
Monsieur l'Ingénieur en Chef
(M. Wagnon)

*Je vous adresse ci-joint copie
des correspondances échangées avec le Commandant
technique de la 4ème Commission Régionale de
Boullogne et avec le Commandant technique de
la 4ème Commission Régionale de Douai.
Après la réponse de M. le Commandant technique
Commission Militaire de la 4ème Com. R. l'équipe mobile de Tingques
reste installée provisoirement à Savy-Berlette dans les
conditions il y a lieu de conserver de préférence
Je vous prie de vouloir bien me le confirmer.*

*M. Hazebrouck
Je vous le confirme
M*

Arras le 1-3-1940

V. B. N. V. 2/5
Equipe mobile
de Tingques

Retour à Monsieur l'Ingénieur en Chef
(M. Wagnon)

pour ordre

1 dossier

à classer
CRASSER

Le Chef du 5ème Arrond V. B.
Atlas

5 Années

(E)

fuere
suivis
Protection contre les
attaques aériennes
P

NORD TRAVAUX	
Service Central	
31 JANV 1940	
Rep. <i>ef</i>	Pièce
N° <i>502</i>	<i>1212</i>

~~très urgent~~

29/1/40

Monsieur Hazebront.

La note ci jointe en communication
de Commission Militaire de la H^e 35
relative à l'équipe mobile de Tincques.

D'après votre note du 23/1 cette équipe
est provisoirement à Savy Boulette.

Est-elle y restée? si non y a-t-il

1- dans les gares voisines de la place? Pour-
me faire des propositions à ce sujet

D'autre part, vous proposez de supprimer
complètement le train cantonnement. Comme
cette équipe au régime B peut être remise
sur ordre de la Commission au régime A
il y a lieu de lui conserver son train
cantonnement en passant sur place
les 30T par d'autres wagons.

Pour me faire rapidement sur
le 1^{er} point

RW

Z.S.V.R →

S. M. C. F.

Le 26 Février 1940

NORD TRAVAUX Service Central	
- 5 MARS 1940	
Dep ^t <i>Y</i>	Pièce
N ^o <i>5802</i>	<i>1312</i>

Sous-Commission
Régionale N^o 35

ANNEXE

N^o 11/2243

Copie

Le Commandant Dupont, Commissaire Militaire
de la Sous-Commission Régionale N^o 35
à Monsieur Hagebruceq
Ingénieur de la Voie
Chef du 5^e arrondissement V. B.
Arras

En réponse à votre lettre du 24 Février
1940, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucun
changement n'a été apporté aux dispositions
de la note 366/C.R.N. du 18 Janvier 1940 qui a
prévus le stationnement à Bircques de l'équipe
mobile installée provisoirement à Lavy-Berlette

Le C^o Dupont, Commissaire Militaire
de la Sous-Commission N^o 35
Signé: Dupont

Copie à M. GEMONET

ARRAS

24 Février

40

Pour avis

L'Ingénieur de la Voie

ANNEXE

NORD TRAVAIL	
Service Central	
- 5 MARS 1940	
Rep ^e	D-
N° 5802	1312

Monsieur HAZEBROUCQ

Chef du 5ème Arrondissement V.B à ARRAS

à Monsieur le Commissaire
Militaire de la S/Commission N° 35.

Je vous ai transmis, par note du 7 courant, la question du rattachement à la S/Commission de BOULOGNE de l'équipe mobile de TINCQUES stationnée provisoirement à SAVY.

Vous m'avez dit récemment que la Commission Régionale avait repoussé votre proposition et maintenu l'équipe sous la direction de la S/Commission 35.

Vous m'obligeriez en m'adressant copie de cette décision pour me permettre de renseigner mon Service Régional et de me mettre d'accord avec la S/Commission de BOULOGNE pour le stationnement de l'équipe à SAVY.

"HAZEBROUCQ"

Copie à Monsieur GEMONET

Pour avis

L'Ingénieur de la Voie

ANNEXE

ARRAS

7 Février

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 5 MARS 1940	
Rep°	<i>[Signature]</i>
N°	8802 1312

D-

Monsieur HAZEBROUCQ

Chef du 5ème Arrondissement V.B à ARRAS

à Monsieur le Commissaire Militaire

de la S/Commission N° 35.

Mon Service Central m'a transmis votre rapport du 18 Janvier 1940 relatif à l'Equipe mobile de TINCQUES en m'invitant à me mettre d'accord avec la S/Commission de BOULOGNE pour le rattachement de l'Equipe à cette S/Commission.

Par lettre dont copie ci-jointe, la S/Commission de BOULOGNE me donne accord à ce sujet pour fixer à St-POL, la gare de stationnement de l'Equipe, mais demande que vous en fassiez la proposition à la Commission Régionale.

Je pense que vous n'y aurez pas d'objection et je vous serais obligé de bien vouloir me le confirmer.

"HAZEBROUCQ"

BOULOGNE, le 5 Février

NORD TRAVAUX
Service Central

- 5 MARS 1940

R.P. *g*
N° *5502* *1312*

SECRET

ANNEXE

Exploitation

3ème Arrondissement

EM 90

Copie

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
V.B à ARRAS.

Equipe mobile de réparation.

Suite à votre lettre du 3 courant concernant
l'équipe mobile de réparation de TINGUES.

Je n'ai aucune objection à ce que cette équipe
soit reportée à St-POL et rattachée de ce fait à la
S/Commission de BOULOGNE. Je laisse à la S/Commission
35, près de laquelle je vous demanderais de vouloir bien
faire le nécessaire, le soin de saisir la Commission
Régionale.

Sous-Commission de Boulogne

Le Commissaire Technique

"MEUNIER"

ANNEXE

ARRAS

3 FEVRIER

NORD TRAVAUX
Service Central

- 5 MARS 1940

g
N° 5302 4312
D-

Equipe mobile
de réparation
de TINCQUES

Monsieur HAZEBROUCQ

Chef du 5ème Arrondissement V.B à ARRAS

à Monsieur le Commissaire ^{*technique*} Militaire
de la Sous-Commission Régionale à BOULOGNE.

Suivant tableau I annexé à la note N° 366/C.R.N du 18.I.40 de la Commission Régionale Nord des Chemins de Fer, l'Equipe mobile de TINCQUES, (classée en régime B) actuellement à SAVY-BERLETTE, en exécution des instructions de votre dépêche du 22/I/1940, est rattachée à la S/Commission N° 35.

Dans la note N° II/I796 du 18 courant de M. le Commandant DUPONT, Commissaire Militaire de la S/Commission Régionale N° 35 à M. le Commissaire Militaire de la Commission Régionale Nord (dont copie ci-jointe), il est suggéré de retirer cette équipe à la S/Commission 35 et de l'affecter à une autre Sous-Commission qui lui choisirait un point de stationnement sur son propre territoire.

Comme il y a lieu de craindre que les installations de la gare de SAVY-BERLETTE, utilisées par l'Armée W, ne se révèlent insuffisante et ne permettent pas d'y laisser séjourner le train-cantonement, je vous propose de reporter l'équipe mobile en question à St-POL et de la rattacher à votre S/Commission (St-POL se trouvant sur le territoire de la S/Commission de Boulogne).

Je vous demanderai de bien vouloir me donner votre accord et, dans l'affirmative, saisir la Commission Régionale.

Guerre
Divers
Protection contre
les attaques
aériennes

MINUTE

29 janvier

40.

fait auto

NORD TRAVAUX	
Service Central	
-6 FEV 1940	
Rep: G	1133
N° 2512	1313

Monsieur le Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique.

VB.N/ep

Je vous retourne ci-annexé le rapport par lequel la Sous-Commission d'Amiens attire l'attention sur l'initiative dont a fait preuve le Chef de canton principal LILLO Vincent, Chef de l'équipe mobile de Feuquières-Broquiers, à l'occasion d'un exercice de remise en état de la voie.

- 2 -

Après examen d'ensemble de la situation des équipes ayant participé à des exercices similaires, j'estime que seul le Chef de l'équipe de Feuquières-Broquiers doit être félicité.

J'ai préparé le projet de lettre de félicitations ci-annexé pour la Commission Régionale.

Le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments,

[Signature]

Monsieur CAMBOURNAC, Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique.

Vous jointe lettre
à M. Lillo - Vincent
du 2/2/40

CLASSER

- Copie de M. Magnan
- Hennigant
- Paradi
- Roussel
- L'clercq
- Eille

avec 1 exemplaire de la Note C.R.N. N°366
du 18-1-40
50 exemplaires remis au Bureau militaire.

10

File
31/1/40
Paris, le 31 janvier 1940

6 Annexes

Mr. I.V.

~~Remettre les clés à arrond.~~ (1 à 5)

NORD TRAV	X
Service C...	
- 6 FEV 1940	
Rep: J	
N° 2002	1319

Urgence
MINUTE
Divers

V.B.N.V.P.

Equipe mobile de réparation

Protection contre
les attaques aériennes

Je vous adresse ci-joint (11 exemplaires de
la Note N°366 de la Commission Regionale Nord en date
du 18 janvier 1940 sur la nouvelle organisation de
l'équipe mobile de réparation. à répartir comme suit:

La note VBN/VP
du 16 Novembre 1939 relative au min. sujet
ceci annule et remplace celle qui est
en vigueur.

(1)

- 1. arr. - 35 exempl.
- 2. - 26. -
- 3. - 28. -
- 4. - 11. -
- 5. - 23. -

- 2 exemplaires pour l'arrond.
- 1 - pour chaque chef de section et chef de district
intéressés.
- 1 exemplaire pour le chef de l'équipe mobile.

Cette nouvelle organisation est à mettre en application
sans délai. Tous feront établir de suite la consigne de
répartition aux
équipes A et B sur les bases de matériel existant (annexes
2 et 3)

Tous voudrez bien m'accuser réception de ce document.

31 JAN 1940

CLASER

ANNEXE B

DC

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER

Le 18 Janvier 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 6 FEV 1940	
Rep: J	PL 303
N° 1312	1319

SECRET

Equipes mobiles
de réparation

NOTE de la Commission Régionale
aux Sous-Commissions de Chemin de Fer.

N° 366/ CRN

- 3 annexes
- 2 tableaux

La Note CC-4537 E du 2 Novembre 1939 de la Commission Centrale des Chemins de Fer, dont ci-joint copie, donne la nouvelle formule d'organisation des équipes mobiles de réparation, qu'il y a lieu d'appliquer dès à présent. Les équipes sont soumises à deux régimes distincts dénommés A et B.

Sont classées dans le régime A les équipes mobiles dont la zone d'action comporte une ou plusieurs lignes empruntées ou pouvant être empruntées par des courants de transport importants (itinéraires de rocade ou de ravitaillement). Ces équipes doivent pouvoir être alertées, rassemblées et rendues dans un délai maximum de 6 heures au point fixé.

Les autres équipes, classées dans le régime B, doivent pouvoir être regroupées avec tous leurs moyens dans un délai de 24 heures au maximum.

La répartition des équipes de la Région Nord entre les régimes A et B est donnée par le Tableau I ci-joint.

Lorsqu'elle sera avisée d'un T.C.O. la Commission Régionale pourra prescrire, par l'intermédiaire des S/Commissions, le renforcement des moyens d'alerte rapide des équipes mobiles intéressées (adjonction de plantons, motocyclistes, renforcement du piquet d'alerte, augmentation du nombre de véhicules automobiles à disposition de l'équipe, etc...) ou même le maintien en état de rassemblement de certaines équipes.

Par ailleurs, à tout moment, une équipe du régime B peut être classée, par ordre de la Commission Régionale dans le régime A,

.....

définitivement ou provisoirement, sur préavis de 24 heures environ. Il est donc nécessaire que des consignes du type A soient étudiées et préparées par les équipes du régime B, en plus des consignes du type B, et soient prêtes à être distribuées et mises en application en quelques heures.

REGLES d'APPLICATION

I - EQUIPES SOUMISES AU REGIME A.

Les dispositions à prendre, en ce qui concerne la composition et le mode de recrutement et d'alerte des équipes mobiles soumises au régime A sont les suivantes:

1°- Effectif total de l'équipe. Il est désormais celui indiqué au Tableau I susvisé.

2°- Situation du personnel de l'équipe en temps normal. Au siège de l'équipe mobile résident et se tiennent en permanence:

a) Le Chef de l'équipe piqueur (ouvrier), surveillant technique principal ou surveillant principal de la voie chargé, sous la Direction du Chef de District local, de la discipline de l'équipe, de son rassemblement et de son acheminement sur le lieu du travail; il est responsable de l'approvisionnement en matériaux de l'équipe et de son outillage, pour lesquels les dispositions actuellement prévues restent en vigueur.

b) 2 agents d'alerte. Ces agents, autant que possible célibataires, n'appartiennent pas obligatoirement à la brigade locale mais peuvent être pris dans l'ensemble de la Section.

Le Chef de l'équipe mobile et les agents d'alerte devant pouvoir être touchés par téléphone sans aucun délai, couchent dans le cantonnement de l'équipe mobile et travaillent en temps normal, dans la gare siège de l'équipe, ou en voies principales à ses abords immédiats.

c) Pour mémoire, les conducteurs des camionnettes affectés à l'équipe et stationnées au siège de l'équipe, ainsi que le conducteur de la draine, si elle stationne en permanence au siège de l'équipe.

Le reste du personnel ne réside plus et ne travaille plus en permanence au siège de l'équipe mobile. Il se compose:

- du personnel de la brigade locale;
- du personnel des 2 ou 3 brigades voisines et de quelques uns des agents spécialisés S.E.S. et ouvriers spéciaux, dont la résidence

.....

administrative est en principe la plus voisine du siège de l'équipe mobile, jusqu'à concurrence de l'effectif fixe pour l'équipe.

Ce personnel travaille normalement dans sa zone d'action habituelle⁽¹⁾ Il rentre la nuit à son domicile normal.

3°- Rassemblement de l'équipe mobile. Le Chef de l'équipe mobile tient à jour, en permanence, la liste des adresses des domiciles des agents qui n'habitent pas en permanence au cantonnement de l'équipe. Il reçoit chaque jour, des chefs de canton ou d'équipe intéressés, l'indication de l'emplacement où se trouveront leur brigade ou les ouvriers intéressés, le jour suivant.

Dès qu'il y a, de jour ou de nuit, bombardement reconnu dans la Région d'action de l'équipe mobile, le personnel de la brigade locale se rend, de lui-même, et sans autre avis, au siège de celle-ci, à pied ou à bicyclette, sans emporter d'outillage pour être à même de préparer le départ de l'équipe si elle est mobilisée et déplacée.

Dès que l'équipe mobile reçoit l'ordre de se rassembler au complet, pour partir en un point désigné:

- de jour, le Chef de l'équipe envoie les camionnettes de l'équipe accompagnées des agents d'alerte, et éventuellement la draine, chercher les agents des brigades voisines et agents spécialisés faisant partie de l'équipe mobile, sur le lieu de leur travail;

- de nuit, il envoie les camionnettes accompagnées des agents d'alerte, et éventuellement la draine, ramasser à leur domicile tous les agents de l'équipe mobile.

Le personnel cantonnier n'emporte pas son outillage, l'équipe mobile en étant munie. Les O.S. emportent le petit outillage qu'ils ont normalement avec eux dans leur sacoche; le gros outillage (échelles, cordages, etc...) existe dans le matériel de l'équipe mobile.

Le Chef de l'équipe prépare le départ de l'équipe mobile avec les agents de la brigade locale pendant que les camionnettes rassemblent le personnel. Le départ de l'équipe n'a lieu, de même que son rassemblement préalable, que sur ordre de la S/Commission.

.....

(1) Les agents S.E.S. et ouvriers spéciaux faisant partie d'une équipe mobile, doivent travailler, autant que possible, dans leur résidence administrative.

4°- Campement - Rien n'est changé aux dispositions déjà prises en ce qui concerne le campement existant.

Une consigne, établie sur les bases du modèle ci-joint (Annexe II) à la diligence de l'adjoint technique Voie des Sous-Commissions, fixe les moyens de mobiliser rapidement, de jour comme de nuit, les équipes en cas de destruction (intervention de la Sous-Commission, des fonctionnaires et agents dirigeants du Service de la Voie, des gares centres de l'équipe et centres des brigades de la Voie, plantons à bicyclette ou à motocyclette, emploi des camionnettes et draisine pour le ramassage des agents, etc...)

Cette consigne doit régler les diverses opérations à effectuer de façon telle que, compte tenu des moyens d'alerte dont elle prévoit l'emploi, l'équipe mobile soit rendue au point désigné dans un délai maximum de 6 heures.

La Sous-Commission doit aviser, à coup sûr, en même temps que le Chef d'équipe, le Chef d'Arrondissement de la Voie et les agents de la Voie qualifiés pour décider de la nature et de la quantité des matériaux à emmener par l'équipe mobile (en principe le chef de section et le chef de district).

II - EQUIPES SOUMISES AU REGIME B

Ces équipes sont dissociées. Les agents entrant dans leur constitution sont désignés nominativement par le Chef de district territorial qui prend toutes dispositions pour être toujours en mesure de les rassembler en cas de besoin.

Le matériel et le gros outillage restent au siège de l'équipe, soigneusement rangés et placés sous la surveillance du chef de canton territorial. Le Chef de l'équipe mobile en a la liste et s'assure périodiquement que le stock prévu est au complet et en bon état. L'outillage et le matériel délicats tels que les masques de réserve, les appareils oxymasques, les vêtements de protection, etc... sont déposés au siège du district intéressé.

Les camionnettes ou camions de l'armée sont rassemblés au siège de la S/Commission de rattachement, suivant les indications du tableau II ci-annexé.

Les cantonnements et moyens de campement existants sont conservés. Le chef de canton local en a la surveillance.

Une consigne du modèle ci-joint (Annexe III) fixe les moyens de mobilisation, le matériel laissé sur place, et celui déposé en dehors du siège de l'équipe mobile.

.....

III - SUBORDINATION DES EQUIPES MOBILES

Aux termes de l'instruction n° 01432 4/EMA, du 12 Avril 1939, les équipes mobiles doivent dépendre au point de vue de leur emploi de la Sous-Commission de Chemin de fer "sur le territoire de laquelle est fixé leur "point d'attache".

Or, il arrive assez souvent, en raison des limites territoriales différentes des Arrondissements voie et des Sous-Commissions, que la section de voie qui a constitué l'équipe mobile n'a qu'une partie de son territoire dans les emprises de la Sous-Commission de rattachement de l'équipe. Il ne serait pas désirable qu'une telle équipe mobile ne puisse pas être mobilisée par la Sous-Commission dont dépend le surplus de son territoire.

Il doit, en conséquence, être entendu:

- que la zone d'action de chaque équipe mobile est normalement le territoire de la section de voie qui l'a mise sur pied.
- qu'il appartiendra à toute Sous-Commission intéressée par la zone d'action d'une équipe mobile qui ne lui est pas rattachée, de s'adresser en cas de besoin à la Sous-Commission de rattachement qui devra, compte tenu de ses besoins propres, lui donner satisfaction.

Ceci n'exclut pas, d'ailleurs, la possibilité qu'a une Sous-Commission de prescrire l'envoi momentané d'une équipe mobile dans une section voisine.

Le Commissaire Militaire,

"ROUX"

Le Commissaire Technique,

"CAMBOURNAC"

b) REGIME B -

Les équipes mobiles sont dissociées; le matériel est maintenu sur place; mais le personnel peut être réparti dans les cantons de la zone d'action de chaque équipe pour y être occupé ~~aux travaux normaux~~ d'entretien et toutes mesures sont prises pour que chaque équipe puisse être regroupée avec tous ses moyens dans un délai de 24 heures au maximum.

Le classement des équipes dans l'un ou l'autre régime est effectué à la diligence des Commissions Régionales, lesquelles doivent, en principe, appliquer le régime A aux équipes qui ont, dans leur zone d'action, un itinéraire de rocade ou de ravitaillement.

Dans le cas où un T.C.O. est annoncé, la Commission Régionale intéressée décide à la réception du préavis traction, d'alerter les équipes normalement placées dans le Régime A et, si nécessaire, celles en régime B pour que leur intervention puisse avoir lieu dans les conditions de rapidité désirables.

Enfin, il appartient toujours aux Commissions Régionales d'adopter temporairement pour une équipe déterminée un régime spécial d'alerte, dans les cas où la protection d'un itinéraire serait spécialement demandée.

Le Commissaire Militaire,

Signé: PAQUIN

Le Commissaire Technique,

Signé: LE BESNERAIS

ANNEXE

DC

TABLEAU I

(Note n° 366/CRN du
18 Janvier 1940)

NORD-PAVVAUX Central
- 6 FEV 1940
Pièce N° 1302 1319

EQUIPES MOBILES DE REPARATION

Application de la Note C.C. 4537 E. du 2 Novembre 1939
de la Commission Centrale des Chemins de Fer

REGIME A			:	REGIME B		
S/Commission :	Siège des Equipes :	Effectif :	:	S/Commission :	Siège des Equipes :	Effectif :
de rattachement :	:	:	:	de rattachement :	:	:
31	: BOBIGNY	: 15 agents	:	33	: PONT-de-BRIQUES	: 20 agents
31	: BRUYERES-sur-OISE	: 20 "	:	34	: PONT-REMY	: 25 "
31	: CHENNEVIERES-sur-	:	:	35	: FENAIN	: 20 "
	: MARNE	: 15 "	:	35	: ARQUES	: 20 "
31	: NANTEUIL-le-HAUDOIN	: 20 "	:	35	: PERENCHIES	: 20 "
31	: NEUILLY-sur-MARNE	: 15 "	:	35	: TEMPLEUVE	: 20 "
31	: ORRY-la-VILLE	: 25 "	:	35	: TINCQUES	: 20 "
31	: SANNOIS	: 20 "	:	35	: BEUVRY	: 25 "
34	: FEUQUIERES-	:	:	35	: HERSIN-COUPIGNY	: 20 "
	: BROQUIERS	: 30 "	:	36	: LA LONGUEVILLE	: 20 "
34	: LA BOISSIERE-	:	:	36	: WASSIGNY	: 20 "
	: FESCAMPS	: 20 "	:			
34	: LA RUE-St-PIERRE	: 20 "	:			
34	: ROSIERES	: 20 "	:			
34	: SALEUX	: 22 "	:			
34	: SOMMERY	: 20 "	:			
35	: RAISMES-VICOIGNE	: 20 "	:			
35	: BOISLEUX	: 20 "	:			
35	: ALBERT	: 20 "	:			
35	: SANCOURT	: 20 "	:			
35	: LEFOREST	: 25 "	:			
36	: MONTESCOURT	: 30 "	:			
36	: PONT-Ste-MAXENCE	: 20 "	:			
36	: THOUROTTE	: 20 "	:			
36	: BOHAIN	: 20 "	:			
36	: DOMPIERRE-NORD	: 20 "	:			
37	: MERCIN-POMMIERS	: 20 "	:			
37	: ATHIES-sous-LAON	: 30 "	:			
37	: ORIGNY-en-	:	:			
	: THIERACHE	: 20 "	:			
	:	:	:			
	:	:	:			
	:	:	:			

- 6 FEV 1940

Rep. *Y* Pico
N° *5002* *1819*

ANNEXE

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

ANNEXE II
à la Note N° 366/CRN
du 18 Janvier 1940

CONSIGNE TYPE A

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____
=====

soumise au Régime A
=====

(Note C C 4 537 E du 2 Novembre 1939
de la Commission Centrale des Chemins de Fer)

RECUEIL DES CONSIGNES

- 1 - ETAT DE L'EFFECTIF.
- 2 - CONSIGNE DU CHEF D'EQUIPE.
- 3 - CONSIGNE POUR LES AGENTS DU POSTE D'ALERTE.
- 4 - CONSIGNE POUR LE PERSONNEL DE L'E.M.R.
- 5 - MOYENS DE TRANSPORT.
- 6 - CONSIGNE D'ALERTE.
- 7 - CONSIGNE DE MOBILISATION.

ACCUSE DE RECEPTION

JE SOUSSIGNE _____

GRADE _____

DECLARE AVOIR RECU LE _____

LA CONSIGNE N° _____

RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE MOBILE DE _____

S.N.C.F.

REGIME A

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER

EQUIPE MOBILE DE REPARATION DE _____

CONSIGNE N° 1

ETAT de L'EFFECTIF
=====

a) POSTE D'ALERTE

Agent N°	Nom et Prénoms	Grade	Adresse particulière

(L'agent N° _____ est suppléant. Il assure les remplacements du chef d'équipe et des agents du poste d'alerte pendant leurs repas).

b) EQUIPE MOBILE (complément)

Les repos sont accordés à ce personnel par roulement à raison de 1 tous les 7 jours.

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

CONSIGNE N° 2

Régime A

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

CONSIGNE DU CHEF D'EQUIPE

(Agent n° 1)

Le Chef d'équipe est M _____

Il est chargé, sous la direction du Chef de District de _____, de la discipline de l'équipe, de son rassemblement et de son acheminement sur le lieu de travail; il est responsable de l'approvisionnement en matériaux de l'équipe et de son outillage, du bon état de propreté et de la conservation du train parc.

Il tient à jour en permanence, la liste des adresses des domiciles des agents qui n'habitent pas en permanence au cantonnement de l'équipe. Il reçoit chaque jour, et réclame au besoin, des chefs de canton ou d'équipes intéressés, l'indication de l'emplacement où se trouvera leur brigade ou les ouvriers intéressés, le jour suivant.

En temps ordinaire, il remet toutes les semaines, à son chef de district, un rapport sur la vie de l'équipe mobile.

Consigne remise à M _____

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

CONSIGNE N° 3

Régime A

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

CONSIGNE SPECIALE DU POSTE D'ALERTE

(Agents Nos _____)

=====

Le personnel du poste d'alerte réside en permanence au siège de l'équipe mobile.

Son cantonnement est organisé dans des wagons aménagés en stationnement en gare de _____ (dortoirs-cuisine-réfectoire-magasin-outillage ou local) situé _____.

Tout le personnel du poste d'alerte couche au cantonnement et prend ses repas dans le réfectoire.

En temps normal, un programme de travail est remis toutes les semaines au personnel du poste d'alerte, qui limite son activité à la gare même de _____ ou en V.P., à ses abords immédiats.

remis à M _____ Agent N° _____

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

CONSIGNE N° 4

Régime A

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

CONSIGNE POUR LE PERSONNEL DE L'EQUIPE

MOBILE

(Agents N° _____)

=====

Les agents repris à l'état d'effectif affiché au siège de l'équipe sont susceptibles d'être appelés au Service à n'importe quel moment de jour et de nuit.

Des consignes spéciales régulent la mise en activité de l'équipe.

En dehors des heures de service, il est recommandé aux agents de l'équipe, de s'absenter le moins souvent et le moins longtemps possible, ni trop loin de leur domicile déclaré; cependant lorsqu'ils devront quitter leur domicile, il leur est prescrit d'en avertir le chef d'équipe, ou un voisin et de préciser le lieu où il sera possible de les toucher très rapidement.

Les agents de l'équipe, en repos régulier ne sont pas astreints à rester à leur domicile, toutefois si les circonstances l'exigeaient, ils pourraient être requis même étant au repos.

Consigne remise à M _____ N° _____

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

CONSIGNE N° 5

Régime A

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

MOYENS de TRANSPORT

L'équipe dispose de :

2 camionnettes.

Marque _____ force _____ charge utile _____

Type : _____

N° Réquisition : _____

Garage : _____

Les conducteurs (militaires) habitant le siège de l'équipe mobile.

1 draisine 40 ch. N° _____ remorque N° _____

2 jeux triplorys.

Garage : gare de _____

Conducteurs :

a) titulaire : M _____

rue _____ à _____

b) suppléant : M _____

rue _____ à _____

Le ravitaillement en essence est assuré par la S/Commission de _____
sur demande du chef de district de _____ une réserve d'approvi-
sionnement est constituée : 100 l pour les camionnettes
: 200 l pour la draisine.

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

CONSIGNE N° 6

Régime A

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

=====

CONSIGNE D'ALERTE

Dès qu'il y a bombardement reconnu, de jour comme de nuit, dans la région d'action de l'équipe, le personnel de la brigade locale de _____ se rend de lui-même, le plus rapidement possible, et sans autre avis, au cantonnement de l'équipe (sans emporter d'outillage). Le personnel se met à la disposition du chef de l'équipe mobile, pour préparer et organiser avec le poste d'alerte, le départ éventuel de l'équipe mobile de réparation.

De même les conducteurs de camionnettes prennent leurs engins et vont se mettre à la disposition du chef d'équipe.

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

CONSIGNE DE MOBILISATION

L'équipe mobile de réparation est à la subordination de la S/Commission Régionale de _____, elle doit pouvoir être alertée, rassemblée et rendue dans un délai maximum de 6 heures au point fixé.

Les ordres de la Sous-Commission lui sont transmis normalement par la gare de _____ (soit par téléphone, soit par express, planton, cycliste, motocycliste, etc...).

La Sous-Commission répercute dans les moindres délais les ordres donnés à l'équipe mobile communiqués (1) à M. l'Ingénieur de la Voie à _____ à M. le Chef de Section à _____ à M. le Chef de District à _____ en même temps que les renseignements recueillis sur la nature et l'importance des destructions pour permettre de fixer le chef de l'équipe mobile sur les quantités et la nature des matériaux à diriger sur le lieu d'emploi

Dès que le Chef d'équipe reçoit l'ordre de rassembler l'équipe au complet, pour partir sur un point quelconque de la Région.

DE JOUR : il fait appeler le personnel de la brigade locale de _____, les conducteurs de camionnettes et de draine s'ils ne sont pas déjà arrivés.

Il envoie les camionnettes chercher, sur le lieu de leur travail, les agents faisant partie de l'équipe.

(1) - Biffer les mentions qui ne conviennent pas s'il y a lieu.

Il peut également prévenir ou faire prévenir ces agents par téléphone s'il estime qu'ils pourront rejoindre plus rapidement par d'autres moyens.

Il rend compte par dépêche ou par téléphone, au chef de district de _____

DE NUIT : il fait appeler le personnel de la brigade locale de _____, les conducteurs de camionnettes et de draine, s'ils ne sont pas déjà arrivés.

Il envoie les camionnettes accompagnées chacune d'un agent du poste d'alerte, chercher à leur domicile tous les agents de l'équipe qui ne logent pas au cantonnement.

Les camionnettes passent une 1^{ère} fois éveiller tous les agents puis viennent ensuite les prendre pour rejoindre le cantonnement.

Les itinéraires à suivre sont ceux indiqués à l'annexe ci-jointe. (Schémas des trajets avec repères des domiciles des agents)

Les conducteurs de camionnettes et les agents qui les accompagnent ont reconnu au préalable ces itinéraires de façon à les parcourir sans aucune hésitation ni perte de temps.

Le personnel cantonnier n'emporte pas son outillage, l'équipe mobile en est munie.

Les O.S. emportent le petit outillage qu'ils ont normalement avec eux dans leur sacoche - le gros outillage (échelles, cordages..) existe dans le matériel approvisionné de l'équipe mobile.

En attendant le rassemblement de tous les agents, le chef d'équipe, le personnel d'alerte, et les agents de la brigade locale préparent et organisent le départ de l'équipe.

Dès que l'équipe est au complet, le chef d'équipe en prend le commandement et donne les instructions pour son transport aussi rapide que possible sur le lieu indiqué, suivant les instructions qu'il aura reçues.

Dans le cas où les matériaux de voie, préalablement chargés en wagons, ainsi que le train parc, s'il en existe un, doivent être acheminés au point indiqué, le chef d'équipe donne des instructions à l'agent N° _____ pour attendre à _____ l'arrivée de la machine devant remorquer les wagons et pour convoyer ensuite le train mis en marche.

Il rend compte, par dépêche ou par téléphone, au chef de district de _____

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
DC	
- 6 FEV 1940	
du	PL 000
Rep	<i>g</i>
N°	8802 1319

ETAT-MAJOR de l'ARMEE

4ème Bureau

COMMISSION CENTRALE
des CHEMINS de FER

C.C. 4537 E.

COPIE
=====

ANNEXE I
à la Note n° 366/CRN du
18 Janvier 1940

Le 2 Novembre 1939

" S E C R E T "

COMMISSION CENTRALE des CHEMINS de FER

à COMMISSION REGIONALE EST

" " NORD

" " SUD-EST

La fin de la période de concentration d'une part et le nouveau tracé d'itinéraires stratégiques d'autre part ont amené à envisager une nouvelle forme d'utilisation des équipes mobiles de réparations de voies ferrées, et certaines modifications dans l'implantation de ces équipes.

D'accord avec le Colonel Directeur des Chemins de Fer au G.Q.G., il a été décidé que les équipes mobiles de la zone des Armées seraient désormais organisées et utilisées comme suit:

1°- Etat de stationnement des équipes mobiles de réparations
- Région Est -

Les équipes mobiles de DIEMERINGEN - MOMMENHEIN - RIBEAUVILLE - ROUFFACH - LUTTERBACH sont supprimées. Par contre, une nouvelle équipe sera créée à ESTERNAY où passe un itinéraire de ravitaillement.

Autres Régions -

L'implantation prévue par note 01432 4/EMA du 12 Avril 1939, sera maintenue sans changement. Toutefois, en vue d'éviter de laisser le personnel inemployé en temps normal et de permettre aux équipes mobiles de réparations, en dehors des opérations pour lesquelles elles ont été constituées, de concourir avec leurs moyens en personnel et en matériel à l'entretien courant des installations de la S.N.C.F., l'organisation du travail est à réaliser comme suit:

2°- Organisation du travail des équipes mobiles de réparations

Les équipes sont organisées suivant 2 régimes:

a) REGIME A -

Les équipes mobiles tout en restant organiquement constituées peuvent travailler autour de leur centre aux besoins de l'entretien courant, dans un rayon et dans des conditions telles qu'elles puissent être alertées, rassemblées et rendues dans un délai maximum de 6 heures au point fixé.

b) REGIME B -

Les équipes mobiles sont dissociées; le matériel est maintenu sur place; mais le personnel peut être réparti dans les cantons de la zone d'action de chaque équipe pour y être occupé aux travaux normaux d'entretien et toutes mesures sont prises pour que chaque équipe puisse être regroupée avec tous ses moyens dans un délai de 24 heures au maximum.

Le classement des équipes dans l'un ou l'autre régime est effectué à la diligence des Commissions Régionales, lesquelles doivent, en principe, appliquer le régime A aux équipes qui ont, dans leur zone d'action, un itinéraire de rocade ou de ravitaillement.

Dans le cas où un T.C.O. est annoncé, la Commission Régionale intéressée décide à la réception du préavis traction, d'alerter les équipes normalement placées dans le Régime A et, si nécessaire, celles en régime B pour que leur intervention puisse avoir lieu dans les conditions de rapidité désirables.

Enfin, il appartient toujours aux Commissions Régionales d'adopter temporairement pour une équipe déterminée un régime spécial d'alerte, dans les cas où la protection d'un itinéraire serait spécialement demandée.

Le Commissaire Militaire,

Signé: PAQUIN

Le Commissaire Technique,

Signé: LE BESNERAIS

ANNEXE

TABLEAU I

DC

(Note n° 366/CRN du
18 Janvier 1940)NOM DES TRAVAUX
Service Central

- 6 FEV 1940

Pièce

EQUIPES MOBILES DE REPARATIONApplication de la Note C.C. 4537 E. du 2 Novembre 1939
de la Commission Centrale des Chemins de Fer

REGIME A			:	REGIME B		
S/Commission :	Siège des Equipes :	Effectif :	:	S/Commission :	Siège des Equipes :	Effectif :
de rattachement :	ment :	ment :	:	de rattachement :	ment :	ment :
31	: BOBIGNY	: 15 agents	:	33	: PONT-de-BRIQUES	: 20 agents
31	: BRUYERES-sur-OISE	: 20 "	:	34	: PONT-REMY	: 25 "
31	: CHENNEVIERES-sur-	:	:	35	: FENAIN	: 20 "
	: MARNE	: 15 "	:	35	: ARQUES	: 20 "
31	: NANTEUIL-le-HAUDOIN	: 20 "	:	35	: PERENCHIES	: 20 "
31	: NEUILLY-sur-MARNE	: 15 "	:	35	: TEMPLEUVE	: 20 "
31	: ORRY-la-VILLE	: 25 "	:	35	: TINCQUES	: 20 "
31	: SANNOIS	: 20 "	:	35	: BEUVRY	: 25 "
34	: FEUQUIERES-	:	:	35	: HERSIN-COUPIGNY	: 20 "
	: BROQUIERS	: 30 "	:	36	: LA LONGUEVILLE	: 20 "
34	: LA BOISSIERE-	:	:	36	: WASSIGNY	: 20 "
	: FESCAMPS	: 20 "	:			:
34	: LA RUE-St-PIERRE	: 20 "	:			:
34	: ROSIERES	: 20 "	:			:
34	: SALEUX	: 22 "	:			:
34	: SOMMERY	: 20 "	:			:
35	: RAISMES-VICOIGNE	: 20 "	:			:
35	: BOISLEUX	: 20 "	:			:
35	: ALBERT	: 20 "	:			:
35	: SANCOURT	: 20 "	:			:
35	: LEFOREST	: 25 "	:			:
36	: MONTECOURT	: 30 "	:			:
36	: PONT-Ste-MAXENCE	: 20 "	:			:
36	: THOUROTTE	: 20 "	:			:
36	: BOHAIN	: 20 "	:			:
36	: DOMPIERRE-NORD	: 20 "	:			:
37	: MERCIN-POMMIERS	: 20 "	:			:
37	: ATHIES-sous-LAON	: 30 "	:			:
37	: ORIGNY-en-	:	:			:
	: THIERACHE	: 20 "	:			:
	:	:	:			:
	:	:	:			:
	:	:	:			:
	:	:	:			:

TABIEAU II TRAVAUX
 (Note n° 366/CRN
 du 18 Janvier 1940)

- 6 FEV 1940

PISCO

EQUIPES MOBILES DE REPARATION

Points d'attache des camions et camionnettes
 affectés aux équipes mobiles soumises au régime B

Siège de l'Equipe	Nature des véhicules	Point d'attache des véhicules
PONT-de-BRIQUES	"	BOULOGNE
PONT-REMY	2 camionnettes	AMIENS
FENAIN	1 camion, 1 camionnette	DOUAI
LA LONGUEVILLE	2 camions	St-QUENTIN
WASSIGNY	1 camion, 1 camionnette	St-QUENTIN
ARQUES	2 camionnettes	DOUAI
PERENCHIES	2 camionnettes	DOUAI
TEMPLEUVE	2 camionnettes	DOUAI
TINCQUES	2 camionnettes	DOUAI
BEUVRY	2 camionnettes	DOUAI
HERSIN-COUPIGNY	2 camionnettes	DOUAI

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 6 FEV 1940	
Rep	Pl
H°	1319

ANNEXE

DC

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

ANNEXE III
à la note n° 366/CRN du
18 Janvier 1940

Consigne type B

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

soumise au Régime B

(Note C C 4 637 E du 2 Novembre 1939 de la
Commission Centrale des Chemins de Fer)

- I - Dispositions générales
- II - Recueil des Consignes

- I - ETAT de l'EFFECTIF.
- 2 - CONSIGNE DU CHEF D'EQUIPE
- 3 - CONSIGNE POUR LE CHEF DE CANTON DE LA BRIGADE DE _____
- 4 - CONSIGNE POUR LE PERSONNEL DE L'E.M.R.
- 5 - MOYENS DE TRANSPORTS
- 6 - CONSIGNE DE RASSEMBLEMENT DE L'EQUIPE

ACCUSE de RECEPTION

=====

Je soussigné: _____

Grade : _____

Déclare avoir reçu le _____

La Consigne n° _____

relative au fonctionnement de l'équipe mobile de _____

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER

CONSIGNE n° 1

(Régime B)

EQUIPE MOBILE DE REPARATION DE _____

ETAT de L' E F F E C T I F
=====

Chef d'équipe: M. _____ (Grade) (Adresse)

Agent N°	Nom et Prénoms	Grade	Adresse particulière

L'agent n° 1 est suppléant. Il assure les remplacements du chef d'équipe et des agents du poste d'alerte pendant leurs repas.

Les repos sont accordés à ce personnel par roulement, à raison de 1 tous les 7 jours.

EQUIPE de SAUVETAGE

DEBLAIEMENT INCENDIE

(Agents, parmi ceux ci-dessus, constituant
l'équipe de sauvetage, déblaiement incendie)

Agent n°	Nom et Prénoms	Grade	Emploi dans l'équipe
-------------	----------------	-------	----------------------

.....

.....

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

Consigne n° 2
(Régime P)

DC

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

Consigne du Chef d'équipe

M. (nom, grade), Chef d'équipe, est chargé sous la surveillance de
M. _____ Chef de District à _____

1°- pendant les périodes où l'équipe n'est pas rassemblée.

- de s'assurer périodiquement que les dépôts de matériel et d'outillage prévus pour l'équipe et dont il possède la liste sont au complet et en bon état,

- de tenir à jour la liste des effectifs de l'équipe.

Le Chef d'équipe doit être en mesure de répondre au 1^{er} appel de
M. le Chef de District à _____ en vue de reconstituer l'équipe dans les moindres délais.

En cas d'empêchement ou de repos il est suppléé par M. _____
(grade, résidence, domicile) chef adjoint de l'équipe.

2°- pendant les périodes de rassemblement de l'équipe.

- de la discipline de l'équipe, de son rassemblement et son acheminement sur le lieu de travail,

- de la responsabilité de l'approvisionnement en matériaux de l'équipe et de son outillage, du bon état de propreté et de conservation du cantonnement ou du train parc.

S.N.C.F.
COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER

CONSIGNE N° 3
(Régime B)

DC

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

CONSIGNE pour M. _____ Chef de Canton
de la brigade de _____
(Agent n° ____)

Le Chef de Canton de la brigade de _____ est chargé de la surveillance du matériel et du gros outillage destiné à l'équipe mobile de _____.

Il est chargé de la surveillance et de la conservation du cantonnement (nature) _____ destiné à cette équipe.

Il rend compte à M. le Chef de District de _____ de toute anomalie constatée dans les dépôts et cantonnement.

Il doit être en mesure de répondre immédiatement à tout appel du Chef de District en vue du rassemblement de l'équipe.

S.N.C.F.

Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Régime B

DC

EQUIPE MOBILE DE REPARATION DE _____

Dispositions Générales

L'équipe mobile de réparation dont le siège est à la gare de _____ soumise au Régime B doit pouvoir être rassemblée dans un délai maximum de 24 h. sous la responsabilité de M. _____ Chef de District à _____.

L'effectif de l'équipe est de _____ hommes, il est repris à la Consigne n° 1.

Le matériel, le gros outillage et le matériel de campement sont stockés à (siège de l'équipe) soigneusement rangés et placés sous la surveillance du Chef de Canton _____ de la brigade de _____.

L'outillage et le matériel délicats tels que masques de réserve, appareils oxymasques, vêtements de protection, etc _____ sont déposés au magasin du district de _____.

NOTA - L'équipe mobile de _____ soumise au régime B peut, sur ordre de la Commission Régionale, être soumise au régime A. Il y a donc lieu d'établir en attente la consigne correspondant à ce régime.

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD

des CHEMINS de FER

CONSIGNE N° 4

(Régime B)

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

CONSIGNE POUR LE PERSONNEL DE L'EQUIPE

M. (grade, résidence, adresse) _____
est désigné pour faire partie de l'équipe mobile de _____.

En temps normal, il assure ses fonctions habituelles dans sa brigade
(ou son équipe)

Lorsqu'il est requis par express, dépêche, téléphone, etc... il doit
immédiatement et sans délai rejoindre la gare de _____ où il
se mettra à la disposition de M. _____ en vue de la constitution
de l'équipe mobile de _____.

(pour les cantonniers) Il n'emportera pas son outillage.

(pour les o.s.) Il emportera son petit outillage se trouvant nor-
malement dans sa sacoche.

Il est recommandé à l'agent d'emporter avec lui
deux jours de vivres.

S.N.C.F.

Commission Régionale Nord
des Chemins de fer

CONSIGNE N° 6 DC
(Régime B)

EQUIPE MOBILE DE REPARATIONS

de _____

RASSEMBLEMENT de l'EQUIPE

L'équipe mobile de réparations est à la subordination de la Sous-Commission Régionale de _____. Les ordres de rassemblement sont transmis par la Sous-Commission à M. le Chef de District à _____.

Tous les ordres donnés à l'équipe mobile doivent être communiqués dans les moindres délais à (1)

M. l'Ingénieur de la Voie à _____
M. le Chef de Section à _____

en même temps que les renseignements recueillis sur la nature et l'importance des destructions, pour permettre de fixer le Chef de l'équipe mobile sur les quantités et la nature des matériaux à diriger sur le lieu d'emploi.

Dès que le Chef de District de _____ reçoit l'ordre de rassembler l'équipe mobile de _____, il prend les dispositions suivantes et, au besoin, toutes autres mesures complémentaires qui lui paraîtraient nécessaires pour que l'équipe soit regroupée avec tous ses moyens dans un délai de 24 heures au maximum.

De jour comme de nuit, le Chef de District alerte:

1°- le Chef de l'équipe mobile, M. _____ ou son remplaçant M. _____ qui se rend au siège de l'équipe pour en prendre le commandement.

2°- le Chef de Canton de la brigade de _____ (brigade du siège de l'équipe) qui, de son côté, rassemble les agents de sa brigade.

3°- le Conducteur de la draisine stationnée à _____ auquel il donne les instructions nécessaires pour sa mise en route.

4°- par téléphone ou par express pris dans le personnel de la brigade locale, les autres agents devant constituer l'équipe.

5°- si besoin est, la Sous-Commission de _____, en vue de l'envoi à _____ des camionnettes nécessaires.

.....

(1) Biffer la mention qui ne convient pas, s'il y a lieu.

Pendant le rassemblement du personnel, le Chef d'équipe aidé des agents disponibles prépare le départ de l'équipe en rassemblant les matériaux, l'outillage, les appareils de protection (matériel Z) etc....

Dès que l'équipe est au complet, le Chef d'équipe en prend le commandement et donne des instructions pour son transport aussi rapide que possible sur le lieu indiqué, suivant les instructions qu'il aura reçues.

Dans le cas où les matériaux de voie, préalablement chargés en wagons, ainsi que le train-parc, s'il en existe un, doivent être acheminés au point indiqué, le Chef d'Equipe donne des instructions à l'agent n° _____ pour attendre à _____ l'arrivée de la machine devant remorquer les wagons et pour convoier ensuite le train mis en marche.

Il rend compte, par dépêche ou par téléphone, au Chef de District de _____.

Il donne, si besoin est, toutes indications utiles à la gare de _____ pour acheminer, sur le lieu de travail, les agents qui se présenteraient après le départ de l'équipe.

S.N.C.F.

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

DC
CONSIGNE N° 5
(Régime B)

EQUIPE MOBILE DE REPARATION

de _____

MOYENS de TRANSPORT

L'équipe dispose de:

... camionnette

garage:

1 draisine ch. n° _____ remorque n° _____

2 jeux triplorys.

garage: gare de _____

Conducteurs:

a) titulaire : M. _____
rue _____ à _____

b) suppléant : M. _____
rue _____ à _____

=====

Le ravitaillement en essence est assuré par la S/Commission de _____
_____, sur demande du Chef de District de _____ une réserve
d'approvisionnement est constituée : 100 l. pour les camionnettes
200 l. pour la draisine.

(E)

N° 582/CRN

M. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS.
Pour exécution.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- AMIENS	
- LAON - 5 FEV 1940	
Rep. - eq.	Pièce
N° 5502	1328

- 2 FEV 1940

M. Demare

St. J. J. J. J.
protection et les
attaques aériennes

M. Wagner
M. Bazin

M. Bazin

A n'est pas nécessaire

nous trouvons toujours les hommes

*Le remplaçant dans
les troupes fin de la
construction*

noy 3/2

Sous-Commissions de PARIS-NORD - BOULOGNE
DOUAI - St-QUENTIN - LAON
Annexe de LILLE.

Pour information.

de Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique *ajb*

Aux Armées, le 29 Janvier 1940.

GRAND QUARTIER GENERAL

Direction des Chemins de Fer

Section des Transports

N° 2490 /D.C.F.

N O T E pour la COMMISSION CENTRALE.
- les Commissions Régionales
NORD, EST et SUD-EST.

(Suite à Note 1288/DCF du 14 Janvier, relative à l'exercice de mise sur pied des équipes mobiles de réparation et des détachements de renfort par alerte).

Les résultats ont été satisfaisants dans l'ensemble, malgré des conditions très défavorables (neige, verglas) compliquant liaisons et acheminements. Les équipes de réparations et les détachements de renfort se sont portés au "point accident" dans des délais normaux.

L'exercice a donc permis de vérifier la qualité du dispositif et la rapidité de mise en oeuvre du système.

Certaines observations d'ensemble sont à retenir.

1°- EFFECTIFS -

Presque toutes les équipes ou détachements de renfort se sont présentés avec un effectif suffisant. Cependant certains agents ou hommes malades n'ont pas été remplacés. Il serait judicieux d'établir une liste des titulaires sur laquelle chaque malade ou absent serait remplacé sur le champ par un suppléant.

L'alerte du personnel suppléant, sera organisée de la même façon que celles des titulaires.

2°- MOYENS de TRANSPORT -

Si les véhicules automobiles sont en nombre suffisant, il y a eu beaucoup de pannes. Il appartient aux organes intéressés de tenir leurs véhicules en constant bon état de marche ou de les faire réparer au moment voulu; une révision périodique ou un essai rapide s'imposent pour les véhicules rarement utilisés.

a classer

5

CLASSER

3°- DÉTACHEMENTS de TRAVAILLEURS -

Afin d'agir dans les délais les plus courts, il est d'une nécessité absolue que l'Officier S.M.C.F. chargé d'alerter l'unité ait établi en accord avec le Commandant du détachement les consignes détaillées: itinéraire à suivre depuis le cantonnement jusqu'au lieu de rassemblement à la Gare, vivres et équipement nécessaires, endroit où se trouve rassemblé l'outillage destiné aux hommes, etc...

MM. les Commissaires Militaires sont priés de vouloir bien faire mettre au point les consignes défectueuses afin que l'alerte et la mise en route sur le lieu du travail des équipes mobiles et des détachements de renfort se fassent dans les meilleures conditions de rapidité.

Le D.C.F. adresse à tous sa satisfaction au sujet de l'exercice.

Le Directeur des Chemins de Fer
au Grand Quartier Général,
s. KERGOAT.

Transmis à M. le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale NORD,

/Le Commissaire Militaire de la
Commission Centrale,
s. de BEAUVILLIE.

COPIE à Section Travaux

Délégation Technique.-

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 6 FEV 1940	
Dep ^t	Pièce
N ^o	
1502	1327

Ser. No. Guerre
 Sigs. No. Ouviers

Abancourt

~~JANVIER 1940~~

2 FEV. 1940

fait auto

MINISTRE

*Protection contre
les attaques aériennes*

LETTRE DE FELICITATIONS

La Commission Régionale "Nord" des Chemins de fer est heureuse d'adresser ses félicitations à M. LILLO Vincent, Chef de canton principal à Abancourt, pour l'initiative dont il a fait preuve le 16 janvier 1940 au cours d'un exercice de remise en état de la voie à la suite d'une destruction supposée.

Les dispositions qu'il a prises auraient permis une remise en état dans les meilleures conditions d'exécution et de rapidité, dans le cas d'une destruction réelle.

Note spéciale de sa conduite sera prise à son dossier.

La Commission Régionale,

Le Chef de Bataillon,
Commissaire Militaire,

Le Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique,

Signé: Roux

Signé: Cambrouac

Monsieur LILLO Vincent,
Chef de canton principal à Abancourt,
par l'intermédiaire de Monsieur GUILLAUME,
Chef du Service de la Voie et des Bâtiments.

CLASSE

COPIE

Exemplaire supplémentaire à retourner
au Service de la Voie et des Bâtiments,
après signature et, s'il y a lieu, en
indiquant à l'encre rouge les modifications
additions et suppressions qui auraient
été apportées.

Paris, le

Monsieur
Chef de
par l'in
Chef du

PIE pour le Service VB.

ANNEXE

- 2 FEV 1940

~~JANVIER 1940~~

NORD TRÉVISOIX
Service Central

- 6 FEV 1940

Rep°

N°

1397

LETTRE DE FELICITATIONS

N° 318/CRN

La Commission Régionale "Nord" des Chemins de fer est heureuse d'adresser ses félicitations à M. LILLO Vincent, Chef de canton principal à Abancourt, pour l'initiative dont il a fait preuve le 16 janvier 1940 au cours d'un exercice de remise en état de la voie à la suite d'une destruction supposée.

Les dispositions qu'il a prises auraient permis une remise en état dans les meilleures conditions d'exécution et de rapidité dans le cas d'une destruction réelle.

Note spéciale de sa conduite sera prise à son dossier.

La Commission Régionale,

Le Chef de Bataillon,
Commissaire Militaire,

Signé : ROUX

Le Directeur de l'Exploitation,
Commissaire Technique,

Signé : CAMBOURNAG

Monsieur LILLO Vincent,
Chef de canton principal à Abancourt,
l'intermédiaire de Monsieur GUILLAUME,
du Service de la Voie et des Bâtiments.

Copie à M. Magnan.

fait Auto
7/9/40

Paris, le 17 janvier 1940

NORD TR	17 FEV 1940
Service	
Rep	
N° 5502	1342

8 FÉV. 1940
fait Auto

MINUTE

Le Chef du Service de la voie et des Bâtiements
à Monsieur le Directeur du Service Central des
Installations Fixes.

v. B. N. V. P.

Sec No Guerre
Divers

Protection contre
les attaques aériennes

Suite à votre lettre V.E.X / 10827 du 22
décembre 1939 relative au nouveau régime des
équipes mobiles de réparation des voies ferrées.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
le tableau de répartition des équipes mobiles de la Région
Nord classés en régime A et en régime B.

En ce qui concerne les piquets de travailleurs
militaires mis à la disposition des Sous-Commissaires
pour renforcer ces équipes en cas de besoin, je vous
confirme que les chefs d'arrondissement ont reçu, à ce sujet,
toutes instructions utiles.

Les consignes pour alerter ces détachements sont
en cours d'élaboration ^{entre les Sous-Commissaires et} ~~avec~~ l'autorité
militaire; ~~tant que, à la suite de l'expiration de~~

J'ai pris note d'avoir à vous fournir, chaque
mois, le compte rendu de l'utilisation des véhicules

18 FÉV 1940

OK LIS

Après effet du 16 janvier 1940
de la Commission Méditerranée de
Région fait venir la question
S'ensuit

militaires mis à la disposition de équipes mobiles
de la zone de l'intérieur -

→ 13.10.77

De → 14

Copie à M. Wagnon.

Copie à h. m. Herck, Delahaye - Kapitelweg - Lille.
(avec l'ex. de l'extrait de la D.M. du 18 août 1938)
à titre d'avis.
Copie à M. Roussel (avec 2 exemplaires - d' - -)

~~Paris le 21 janvier 1940~~

8 FÉV. 1940

fait Auto

L'Annoy

h. m. Herck - Delahaye

Guerre
Devient
MINUTE

Protection contre
les attaques
aériennes

V. B. N. V. P.

Utilisation de
équipes mobiles
(Zone de l'intérieur.)

NORD TRAVAUX	
Service Central	
17 FEV 1940	
Rep. <u>G</u>	Pi. ce
N° <u>3502</u>	<u>1314</u>

La note annexée de la Commission Centrale du 27 novembre 1939, dont ci-joint copie, prévoit que les camions ou camionnettes mis à la disposition des équipes mobiles de la zone de l'intérieur par les Régions militaires peuvent être employés pour les besoins de l'entretien ~~des~~, la S.N.C.F. prenant à sa charge les frais de consommation et d'entretien.

alors
M. Herck, il serait fait application de tarifs de location indiqués à la D.M. du 18 août 1938, dont ci-joint extrait, relative aux transports effectués, à charge de remboursement, par automobiles militaires.

tous avertis par établir et à m'adresser pour le 1^{er} du ~~prochain~~ mois, avant en triple exemplaire, un compte-rendu de motifs ci-joint relatant l'activité des véhicules dans le courant du mois.

tous voudrez bien me faire parvenir le plus rapidement possible le rapport les renseignements et de janvier concernant les mois de combustion.

Il y a évidemment pas
rien à se servir de ces
camionnettes pour les
travaux ~~habituels~~
d'entretien courant autour
des équipes. Et tous les
jours, nous avons
monté à la ville dans un
bus spécial et nous repartir
à l'arriver

27/1
M. Herck quel
Avez-vous nous
besoin de ces engins. Je
crois qu'il y a
alors rien

De nouveau !
notre service normal et fait
dans ces besoins de entretien
concernant ce doit être exceptionnel
27/1

27/1
ER 3502
1314

le
21
jan

visa de
m^r Guillaume

[Signature]

la Demande

ANNEXE

A. fait 4 devis d'un bus

afin d'avoir l'avis de la Direction des Travaux

NORD TRAVAUX	
Service Central	
FEB 1940	
500	11.03
N° 5802 13118	

utilisation exceptionnelle. = 4

ou une affaire en jeu (coûts de transport)

N1 (la fois quelle utilisation nous
fait de 4 véhicules par semaine

1/2

in laque

M. Demary.

Par obligation en ce qui concerne la suppression
de A

M. la note à MM Guéret & Buche (les seuls
intéressés par la zone de l'intérieur) a précisément
pour but de leur demander quelle est par mois
l'utilisation des véhicules. J'ai complété la note
pour avoir les renseignements des 2 derniers mois.

RM 2/2

D

ANNEXE

Copie à M. WAGNON.

Copie à M.M. MERCK, DELEHAYE, HAZEBROUCQ, PILLE, avec 1 exemplaire de l'extrait de la D.M du 18 Août 1938, à titre d'avis.ROUSSEL, avec 2 exemplaires de l'extrait de la D.M du 18 Août 1938.Minute
DUPLICATA

NORD TRAVAUX Service Central	
17 FEV 1940	
Pl. P. g	Pièce
N° 5502	1348

8 FÉV. 1940

VB.N/VEUtilisation des équipes
mobiles
(Zone de l'intérieur)M.M. GUERBER,
PUECH,

- 3 -

La note annexe de la Commission Centrale du 27 Novembre 1939, dont ci-joint copie, prévoit que les camions ou camionnettes mis à la disposition des équipes mobiles de la zone de l'intérieur par les Régions Militaires peuvent être employés en cas de nécessité pour les besoins de l'entretien, la S.N.C.F. prenant à sa charge les frais de consommation et d'entretien.

Il serait alors fait application des tarifs de location indiqués à la D.M du 18 Août 1938, dont ci-joint extrait, relative aux transports effectués, à charge de remboursement, par automobiles militaires.

Il n'y a évidemment pas lieu de se servir de ces camionnettes pour les besoins habituelles d'entretien courant assurées par nos équipes. Si, toutefois, vous êtes amenés exceptionnellement à les utiliser dans un but spécial et bien défini à l'avance, vous seriez à établir et à m'adresser pour le 1^{er} du mois suivant, en triple exemplaire, un compte-rendu du modèle ci-joint relatant l'activité des véhicules dans le courant du mois.

Vous voudrez bien me faire parvenir, s'il y a lieu, le plus rapidement possible, sur compte-rendus séparés, les renseignements concernant les mois de Décembre et de Janvier.

L'Ingénieur en Chef de l'Entretien

Signé : DEMAUX

ETAT-MAJOR GENERAL

4° Bureau - D.C.F.

Commission Régionale
NORD
des Chemins de Fer

N° 4712/M

N° 824/CRN

18 FEV 1940

de la part de
la Commission Technique Adm
des Chemins de Fer

de la part de
la Commission Technique Adm
des Chemins de Fer

19 FEV 1940

M. Demare

M. Wagner

Paris, le 17 Février 1940

Annexé

18

E

Le Commandant ROUX
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD

Monsieur le Capitaine ROCHET
Commissaire Militaire de la
Sous-Commission N° 34

NORD TRAVAUX	
Service Central	
21 FEV 1940	
Rep°	Pièce
N° 5502	1358

S. N° Guerre
Sub. N° Divers
Protection et les
attaques aériennes

Me référant à votre lettre N° 636/34 du 16 Février,
j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie de la
lettre qui vient de m'être adressée par Monsieur le
Général Commandant la 2ème Région, au sujet du renfor-
cement des moyens de transport automobile mis à la dis-
position des équipes mobiles de réparation.

Vous voudrez bien vous tenir en liaison avec le
4ème Bureau de l'Etat-Major de cette Région pour connait-
tre aussitôt que possible la date à laquelle le complé-
ment de dotation annoncé pourra être effectivement réa-
lisé, aussi bien pour la Sous-Commission N° 31 que pour
votre Sous-Commission.

La question du personnel de renforcement devra
faire également l'objet de nouvelles démarches de votre
part.

Transmis à M. Duch
pour avis et retour
27.2.40

Le Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD
des Chemins de Fer

Destinataires :
S/Commission 34

31 (2 ex.)

M. le Commissaire technique (2 ex.)
Archives

Paris, le 27/2/40
Monsieur Wagner,
Pris note.

L'ingénieur principal de la Voie

M. Guiche
au retour

27/2/40

Monsieur Wagner
En retour après avoir
pris note.

23/2/40
L'INGÉNIEUR PRINCIPAL de la VOIE

CRAS

2° Région Militaire

ETAT - MAJOR

3° Bureau

N° 1188/3

OBJET :

Equipes mobiles
de
Réparation

-:-:

ANNEXE

Amiens, le 12 Février 1940

Le Général de Corps d'Armée LAMSON

Commandant la 2° Région Militaire,
Directeur d'Etapes de C.Q.G.

à Monsieur le Chef de Bataillon
Commissaire Militaire de la Commission
Régionale Nord des Chemins de Fer

NORD TRAVAUX	
Service des Travaux	
P-A MARS 1940	
Recu	Pièce
N° 8302	1188

En réponse à votre lettre du 31 Janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour le transport des équipes mobiles de réparations des voies ferrées, la 2ème Région Militaire doit fournir 2 sections de camions ou de camionnettes.

I à AMIENS

I à CREIL

En raison du manque de matériel nécessaire, cette dotation est actuellement réalisée dans la proportion de 50 % environ, mais 15 camions étant en ce moment en cours de révision, ils pourront être utilisables d'ici 2 ou 3 semaines pour assurer le complément de la dotation prévue.

En ce qui concerne le renfort de personnel, il m'est impossible de l'envisager actuellement en raison de la faiblesse des effectifs des unités territoriales affectées à la 2ème Région Militaire.

Signé : LAMSON

ETAT-MAJOR GENERAL

Paris, le 17 Février 1940

E

4° Bureau - D.C.F.

Commission Régionale
NORD
des Chemins de Fer

Le Commandant ROUX
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD

N° 4713/M

N° 826/CRN

5^o N° Guerre
Sub. N° Divers
Protection cpts attache
accidents

Monsieur le Capitaine ROCHET
Commissaire Militaire de la
Sous-Commission N° 34

NORD TRAVAUX	
Service Central	
21 FEV 1940	
Rep°	8
N°	5502
Pièce	1359

18 FEV 1940
su V. B.
pour info
de la part de

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 631/34 du 16 Février, à laquelle était jointe une copie d'une lettre que vous avez reçue de Monsieur le Général Commandant la 2ème Région.

La question des détachements de renfort me paraît avoir été confondue avec celle des équipes mobiles proprement dites.

Il est bien exact que des instructions en vigueur prévoient que le transport des détachements de renfort doit être assuré par Chemins de Fer. C'est aux Sous-Commissions qu'incombe en fait l'initiative et l'exécution de ce transport.

Mais la désignation des dits détachements est une autre question et le choix qui a été fait par la 2ème Région en ce qui concerne votre Sous-Commission ne peut que donner des résultats défavorables, dans l'hypothèse de destructions survenant dans la partie Nord ou Ouest de votre territoire.

Le Compte donc que vous insisterez pour ^{obtenir} donner la désignation d'un ou plusieurs autres détachements qui pourraient être alertés au cas où cette éventualité viendrait à se produire.

Le Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD
des Chemins de Fer

Destinataires :

Sous-Commission 34
M. le Commissaire technique (2 ex.)
Archives

transmis à M. Duch
pour avis et retour
22.2.40

Roux

Monsieur Wagnon
En retour après avoir
mis note.

23/2/40

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL de la VOIE

CLASSER

Roux

Wagnon

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER

Paris, le 21 FEV 1940

N° 824/CRN

22 FEV 1940

A. Demons

M. Wagner

Guerre Divers
Protection contre les attaques aériennes

COPIE

à Monsieur le Chef du SERVICE de la VOIE et des BÂTIMENTS
pour information.

M. le Capitaine
Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

NORD TRAVAUX Service Central
23 FEV 1940
PROF: <i>[Signature]</i>
N° <i>1368</i> 1368

23 FEV 1940

Copie à M. Guabre muk

[Signature]

ETAT-MAJOR GENERAL

4° Bureau - D.C.F.

Commission Régionale NORD
des Chemins de fer

N° 4.755 / M

pour avis
[Signature]

Paris, le 20 février 1940

Le Chef de BATAILLON ROUX
Commissaire Militaire
de la Commission Régionale NORD des Chemins de fer

à M. le Chef de Bataillon BOULLAY
Commissaire Militaire
de la Sous-Commission n° 36

Me référant à vos lettres N° 521 et 553 des 6 et 17 février, je vous confirme mon accord pour regrouper au siège de votre Sous-Commission tous les camions actuellement dispersés dans les équipes mobiles.

J'estime toutefois que, lorsque vous aurez pu faire effectuer les réparations nécessaires et que le parc de ces véhicules sera en bon état, il serait opportun de détacher:

- a)- deux ou trois camions à COMPIEGNE, en vue de desservir en première urgence les équipes mobiles de PONT-STE MAXENCE et THOUROTTE;
- b)- deux camions à AULNOYE ou à MAUBEUGE, pour l'équipe de DOMPIERRE.

Je vous prie d'examiner cette question avec M. le Commissaire Technique de votre Sous-Commission et de me rendre compte des mesures que vous aurez prises à cet égard.

a' class

26.2.40

Le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale NORD
des Chemins de fer

signé: ROUX

Copie à M. le Commissaire Technique.

CRAS 957

E

S.N.C.F.

Service Central
des
Installations Fixes

Equipes mobiles

Vt / r. 6-II1

178

S^o N^o *Epuno*
Sub. N^o *rivers*
Protection, 9. Li. Attagnes
aerienes

NORD TRAVAIL	
Service Central	
23 FEV 1940	
Rep ^r <i>ly</i>	1400
N ^o 5502	1369

22 FEV 1940

Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments de la
Région du NORD,

23 FEV 1940

h. Demant

g

Par lettre VB N/vr du 8 Février 1940, vous m'avez adressé un tableau indiquant la répartition des équipes mobiles de la Région du Nord, classées en régime A et en régime B.

Mr. Wagnon

h. 9

Sur ce tableau, je remarque que les équipes mobiles en résidence à FEUQUIERES-BROQUIERS, MONTECOURT et ATHIS-sous-LAON sont constituées chacune par 30 agents.

Mr. Bazin

Mr. Mouton

Mr 26/2

A

Or, par lettre sans numéro du 20 Octobre 1939, M. le Directeur de l'Exploitation de votre Région m'avait fait parvenir ses propositions de réduction des effectifs des équipes mobiles dont la consistance avait été jugée trop importante et les effectifs des équipes précitées étaient respectivement proposés à 25, 20 et 20 agents.

Sauf motifs impérieux que vous voudriez bien me faire connaître, il semble que les effectifs des équipes mobiles de FEUQUIERES-BROQUIERS, MONTECOURT et ATHIS-sous-LAON pourraient être ramenés aux chiffres proposés le 20 Octobre 1939.

Je vous prie de bien vouloir revoir cette question et me tenir au courant.

P^r Le Directeur

Le Chef Adjoint du Service

Rlevi

répon du

le 11 Mars 1940

CLASER

à classer

9

Aux Armées, le 5 Février 1940

GRAND QUARTIER GENERAL

Direction des Chemins de Fer

NOTE

Section des Travaux

pour la Commission Centrale

n° 3028 D.C.F.

Comme suite à la note n° C/C 9905 E du 10 Janvier 1940, le D.C.F. a l'honneur de faire connaître à la Commission Centrale qu'il approuve le projet présenté sous bordereau n° C/C/ 8087 E du 19 Décembre 1939 et relatif à la "fourniture aux équipes mobiles du câble de campagne à deux conducteurs nécessaire à l'exécution rapide des réparations provisoires destinées à remédier aux destructions éventuelles des installations électriques de signalisation et de téléphonie".

Les dépenses réellement faites, évaluées à 6 750 000 fr, majorées des frais généraux dont le taux sera fixé ultérieurement par accord entre l'E.M.A.4 et la Commission Centrale, seront imputées au budget du S.M.C.F. et remboursées en capital dans les conditions de l'accord prévu en remplacement de l'accord du 15 Février 1929.

En outre, le D.C.F. demande à la Commission Centrale de bien vouloir dorénavant le consulter avant de procéder à l'engagement de dépenses imputables au Département de la Guerre et sur lesquelles il lui est demandé son accord.

Le Directeur des Chemins de Fer
au Grand Quartier Général

Signé : KERGOAT

Copie à E.M.A.4 (2 ex.)

S. N. Guerre
Sub. N. Divers
Protection des attaques aériennes

Enseis à Monsieur le Directeur
Service Central des Installations Fixes
Pour attributions

Le Commissaire Technique - Signé LE BESNERAIS -

NORD TRAVAUX
Service Central

27 FEV 1940

Rep: *ef.* Pièce
N° 5502 137/1

SERVICE CENTRAL
DES
INSTALLATIONS FIXES
V.F./T.6-II
180

Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
de la Région du Nord

La dépense imputable au budget du S.M.C.F. fera l'objet de factures adressées à l'E.M.A. 4ème Bureau par les Régions intéressées, suivant la répartition ci-après :

Région de l'Est	-	1 740 km	à 1 875 fr le km	=	3 262 500 fr
Région du Nord	-	660 km	-----d°-----	=	1 237 500 fr
Région de l'Ouest	-	120 km	-----d°-----	=	225 000 fr
Région du Sud-Ouest	-	300 km	-----d°-----	=	562 500 fr
Région du Sud-Est	-	780 km	-----d°-----	=	1 462 500 fr

26 FEV 1940

Les factures présentées comporteront la majoration d'usage de 18 % pour frais généraux.

24 FEV 1940

Le Chef Adjoint du Service

CLASSER

Le Directeur
Le Chef Adjoint du Service
Counsel
29/2
1400

E

ARRAS, le 26 février 1940

SECRET

PJT	
NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 5 MARS 1940	
Rep. <i>G</i>	Pièce
N° 5502	13772

Annexe

Son	Guerre
Div.	Divers

V.B.N. va/5

Exercices d'alerte.

- 1 -

Protection contre les attaques aériennes

Monsieur 1^{er} Ingénieur en Chef,
(M. DEMAUX)

D'accord avec mon Collègue de l'Exploitation de Douai, et suite aux instructions téléphoniques que vous m'avez données, des exercices d'alerte pour mise en oeuvre des moyens propres à assurer en cas de destruction de voies ferrées et de liaisons téléphoniques, la continuité du fonctionnement des gares régulatrices de communication (G.R.G.) et l'acheminement du Ravitaillement, ont été déclenchés le 21 février.

J'annexe un compte rendu de ces exercices.

Le Chef du 5^e Arrondissement de la Voie,

Lucy

*27/2/40
M. Wagner*

*h. Caulet
Donner Equipes mobiles*

*Tris note
à classer*

CLASSER

g

ANNEXE

COMPTE - RENDU de l'exercice d'alerte G.R.C. I

Le 21 FEVRIER 1940

NORD TRAVAUX
Service Central

- 5 MARS 1940

INSTRUCTIONSHeures et modes d'avis à la Sous-Commission 35Dossier *g* PièceN° *5502 13772*

- 1°- Heure de la destruction : 21h40
 Lieu de la destruction : Bif. de ST-ELOI
 Conséquences sommaires : Machine et fourgon du R.Q.a 1
 tombés dans entonnoir
 V.P. coupées
 Avis reçu à la Gare de NOUAI : 23h00
 Transmis à la S/Commission : 22h00
- 2°- Heure de la destruction : 22h15
 Lieu de la destruction : PONT-de-la-DEULE
 Conséquences sommaires : Pont sur canal détruit
 Avis reçu en gare de PONT-de-
 la-DEULE : 22h15
 Transmis à S/Commission par
 cycliste arrivé à : 22h30
- 3°- Heure de la destruction : 22h25
 Lieu de la destruction : CHOCQUES - Km. 237.⁵⁰⁰
 Conséquences sommaires : V.P. arrachées sur 50 m.
 Mode d'avis : A 23h15 à la S/Commission par
 le Directeur de l'exercice
- 4°- Heure de la destruction : 22h35
 Lieu de la destruction : BOISLEUX
 Conséquences : Explosion de plusieurs wagons
 de munitions - entonnoirs obs-
 truent les voies principales
 Mode d'avis : A 23h30 à la S/Commission par
 le Directeur de l'exercice

ROLE DE LA SOUS-COMMISSION

22h00 Le Capitaine de JOTEMPS - Officier de service - fait alerter à leur domicile les Capitaines HIPPEAU, THOMAS, DEVAUX et le Lieutenant VEROLY.

La Permanence avertit Monsieur JOISSON.

Arrivée des Officiers et de Monsieur JOISSON à 22h15.

22h20 Avis à la Place pour intervention du service de Santé à la Bif. de St-ELOI (voiture à envoyer au P.N. de la route de LAMBRES).

Train R.Q.a 1 accidenté - Avis à la G.R.C. 1 (22h50).

Etude du détournement du V.340I Permissonnaires W via NOUAI, Bif. d'EVIN, Bif. de SALLAU, Bif. d'AVION, ARRAS.

22h30 Obstruction PONT-de-la-VEULE

Le Capitaine HIPPEAU fait prévenir le Commandant DUPONT et le Capitaine de TOCHERPAKHINE.

M. JOISSON fait prévenir M. VANDENERUSCH.

Ils arrivent à 23h00.

Etude du détournement du V.340I via CAMBRAI, CHAULNES, AMIENS.

Liaisons avec S/Commission 34 et Movement Control W.

Recherche d'un matériel à LENS ou à LILLE pour assurer le P.2111 au départ de LIBERCOURT, le matériel normal étant prisonnier à NOUAI.

Liaisons avec le P.C. de NOUAI et le P.C. de LILLE.

23h15 Obstruction CHOCQUE

Etude du détournement du P.302 via HAZEBROUCK, St-OMER, CALAIS-Rivière Neuve, BOULOGNE-TINTELLERIES, ABBEVILLE.

Liaisons avec : Gare de BETHUNE
Annexe de LILLE
S/Commission 33
R.G. AMIENS et G.R.C.1

23h30 Obstruction BOISLEUX

Prévoir réouverture des lignes :

ARRAS - DOULLENS	(gare et I.D. d'ARRAS)	23h40
DOULLENS - AMIENS	(Sous-Commission 34)	0h05
ARRAS - St-POL - ETAPLES	(gare et I.D. d'ARRAS, (Sous-Commission 33)	

Trains intéressés :

P.2101	ARRAS-BOULOGNE	Permissionnaires W.
T.E.S. 2	BEUVRY-DIEPPE	Sanitaire W.
603/607/609	ABANCOURT-DOUAI	Matériel W.
T. 2	LE MANS - DOUAI	Navette W.15 (personnel)

23h58 Intervention auprès de la G.R.C.1 pour remplacement du Ravitaillement du R.Q.a 1.

0h05 Au cours de la liaison avec la S/Commission AMIENS, nous apprenons une obstruction à FONTAINE-s-Somme. L'itinéraire du R.Q.a 1 doit être étudié vers STRAZEELE, via DOULLENS, FREVENT, St-POL, ETAPLES, CALAIS-Rivière Neuve.

0h40 Etude avec la S/Commission 34 des itinéraires pour les 48 heures à venir :

vers STRAZEELE via DOULLENS, FREVENT, St-POL, ETAPLES, CALAIS-Rivière Neuve

vers ARRAS via DOULLENS,

vers CANTIN via CHAULNES, CAMBRAI

vers DOUAI

-d*-

0h45 R.G. AMIENS demande les dispositions arrêtées pour circulation des trains de Permissonnaires vers ABBEVILLE et BOULOGNE

1h00 P.2101 détourné via St-POL, ETAPLES.

P.3401 détourné via CAMBRAI, CHAULNES, AMIENS, PREVENT, St-POL - se soudera à St-POL au P.2101.

P.2111 à amorcer par Annexe de LILLE à LA MADELEINE, via SECLIN, LIBERCOURT, LENS, BETHUNE, St-POL, ETAPLES.

Retard à prévoir pour ouverture de la ligne ARRAS - St-POL et circulation par itinéraire détourné : 6 heures environ.

P. 302 détourné via St-OMER, CALAIS Rivière-Neuve, BOULOGNE-TINTELLERIES, ABBEVILLE - desserte BETHUNE supprimée.

R.G. AMIENS, informé de ce qui précède, décide la suppression des trains de permissionnaires pendant 48 heures.

Au cours de l'exercice, il a été donné comme directives au P.C. du 5ème Arrondissement :

- 1°) de faire circuler les trains omnibus de voyageurs en navette jusqu'aux gares encadrant la destruction -
- 2°) de détourner les express LILLE-PARIS via AMIENS, SOULLENS, ARRAS, Bif. d'AVION, Bif. de SALLAU, LIBERCOURT -
- 3°) de supprimer les trains de marchandises P.V. sur les itinéraires interceptés. En fait, seule l'évacuation houillère DELIVRANCE aurait pu être maintenue.

RECONNAISSANCES et CONSEQUENCES REELLESSaint-ELOI

Le Capitaine DEVAUX part en reconnaissance à 22h45.

Il fait connaître à 23h31 par téléphone P.T.T. l'existence de 3 entonnoirs :

a) à la Bif.	entonnoir principal	diamètre 10m.	profond. 7m	sur
b) au Km 213.300	entonnoir	"	7m	" 5m
c) au Km 212.900	entonnoir	"	7m	" 5m

Les wagons sont inaccessibles pour transbordement.

Le train est engagé entre deux destructions.

Durée probable de l'interception des voies principales :
48 heures

PONT-de-la-DEULE

Le Capitaine THOMAS part en reconnaissance à 22h55.

Il fait connaître à 23h19 par téléphone P.T.T. que les 2 culées et la travée sont détruites.

Durée probable de l'interception des voies principales :
30 heures

BOISLEUX

Il est supposé qu'à 23h25 un Officier de la Commission de Gare d'ARRAS, accompagné du Chef de Section de la VOIE, part en reconnaissance dans une auto de la R.Z.

Il fait connaître à 0h37 l'existence de 4 entonnoirs de 6 à 11 mètres de diamètre et de 8 mètres de profondeur.

La voie est détruite sur 50 m.

Durée probable de l'interception des voies principales :
36 heures

CHOCQUES

CHOCQUES

Il est supposé qu'un Officier de la Commission de Gare de Gare de BETHUNE, accompagné du Chef de Section de la VOIE, part en reconnaissance sur machine h.l.p. à 23h20 et fait connaître à 0h30 la destruction des lignes téléphoniques à l'entrée de la Gare de CHOCQUES et l'existence d'excavations de 8m50 de profondeur sur 50 m. de long, au Km. 237.500 entre CHOCQUES et LILLERS.

Durée probable de l'interception des voies principales :
36 heures

LIGNES TELEPHONIQUES INTERROMPUES

Moyens de secours utilisés

Communications interrompues

Moyens de secours employés

1°) Spécialisé

LILLE - DOUAI

LILLE-VALENCIENNES-VALENCIENNES-DOUAI

LILLE - HAZEBROUCK

LILLE-ARRAS-ARRAS-BETHUNE-BETHUNE-HAZEBROUCK

DOUAI - ARRAS

(DOUAI-VALENCIENNES-VALENCIENNES-AMIENS-AMIENS-ARRAS

ou
DOUAI - ARRAS P.T.T.

2°) Fils S.N.C.F.

CORBEHEM - DOUAI

P.T.T.

ou

CORBEHEM-LENS-LENS-DOUAI

S.N.C.F.

PONT-de-la-VEULE - DOUAI

P.T.T.

ou

(PONT-de-la-VEULE-ORCHIES-ORCHIES-SOMAIN-SOMAIN-DOUAI

S.N.C.F.

PONT-de-la-VEULE - LILLE

P.T.T.

CHOCQUES - BETHUNE

P.T.T.

BETHUNE - HAZEBROUCK

BETHUNE-LILLE-LILLE-HAZEBROUCK S.N.C.F.

BETHUNE - DUNKERQUE

BETHUNE-LILLE-LILLE-DUNKERQUE S.N.C.F.

BETHUNE - BERGLETTE

(BETHUNE-LILLE-LILLE-HAZEBROUCK-HAZEBROUCK-BERGLETTE

S.N.C.F.

TRAVAUX EN VUE DU RETABLISSEMENT DE LA VOIE

Les équipes mobiles de LEFOREST, BOISLEUX, BEUVRY sont alertées au fur et à mesure des destructions situées dans leur ressort. La Sous-Commission s'en assure après avoir eu connaissance de chaque destruction.

Le Chef de Section et le Chef de District de la VOIE de VOULAI arrivent à la S/Commission à 23h30, après reconnaissance de l'obstruction de St-ELOI. Le Chef d'Arrondissement de la VOIE arrive à la S/Commission à 0h15.

Le Commandant du Groupe 509 est prié de se rendre à la S/Commission à 23h45 pour étude du programme.

Ordre d'urgence donné à 0h45 : BOISLEUX
Bif. de St-ELOI
CHOCQUES
PONT-de-la-VEULE

Le programme est établi de 0h45 à 1h10 par le Chef d'Arrondissement de la VOIE, d'accord avec S.C.F.

BOISLEUX

Main d'oeuvre : Equipe mobile sur place
50 travailleurs W demandés à MONCHIEZ
Equipe mobile d'ALBERT
50 travailleurs supplémentaires
4 entonnoirs de 6 à 11 mètres; profondeur 8 mètres
Train de scories à former à ARRAS
durée : 36 heures.

Bif. de St-ELOI

Main d'oeuvre : Equipe mobile de LEFOREST
Equipe mobile de SANCOURT
Compagnie de Sapeurs C.F. (100 hommes)

Nature du travail :

Bif. :	entonnoir principal	diamètre	10m.	profondeur	7m.
Km 213.200 :	entonnoir	"	7m.	"	5m.
Km 212.900 :	entonnoir	"	7m.	"	5m.

Mode de travail :

Rétablir continuité de voie droite afin de permettre d'entreprendre le relevage de la machine (8h00)

Relevage de la machine - Grue de 50 T. (15h00)

Train de scories à former au dépôt de VOULLE et à LENS.

Durée totale : 48h00 pour rétablir la continuité des voies droite et gauche

Bifurcation non rétablie

Bifurcation rétablie 24h00 après.

CHOCQUES

Plateforme et voies détruites sur 50 m. au Km 237.500

Excavations de 8m50

Equipes mobiles de BEUVRY et d'HERSIN

50 Travailleurs de BAILLEUL

Train de scories à former à BETHUNE .

Durée d'obstruction : 36 heures.

PONT-de-la-NEULE

Main d'oeuvre : Sapeurs de Chemin de fer

1°) déblayer la brèche

2°) s'assurer des laminés de 0m60 dans le commerce

3°) préparer des camarteaux

4°) pose des laminés

Durée des travaux : de 48 à 60 heures.

1h10 Ordre de rassemblement des équipes mobiles d'HERSIN, SANCOURT
et d'ALBERT.

Ordre de mise en place des équipes mobiles :

BOISLEUX

LEFOREST

SANCOURT

BRUVRY

HERSIN

ALBERT

Le 22 FEVRIER 1940.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique,

Louvet

Loir

AMIENS, le 28 FEVRIER 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
21 MARS 1940	
Rep. <i>J</i>	11500
N° <i>8802</i>	<i>4386</i>

4 Annexes

Suivre
Divers
Protection contre
des attaques
aériennes

Monsieur WAGNON,

Chef de la Subdivision Administrative des
Règlements, de la surveillance et
de la Sécurité,

à PARIS

VB.N. va2

Fascicule 7^B

Postes de secours

Je vous adresse, ci-joint, un exemplaire de
chacune des consignes réglant la mise en action des
équipes de secours et de désinfection des centres de
LONGUEAU et AMIENS.

Comme vous le remarquerez sur les plans annexés
à ces consignes, nous avons installé à la demande de mon
Collègue de l'Exploitation :

à LONGUEAU - 7 postes de secours auxiliaires où, le cas
échéant, à la suite de bombardements les blessés pourront
recevoir les premiers soins, *avant d'être dirigés vers*
l'Hôpital d'Amiens si leur état le nécessite.
à AMIENS - 2 postes de secours auxiliaires.

Quelques produits pharmaceutiques ont été
placés à ces postes par les soins du Service de l'Exploi-
tation, mais il y manque des pansements.

Je vous prie de me dire si le magasin du M.N.
peut fournir ces pansements ou si je puis me les
procurer directement dans le commerce local.

/ L'Ingénieur principal de la Voie,
Mouret

M. Bazin
29/2

M.N.
voir réponse au jour.
4 mar.

à classer

CK 147

Paris, le 4 Mars 1940

V.B.N.V.A

Monsieur Duché,

Suite à votre Note du 28 Février
concernant la cession de droits de
la fabrication de cartes de congés
et d'annuités.

Je vous informe que le magasin
de Monsieur... peut fournir les
matériaux à paiement garnis ainsi
que les boîtes de service nécessaires à
ces postes.

V.B.N.V.A
Escalier 7
Postes de service

M. Duché
10/10

U

L'expédition principale de la voie
peut fournir ces papiers et si je n'en
Je vous prie de me dire si le magasin du M. B.
tation, mais il y manque des papiers.
places à ces postes par les soins du service de l'Explo-

M. Duché

à l'usage

Demande de moyens de transport au Service Sanitaire d'AMIENS

Dans le cas où il est nécessaire de faire venir des ambulances du Service Sanitaire d'AMIENS le Chef de Secours précisera, dans sa demande, le ou les NOS des points où devront se rendre les ambulances en se reportant aux indications du plan qui lui est remis et qui indique les points de stationnement où devront se rendre ces véhicules.

Un exemplaire de ce plan est remis au Service Sanitaire d'AMIENS.

Infirmiers auxiliaires -

Aussitôt après un bombardement ayant causé des victimes en gare d'AMIENS, le Chef de Secours demandera aux Chefs de Service intéressés le concours d'infirmiers auxiliaires parmi les agents désignés ci-après qui se mettront à la disposition des Médecins et Infirmiers de la Région.

MM. PREVOST, lampiste, appareilleur
GUIGNARD, homme d'équipe } du Service de l'Exploitation

BOULOGNE Lucien, Chef de brigade
CARDON Paul -do-
SELLIER Gaston -do-
DECORTE Paul -do-
FLORY André -do-
HOLLENDER Gabriel -do-
ROSE Louis -do-
SALVIA Maurice -do- } du Service du Matériel et Traction

GUERIN André, Employé
VIENNE René, Surveillant Ppal S.E.S.
TORDEUX Albert, Employé } du Service Voie et Bâtiments

AMIENS, le 16 Décembre 1940.

Vu et approuvé
L'Ingénieur du Matériel Roulant
"HEINISCH"

Vu et approuvé
L'Ingénieur de la Traction
"ROUAULT"

Vu et approuvé
L'Ingénieur Principal de la Voie
"PUECH"

Vu et approuvé
L'Ingénieur de l'Exploitation
Chef du 4ème Arrondissement
"CALLERY"

ANNEXE

S.N.C.F.

Gare d'AMIENS

NORD TRAVAUX
Service Centre
21 MARS 1940
Rep: [Signature]
N° 5302 13861

Consigne réglant l'utilisation des Equipes de secours et des équipes de désinfection du Centre d'AMIENS.

Les équipes de secours constituées pour le Centre d'AMIENS comprennent :

- 3 équipes fixes de désinfection de chacune 9 hommes, pour la gare.
- 2 équipes fixes de désinfection de chacune 9 hommes, pour le Dépôt.
- 2 équipes mobiles de désinfection de chacune 9 hommes équipées par le Service du Matériel Roulant.
- 1 équipe de sauvetage et déblaiement comprenant :
 - 10 agents du Service de la Voie et Bâtiments,
 - 6 agents du Service de la Traction,
 - 6 agents du Service de l'Exploitation
 organisée et dirigée par le Chef de District Principal d'AMIENS.

Chef de secours -

La coordination de l'action des équipes de secours et des équipes de désinfection est assurée par M. ACCART, Chef de Bureau Principal du Service G.P.V.

Le bureau de M. ACCART est situé à l'entrée de la cour P.V. Il est relié par téléphone avec le Standard de la gare d'AMIENS.

Lorsqu'il est absent (et particulièrement la nuit) le rôle de Chef de Secours est assuré, en attendant l'arrivée de M. ACCART, par M. DEMARCY, Sous-Chef de Gare Principal dont le bureau et le logement sont reliés par téléphone.

Dans ce cas (la nuit), M. DEMARCY fait prévenir immédiatement M. ACCART par un planton.

Rôle du Chef de Secours -

- Recevoir de la part des Chefs de chantiers, les demandes de secours.
- Donner aux Chefs des équipes de désinfection et de secours les ordres pour l'utilisation rationnelle des équipes suivant les besoins des différents chantiers.
- Se tenir en relation avec les Services Municipaux et les Services Sanitaires urbains.
- Organiser l'expédition des équipes mobiles de désinfection.
- Demander du secours aux Services Sanitaires de la Ville d'AMIENS : (Médecins, Infirmiers, ambulances).

Zone d'action des équipes mobiles de désinfection -

AMIENS inclus à BEAUCOURT-HAMEL exclu,
(y compris les bifurcations de CAMON),

AMIENS à LONGUEAU (Cabine 6 exclu),

AMIENS à LONGBRE exclu,

AMIENS à BOUQUEMAISON inclus,

AMIENS à DARNETAL exclu,

AMIENS à CREVECOEUR exclu,

BUCHY à CLERES exclu,

BUCHY à St-SAENS.

Rôle des Chefs des équipes de désinfection et de secours.

Le rôle des Chefs des équipes de désinfection et de secours est défini dans les consignes Annexes n° 1 et n° 2 au fascicule 7B à l'Instruction de la Commission Centrale des Chemins de fer n° 4 de Juin 1939.

Fonctionnaires à aviser -

Dès que le Chef de secours est touché par une demande

.....

d'intervention il en avise immédiatement :

- Le Chef de Gare Principal d'AMIENS
- Le Chef de Dépôt Principal d'AMIENS
- Le Contre-maître du Matériel Roulant d'AMIENS
- Le Chef de District Principal d'AMIENS
- et les Chefs d'Arrondissement intéressés.

Rassemblement du personnel des équipes -

Le rassemblement des agents de chacune des équipes doit se faire sans délai, dès que les Chefs d'équipe ont reçu des instructions du Chef de Secours.

Les agents des équipes mobiles de désinfection se rassemblent conformément aux prescriptions de la Consigne Spéciale à l'emploi de ces équipes, datée du 17 Avril 1939.

Les agents des autres équipes se rassemblent aux endroits indiqués par leur Chef de Service.

Postes de Secours de la gare d'AMIENS

Il existe pour la gare d'AMIENS :

- un poste de secours installé dans le bâtiment dit de "Révision Sanitaire" près la cabine 1.
- un poste de secours installé dans les locaux du Service Médical de la gare d'AMIENS, N° 24 rue Riolan

Les deux postes de secours sont repérés par une pancarte portant l'inscription : Poste de Secours.

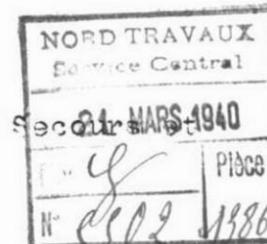
Les blessés seront dirigés sur l'un de ces deux postes de secours.

Evacuation Sanitaire

Les irrités par les gaz seront dirigés sur le poste de secours du Service Médical (rue Riolan) où ils recevront les premiers soins.

Les gazés et les blessés graves seront dirigés sur le Nouvel Hôpital, Place Victor Pauchet n° 2 - Téléph. 47.73 (quartier St-Maurice) au moyen de la camionnette du district d'AMIENS ou d'Ambulances à demander par le Chef de Secours au Service Sanitaire de la Ville d'Amiens.

.....

Infirmiers auxiliaires.

Aussitôt après un bombardement ayant causé des victimes en gare, dans les Ateliers ou les Cités de LONGUEAU, le Chef de secours demandera aux Chefs de service intéressés le concours d'infirmiers auxiliaires parmi les agents désignés ci-après qui se mettront à la disposition des médecins et infirmiers de la Région:

M.M. DUROS Alfred, employé, CORLABOEUF Maurice, ouvrier, ROQUET René, employé, CAPRON Roger, aide-ouvrier, PRINCELLE Louis, s/chef de B.M., CAVE Gratien, surveillant de ronde, THULLIER Raymond, s/chef B.O., LOURDELLE RUMTEZ) du Service du Matériel roulant
M. DUCROQUET) du Service de l'Exploi- tation

Il sera fait appel, le cas échéant, aux Services sanitaires d'Amiens pour demander le concours de médecins et infirmiers.

Amiens, le 18 janvier 1940.

Le Commissaire Technique Adjoint
de la S/Commission d'Amiens,

"PUECH"

Le Commissaire Technique Adjoint
de la Sous-Commission d'Amiens,

"FOUAULT"

Le Commissaire Technique
de la S/Commission d'Amiens,

"CALLERY"

Consigne réglant l'utilisation des Equipes de Secours et des Equipes de désinfection du Centre de LONGUEAU.

Les équipes de secours du Centre de LONGUEAU comprennent:

- 4 équipes fixes de désinfection de chacune 9 hommes constituées par le Service de l'Exploitation;
- 2 équipes fixes de désinfection de chacune 9 hommes constituées par le Service de la Traction;
- 4 équipes mobiles de désinfection de chacune 5 hommes constituées par le Service du Matériel roulant.
- 2 équipes fixes de désinfection de chacune 9 hommes constituées par le Service du Matériel roulant;
- 1 équipe de sauvetage et de déblaiement comprenant:

6	agents du Service de la Voie et des Bâtiments,
5	-- de l'Exploitation,
5	-- de la Traction,
4	-- du Matériel Roulant,

 organisée et dirigée par le Chef de District principal de LONGUEAU.

Chef de secours.

La coordination de l'action des équipes de secours et des équipes de désinfection est assurée par M. PROCO, Sous-Chef de Gare principal.

Le bureau de M. PROCO est relié par téléphone avec le Standard de la gare de LONGUEAU.

En cas d'absence de ce dernier, les fonctions de Chef de Secours seront remplies par M. MANGER Charles, Commis principal (Secrétariat) qui assurera ces fonctions jusqu'à l'arrivée du titulaire à qui il rendra compte des dispositions déjà envisagées.

Rôle du Chef de Secours.

- Recevoir de la part des Chefs de chantiers les demandes de secours.

- Donner aux Chefs des équipes de désinfection et de secours, les ordres pour l'utilisation rationnelle des équipes, suivant les besoins des différents chantiers.

- Se tenir en relation avec les Services municipaux, les Services sanitaires urbains et ceux de la Ville d'AMTENS.

- Organiser l'expédition des équipes mobiles de désinfection.

- Demander du secours aux Services sanitaires des Villes de LONGUEAU et d'AMTENS (Médecins - Infirmiers - Ambulances).

Zône d'action des équipes mobiles de désinfection.

- LONGUEAU (Cabine 6 incluse) à St-JUST exclu;
- BRETEUIL-EMPRANHEMENT à BRETEUIL-VILLE;
- LONGUEAU à TRIGNOT inclus;
- LONGUEAU à CHAULNES inclus;
- St-JUST exclu à MONTEPIER, à CHAULNES et à PONT-les-BRETT inclus;
- ROYE à BESSONS-sur-MATZ exclu.

Rôle des Chefs des équipes de désinfection et de secours.

Le rôle des Chefs des équipes de désinfection et de secours est défini dans les consignes annexées n° 1 et 2 au fascicule 7B à l'Instruction de la Commission Centrale des Chemins de Fer n° 4 de juin 1939.

Fonctionnaires à aviser.

Dès que le Chef de secours est touché par une demande d'intervention, il en avise immédiatement:

- Le Chef de Gare principal de LONGUEAU,
- Le Chef de Dépôt principal de LONGUEAU,
- Le Chef de l'Atelier du Matériel Roulant de LONGUEAU,
- Le Chef de District principal de LONGUEAU,
- et les Chefs d'Arrondissement intéressés.

Rassemblement du personnel des équipes.

Le rassemblement des agents de chacune des équipes doit se faire sans délai, dès que les Chefs d'équipes ont reçu des instructions du Chef de secours.

Les agents des équipes mobiles de désinfection se rassemblent conformément aux prescriptions de la Consigne spéciale à l'emploi de ces équipes, datée du 17 avril 1939.

Les agents des autres équipes se rassemblent aux endroits indiqués par leur Chef de Service.

Poste de secours de la Gare et des Cités de LONGUEAU.

Il existe pour la gare et les cités de LONGUEAU:

- 1°- un poste de secours installé dans les salles d'attente du Bâtiment des voyageurs;
- 2°- un poste de secours installé dans le bâtiment du Dispensaire de la Grande Cité;
- 3°- un poste de secours installé dans les locaux attenants à ceux du Service Médical situé dans la cité du Château.

Ces postes de secours sont repérés par une pancarte portant l'inscription: "Poste de Secours".

Les blessés sont dirigés sur l'un de ces 3 postes.

Les irrités par les gaz seront dirigés soit sur le 2ème poste, soit sur le 3ème poste où ils recevront les premiers soins.

Evacuations sanitaires.

Les gazés et les blessés graves seront dirigés sur le Nouvel Hôpital, Place Victor-Pauchet, n° 2 - Tél. 47.73 (Quartier St-Maurice, à Amiens).

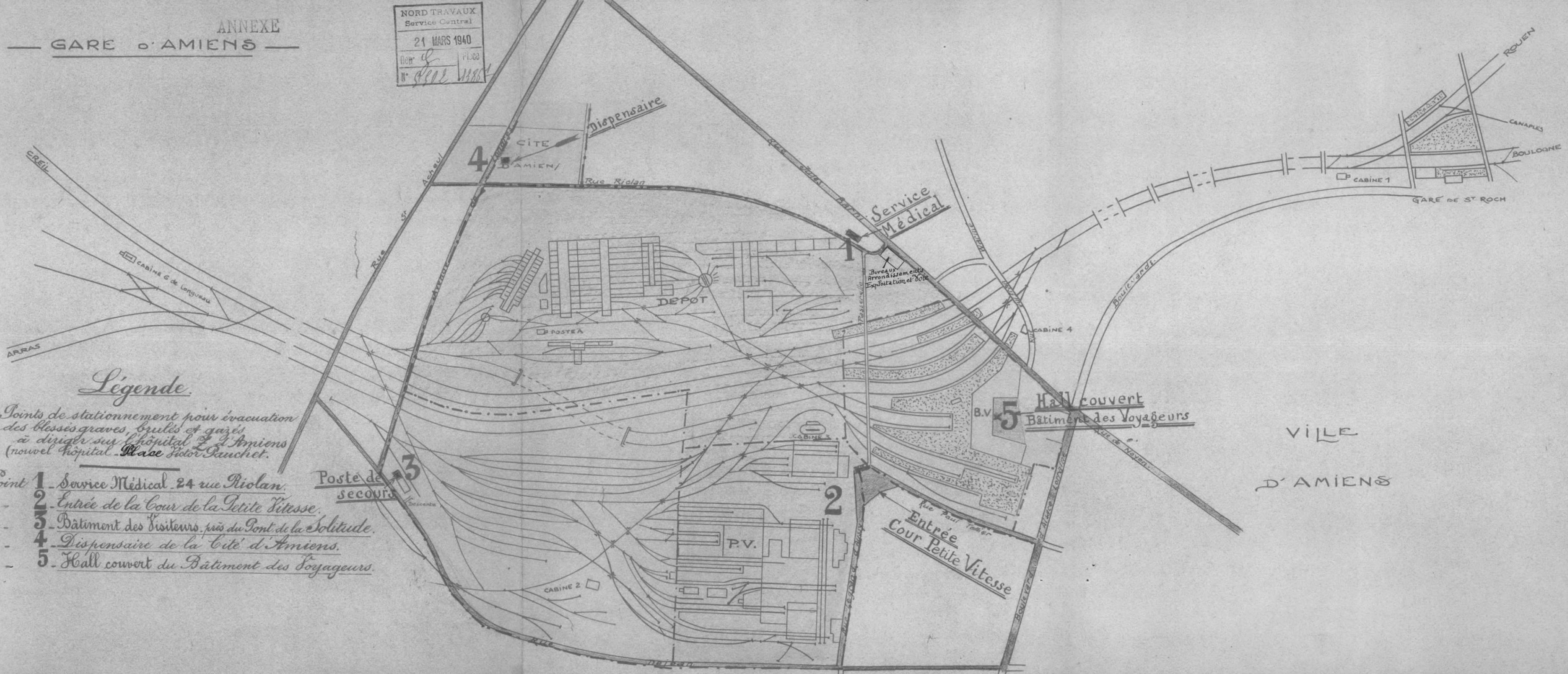
Le transport des gazés et des blessés graves sera effectué au moyen de la camionnette du district de LONGUEAU, de celle du Matériel Roulant ou d'ambulances à demander par le Chef de Secours au Service sanitaire d'Amiens.

Demande de moyens de transport au Service sanitaire d'AMTENS.

Dans le cas où il est nécessaire de faire venir des ambulances du Service Sanitaire d'AMTENS, le Chef de secours précitera, dans sa demande, le ou les numéros des points où devront se rendre les ambulances, en se reportant aux indications du plan qui lui est remis et qui indique les points de stationnement où devront se rendre ces véhicules.

Un exemplaire de ce plan est remis au Service sanitaire d'AMTENS.

NORD TRAVAUX
 Service Central
 21 MARS 1940
 Rep. de
 U. 1388



Légende.

Points de stationnement pour évacuation
 des blessés graves, brûlés et gazés
 à diriger sur l'hôpital d'Amiens
 (nouvel hôpital - Place Victor Pauchet).

- Point 1 - Service Médical - 24 rue Riolan.
- 2 - Entrée de la Cour de la Petite Vitesse.
- 3 - Bâtiment des Visiteurs, près du Pont de la Solitude.
- 4 - Dispensaire de la Cité d'Amiens.
- 5 - Hall couvert du Bâtiment des Voyageurs.

Copie à M. Magnon

fait Ants

~~Paris le 2 Mars 1940~~

(E)

*fait
L. Van*

- 2 MARS 1940

fait Ants

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 5 MARS 1940	
Rep. <i>g</i>	Pièce
N° 5502	1398

MINUTE
 Son No *Guerre*
 N° *Divers*

V. B. N. V.

*Protection contre,
les attaques aériennes*

Messieurs les I. V. (1 à 5)

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, si des locaux ont été réquisitionnés, dans votre arrondissement, pour le cantonnement des équipes mobiles de réparation.

Dans l'affirmative vous voudrez bien m'en donner le détail, les dates d'occupation de ces locaux ainsi que l'autorité qui a délivré les bons de réquisition.

Ants

9 Mars 1940

CRABSE

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

- 4 MARS 1940

E

N° 1038 / CRN

S^o N° *Guene*
S^o N° *Divers*
Protection contre
attaques aériennes

- 5 MAR 1940

M. Demons *J*

M. Wagner

Je pense que tous les wagons n'
manquent pas de charges

COPIE transmise à :
Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS
Monsieur le Chef de la Division du MOUVEMENT.

pour exécution chacun en ce qui le concerne.

19. La part de
Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Chazay

NORD TRAVAUX Service Central	
11 MARS 1940	
Rep	Pièce
N° 5502	1396

COMMISSION CENTRALE DES
CHEMINS DE FER

PARIS, le 2 Mars 1940

D 121122/4
c/c 5555 E

N O T E

pour la Commission Régionale NORD.

La pénurie de wagons, y compris même les wagons de brouettage, dans laquelle se trouve la S.N.C.F., eu égard au trafic qu'elle a à assurer, exige que les Services V.B. remettent à la disposition des Services d'Exploitation tous les wagons qu'il leur est possible de libérer.

Or, il existe, à l'heure actuelle, dans les trains-parcs de certaines équipes mobiles, des wagons sous charge contenant des matériaux à usage de remblai et de ballast.

Etant donné l'assouplissement qui a été récemment accordé au régime des équipes mobiles du type B, il n'est pas justifié de maintenir dans ces équipes un tel approvisionnement sur roue de ces matériaux.

La Commission Centrale insiste auprès des Commissions Régionale pour que les Services V.B. soient avisés de cette décision et soient invités à libérer le plus tôt possible les wagons qui seraient ainsi immobilisés.

Le Commissaire Militaire,

Signé : PAQUIN.

Le Commissaire Technique,

Signé : LE BESNERAIS.

voir note aux IV
du 5/3/40

voir groupement des wagons
sur pièce 5 5502 7401

a classer

CLASSER

S.N.C.F.

Service central des
INSTALLATIONS FIXES

Câble de campagne
pour les équipes mobiles

Vtm TG.II¹-1458

Sub. N° 4590
Sub. N° 1019
Protection of the attacks
aériens

NORD TRAVAUX
Service Central
- 8 MARS 1940
Rep. f. Pièce
N° 1019 1458
- 5 MARS 1940
1400

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
REGION du NORD,

- 6 MAR 1940

Je vous prie de rectifier comme suit la répartition
de la dépense de 6 750 000 fr relative à la fourniture
de câble de campagne à deux conducteurs aux équipes
mobiles indiquée dans ma copie Vt/TG.II¹/180 du 24 Février
1940 de la Note n° 3028 D.C.F. du 5 Février 1940:

L. Nizier
M. Demant
L. Wagner
M. Desprez
9/3

<u>Région de l'EST</u>	3 656 250 fr
<u>Région du NORD</u> <i>400 km à 1375</i>	1 312 500 fr
<u>Région de l'OUEST</u>	112 500 fr
<u>Région du SUD-OUEST</u>	168 750 fr
<u>Région du SUD-EST</u>	1 500 000 fr

P^r Le Directeur
Le Chef Adjoint du Service

[Signature]

V.B.N de P^r
5502-1375-1400
Câble de campagne
pour les équipes
mobiles

Transmis à la Subdivision du Secrétariat et du Trésor
après avoir fait note.

30/4/40

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité et de la Statistique

[Signature]

CLASSER

19/5
 Sup. N°
 Sub. N°
 Guerre
 Services
 Protection côtes
 attaques aériennes.
 Copie à M. (IV 1 à 5)

(Annexe)

NORD TRAVAIL		E
Service Central		
11 MARS 1940		
Rep	6/3/40	Pièce
N°	5502	1401

17 MARS 1940

avec pleine et entière conformité qu'il
 n'existe plus aucune wagon chargé
 de matériaux aux sièges des équipes
 mobiles et dans la rigueur pleine liberté
 immédiate des wagons

Il ne doit plus rester que les
 wagons actuellement là où ils existent

RW

voir groupement de rattachés de I.V.
 ci-joint.

à classer

8

~~CLASSER~~

MORD TRAVAUX	
Service Centre	
10 AVR 1940	
Rep. <i>J</i>	Pl.
N° <i>3502</i>	<i>1401</i>

ANNEXE

Groupement de ripoux AS I.V

1. art. 22. 3. 40
 2. - 18. 3.
 3. - 21. 3.
 4. - 11. 3.
 5. . 19. 3.

PARIS, le 22 Mars 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
10 AVR 1940	
Rep. <i>J</i>	PIGC
N° 5802	1401

Libération des wagons
utilisés par les équi-
pes mobiles.

Monsieur Wagnon,

Suite à votre transmission du 9 courant, de
la note du 2 de la Commission Centrale des Chemins
de fer, relative à l'affaire visée en marge.

Je vous informe que les seuls wagons utilisés
sont des plats à support pivotant, dits "wagons à
bois".

Par note du 18/1/40, répondant à une question
que je vous avais posée le 15/1, M.HENRIQUET m'a
écrit qu'il n'y avait pas lieu de libérer ces wagons.
Sauf avis contraire de votre part, nous les conser-
verons donc.

M. Bégin
10/23/3

L'Ingénieur de la Voie,

Hardy

VB.N. va 2

Amiens, le 18 Mars 1940

NORD TRAVAUX

Service Cent

10 AVR 1940

Pièce

N° 5892 1101

ANNEXE

Equipes mobiles
de réparation de voie

Monsieur Hagnon

Liberation des wagons

Chef de la subdivision

des Réglements, Surveillance
et Sécurité

Paris

En réponse à votre note VB.N. nr
du 9 courant relative à la libération
des wagons j'ai l'honneur de vous
confirmer qu'il n'existe plus aucun
wagon chargé de matériaux aux sièges
des équipes mobiles.

L'Ingénieur Principal
de la Voie

Fully

J. Quentin,

N° 1000000000	
Service Central	
10 AVR 1940	
Dep. G	Pièce
N° 3302	11001

ANNEXE

VB N. 1000

Wagons des E.M.R.

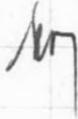
Monsieur Wagnon,

Tout va bien du 9 et

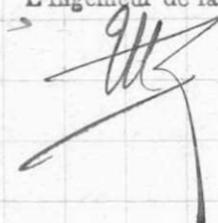
Je vous confirme qu'il n'existe plus dans les E.M.R. de mon service de wagons du service commercial chargés de matériaux.

Je ne possède que des wagons LL (wagons à bois) que nous sommes autorisés à conserver.

M. Wagnon



L'Ingénieur de la Voie



x Lille, le 11 Mars 1940

ANNEXE

Monsieur Wagnon

Chef de la Subdivision Administrative des Réglements
de la Surveillance et de la Sécurité

NORD TRAVAIL	
AVR 1940	
F. F. F. F.	
N° 8802	1401

Votre note 13/N.V. du 9.3.1940.

Je vous confirme qu'il n'existe plus aucun
wagon chargé de matériaux aux sièges des
équipes mobiles (Réquis B) du H. Arrondissement.

M. Bazin

vous envoie demandé le

renseignement pour les équipes

suivi

L'Ingénieur de la Voie

A. H. B. B. B.

M. Bazin 12/3



V. B. N. V. P.

Paris. 19 Mars 1940

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
10 AVR 1940	
Dep. G	PIECE
N° 8802	1108

Monsieur Hagebrun Cg,

Suite à ma transmission du
9 mars de la Note du 2 mars de
la Commission Centrale à la Commission
Régionale Nord -

je vous prie de me confirmer qu'il
n'existe plus aucun wagon chargé de
matériaux aux sièges de équipes motiles.

M. Hagebrun
Monsieur Hagebrun,
je vous le confirme.

$$\frac{27}{3} = 40$$

Le Chef du 5^e Arrond^t V. B.

[Signature]

PARIS, le 8 Mars 1940.

V.B.N./ga
E.M.

Monsieur DEMAUX,

Demande ci-jointe de M. l'Ingénieur de la Voie à LILLE .

Les draisines 40 CV Nord affectées aux équipes mobiles sont dotées de 2 jeux de triplorrys

Les 16 draisines 40 CV de la Région Ouest que nous avons reçues pour compléter la dotation de nos équipes mobiles ne sont pas équipées de triplorrys.

Pour compléter leur outillage, il y aurait lieu de commander à l'industrie :

32 Jeux de triplorrys à 21.500 Fr le jeu -
dépense à engager : 688.000 Fr environ .

Je vous demanderais de vouloir bien m'autoriser d'engager cette dépense en prélevant le compte R. nécessaire.

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements



*1 lettre
2 B.I.*

Four au recto

Précédent
des 2 cotés

Monsieur l'Ingénieur en chef
L'utilisation "à feu" de la draineuse
en cas de grosse destruction ne se voyait bien
qu'avec l'emploi de diaphragmes et la Courbe n° 5
de la hotte du 18 Janvier dernier de la
Commission Régionale leur servit à cet effet
que l'emploi de diaphragmes avec la draineuse
et la Courbe n° 2 feu de diaphragmes.

Pour ce qui est de nos besoins pour
l'entretien courant cette absence de diaphragmes
ne nous peut pas
se faire.

le waym

13 MARS 1940
VOIE

Monsieur Demary

A été bien usé, mais
n'est pas ordonné l'usage d'une draineuse de 700000
passe. On pourrait peut être demander si l'ouest
de nous fournir les diaphragmes qui ont probablement
devaient faire partie de l'équipement des drainages) M

Muy 19/3

le Basc 19/3

Pour vous en faire
distinction de M.

Voir lettre du 22-3-40
au chef S^u V. B. de l'ouest

De

LILLE, le 6 Mars 1940

NORD TRAVAUX	
Service Centre	
- 7 MAI 1940	
Rep°	Pièce
N°	

974

Sous No. *Sucre*
 Vb. No. *Divers*

*Protection contre
 les attaques
 aériennes*

VB/N v a 4

Monsieur l'Ingénieur en Chef,

Engins Mécaniques

La draine 728 en provenance de la Région Ouest et affectée à l'équipe mobile de TEMPLEUVE n'est pas munie de triplories.

En conséquence, je vous adresse, ci-joint, les B.I. correspondants en vous priant de bien vouloir y donner suite après les avoir complétés par le compte d'imputation.

L'Ingénieur de la Voie,

J. G. Dour

en B.I.

16 drains

M. Delbays

Aucune des 76 drains venant de l'Ouest n'est munie de triplories. Pour les munir, il y a contracté 700.000 + 00. C'est une dépense que je ne peux pas faire. Comme ces drains ont besoin d'un supplément de volée de béton pour les tenir bien particulièrement, je pense que

Monsieur l'Ingénieur en Chef de l'Entretien à PARIS

et absent de Templeuve n'est pas de nature à vous faire travailler.

Deux
 T.S.V.P.

**SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
RÉGION DU NORD**
SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

RAYON N° 6
Groupement II

Catégorie de dépenses	Mouvement	Compariment comptable						Numéro du Bulletin						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
					4	1	3	0				1	3	7

BULLETIN INDICATIF

de matériaux à expédier
en service — au tarif commercial

Destinataire : M^r Maguet
Titre chef de district
En gare de Lille voyageurs
Voie de a quai

NORD TRAVAUX
Service
- 7 MAR 1940
Facture
M. A. S.

DÉSIGNATION DES MATÉRIEAUX	Observations de distributeur	PRIX unitaires	RÉFÉRENCES															CHOIX	QUANTITÉS exprimées en unités de mesure de la nomenclature				MONTANTS (au prix de tarif) par subdivision de compte				COMPTE A DÉBITER								Tronçons de lignes ou Gros Centres	OBSERVATIONS		
																			décimales				centimes				Série		N°		Indice		Para-				graphie	
			12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42			43	44
11 bis	11 ter	11 quater																																				
feu de triplonys																		0	2																			
attaches automatiques Bloos																		0	4																			
type 40 pour 5°																																						
broche de 1m 50																		0	2																			
broches butée réglable																		0	18																			
tuyau de caoutchouc																		0	59																			
de 19x32 (le mètre)																																						
raccords Pax Fa bout femelle																		0	2																			
raccords Pax Ma bout mâle																		0	2																			
raccords Pax P sur tuyau caoutchouc																		0	30																			

COMPARTIMENTS RÉSERVÉS AU MAGASIN

Col. à remplir par le demandeur : 4 à 11 bis, 12 à 24, 32 à 45 ; par le Magasin : 2, 3, 11 ter, 11 quater, 25 à 31.
(1) Rayer la mention inutile. — (2) Indications à porter par le demandeur.

Mode d'expédition	Date d'expédition	Bureau de Facturation du magasin	Numéro du Bordereau d'envoi aux M. A. S.	Transmissions successives	Chef de district à Chef de section	Chef de Section à Chef d'Arrondissement	Chef d'Arrondissement à Chef de magasin	Timbre dateur du Magasin
				Dates... Visas...	28-2-40 		5 MARS 1940 	

Pour les imputations à faire en dehors des arrondissements, mettre dans les col. 4 à 6 le N° 090 attribué aux Subdivisions.

Recommandation importante : Placer rigoureusement les chiffres dans les colonnes convenables : unités, décimales, etc.

Lorsque pour indiquer les quantités à livrer, le demandeur fera usage d'autres unités de mesure que celles de la nomenclature (cas de bois de sciage par exemple) il laissera en blanc les col. 19 à 24 et portera ces quantités dans la colonne 11 bis, en les faisant précéder de la désignation des matériaux.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION par le Magasin de { MOULIN-NEUF (1)
ST-OUEN (1)

du B. I. N° (2) H13 | 0 | 137 (rappeler le N° des colonnes 4 à 6 et 7 à 11)

à retourner au Chef de District de (2) Maguet de Lille

Timbre dateur du Magasin

COMMISSION REGIONALE N O R D
des CHEMINS de FER

Le - 8 MARS 1940

E

N° 11061 CRN

S^o N° *Guene*
Sub. N° *Rivers*
Protection et les attaques
aerienne.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 9 MARS 1940	
Rep° <i>cy</i>	Pièce
N° 5502	<i>Hol</i>

LA COMMISSION REGIONALE

à Monsieur le CHEF du SERVICE de la VOIE et des BÂTIMENTS

- 8 MAR 1940

M. Demoux

M. Wagnon

Donner 94 mil
instructions aux I.V.

Les modifications qui viennent d'intervenir dans le tracé des rocadés de manoeuvre nous conduisent à vous demander de modifier comme suit le régime de certaines équipes mobiles de réparation :

- 1)- Equipes actuellement en régime B à faire passer en régime A.
PONT-REMY, PONT-de-BRIQUES, ARQUES.
- 2)- Equipe actuellement en régime A à faire passer en régime B.
MERCIN-POMMIERS.

D'autre part, à la suite de la modification récemment apportée aux limites du 1^{er} Arrondissement de la Voie, la S/Commission d'AMIENS nous propose de transférer à BRETEUIL-Embranchement l'équipe mobile actuellement stationnée à LA RUE-S^t-PIERRE.

Veillez bien nous dire si cette proposition ne soulève pas d'objection de votre part, auquel cas ce déplacement, de même que les quatre modifications de régime indiquées ci-dessus, devraient faire l'objet d'un rectificatif à la note N° 366/CRN du 18 janvier .

le Pouché
ou l'autre

M Bazin

Le Commissaire Militaire

Le Commissaire Technique Adjoint

MW 4/3

PM

Coeffort

Projet de modification
de la note N° 366 CRN
du 18/1/40 remis par
Mi Guilloum à la
CRN. le 16/3/40
ci classer

Répondu le
mars 40

CLASSER

GRAND QUARTIER GENERAL

Direction des Chemins de Fer

Commission Régionale

NORD

Paris, le 6 Mars 1940

(E)

NORD TRAVAUX
Service Central

21 MARS 1940

N° 5002 1408

N° 5.092 / M

N° 1122 CRN

Protection contre les attaques aériennes
Divers

Le Chef de Bataillon ROUX,
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD
des Chemins de Fer

à MM. les Commissaires Militaires
des Sous-Commissions N° 31 - 33
34 - 35 - 36 - 37 -

- 8 Mars 1940

*transmis à
Monsieur le Chef de
Bataillon
pour info*

*Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer*

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie
d'une circulaire qui a été adressée par le Colonel KERGOAT,
Aide-Major Général chargé des Transports, pour inviter les
Régulatrices routières à assurer sans délai, sur demande
des Sous-Commissions de Chemins de Fer, le transport des
équipes de travailleurs appelées à concourir à la répara-
tion des destructions de voies ferrées.

Je vous prie de vous mettre dès maintenant en
liaison avec les Régulatrices routières ci-après :

- S/Commission 31 : AMIENS et SOISSONS
- d°- 33 : AMIENS et HAZEBROUCK
- d°- 34 : AMIENS
- d°- 35 : HAZEBROUCK - CAMBRAI et AMIENS
- d°- 36 : CAMBRAI - LAON et SOISSONS
- d°- 37 : LAON et SOISSONS

Vous voudrez bien me rendre compte de ce que vous
aurez fait en exécution de la présente Note.

Le Commissaire Militaire Adjoint
de la Commission Régionale NORD
des Chemins de Fer

signé : MORELLE

Morelle

- 9 MAR 1940

M. Demaux

M. Wagner

Copie à M. (iV 125)

pour la tenir au courant

+ Orclinet

RW 9/3

S.V. 13/3/40

Copie à :

M. le Commissaire Technique

CRASSER

12 MARS 1940

GRAND QUARTIER GENERAL

G.Q.G., le 29 Février 1940

DIRECTION des CHEMINS
de FER

et

DIRECTION des MOUVEMENTS
et TRANSPORTS sur ROUTES

Section TRANSPORTS

N° 35 2/D.M.T.R.

SECRET ANNEXE

NOTE
POUR LES R. R.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
21 MARS 1940	
Rep: <i>g</i>	
N° <i>5002 4108</i>	

-:--:--:--:--:--:--

En cas d'interruption accidentelle du réseau ferroviaire et en vue de permettre rapidement l'exécution des travaux de remise en état de leur voie ferrée, les R.R. devront sur simple demande des Sous-Commissions des Chemins de Fer implantées sur leur territoire, assurer sans délai le transport par moyens autos d'équipes de travailleurs.

Elles utiliseront à cet effet les moyens des Groupes 26 à 30 (par priorité), leurs propres moyens organiques ou ceux des formations dépendant de la D.M.T.R. choisies parmi celles stationnées au plus près de la main-d'oeuvre à transporter.

Cependant, en ce qui concerne les groupements adaptés à des Grandes Unités, il en sera référé par téléphone au D.M.T.R. avant tout prélèvement.

L'Aide-Major Général
Chargé des Transports

Signé : KERGOAT

GRAND QUARTIER GENERAL

Archives

Direction des Chemins de Fer

Paris, le 6 mars 1940

Commission Régionale
NORD

N° 5.092/M

8 mars 1940

Transmis à M.le Chef du
Service V.B.

pour information,
de la part de

Le Chef de Bataillon ROUX
Commissaire Militaire de la Commission Régionale NORD
des Chemins de fer,

Le Commissaire technique adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de fer
"MARLIER"

à MM. les Commissaires militaires
des Sous-Commissions N°s 31,33,34,35,36,37.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie d'une circulaire qui a été adressée par le Colonel KERGOAT, Aide-Major Général chargé des Transports, pour inviter les Régulatrices routières à assurer sans délai, sur demande des Sous-Commissions de Chemins de fer, le transport des équipes de travailleurs appelées à concourir à la réparation des destructions de voies ferrées.

Je vous prie de vous mettre dès maintenant en liaison avec les Régulatrices routières ci-après :

Sous-Commission 31	: AMIENS et SOISSONS
-d°-	33 + AMIENS et HAZEBROUCK
-d°-	34 : AMIENS
-d°-	35 : HAZEBROUCK, CAMBRAI et AMIENS
-d°-	36 : CAMBRAI, LAON et SOISSONS
-d°-	37 : LAON et SOISSONS.

Vous voudrez bien me rendre compte de ce que vous aurez fait en exécution d de la présente Note.

Le Commissaire Militaire Adjoint
de la Commission Régionale NORD
des Chemins de fer

Signé : MORELLE

Copie à M.le COMMISSAIRE Technique

Paris, le 13 mars 1940

VB.N/vr.

Copie à MM. les Chefs d'Arrondissement (1 à 5)
pour les tenir au courant.
" WAGNON "

GRAND QUARTIER GENERAL

GQG , le 29 février 1940

Direction des Chemins de Fer
 et
 Direction des Mouvements et
 Transports sur Routes

SECRET

Section TRANSPORTS

-:-:-:-
N°35 2/D.M.T.R.

NOTE

pour les R. R.

En cas d'interruption accidentelle du réseau ferroviaire et en vue de permettre rapidement l'exécution des travaux de remise en état de leur voie ferrée, les R.R. devront, sur simple demande des Sous-Commissions des Chemins de Fer implantées sur leur territoire, assurer sans délai le transport par moyens autos d'équipes de travailleurs.

Elles utiliseront à cet effet les moyens des Groupes 26 à 30 (par priorité), leurs propres moyens organiques ou ceux des formations dépendant de la D.M.T.R. choisies parmi celles stationnées au plus près de la main-d'œuvre à transporter.

Néanmoins, en ce qui concerne les groupements adaptés à des Grandes Unités, il en sera référé par téléphone au D.M.T.R. avant tout prélèvement.

L'Aide-Major Général
 chargé des Transports

Signé : KERGOAT

10 MARS 1940

COMMISSION REGIONALE NORD
DES CHEMINS DE FER

COPIE pour Monsieur le Chef du
Service de la VOIE et des BATIMENTS
pour information

NORD TRAVAUX Service Central	
13 MARS 1940	
Page	PIECES
N°	1412

N° 1160 /CM

Guerre
Divers

11 MAR 1940
M. Demant

*Protection contre
les attaques aériennes*

COMMISSION REGIONALE NORD

à SOUS-COMMISSIONS de PARIS-NORD, BOULOGNE, AMIENS,
DUNAI, SAINT-QUENTIN, LAON et ANCIENS de LILLE.

M. Laguerre

*Prépare le rapport qui est à
la main affirmative !!!*

M. Bazou

Nous vous remettons ci-joint, à toutes fins utiles, copie d'une note de M. le Président du Conseil, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, relative à l'entretien des véhicules utilisés pour le transport des équipes mobiles de réparations.

Nous vous serions obligés de vouloir bien nous confirmer que, comme l'expose cette note, le roulement des camions et camionnettes des équipes mobiles est limité, en dehors des périodes d'opérations actives, à quelques sorties périodiques destinées à maintenir le matériel et le personnel en bon état.

Le Commissaire Militaire

Le Commissaire Technique Adjoint

[Signature]

[Signature]

12/13
M. Poulencq
Ce n'est pas à nous
que la question est
posée - cette copie
ne réfute aucune
qui pose information

à classer

[Stamp]

D 3410/9

27 Février 1940

Ministère de la Guerre

ÉTAT-MAJOR de l'ARMÉE

4ème Bureau

1ère Section A

3105 - 4/EMA

Le Président du Conseil, Ministre de la
Défense Nationale et de la Guerre,

à Monsieur le Général de Corps d'Armée,
Commandant la Région de PARIS,

s/o de Monsieur le Général d'Armée,
Gouverneur Militaire de PARIS.

**OBJET : Entretien des
véhicules utilisés
pour le transport des
équipes de réparations**

Il m'a été signalé que le Commandant d'une Compagnie
du Train(1) à laquelle sont rattachés les éléments de trans-
port automobiles des équipes de réparations des voies ferrées
estime que l'entretien des véhicules constituant la dota-
tion de ces Sections devait être assuré par la S.N.C.F.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir indiquer
aux Commandants d'Unités intéressés que ces équipes n'exé-
cutent, en période non perturbée, que quelques sorties péri-
odiques dont l'objet essentiel est de maintenir, du point de
vue militaire, le matériel et le personnel en état.

L'entretien des véhicules incombe donc normalement
aux Unités dont ceux-ci dépendent.

Pour le Ministre et par son ordre,
Pour le Général Chef d'Etat-Major Général de
l'Armée à l'Intérieur,
Le Général Sous-Chef d'Etat-Major Général,

Signé : GRANBOULAN.

(1) Compagnie 204 du Groupe 211 à VIVREY.

COPIE pour la Commission Régionale NORD

F. le Secrétaire de la Commission
Centrale des Chemins de Fer,

Signé :

29 Février 1940

COPIE à M, T, V et aux
5 Commissions Régionales.

Copie a M. Wagnon.

~~fait. 11.8.40~~ ~~29 février 1940~~ (E)
J
11 MARS 1940 fait. 11.8.40
J

MINUTE

Annexe

V. B. N. V. P.

**Guerre
Divers**
Protection contre
les attaques aériennes

Le Chef du Service de la voie et des Bâtonniers
à Monsieur le Directeur du Service Central des
Installations Fixes.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
13 MARS 1940	
Doc. J	Pièce
N° 5802	1417

Par lettre v. t. 178 du 22 février relative

~~à la répartition de équipes mobiles de réparation de~~
~~la Région, vous avez bien voulu me demander de~~
savoir la composition de certains ^{équipes mobiles} ~~des équipes~~ dont
l'effectif est légèrement supérieur aux ^{chiffres actuels} ~~propositions~~
faites par M. le Directeur de l'Exploitation dans sa
lettre qui ~~vous a adressée~~ ^{informe que c'est} du 20 octobre 1939.

~~j'ai l'honneur de vous faire connaître que~~
~~ces propositions ne constituaient qu'un avant-projet~~
~~de la nouvelle formule d'organisation de équipes mobiles~~
~~de réparation et que c'est la Commission Régionale Nord~~
~~qui a définitivement arrêté la composition de ces équipes~~
~~basée au point de vue emplacement qu'en ce qui con-~~
~~cerne l'effectif de chacune d'elles.~~

Il est à remarquer d'ailleurs que dans cette

Je demande de l'c
Commission militaire que
le commandement Regional
Nord a arrêté les chiffres
finalement retenus.
Cela qu'on, d'ailleurs,
a perdu d'un intérêt.
Le personnel mobile
permanente de équipes
mobiles étant réduit maintenant
à un seul chef d'équipe et
de 2 hommes, et le surplus de personnel de l'équipe travaillant

nouvelle organisation, le personnel des équipes
de 2 hommes, et le surplus de personnel de l'équipe travaillant

15 MARS 1940

~~Personnel~~ soit en région A, soit en région B,
~~habituellement~~ normalement dans sa zone habituelle et que
ce n'est qu'en cas de ~~besoins~~ ^{besoins} de l'intervention de l'équipe
mobile après des arrangements, instructions et que l'ensemble de la
région s'active et que le personnel est alerté,
personnel mobile mobile. Mais 5 ou 6 tel moment, et est
dans les conditions, il ne semble y avoir aucun

Quel certain que tout le
personnel de la Région
interne serait

organisé de ses occupations
habituelles.

Je ne suis que
par 9 ans de service
de la chèque unité

par la commission Régionale, que n'apportent pas de zone particulière pour le
service.

~~inconvénient~~ si ce que les équipes de résidence à
Fouquieri - Broquiers - Montecourt, et abris sous laon
seraient constitués chacune par 30 agents et je suis
sûr d'être à leur service me le confirmer

2

4

PLASSER

Handwritten notes:
Fait le 11.3.40
80
ANNEXE

**Minute
DUPLICATA**

NORD TRAVAUX Service Central
11 MARS 1940
<i>J. Essos</i>
1417

11 MARS 1940

VB.N/vr

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
à Monsieur le Directeur du Service Central des
Installations Fixes

Par lettre Vt-178 du 22 Février, vous attirez mon attention sur la composition de certaines équipes mobiles dont l'effectif est légèrement supérieur aux chiffres cités par M. le Directeur de l'Exploitation dans sa lettre du 20 Octobre 1939.

J'ai l'honneur de vous informer que c'est sur demande de M. le Commissaire Militaire que la Commission Régionale Nord a arrêté les chiffres finalement retenus.

Cette question, d'ailleurs, a perdu de son intérêt. Le personnel mobilisé en permanence des équipes mobiles étant réduit maintenant à un simple piquet d'alerte composé du chef d'équipe et de 2 hommes, et le surplus du personnel de l'équipe travaillant normalement dans sa zone habituelle, ce n'est qu'en cas de nécessité de l'intervention de l'équipe mobile après des dérangements, destructions, etc... que l'ensemble de son personnel serait mobilisé. Mais, à un tel moment, il est bien certain que tout le personnel de la Région intéressé serait dérangé de ses occupations habituelles.

Je ne suis donc pas d'avis de revenir sur les chiffres arrêtés par la Commission Régionale, qui n'apportent pas de gêne particulière pour le service.

Signature: GUILLAUME

fait omb
Copie à M. Wagnon.

11/3 ~~Paris le 12 mars 1940~~

(E)

MINUTE 6 Annexes

12 MARS 1940
fait omb

V. B. N. V. P.

Guerre
Divers

Protection contre
les attaques
aériennes

Le chef du Service de la Vie et des Bâtements
à Monsieur le Directeur du Service Central
Paris.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
13 MARS 1940	
Dep. G	PIECO
N° 2502	1419

Suite à votre lettre Vt x 0827 du 22 décembre
1939 relative à l'utilisation, pour les besoins de la S.N.C.F.,
des camionnettes mises à la disposition des équipes mobiles
de réparation stationnées dans la zone de l'intérieur.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ^{copie du} le
compte-rendu ~~de~~ sur l'utilisation de ces véhicules
concernant les mois de décembre 1939 et janvier 1940 -
que j'adresse à la Commission Régionale Nord

Muy
Dez

12 MARS 1940

GRASSET

ANNEXE

Amiens le 1^{er} mars 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
13 MARS 1940	
N°	1419
N°	5002

V.B. N/VA2

Utilisation des
équipes mobiles
zone de l'intérieur.

Monsieur l'Ingénieur en Chef.

Suite à votre note V.B. N/vr. du 8 courant relative à l'utilisation des camionnettes mises à la disposition des équipes mobiles de réparation de Voies.

Je vous adresse ci-joints 2 comptes-rendus concernant l'utilisation des 3 camionnettes du groupe mobile de Somme pendant les mois de décembre 1939 et janvier 1940.

Les autres équipes de moy. Annonci étant situées dans la zone des Armées il n'y a pas lieu de fournir de compte rendu pour l'emploi de leurs camionnettes.

J'ai ajouté que celles-ci sont utilisées rarement et en accord avec le Groupe Auto Régional qui les a livrées et qui nous a autorisés, verbalement, à leur faire parcourir une quarantaine de kilomètres par jour en cas de besoins urgents.

INGÉNIEUR PRINCIPAL de la VOIE
[Signature]

-2-

M Bazin
RM 2/3



V. B. N. V. P.

Paris, le 20 Février 1940

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
13 MARS 1940	
Rep. J	Place
N° 5502	1419

ANNEXE

Monsieur Guerber,

Suite à ma note du 8 C^t
Concernant l'utilisation de camion-
nettes ou l'équipe mobile stationnée
dans la zone de l'intérieur.

Je vous prie de vouloir bien
m'adresser les comptes-rendus demandés
en ce qui concerne les mois de
décembre et janvier.

M. Bazin

M 23/

Paris, le 22 Février 1940

Monsieur Wagner

Je n'ai pas le compte-rendus à fournir
pour les mois de décembre et janvier. (C'est
"Présent")

L'Ingénieur de la Voie

Shard

S.N.C.F.

Région du Nord

COMPTE RENDU SEMAINE

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
13 MARS 1940	
N°	PLCC
N° 5512	1419

MINUTE

de l'UTILISATION POUR LES BESOINS DE LA S.N.C.F.
DES SECTIONS de TRANSPORT AFFECTÉES NORMALEMENT
AUX ÉQUIPES MOBILES DE RÉPARATION DES VOIES
(Zone de l'Intérieur)

pendant le mois de *Janvier 1940*

(Application de la note de la Commission Centrale n° 6390 du 27 Novembre 1939)

Types des véhicules	Pour les besoins de la S.N.C.F.						Indications sommaires de l'emploi des véhicules
	(Pour mémoire) : Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'entretien.	Nombre de sorties dans le mois	Nombre de sorties dans le mois	Nombre total de km. parcourus	Percours kilométrique moyen des véhicules utilisés		
Charge utile d'une tonne au moins							
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	40	40	1500 ^k	500 ^k	Transport des agents du groupe mobile de Sonmery pour réparation des voies : réfection des balais après étalonnage réparation des lignes électriques endommagées au cours de l'empêchement.	
Charge utile supérieure à 2 tonnes							
Autres véhicules							

Transmis à
La Commission Régionale
des Chemins de fer
Jaris 12 MARS 1940
Signé: GUILLAUME

Transmis à
La Commission Centrale
des Chemins de fer

S.N.C.F.
Région du Nord

ANNEXE

MINUTE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de l'UTILISATION POUR LES BESOINS DE LA S.N.C.F.
DES SECTIONS de TRANSPORT AFFECTÉES NORMALEMENT
AUX ÉQUIPES MOBILES DE RÉPARATION DES VOIES
(Zone de l'Intérieur)

pendant le mois de *Décembre 1939*

(Application de la note de la Commission Centrale n° 5390 du 27 Novembre 1939)

NORD TRAVAUX	
Service n° 109/200	
13 MARS 1940	
ROF	PISS
N° 5509	1119

Types des véhicules	Pour les besoins de la S.N.C.F.					Indications sommaires de l'emploi des véhicules
	Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'arrondissement, dans le mois de l'intérieur	Nombre de sorties de véhicules dans le mois	Nombre de conducteurs dans le mois	Nombre total de km. parcourus	Parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés	
Charge utile d'une tonne au moins						
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	40	40	1800 ^{km}	600 ^{km}	transport de agents du groupe mobile de Sommeville pour réparation des voies à Darnetal et entretien de la V.G. entre Darnetal et Morgny
Charge utile supérieure à 2 tonnes						
Autres véhicules						

Transmis à
La Commission Régionale
des Chemins de fer
A. Jans 12 MARS 1940
Signé : GUILLAUME

Transmis à
La Commission Centrale
des Chemins de fer

S.N.C.F.
Région du Nord
2^e arrondissement V.B.

ANNEXE

Compte rendu sommaire
de l'Utilisation pour les besoins de la S.N.C.F.
des sections de transport affectées normalement
aux équipes mobiles de réparation des voies
(Zone de l'Intérieur)

NORD TRAVAUX
Service Central
13 MARS 1940
Rep. *U* pièce
N° 1502 1119

Groupement Mobile
de Sommezy

pendant le mois de ... Décembre 1939
(Application de la note de la Commission Centrale n° 6390 du 27 novembre 1939)

Types des véhicules	(Pour mémoire) Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'arrondissement dans la zone de l'intérieur	Pour les besoins de la S.N.C.F.				Indications sommaires de l'emploi des véhicules
		Nombre de sorties de véhicules dans le mois	Nombre de sorties de conducteurs dans le mois	Nombre total de km parcourus	Parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés	
Charge utile d'une tonne au moins						
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	40	40	1.800	600	Transport des agents du groupe mobile de Sommezy pour réparation des voies à Darnetal et entretien de la V.G. entre Darnetal et Morgny.
Charge utile supérieure à 2 tonnes						
autres véhicules						

Transmis à
M^{re} le Chef du Service V.B.
à Amiens le 1^{er} mars 1940
L'INGÉNIEUR PRINCIPAL de la VOIE

Jully

Transmis à
la Commission Régionale
des Chemins de fer
à le

Transmis à
la Commission Centrale
des Chemins de fer
à le

S.N.C.F.
 Région du Nord
 2^e arrondissement V.B.

Groupe mobile
 de Somme

(Application de la note de la Commission Centrale n° 6390 du 27 août 1939)

Compte rendu sommaire
 de l'Utilisation pour les besoins de la S.N.C.F.
 des sections de transport affectées normalement
 aux équipes mobiles de réparation des voies
 (Zone de l'Intérieur)

pendant le mois de Janvier 1940

NORD TRAVAUX Service Central	
13 MARS 1940	
Rep	1160
N° 5302	1419

Types des véhicules	(Pour mémoire) Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'arrondissement dans la zone de l'intérieur	Pour les besoins de la S.N.C.F.				Indications sommaires de l'emploi des véhicules
		Nombre de sorties de véhicules dans le mois	Nombre de sorties de conducteurs dans le mois	Nombre total de km parcourus	Parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés	
Charge utile d'une tonne au moins						
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	40	40	1500	500	Transport des agents du groupe mobile de Somme pour : - réparation de voies - refecton de talus après éboulements - réparation de lignes électriques culbutées au cours de tempêtes.
Charge utile supérieure à 2 tonnes						
autres véhicules						

Transmis à
 M^r le Chef du Service V.B.
 à ... Arrivés le 1^{er} Mars 1940

L'INGÉNIEUR PRINCIPAL de la VOIE

Jully

Transmis à
 la Commission Régionale
 des Chemins de fer
 à

Transmis à
 la Commission Centrale
 des Chemins de fer
 à

E

COMMISSION REGIONALE N O R D
des CHEMINS de FER

Le 14 MARS 1940

NORD TRAVAUX Service Central	
18 MARS 1940	
Rep. <i>g</i>	Pièce
N° 5502	1426

N° 12141 CRN

Seq. No. <i>12141</i>
Sub. No. <i>divers</i>

*Basques, Basques
Potechin y la
recherches*

Monsieur le Chef du Service de la VOIE
et des BATIMENTS.

14 MAR 1940

M. Demans

M. Wagner

M

Par lettre en date du 9 Mars, la Sous-Commission de DOUAI nous propose de transférer à ST-POL, en la rattachant à la Sous-Commission de BOULOGNE, l'équipe mobile de réparation actuellement stationnée à SAVY-BERLETTE.

Le Commissaire Technique de la Sous-Commission de BOULOGNE, qui a été consulté directement à ce sujet par la Sous-Commission de DOUAI, a fait savoir au Chef de l'Arrondissement V.B. d'ARRAS qu'il ne voit aucun inconvénient à l'adoption de cette proposition.

Nous vous prions de nous faire savoir, dès que possible, si vous êtes d'accord, auquel cas il y aurait lieu de prévoir ce transfert pour le 25 Mars, date à laquelle d'autres modifications interviendront dans la répartition des équipes mobiles, en raison de la création de la Sous-Commission de LILLE et du changement des limites de la Sous-Commission de BOULOGNE.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique Adjoint,

[Signature]

[Signature]

Projet de modification
de la note n° 366 CRN de 18/1/40
remis par M. Guillaum à la CRN
le 16/3/40

à classer

[Signature]

CLASSER

COMMISSION REGIONALE N O R D
des CHEMINS de FER

N° 1160/CRN

Sp. N° *Guene*
Sub. N° *Divers*
Protection contre les
attaques aériennes

Le 14 MARS 1940

NORD TRAVAUX Service Central	
19 MARS 1940	
Rep. <i>ef</i>	Pièce
N° 5502	4427

COMMISSION REGIONALE NORD

à Monsieur le Chef du Service de la VOIE
et des BATIMENTS .

Vous nous avez adressé pour signature et transmission à la Commission Centrale deux exemplaires d'un compte rendu sommaire de l'utilisation, pour les besoins de la S.N.C.F., des sections de transport affectées normalement aux équipes mobiles de réparations des voies (Zone de l'Intérieur) pendant le mois de Décembre dernier, ce compte rendu étant établi en application de la note de la Commission Centrale N° 6390 du 27 Novembre 1939.

Cette note n'est pas parvenue à la Commission Régionale NORD et vous avez établi le compte rendu en question conformément aux indications de M. le Directeur du Service Central des Installations Fixes notifiées par lettre VTX/827 du 22 Décembre 1939. Or, la partie de cette note concernant l'utilisation des camions ou camionnettes mis à la disposition des équipes de réparations par les Régions militaires qui, ainsi qu'il est dit ci-dessus, était ignorée de la Commission Régionale, a été annulée par la note N° 3105 4 E.M.A. du 27 Février relative à l'entretien des véhicules utilisés pour le transport des équipes de réparations qui vous a été communiquée le 10 Mars, sous le N° 1160/CRN .

Nous vous retournons en conséquence le compte rendu que vous aviez établi pour annulation.

Le Commissaire Militaire

Le Commissaire Technique *af*

15 MAR 1940

M. Demand

M. Wagner

M. Bazin

M. Montreux

16/3

Indications aux 2V

2

fait 18/3

Les instructions n'ont pas été adressées aux IV. cette Note ayant été rapportée par la CRN. et les comptes rendus étant à nouveau fournis chaque mois.

B

KASSER

à classer

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

●
RÉGION DU NORD

●
EXPLOITATION

●
MOUVEMENT

●
SECTION
DES
AFFAIRES MILITAIRES

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Le 15 MARS 1940 19

guerre
voies
Protection y les attaques
aériennes

SECRET

NORD TRAVA
Service Centr
15 MARS 1940
Rep: <i>g</i>
N° 1702

Le Commissaire Technique de la Commission
Régionale NORD des Chemins de Fer

à Monsieur le Chef du Service
de la VOIE et des BATIMENTS.

EX.N. m/ ~~10113~~ B / N° 249
E S S

Equipes de Désinfection

Le Service Central du Mouvement a fait connaître, dans le Procès-Verbal de la réunion du 17 Novembre 1939 de la Commission Consultative de D.P., que l'organisation en 1ère étape des équipes spécialisées de la Région du Nord devait être de 37 équipes de secours et de 66 équipes de désinfection, et qu'il n'avait pas, pour le moment, l'intention d'augmenter les approvisionnements au-delà des quantités nécessaires pour constituer la dotation des 103 équipes prévues.

Il n'est donc pas possible actuellement d'assurer la dotation complète de toutes les équipes spécialisées indiquées aux tableaux I et II annexés à la Note Régionale, Service Spécial, DP² A² du 13 Septembre 1938.

Il a été décidé, en conséquence, que l'approvisionnement en matériel et outillage serait fourni par priorité :

- 1°- aux 66 équipes mobiles du Service du Matériel et de la Traction ;
- 2°- aux 37 équipes mobiles de réparation du Service de la Voie et des Bâtiments.

Cet approvisionnement devra être conforme à la dotation prévue au chapitre III des annexes 1 et 2 du fascicule 7^B de l'Instruction de la Commission Centrale des Chemins de Fer N° 4, sauf en ce qui concerne les oxy-masques, vêtements spéciaux, pulvérisateurs et masques de secours au sujet desquels la dotation sera celle indiquée au Procès-Verbal précité de la Commission Consultative de D.P.

Afin d'assurer la dotation complète des 103 équipes à organiser en 1ère urgence, le Service Central des Approvisionnements, Commandes et Marchés doit nous faire parvenir en plus du matériel dont nous disposons :

- 103 blocs régénérateurs de rechange pour oxymasques ;
- 140 vestes spéciales avec capuchon ;
- 250 vêtements spéciaux complets avec capuchon.

16 MAR 1940
M. Demant
M. Wagner
M. Bazin
17/19/3

voir note aux
D.V. du 26 mars

Mod. 973 2000 - AC1 11.436

à classer

CLASSER

Cette fourniture sera à répartir comme il est prescrit à l'annexe ci-jointe qui indique également les mouvements de matériel et d'outillage à réaliser dès maintenant entre services, compte tenu de l'approvisionnement actuel, pour permettre une dotation complète des 103 équipes de lère urgence.

Les équipes actuellement mises sur pied ne seront pas dissoutes, l'organisation établie sera conservée et les moniteurs Z poursuivront l'entraînement des équipes, quelles soient ou non de lère urgence. En attendant que la dotation de ces équipes puisse être complétée pour fonctionner normalement, il sera fait appel, en cas de besoin, aux équipes constituées en lère étape.

Compte tenu des indications qui précèdent, je vous prie de faire le nécessaire pour la mise au point définitive des équipes à organiser en lère étape et de me tenir au courant.

*Le Commissaire Technique
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer*

Caulbary

Ces 39 appareils et les 27 oxymasques à provenir du Service de la Voie et des Bâtiments seront distribués à raison d'un appareil par équipe à chacune des 66 équipes mobiles du Matériel Roulant.

Pulvérisateurs - La dotation en lère urgence est d'un pulvérisateur par équipe de déblaiement et de sauvetage et de 2 pulvérisateurs par équipe de désinfection.

Le Service de la Voie et des Bâtiments dispose pour ses 37 équipes de déblaiement de 65 pulvérisateurs, soit un excédent de 28 appareils se répartissant comme suit :

1 appareil dans chacune des équipes suivantes :

ATHIES-sous-LAON - BEUVRY - BOHAIN - BOISLEUX - CORBIE - DOMPIERRE -
HENAIN - FEUQUIERES-BROQUIERS - LABOISSIERE-FESCAMPS - LEFOREST -
LA LONGUEVILLE - PERENCHIES - PONT-de-BRIQUES - PONT-REMY - PONT-Ste-MAXENCE -
RAISMES-VICOIGNE - ROSIERES - LA RUE St-PIERRE - SANCOURT - SALEUX -
SOMMERY - WASSIGNY - HERSIN-COUPIGNY et TINQUES.

Le Service du Matériel et de la Traction, pour ses 66 équipes mobiles du Matériel Roulant, doit disposer de 132 pulvérisateurs.

Ce Service ne dispose que de 78 pulvérisateurs ainsi répartis :

- 1 appareil dans chacun des centres de : ARRAS - BETHUNE - CAMBRAI -
COMPIEGNE - CREPY - LES JONCHEROLLES - LENS - MITRY - PARIS -
LA PLAINE - St-OMER - TERGNIER;
- 2 appareils dans les centres de : AMIENS - BOULOGNE - LE BOURGET -
BUSIGNY - LA CHAPELLE - DOUAI - FIVES;
- 3 appareils dans les centres de : HAZEBROUCK - HIRSON - LAON -
LILLE-DELIVRANCE - SOMAIN - TOURCOING - VALENCIENNES;
- 4 appareils dans les centres de : CALAIS - MANTILLY - DUNKERQUE;

5 appareils dans les centres de : AULNOYE - CREIL

9 appareils à HELLEMMES.

Le Service de la Traction recevra du Service de la Voie et des Bâti-
ments à qui il indiquera les lieux de destination, les 54 appareils complé-
mentaires qui seront prélevés par ce Service : 28 sur l'excédent existant
au Service de la Voie et indiqué ci-dessus, 26 sur les appareils en appro-
visionnement dans les équipes de l'Exploitation suivant détail ci-après :

1 appareil : gares de FIVES - HAZEBROUCK - LAON - LA MADELEINE -
ST-OMER.

2 appareils : gares d'AULNOYE - BUSIGNY - CREIL - DUNKERQUE - LILLE-
DELIVRANCE - MAUBEUGE.

3 appareils : gares de LA CHAPELLE - HIRSON - PARIS.

Les 132 appareils ainsi en possession du Service du Matériel et de la
Traction devront être répartis à raison de 2 dans chacune des équipes mo-
biles du Matériel Roulant.

Vêtements spéciaux. - La dotation prévue en première urgence est :

par équipe de sauvetage : 2 jeux complets sans capuchon
2 vestes avec capuchon

par équipe de désinfection : 5 jeux complets avec capuchon
1 jeu complet sans capuchon
1 veste avec capuchon

Les besoins en première urgence sont donc :

Au Service de la Voie) 74 jeux complets sans capuchon
et des Bâtiements) 74 vestes avec capuchon

Au Service du Matériel) 330 jeux complets avec capuchon
et de la Traction) 66 jeux complets sans capuchon
66 vestes avec capuchon.

Le Service de la Voie et des Bâtiements dispose actuellement de 183
jeux complets d'effets spéciaux dont 150 jeux sans capuchon et 33 avec
capuchon.

Le Service du Matériel et de la Traction dispose de 54 jeux avec capuchon et de 700 jeux sans capuchon achetés directement dans le commerce.

Le Service de la Voie et des Bâtiments conservera les 150 jeux d'effets spéciaux sans capuchon qu'il possède et les répartira à raison de 4 jeux par équipe de sauvetage, 1 jeu à MOULIN-NEUF et 1 jeu à S^t-OUEN.

Les 33 vêtements avec capuchon seront répartis: 22 au Service du Matériel et de la Traction, 6 à MOULIN-NEUF et 5 à S^t-OUEN.

Le Service de la Voie et des Bâtiments recevra, d'autre part, 74 vestes avec capuchon à valoir sur les 140 commandées par le Service Central pour la Région du Nord.

Le Service du Matériel et de la Traction recevra 250 jeux de vêtements avec capuchon .

Ce Service disposera ainsi avec les 54 jeux en sa possession, et les 22 à provenir du Service de la Voie et des Bâtiments, des 330 jeux de vêtements avec capuchon qui lui sont nécessaires.

Le Service du Matériel et de la Traction recevra également 66 vestes avec capuchon, à valoir sur les 140 commandées par le Service Central pour la Région du Nord .

Le Service du Matériel et de la Traction remettra 1 jeu complet de vêtements sans capuchon à chacune des 66 équipes de désinfection du Matériel Roulant et enverra 5 jeux complets de vêtements sans capuchon à chacune des équipes de désinfection ci-après désignées, prévues en 2ème urgence.

Service de l'Exploitation - AMIENS - AULNOYE - BOULOGNE - LE BOURGET (2 équipes)
 CALAIS - LA CHAPELLE-Intérieure - LA CHAPELLE-Triage - CREIL - DOUAI -
 DUNKERQUE (2) - FIVES - HIRSON - LAON - LENS - LILLE (2) - DELIVRANCE (2)
 LONGUEAU (2) - PARIS (8) - TERGNIER (1) - VALENCIENNES (2) - S^t-DENIS -
 SOMAIN et TOURCOING -
 soit au total 36 équipes .

Service de la Traction - AMIENS - AULNOYE - BOULOGNE - LE BOURGET - BUSIGNY -
 CALAIS - CAMBRAI - CHANTILLY - CHAPELLE-Dépôt - CHAPELLE-Atelier Central -
 CHAPELLE-Magasin Général - COMPIEGNE - CREIL - DOUAI - DUNKERQUE - ERMONT -
 FIVES - HELLEMMES (Machines) - HELLEMMES (Matériel Roulant) - HIRSON -
 LE LANDY - LAON - LENS - DELIVRANCE - LONGUEAU - (PARIS (2) - TERGNIER
 et VALENCIENNES -
 soit au total 29 équipes.

Détecteurs - Les équipes mobiles de la Voie et du Matériel Roulant possèdent les détec-
 teurs qui leur sont nécessaires. En outre, le Service du Matériel et de la
 Traction dispose d'un excédent de 68 détecteurs qui seront à répartir à l'inté-
 rieur du Service en donnant la priorité aux équipes prévues en deuxième urgence.

Outillage de
 désinfection

Il ne sera rien prélevé sur l'outillage des équipes déjà constituées. Le
 Service du Matériel et de la Traction demandera au Service de la Voie et des
 Bâtiments les quelques manquants destinés à compléter la dotation des 66 équipes
 du Matériel Roulant prévues en première urgence.

Produits
 chimiques

L'approvisionnement des équipes est complet.

Appareils d'éclairage.

Lampes électriques de poche avec piles de rechange.

La dotation nécessaire est de 9 lampes de poche avec pile de rechange par équipe mobile de désinfection et de 10 lampes chargées avec pile de rechange par équipe mobile de réparation.

D'après l'inventaire au 15 décembre 1939 le Service du Matériel et de la Traction ne dispose que de 336 lampes chargées et de 167 piles de rechange pour un besoin de 594 lampes chargées et de 594 piles de réserve.

Après s'être assuré que les quantités figurant à l'inventaire ne sont pas à modifier, le Service du Matériel et de la Traction demandera au Service de la Voie et des Bâtiments le complément nécessaire pour porter à 9 le nombre de lampes et de piles de réserve dans chacune des 66 équipes mobiles de désinfection.

Le Service de la Voie et des Bâtiments s'assurera que les 37 équipes mobiles de réparation possèdent bien les 10 lampes et 10 piles réglementaires et complètera l'approvisionnement s'il y a lieu.

Lampes à acétylène à main -

La dotation prévue est de 4 lanternes par équipe mobile de réparation et de 2 lanternes par équipe mobile de désinfection.

Le Service du Matériel et de la Traction dispose du nombre de lanternes nécessaires pour en munir ses équipes de désinfection, par contre le Service de la Voie et des Bâtiments ne possède que 53 lanternes dans l'approvisionnement de ses 37 équipes mobiles de réparation.

Le Service de la Voie et des Bâtiments approvisionnera les lanternes manquantes pour porter à 4 le nombre de lanternes par équipe mobile de réparation.

lanternes tempête de secours.-

La dotation prévue est de 3 lanternes tempête de secours par équipe mobile de réparation et de 1 lanterne par équipe mobile de désinfection.

Au 15 Décembre il manquait 46 lanternes dans l'approvisionnement des équipes mobiles de réparation dont 3 lanternes dans chacune des équipes ci-après : ARQUES - BOBIGNY - DOMPIERRE - FENAIN - LABOISSIERE-FESCAMPS - LA LONGUEVILLE - ORIGNY-en-THIERACHE - PERENCHIES - PONT-de-BRIQUES - PONT-REMY - RAISMES-VICOIGNE - TEMPLEUVE ;
 2 lanternes dans chacune des équipes suivantes : BRUYERES - CHENNEVIERES - MONTCORNET - NEUILLY-sur-MARNE;
 1 lanterne à ORRY-la-VILLE et à LA RUE-St-PIERRE.

Le Service de la Voie et des Bâtiments, après vérification que les quantités ci-dessus sont toujours exactes, complètera la dotation des équipes incomplètes.

Le Service du Matériel et de la Traction, qui possédait au 15 Décembre 1939, 33 lanternes en approvisionnement pour un besoin de 66 lanternes, demandera après vérification de sa dotation actuelle, le complément nécessaire au Service de la Voie et des Bâtiments.

Lampes électriques portatives chargées.-

La dotation prévue est de 5 lampes par équipe mobile de réparation et de 2 lampes par équipe mobile de désinfection - soit 317 lampes dont 185 pour le Service de la Voie et des Bâtiments et 132 pour le Service du Matériel et de la Traction.

Au 15 Décembre 1939 la Région disposait de 39 lampes dont 29 au Service de la Voie et des Bâtiments et 10 au Service du Matériel et de la Traction.

Le Service de la Voie et des Bâtiments approvisionnera les lampes

nécessaires pour compléter la dotation des équipes de première urgence.

Une pile de rechange sera également à fournir avec chaque lampe portative chargée.

Matériel de secours.-

Musettes à pansements garnies.-

La dotation est de 1 musette garnie par équipe de secours.

Le Service du Matériel et de la Traction dispose de 66 musettes qui lui sont nécessaires pour les équipes mobiles de désinfection.

Le Service de la Voie et des Bâtiments dispose également des 37 musettes constituant l'approvisionnement des équipes mobiles de réparation, et d'autre part, une réserve de 189 musettes est stockée au Magasin Général de la Voie de MOULIN-NEUF.

Sur cette réserve, le Service de la Voie et des Bâtiments prélèvera et répartira les 68 musettes nécessaires pour en munir les équipes prévues à mettre sur pied en deuxième urgence (Expl^{on}36 -M.T. 29 - V.B. 2).

Brancards.-

Le Service du Matériel et de la Traction dispose de 60 brancards au lieu des 66 nécessaires pour en munir les équipes de désinfection.

Le Service de la Voie et des Bâtiments possède 18 brancards au lieu des 37 nécessaires pour en munir les équipes mobiles de réparation.

Le Service de la Voie et des Bâtiments demandera au Service du Matériel et de la Traction la fourniture des 19 brancards nécessaires pour assurer la dotation des équipes de réparation; le Service du Matériel et de la Traction complètera la dotation des équipes de désinfection de son Service.

.....

Paquets de pansements.-

Le Service du Matériel et de la Traction dispose de 1074 paquets de pansements individuels.

Cette quantité est suffisante pour doter de 10 paquets chacune des équipes mobiles de désinfection et chacune des 29 équipes du Matériel et de la Traction prévues en deuxième urgence.

Le Service de la Voie et des Bâtiments possède 3400 paquets de pansements dont 1700 en réserve à MOULIN-NEUF.

Cette quantité est suffisante pour doter de 24 paquets de pansement chacune des 37 équipes mobiles de réparation.

D'autre part, le Service de la Voie et des Bâtiments enverra sur sa réserve 10 paquets de pansements à chacune des 37 équipes Exploitation prévues en deuxième urgence.

Matériel de lutte contre l'incendie.-Extincteurs d'incendie.-

2 extincteurs d'incendie portatifs à mousse très épaisse et 10 charges pour ces extincteurs sont prévus par équipe de secours soit :

132 extincteurs et 660 charges pour le Service du Matériel et de la Traction, et

74 extincteurs et 370 charges pour le Service de la Voie et des Bâtiments.

Le Service de la Traction possède 113 extincteurs et 101 charges; le Service de la Voie et des Bâtiments possède 74 extincteurs et 164 charges.

Le Service de la Voie et des Bâtiments aura donc à approvisionner et à répartir : 19 extincteurs et 559 charges pour le Service du Matériel et de la Traction et 206 charges pour son Service.

Urgent
à faire passer
ce soir 18/3

fait
16.3.40
p. Dir

Annexé

16 Mars 1940

E

NORD TRAVAUX	
Service Central	
21 MARS 1940	
Reçu	Pièce
N° 3502	1428

Secret

M. (général, Pascha.
M (IV 1 à 5)

V D N / V P

Equipes mobiles

Son No Guerre
Sub. No Divers

Protection contre
les attaques
aériennes

Le Régiment, le lieu de stationnement et
le N° Commission de rattachement de certaines équipes
mobiles vont être modifiés par des instructions officielles
qui vous parviendront sous peu.

Comme le nouveau dispositif entrera en
vigueur le 25 mars, je vous annonce des ^{officiers} mouvements
et si toute fois utiles que:

- 1° les équipes de Tart Remy, Part 2 Briques et
Berques passeront de régime B au régime A
- 2° l'équipe de Marais Pommiers passera de
régime A au régime B
- 3° l'équipe de La Rue St Pierre sera transférée
à Breteuil Embarquement et celle de Long Bullette
à St Pol

RW

1905

16 MARS 1940

MINUTE

ANNEXE

Paris, le 16 mars 1940

*Fait
L. Min*

sv. **E**

NORD TRAVAUX	
Service Central	
21 MARS 1940	
<i>g</i>	PIÈCE
N° <i>3302</i>	<i>1430</i>

Messieurs les Chefs d'Arrondissement
(1 à 5)

VB.N/vr

Equipes mobiles

Le régime, le lieu de stationnement et la Sous-Commission de rattachement de certaines équipes mobiles vont être modifiés par des instructions officielles qui vous parviendront sous peu.

Comme le nouveau dispositif entrera en vigueur le 25 mars, je vous annonce, dès maintenant, officiellement, et à toutes fins utiles, que :

- 1°) les équipes de PONT-REMY, PONT-de-BRIQUES et ARQUES passeront du régime B au régime A,
- 2°) l'équipe de MERCINS-POMMIERS passera du régime A au régime B,
- 3°) l'équipe de La RUE SAINT-PIERRE sera transférée à BRETEUIL-Embranchement et celle de SAVY-BERLETTE à SAINT-POL.

" WAGNON "

GRAND QUARTIER GENERAL

PARIS, le 16 Mars 1940

NORD TRAVAIL	
Service Central	
21 MARS 1940	
Doc	Piece
N°	1302 1431

DIRECTION des CHEMINS de FER

COMMISSION REGIONALE NORD

SECRET

N° 366/CRN

RECTIFICATIF N° 1

Annexe

Guerre

Div

Protection contre les attaques aériennes

OBJET: Equipes mobiles de réparation.

à la Note N° 366 / CRN du 18 Janvier 1940

Par suite de modifications survenues dans le tracé des rocadés de manoeuvres, dans les limites de quelques Arrondissements de la Voie et dans l'organisation des Sous-Commissions de Chemins de Fer, il est nécessaire de modifier le régime, le lieu de stationnement et les Sous-Commissions de rattachement de certaines équipes mobiles de réparation

En conséquence, dès réception du présent rectificatif, les tableaux I et II ci-joints sont à substituer aux tableaux I et II annexés à la Note N° 366/CRN du 18 Janvier 1940, relative à l'organisation des équipes mobiles de réparation.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 25 Mars 1940.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique *ad*

DESTINATAIRES :

S/Commissions PARIS - BOULOGNE - (

AMIENS - DOUAI -) 2 ex. chacune(1)

St-QUENTIN - LAON - (

Annexe de LILLE)

R.G. AMIENS - St-QUENTIN - LAON : 2 ex, chacun

R.Z. BOULOGNE - AMIENS - ARRAS - CAMBRAI - (

COMPIEGNE - St-QUENTIN - HAZEBROUCK - : 2 ex. chacune

LAON - SOISSONS - (

Directeur des Chemins de Fer aux Armées (1 ex.)

Commandants Groupes de S.C.F. N° 505 - 509 - 511 (1 ex)

M. le Chef du Service du MATERIEL et de la TRACTION (1 ex)

M. le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments (150 ex.)

Commission Regionale NORD: 20 ex. dont 10 CM et 10 ST.

(1)- dont 1 pour le C.T.

même répartition

qu la note du 31.1.40 - piece 1319

CRASER

ANNEXE à la Note N° 366/CRN
du 16 Mars 1940

ANNEXE

NORD TRAVAUX Service Central	
21 MARS 1940	
Rep <i>g</i>	Pièce
N° <i>302</i>	<i>1431</i>

TABLEAU à substituer au TABLEAU N° I
annexé à la Note N°366/CRN du 18/1/40.

Date de mise en vigueur: 25 Mars 1940

EQUIPES MOBILES de REPARATION

Application de la Note C.C. 4537 E du 2 Nov.1939
de la Commission Centrale des Chemins de Fer

REGIME A			REGIME B		
S/Commission de rattachement	Siège des Equipes	Effectif	S/Commission de rattachement	Siège des Equipes	Effectif
- 31	BOBIGNY	15 agents	- 32 35	FENAIN	20 agents
- 31	BRUYERES-s/Oise	20 "	- 32	PERENCHIES	20 "
- 31	CHENNEVIERES-s/M.	15 "	- 32	TEMPLEUVE	20 "
- 31	NANTEUIL-le-HAUD.	20 "	- 33	St-POL-s/TERNOISE	20 "
- 31	NEUILLY-s/MARNE	15 "	- 35	BEUVRY	25 "
- 31	ORRY-la-VILLE	25 "	- 35	HERSIN-COUPIGNY	20 "
- 31	SANNOIS	20 "	- 36	La LONGUEVILLE	20 "
- 33	PONT-de-BRIQUES	20 "	- 36	WASSIGNY	20 "
- 34(1)	PONT-REMY	25 "	- 36	MERCIN-POMMIERS	20 "
- 34	FEUQUIERES- BROQUIER	30 "			
- 34	LA BOISSIERE-FESC.	20 "			
- 34	BRETEUIL-Emb ^t	20 "			
- 34	ROSIERES	20 "			
- 34	SALEUX	20 "			
- 34	SOMMERY	20 "			
- 35 32	ARQUES	20 "			
- 35	RAISMES-VICOIGNE	20 "			
- 35	BOISLEUX	20 "			
- 35	ALBERT	20 "			
- 35	SANCOURT	20 "			
- 35	ÉPFOREST	25 "			
- 36	MONTECOURT	30 "			
- 36	PONT-Ste-MAXENCE	20 "			
- 36	THOUROTTE	20 "			
- 36	BOHAIN	20 "			
- 36	DOMPIERRE Nord	20 "			
- 36	ATHIES-s/LAON	30 "			
- 36	ORIGNY-en-THIERACHE	20 "			

(1)- L'équipe de PONT-REMY bien que stationnée sur le territoire de la S/Commission 33 reste rattachée à la Sous-Commission 34.

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service	
21 MARS 1940	
Rep	11.00
N°	3302 1121

ANNEXE à la Note N° 366/CRN
du 16 Mars 1940

TABLEAU à substituer au tableau II
annexé à la Note N°366/CRN du 18/1/40.

Date de mise en vigueur: 25 Mars 1940

EQUIPES MOBILES de REPARATION

Points d'attache des camions et camionnettes
affectés aux équipes mobiles soumises au régime B

Siège de l'Equipe	Nature des véhicules	Point d'attache des véhicules
FENAIN	1 camion, 1 camionnette	LILLE DOUAI
LA LONGUEVILLE	2 camions	St-QUENTIN
WASSIGNY	1 camion, 1 camionnette	St-QUENTIN
PERENCHIES	2 camionnettes	LILLE
TEMPLEUVE	2 camionnettes	LILLE
St-POL-s/TERNOISE	2 camionnettes	BOULOGNE
BEUVRY	2 camionnettes	DOUAI
HERSIN-COUPIGNY	2 camionnettes	DOUAI
MERCIN-POMMIERS	2 camions	St-QUENTIN

GRAND QUARTIER GENERAL

Le 18 Mars 1940.

DIRECTION des CHEMINS de FER.

"SECRET"

COMMISSION REGIONALE NORD

RECTIFICATIF N° 2

à la NOTE N° 366/C.R.N. du 18 Janvier 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
27 MARS 1940	
Reg: J	Pièce
N° 882	MHN

Son No Guerre
 Sub. No Divers
 Protection contre
 les attaques
 aériennes

Les Tableaux joints au Rectificatif N° 1 du 16 Mars, doivent être modifiés comme suit:

TABLEAU N° 1

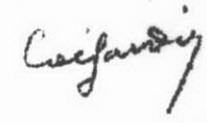
- a) Dans la colonne de gauche (régime A)
 en face de ARQUES, lire: Sous-Commission 32
 au lieu de: Sous-Commission 35
- b) Dans la colonne de droite (régime B)
 en face de FENAIN, lire: Sous-Commission 35
 au lieu de: Sous-Commission 32

TABLEAU N° 2

en face de FENAIN, lire: DOUAI au lieu de LILLE.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique Adjoint,

DESTINATAIRES:

- Sous-Commissions de: PARIS - BOULOGNE - AMIENS - DOUAI - ST-QUENTIN - LAON - Annexe de LILLE } 2 ex. chacune (1)
- R.G. AMIENS - ST-QUENTIN - LAON: 2 ex. chacun
- R.Z. BOULOGNE - AMIENS - ARRAS - CAMBRAI - COMPIEGNE - ST-QUENTIN - HAZEBROUCK - LAON - SOISSONS } 2 ex. chacune
- Directeur des Chemins de Fer aux Armées (1 ex.)
- Commandants Groupes de S.C.F. N° 505 - 509 - 511: (1 ex.)
- M. le Chef du Service du MATERIEL et de la TRACTION (1 ex.)
- M. le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS (150 ex.)
- Commission Régionale NORD: 20 ex. dont 10 CM et 10 CT.

(1) dont 1 pour le C.T.

même répartition que la

note du 31-1-40 pièce 1319

à classer

CRASHER

Sail auto

COPIE à Monsieur BACOT.

MINUTE

SN

E

NORD TRAV	
Service Cen	
- 7 MAI 1940	
Rep	Pièce
N°	11115

22 MARS 1940

fait auto

Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
de la Région du NORD

à Monsieur le Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments de la Région de l'OUEST

Son No	<i>Guerre</i>
Sub.	<i>Divers</i>

*Protection contre
les attaques aériennes*

donner à l'envoi

ESS

Suivant les instructions de Monsieur le
 Directeur des Installations Fixes du 18 Avril
 1939 - V/tv/T.G.^{II}/I - votre Région nous a fourni
 75
 à la mobilisation : 16 draisines Renault 40 CV
 avec remorques pour les besoins de nos équipes
 mobiles.

Pour nous permettre les transports de rails,
 vous serait-il possible de nous faire adresser
 les jeux de diplotrys avec barres d'attelage qui
 doivent faire partie de l'équipement de vos
 draisines à raison de 2 jeux par machine ?

Dans l'affirmative, les 32 jeux de diplotrys
 seraient à expédier à l'adresse de :
 Monsieur POUSSIN, Inspecteur Divisionnaire à
 MOULIN-NEUF - en gare de PERSAN-BEAUMONT .

AK

AWB *unbr* *9*

Copie à M^r Wagner - (avec toutes les annotations)
- à M^r Guillef. pour le tenir au courant.

Le 26 mars 1940

E

Les 2 équipes de désinfection étant maintenant, vont recevoir ultérieurement 5 vêtements spéciaux avec capuchon.

copie 26 Mars 1940
Robert

Copie à M^r Warmiez - pour le tenir au courant et en l'avisant que les 2 équipes de désinfection de M.N. sont maintenant - une totale de 6 vêtements spéciaux avec capuchon sera alloué ultérieurement.

En outre vous voudrez bien me tenir au courant au fur et à mesure de la réception en essent qui vous sera expédié par les I.V. et par le service du matériel et de la Trac à la Materiel sera à stocker provisoirement en un lieu nouvelle répartition -

NORD TRAVAIL	
Service Central	
- 4 AVR 1940	
Rep ^r G	Pièce
N° 5502	1118

à M^r les I.V. (1 à 5)

V. B. N. V. P

Copie à M^r Leclercq (avec les annotations)

- à M^r Rosset (-d-)

à M^r Pufflharu (dr)

à M^r Leroux (dr)

Equipes spécialisées

Guerre
Divers
Protection contre les attaques aériennes

MINUTE

Le Service Central du mouvement vient de faire qui en 1^{re} étape, connaître l'organisation en 1^{re} étape des équipes spécialisées de la Région devrait être de 37 équipes mobiles de réparation (sauvetage et débarrassant) et 56 équipes de désinfection et qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment d'augmenter les approvisionnements au delà des quantités nécessaires pour constituer la dotation des 103 équipes prévues.

Il n'est donc pas possible actuellement d'assurer la dotation complète de toutes les équipes spécialisées indiquées aux tableaux I et II annexés à la Note Régionale, Service Spécial, D.P.E. A. 2 du 13 septembre 1938.

Il a été tenu, en conséquence, que l'approvisionnement en matériel et en outillage serait fourni par priorité :

- 1) aux 37 équipes mobiles de réparation du Service de la voie et des Bâtiments,
- 2) aux 56 équipes mobiles du Service du Matériel et de la

de désinfection

Les équipes fixes, exploitables

Matériel et Tractus et

Abords de la Voie (Marche Heuf

et St Omer) seront approvisionnés par la Trac à la Materiel en 2^e étape.

CLASSER

à classer

23 Mars 1940

Les équipes de 1^{re} étape

Le ~~de~~ approvisionnement ~~de~~ devra être conforme à la dotation prévue au chapitre III des annexes 1 et 2 du fascicule 7 B de l'instruction de la Commission Centrale des chemins de fer N. 4 sauf en ce qui concerne les oxymasques, vêtements spéciaux, pulvérisateurs et masques de secours au sujet desquels la dotation sera celle indiquée ci-dessous.

Les équipes actuellement ~~en cours de formation~~ ne seront pas dissoutes, l'organisation établie sera conservée et les moniteurs poursuivront l'entraînement des équipes, qu'elles soient ou non de 1^{re} urgence.

En attendant que la dotation en matériel de ces équipes puisse être complétée pour fonctionner, il sera fait appel, en cas de besoin, aux équipes constituées en 1^{re} étape.

Dotation des équipes :

Oxymasques. La dotation prévue en 1^{re} étape doit être de 2 appareils par équipe mobile de réparation (sausage et déblaiement) et d'un seul appareil par équipe de désinfection.

Pulvérisateurs portatifs :

La dotation prévue est de : un pulvérisateur par équipe mobile de réparation et de 2 pulvérisateurs par équipe de désinfection :

Vêtements spéciaux. La dotation prévue en 1^{re} urgence est de :

1) par équipe de sauvetage et de déblocage :

2 jeux complets sans capuchon.

2 restes avec capuchon.

2) par équipes de désinfection

5 jeux complets avec capuchon

1 jeu complet sans capuchon

1 reste avec capuchon.

Il y aura donc lieu de conserver les 4 jeux d'effets spéciaux existants actuellement dans chacune des équipes de sauvetage et de déblocage.

Par contre, vous aurez à retourner d'urgence au magasin de moulin-neuf l'excédent des appareils oxy-masque, pulvérisateurs portatifs, ainsi que les vêtements spéciaux avec capuchon en surnombre dans chacune des équipes mobiles de réparation de vote arrond^t, compte tenu de la nouvelle dotation ci-dessus et vous vous tiendrez au courant du matériel ainsi retourné en indiquant la provenance.

~~Il n'y aura pas lieu pour le moment de demander au magasin de moulin-neuf le complément de dotation de matériel ci-dessus destiné aux équipes mobiles de désinfection du service du matériel et de la fraction, ce complément devant être fourni, d'une part par l'excédent du matériel que vous aurez retourné, d'autre part, par le service central de approvisionnement, Com. mants et marchil.~~

Détection. Les équipes mobiles de la voie et les équipes mobiles de désinfection possèdent les détecteurs qui leur sont nécessaires.

Outils de désinfection - Il ne sera rien prélevé sur l'outillage de l'équipe déjà constitué.

Produits chimiques. L'approvisionnement des équipes est complet.

Appareils d'éclairage

Lampes électriques de poche avec piles de recharge

La dotation nécessaire est de 9 lampes de poche avec piles de recharge par équipe mobile de désinfection et de 10 lampes chargées avec piles de recharge par équipe mobile de réparation.

Lampes à acétylène à main

La dotation prévue est de 4 lanternes par équipe mobile de réparation et de 2 lanternes à acétylène à main par équipe mobile de désinfection -

Lanternes benzolite de secours

La dotation prévue est de 3 lanternes benzolite de secours par équipe mobile de réparation et de 1 lanterne par équipe mobile de désinfection.

Lampes électriques portatives chargées

La dotation prévue est de 5 lampes par équipe mobile de réparation et de 2 lampes par équipe mobile de désinfection. Une pile de recharge sera également à fournir avec

chaque lampe portative chargée.

Vous aurez à demander par B.I. le matériel d'éclairage manquant pour compléter la dotation de l'équipe.

Matériel de secours

Musette à pansements garnie.

La dotation prévue est de une musette à pansement garnie (modèle de l'armée), par équipe mobile de réparation et par équipe mobile de désinfection qui existe déjà en approvisionnement dans les équipes.

Brancards. La dotation prévue est de un brancard par équipe mobile de réparation et par équipe mobile de désinfection.

Les brancards manquants seront à demander par B.I.

Paquets de pansements individuels et coctricteurs d'inocuité.

Rien n'est changé à la dotation prévue.

Les paquets de pansement individuels sont déjà approvisionnés. Un approvisionnement d'ophtalmiques et charges va être effectué pour compléter la dotation de l'équipe.

Vous demanderez par B-I. les coctricteurs et charges qui vont servir nécessairement.

Le 26 MARS 1940

E

N° 1384/C.R.N.

26 MAR 1940

M. Demand

M. Wagner

M. Bazin

MAR 28/3

Secrerie
Divers
Protection contre
les attaques aériennes

COPIE à :

Monsieur le Chef du Service de la
VOIE et des BATIMENTS.

De la part de M.
Le Commissaire Technique Adj
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

NORD TRAVAUX	
Service Central	
-4 AVR 1940	
Rep: <i>J</i>	Pièce
N° <i>3302</i>	<i>1449</i>

C. Bazin

Annexe

GRAND QUARTIER GENERAL

PARIS, le 22 Mars 1940

Direction des Chemins de Fer

Commission Régionale NORD.

N° 5458/M

Le Commandant ROUX,
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD

à Monsieur l'Aide-Major Général
chargé des Transports
Directeur des Chemins de Fer
aux Armées

sous-couvert de M. le Commissaire Militaire
de la Commission Centrale.

Mis note
à classer

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre qui a été adressée le 16 Mars par le Général Commandant la 1ère Région au Commissaire Militaire de la Sous-Commission N° 35, pour lui faire part de l'impossibilité où il va se trouver d'assurer dorénavant, dans les conditions fixées par les instructions en vigueur, la fourniture des véhicules automobiles destinés aux équipes mobiles de réparation.

L'Effectif des véhicules qui étaient mis ces temps derniers à notre disposition par cette Région était de 24 camionnettes et 14 camions, soit au total 38 véhicules, pour les 23 équipes mobiles situées sur le territoire des Sous-Commissions N° 33, 35, 36 et 37.

Cet effectif était inférieur, non seulement à la dotation prévue par l'Instruction N° D 1432 - 4/E.M.A. du 12 Avril 1939 (selon laquelle chaque équipe mobile devait disposer de 4 voitures automobiles), mais même à celle de l'Instruction N° 03401 - 4/E.M.A. du 30 Août 1939, laquelle a prescrit la fourniture par la 1ère Région de 2 Sections de transport, soit 40 camions ou 50 camionnettes.

Nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention de la 1ère Région sur l'insuffisance de ces moyens de transport, en lui demandant de bien

.....

CLASSER

vouloir assurer le reemplètement des unités appelées à assurer le service des équipes mobiles.

Les nouvelles indications contenues dans la lettre ci-jointe viennent encore aggraver une situation déjà préoccupante, et ceci au moment même où les modifications récemment apportées aux itinéraires des rocares de manoeuvre viennent de nous obliger à faire passer certaines équipes du régime B au régime A, et où il nous faut prévoir de ce fait la fourniture de véhicules automobiles à la Sous-Commission 35 qui en était jusqu'à présent démunie.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de porter remède à cette situation par nos propres moyens, je ne puis que vous en rendre compte, et vous prie de bien vouloir nous aider à résoudre ce problème dont vous connaissez toute l'importance.

Je me permets d'ajouter, à la lumière de l'expérience acquise au cours de ces derniers mois, qu'une organisation autonome des moyens de transport, dans le cadre des Sous-Commissions, permettrait d'améliorer sensiblement l'efficacité de l'emploi des équipes mobiles, grâce à l'influence qu'elle exercerait aussi bien sur la stabilité des effectifs que sur l'état d'entretien des véhicules.

S'il était possible de donner une suite favorable à la proposition que je vous ai soumise par lettre 4166/M du 20 Janvier et dont vous avez bien voulu m'accuser réception par note 2298, les Sous-Commissions pourraient être habilitées à administrer le matériel et le personnel de conduite et d'entretien des véhicules automobiles affectés aux équipes mobiles, sans être comme à présent tributaires des groupes régionaux de transport qui ont de nombreuses missions à remplir et ne disposent pas de moyens suffisants pour faire face à des besoins qui ne feraient que s'accroître en période d'opérations plus actives.

Le Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD
des Chemins de Fer

signé: ROUX

1^{ère} Région

Etat-Major

4^{ème} Bureau

N° 3566/4

Lille, le 16 Mars 1940.

NORD TRAVAIL
Service Central

-4 AVR 1940

Rep: *g* Pièce

N° 5002 1149

ANNEXE

COPIE

Le Général de Corps d'Armée PAGEZY
Commandant la 1^{ère} Région Militaire

à Monsieur le Chef de Btn Commissaire
Militaire de la Sous-Commission
Régionale N° 35.

Equipes mobiles de
réparation de voies
ferrées.

Comme suite à votre lettre du 18 Février, je vous confirme les divers entretiens des Officiers du 4^{ème} Bureau de mon Etat-Major avec vos adjoints signalant qu'une réorganisation profonde des groupes de transports régionaux ayant été envisagée par la Sous-Direction du Train, la 1^{ère} Région ne pourrait éventuellement plus fournir à votre Sous-Commission les véhicules prévus par l'Instruction Ministérielle N° 1432 4/EMA du 12 Avril 1939 et affectés aux Sous-Commissions de DOUAI et ST-QUENTIN par Note E.M.A. 4^{ème} Bureau (Commission Régionale Nord) du 1^{er} Septembre 1939.

En effet, la réorganisation des groupes régionaux de transport prévus enlèverait à la Région la plus grande partie de ses véhicules et ne lui laisserait plus les moyens nécessaires pour assurer la dotation des équipes mobiles de réparation de voies ferrées.

Il vous appartiendra donc de provoquer par ailleurs de votre direction une dotation en moyens de transport propre au service de ces équipes mobiles.

P.O. Le Chef d'Etat-Major:

signé: Illisible

S.M.C.F.

Sous-Commission
Régionale N° 35

N° 11/2512

Copie certifiée conforme,

Le Cdt DUPONT, Commissaire Militaire

de la Sous-Commission N° 35

Signé: DUPONT

Copie à M. Wagnon.

Paris, le 5 avril 1940

E

NORD TRAVAUX	
Service	
10 AVR 1940	
G	PIECE
N° 8802	1469

Copie à M. Warniez pour le tenir au courant.

*fait
Schler*

V.B.N.V.R.
Equipe spécialisée

Guerre
 No 1
 Service
 URGENTE
 Protection contre les
 attaques aériennes

M. M. Guerber, Merck, Delchaye, Bessonchaux.

Conformément à la Note B.M.N. 269 du 25 mars 1940.

de M. le Commissaire Technique de la Commission Régionale relative à la nouvelle organisation de l'équipe spécialisée, le Service de l'Exploitation a reçu les instructions pour remettre au service de la voirie et notamment les pulvérisateurs attribués aux équipes de désinfection du Service de l'Exploitation constitués dans les gares ci-après de votre arrondissement :

- (M. Guerber) Creil (2 appareils)
- (M. Merck) Laon (1 appareil) aubry - Busigny - Mauberge (2 appareils)
- Levignac (3 appareils)
- (M. Delchaye) Fives - Haples - La Madeleine - St. Omer (1 appareil)
- Selle - Silvange - Denkerque (2 appareils)
- (M. Bessonchaux) La Chapelle et Paris (3 appareils)

Je vous prie de rappeler aux chefs de district intéressés que ces pulvérisateurs sont à adosser au magasin de moulinerie à qu'ils auront à faire remonter à qu'ils doivent connaître la provenance.

à classer

B

CLASSER

Muy

5 AVR. 1940

Société Nationale
des
Chemins de Fer Français

PARIS

, le 10 AVR.

940		ORDRE DES EAUX BO	
Service Central			
11 AVR 1940			
Rep ^r	el	Pièce	
N°	5582	1467	

...Annexes

Région du Nord
Service du Matériel
et de la Traction

Guere
divers
Protection y les attaques
recherches

Monsieur le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments

R.C. Seine : 276448.B

Suite à la lettre Ex.N.m 3B/N°249 de M. le
ES. S

I35.A.I4I

Commissaire Technique, concernant les équipes de désinfection.

R.N° *SMT 1729*

Je vous adresse ci-joint, en triple exemplaire;

- 1°) un tableau relatif à la répartition des oxymasques,
- 2°) un tableau relatif à la répartition des pulvérisateurs,

entre les équipes mobiles du Service M.&T.

Votre Service doit nous fournir :

- 27 oxymasques
- 54 pulvérisateurs.

Les 2 dernières colonnes de chacun des tableaux ci-dessus indiqués fixent :

- a) le nombre d'appareils que votre Service doit fournir à chacun des Centres M.T. intéressés,
- b) le grade et l'adresse du fonctionnaire M.T. à qui l'envoi doit être fait.

Je vous serais obligé de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour l'expédition, aux divers Centres M.T., des appareils ci-dessus indiqués.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,



10 AVR 1940

M. Semard

M. Wagnon

M. Bouzin

Ruy

*voir note du 71 mai
à M^r Marnier.*

classer

CLASSER

REPARTITION DES PULVERISATEURS

Chacune des 66 équipes mobiles de désinfection doit posséder deux pulvérisateurs (Appareil Vermorel ou appareil similaire) conformément aux indications du présent tableau :

- 1°) Les 78 pulvérisateurs que possède le Service M.T. (équipes mobiles ou équipes fixes) seront répartis dans les 39 équipes mobiles,
- 2°) 54 pulvérisateurs supplémentaires seront fournis par le Service V.B. (Moulin-Neuf)

NORD TRAVAUX
24 JUIL 1960
5902 1467

Centres d'équipes de désinfection	Nombre d'équipes mobiles	Nombre de pulvérisateurs nécessaires	Nombre de pulvérisateurs actuellement à l'inventaire		Nombre complémentaire de pulvérisateurs devant être fournis :		Grade & Adresse du destinataire des envois de pulvérisateurs à faire conformément aux prescriptions des 2 colonnes précédentes
			des équipes fixes (1)	des équipes mobiles	aux équipes mobiles	par des Centres M.T.	
Abbeville	2	4			4		
Amiens ...	2	4	2 ^D		4	du D ^t d'Amiens... 2	4
Arras	2	4		I	3		2
Aulnoye...	4	8	2 ^D	3	5	d° Aulnoye... 2	3
Beaumont..	2	4			4		3
Beauvais (T)	2	4			4	d° Creil..... 2	4
Béthune ...	2	4		I	3		2
Boulogne	2	4	2 ^D	2	2	d° Boulogne .. 2	3
Le Bourget.	2	4	2 ^D		4	d° Bourget ... 2	"
Calais	2	4	2 ^D	2	2	Calais 2	2
Cambrai....	2	4	I ^D		4	D ^t Cambrai.... I - D ^t de Busigny ... 2	"
Chapelle (Ly)	6	12	2 ^D		12	d° (Chapelle... 2 Joncherolles : I	I
Creil	2	4	5 ^D	4	0	d° (Plaine..... 1 Paris (M.R.) 1	{ 7
Crépy (TON)	2	4		I	3	d° Creil 3	"
Dunkerque	2	4	2 ^D	2	2	d° Dunkerque.. 2	"
Fives (I.M.)	4	8	I ^A +2 ^D +4 ^R	4	4	Equipes fixes de désinfection M.R..... 4	"
Hazebrouck	2	4	2 ^D	I	3	du D ^t Hazebrouck 2 D ^t St-Omer I	"
Hirson ...	2	4	2 ^D	I	3	d° Hirson ... 2	"
Laon	2	4	I ^D	2	2	d° Laon I Mitry I	1
Lens	2	4		I	3	d° Fives 2	"
Lille Dél.	2	4	2 ^D	I	3	D ^t Lille-Déliv... 2 de l'At.Hellemmes-Machines 1	"
Longueau	4	8			8	Dépôts:	8
Somain	2	4	2 ^D	I	3	Somain..... 2	I
Tergnier	2	8	I ^D		8	Tergnier I D ^t de Compiègne I	6
Tourcoing	2	4	2 ^D	I	3	Tourcoing..... 2	I
Le Tréport	2	4			4		I
Valenciennes	2	4	I ^D	2	2	Valenciennes ... I	I
Paris (M.R.)			I ^R				
Busigny			I ^R				
Compiègne			I ^R				
Joncherolles			I ^R				
Mitry			I ^R				
La Plaine			I ^R				
St-Omer			I ^R				
			48	30		36	12
	66	132	78		102	48	54

(1) Nota.- 1^D = 1 pulvérisateur détenu par un dépôt
 I^R = 1 d° un établissement V.W.
 I^A = 1 d° un Grand Atelier de Machines

NORD TRAVAUX
 Service Central
 24 JUIL 1940
 No 4
 1002 4467

Chacune des 66 équipes mobiles de désinfection doit être dotée d'un seul oxymasque conformément aux indications du présent tableau :
 1°) Les 39 oxymasques que possède le Service M.T. seront répartis dans 39 équipes
 2°) 27 oxymasques supplémentaires seront fournis par le Service V.B. (Moulin-Neuf)

Centres	Nombre d'équipes mobiles	Répartition des 39 oxy-masques à la date du 20 Mars	Nouvelle répartition de ces 39 oxymasques		Répartition & Provenance des oxymasques que vont recevoir différents Centres			Grade et Adresse du destinataire des envois d'oxymasques à faire conformément aux prescriptions des 2 colonnes précédentes
			à conserver par le Centre	à expédier par le Centre	à recevoir par le Centre	fournis par la Sub ^{an} V.&W. de :	fournis par le Scs V.B.	
Abbeville	2	"			2	Calais 1	1	Chef visiteur à Abbeville
Amiens	2	"			2		2	Contremaître de l'atelier d'entretien à Amiens
Arras	2	"			2		2	- d° - à Arras
Aulnoye	4	3	3		1	Valenciennes 1		Chef d'entretien principal à Aulnoye
Beaumont	2	"			2	Creil 1	I	Chef visiteur à Beaumont
Beauvais	2 (T)	"			2		2	Chef de dépôt à Beauvais
Béthune	2	"			2	Lens 1	I	Contremaître de l'atelier d'entretien à Béthune
Boulogne	2	3		1 à Longueau				
Le Bourget	2	3		1 au Landy				
Calais	2	3		1 à Abbeville				
Cambrai	2	"						
Chapelle (Landy)	6	3			2		2	Chef visiteur à Cambrai
Creil	2	3			3	Bourget 1	2	Chef des ateliers au Landy
Crépy	2 (T ^{ch})	"		1 à Beaumont				
Dunkerque	2	3		1 à Fives	2		2	Chef de dépôt à Crépy en Valois
Fives (L.M.)	4	3						
Hazetrouck	2	"			1	Dunkerque 1		Chef des Ateliers à Helleennes
Hirson	2	"			2		2	Chef visiteur à Hazebrouck
Laon	2	3		I à Tergnier	2		2	- d° - à Hirson
Lens ce	2	3		I à Béthune				
Lille-Dél	2	"			2		2	Chef d'entretien Principal à Lille-Déaivrance
Longueau	4	3			I	Boulogne 1		Chef des Ateliers à Longueau
Somain	2	"			2		2	Contremaître de l'atelier d'entretien à Somain
Tergnier	4	3			I	Laon 1		Chef des Ateliers à Tergnier
Tourcoing	2	"			2		2	Contremaître de l'Atelier d'entretien à Tourcoing
Le Tréport	2	"			2		2	Chef d'entretien au Tréport
Valenciennes	2	3		1 à Aulnoye				
	66	39			35	8	27	

Le 12 AVR 1940

NORD TRAVAIL	
Service Central	
24 AVR 1940	
Rep°	1133
N°	3302 1168

Guerre
Divers

Sub. N°

*Protection contre
les attaques aériennes*

OBJET : Equipes mobiles de réparation.

N O T E pour les SOUS-COMMISSIONS de
PARIS-NORD - LILLE - BOULOGNE - AMIENS - DOUAI - ST-QUENTIN

13 AVR 1940

M. Demare

M. Wagner

Pour nous permettre de donner à la Commission Centrale toutes les indications qu'elle nous demande sur les équipes mobiles de réparation, nous vous prions d'établir à la date du 15 Avril une situation précise qui devra porter sur les points suivants, pour chacune des équipes mobiles dépendant de votre Sous-Commission :

- Effectif en personnel,
 - Draisine,
 - Camions ou camionnettes : charge utile des véhicules, Unité de rattachement et lieu actuel de stationnement des véhicules
- (Ajouter au besoin les indications relatives aux véhicules en mauvais état dont le remplacement devrait être demandé).

Un autre état devra donner la liste des détachements de travailleurs qui seraient alertés par votre Sous-Commission, en cas de destruction, pour renforcer les équipes mobiles de réparation.

L'ensemble de ces renseignements devra parvenir à la Commission Régionale, en double exemplaire, avant le 17 Avril au soir.

Le Commissaire Militaire,

Le Commissaire Technique,

COPIE pour Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS.

Signé : ROUX

Signé : DÉGARDIN

Pour information.

Le Chef de M. Le Commissaire Technique Adjt
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

Chouzy

a classer

g

KASSER

10 AVR 1940

Copie à MM JV (165)
prie de valoir bien
mi adresse si possible
vme. copie des réponses
faites par les O.C. au-

fait
16/4

13/4

S.N.C.F.

Service Central
des
Installations Fixes

Wagons plats

Vtv 31.400 - 15

*Guerre
Divies
Protection
contre les avions
aériens*

S. N. C. F.
REGION NORD

SECRETARIAT DE LA DIRECTION
27 AVR 1940

Dossier

N. N. 31148 / 6

Pièce N°

1

*M^r Guillou
Administrateur*

Monsieur le Directeur

l'Exploitation de la Région

du Nord

NORD TRAVAUX	
Service Centre	
8 MAI 1940	
Rep. J	11000
N° 8802	14081

15 AVR 1940

Certains wagons plats de notre Service sont encore immobilisés pour les besoins des équipes mobiles.

Au moment où nous manquons de wagons "voie" ces wagons pourraient être utilement remplacés par des wagons "Z" révisés par les soins du Service T, à qui vous auriez à les demander.

Vous voudrez bien me renseigner, le plus rapidement possible, sur l'importance du tonnage de wagons ainsi libérés.

LE DIRECTEUR

mm

Reçu par la 29/4/40

CLASPER

Ci-joint proj. de ripon
à 3^e Couch.

mm

*h. Demais
l'interrogant
le travail
Je suis
cité en
Zappe par le Nord
Ripon la
ripon*

NT7 E

Société Nationale
des
Chemins de Fer Français

PARIS, le 13 AVR. 1940

Service Central	
15 AVR 1940	
Rep. <i>Y</i>	Pièces
N° 5502	1169

.....Annexe

Région du Nord
Service du Matériel
et de la Traction

No Guerre
Sub. No Divers
Protection contre
les attaques
aériennes

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments.

R.C. Seine: 276448.B

Suite à la lettre Ex.N.m. 3B/N° 249 de M. le
ESS

I35.A.I4I
R.N° SMT 1751

Commissaire Technique, concernant les équipes de désinfection.

Je vous adresse, ci-joint, en triple exemplaire, un tableau F.C., relatif à la répartition, entre les équipes mobiles du Service M.T. :

- 1°) - des 22 jeux complets de vêtements avec capuchon que doit nous céder votre Service;
- 2°) - des 250 jeux complets de vêtements avec capuchon que la S.N.C.F. doit nous fournir;
- 3°) - des 66 vestes à capuchon que doit recevoir le Service M.T., sur les 140 commandées par le Service Central pour la Région Nord.

Je vous serais obligé de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour l'expédition, aux divers centres M.T., des vêtements et vestes ci-dessus indiqués.

Bien entendu, les jeux de vêtements spéciaux énumérés aux 1°) et 2°) comprennent chacun :

- le vêtement proprement dit
- les bottes
- les moufles.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,



13 AVR 1940

L. Standa

L. Wagner

M. Bazin

15/4

à classer
8

CLASSER

Handwritten signature

S.N.C.F.

REGION DU NORD

Matériel & Traction

ANNEXE

REPARTITION entre les équipes mobiles M.T.
d'une fourniture de 272 vêtements avec capuchon
et de 66 vestes avec capuchon.

TABLEAU N. 6. F. - VB - Nord
Service Régional

- 5 AOÛT 1940

Rép° *J* Pièce
N° *1502* *1469*

	Nombre		Vêtements avec capuchon				Grade et adresses des destinataires des envois indiqués aux deux colonnes précédentes.		
	d'équipes mobiles	d'agents par équipe mobile	Jeux nécessaires	lère dotation reçue	A recevoir du Service V.B.	A recevoir de la S.N.C.F.		Vestes avec capuchon à recevoir de la S.N.C.F.	
Abbeville	2	5	8			8	2	Chef visiteur	Abbeville
Amiens	2	6	10			10	2	Contrem.atel.d'Entr.	Amiens
Arras	2	6	10			10	2	d°	Arras
Aulnoye	4	7	24			24	4	Chef d'entr. Ppal	Aulnoye
Beaumont	2	5	8		8	"	2	Chef visiteur	Beaumont
Beauvais Dép	2	5	8		8	"	2	Chef de dépôt	Beauvais
Béthune	2	6	10	8		2	2	Contr.atel.d'Entr.	Béthune
Boulogne	2	6	10	8		2	2	Chef d'entretien	Boulogne
Le Bourget	2	6	10			10	2	d°	Bourget
Calais	2	6	10			10	2	d°	Calais
Cambrai	2	5	8			8	2	Chef visiteur	Cambrai
Creil	2	6	10		6	4	2	Contr.Atel.d'Entr.	Creil
Crépy-Dépôt	2	5	8			8	2	Chef de dépôt	Crépy en Valois
Dunkerque	2	6	10			10	2	Chef d'entretien	Dunkerque
Hellemmes- (Fives)	4	7	24	6		18	4	Chef des Ateliers V.W.	Hellemmes
Hazebrouck	2	5	8	5		3	2	Chef visiteur	Hazebrouck
Hirson	2	5	8			8	2	d°	Hirson
Landy(Chapel ^e)	6	7	36	7		29	6	Chef des Atel.V.W.	Le Landy
Laon	2	6	10			10	2	S/Chef d'entretien	Laon
Lens	2	6	10			10	2	Chef d'entr.Ppal	Lens
Lille-Dél ^{ce}	2	6	10	8		2	2	d°	Lille-Délivrance
Longueau	4	6	20	7		13	4	Chef des Ateliers	Longueau
Somain	2	5	8	5		3	2	Contrem.At.d'entr.	Somain
Tergnier	4	6	20			20	4	Chef des Ateliers	Tergnier
Tourcoing	2	5	8			8	2	Contrem.atel.d'Entr.	Tourcoing
Le Tréport	2	6	10			10	2	Chef d'Entretien	Le Tréport
Valenciennes	2	6	10			10	2	d°	Valenciennes
	66		326	54	22	250	66		

11.4.40

S.N.C.F.

TABLEAU F.C.

REGION DU NORD

REPARTITION entre les équipes mobiles M.T.
d'une fourniture de 272 vêtements avec capuchon
et de 66 vestes avec capuchon.

Matériel & Traction

	Nombre		Vêtements avec capuchon				Grade et adresses des destinataires des envois indiqués aux deux colonnes précédentes.		
	d'équipes mobiles	d'agents par équipe mobile	Jeux nécessaires	lère dotation reçue	A recevoir du Service V.B.	A recevoir de la S.N.C.F.		Vestes avec capuchon à recevoir de la S.N.C.F.	
Abbeville	2	5	8			8	2	Chef visiteur	Abbeville
Amiens	2	6	10			10	2	Contrem.atel.d'Entr.	Amiens
Arras	2	6	10			10	2	d°	Arras
Aulnoye	4	7	24			24	4	Chef d'entr. Ppal	Aulnoye
Beaumont	2	5	8		8	"	2	Chef visiteur	Beaumont
Beauvais Dép	2	5	8		8	"	2	Chef de dépôt	Beauvais
Béthune	2	6	10	8		2	2	Contr.atel.d'Entr.	Béthune
Boulogne	2	6	10	8		2	2	Chef d'entretien	Boulogne
Le Bourget	2	6	10			10	2	d°	Bourget
Calais	2	6	10			10	2	d°	Calais
Cambrai	2	5	8			8	2	Chef visiteur	Cambrai
Creil	2	6	10		6	4	2	Contr.Atel.d'Entr.	Creil
Crépy-Dépôt	2	5	8			8	2	Chef de dépôt	Crépy en Valois
Dunkerque	2	6	10			10	2	Chef d'entretien	Dunkerque
Hellemmes- (Fives)	4	7	24	6		18	4	Chef des Ateliers V.W.	Hellemmes
Hazebrouck	2	5	8	5		3	2	Chef visiteur	Hazebrouck
Hirson	2	5	8			8	2	d°	Hirson
Landy(Chapel ^e)	6	7	36	7		29	6	Chef des Atel.V.W.	Le Landy
Laon	2	6	10			10	2	S/Chef d'entretien	Laon
Lens	2	6	10			10	2	Chef d'entr.Ppal	Lens
Lille-Dél ^{ce}	2	6	10	8		2	2	d°	Lille-Délivrance
Longueau	4	6	20	7		13	4	Chef des Ateliers	Longueau
Somain	2	5	8	5		3	2	Contrem.At.d'entr.	Somain
Tergnier	4	6	20			20	4	Chef des Ateliers	Tergnier
Tourcoing	2	5	8			8	2	Contrem.atel.d'Entr.	Tourcoing
Le Tréport	2	6	10			10	2	Chef d'Entretien	Le Tréport
Valenciennes	2	6	10			10	2	d°	Valenciennes
	66		326	54	22	250	66		

11.4.40

REPARTITION entre les équipes mobiles M.T.
d'une fourniture de 272 vêtements avec capuchon
et de 66 vestes avec capuchon.

	Nombre		Vêtements avec capuchon				Grade et adresses des destinataires des envois indiqués aux deux colonnes précédentes.	
	d'équipes mobiles	d'agents par équipe mobile	Jeux nécessaires	lère dotation reçue	A recevoir du Service V.B.	A recevoir de la S.N.C.F.		Vestes avec capuchon à recevoir de la S.N.C.F.
Abbeville	2	5	8			8	2	Chef visiteur Abbeville
Amiens	2	6	10			10	2	Contrem.atel.d'Entr. Amiens
Arras	2	6	10			10	2	d° Arras
Aulnoye	4	7	24			24	4	Chef d'entr. Ppal Aulnoye
Beaumont	2	5	8		8	"	2	Chef visiteur Beaumont
Beauvais Dép	2	5	8		8	"	2	Chef de dépôt Beauvais
Béthune	2	6	10	8		2	2	Contr.atel.d'Entr. Béthune
Boulogne	2	6	10	8		2	2	Chef d'entretien Boulogne
Le Bourget	2	6	10			10	2	d° Bourget
Calais	2	6	10			10	2	d° Calais
Cambrai	2	5	8			8	2	Chef visiteur Cambrai
Creil	2	6	10		6	4	2	Contr.Atel.d'Entr. Creil
Crépy-Dépôt	2	5	8			8	2	Chef de dépôt Crépy en Valois
Dunkerque	2	6	10			10	2	Chef d'entretien Dunkerque
Hellemmes- (Fives)	4	7	24	6		18	4	Chef des Ateliers V.W. Hellemmes
Hazebrouck	2	5	8	5		3	2	Chef visiteur Hazebrouck
Hirson	2	5	8			8	2	d° Hirson
Landy(Chapel)	6	7	36	7		29	6	Chef des Atel.V.W. Le Landy
Laon	2	6	10			10	2	S/Chef d'entretien Laon
Lens	2	6	10			10	2	Chef d'entr.Ppal Lens
Lille-Dél ^{ce}	2	6	10	8		2	2	d° Lille-Délivrance
Longueau	4	6	20	7		13	4	Chef des Ateliers Longueau
Somain	2	5	8	5		3	2	Contrem.At.d'entr. Somain
Tergnier	4	6	20			20	4	Chef des Ateliers Tergnier
Tourcoing	2	5	8			8	2	Contrem.atel.d'Entr.Tourcoing
Le Tréport	2	6	10			10	2	Chef d'Entretien Le Tréport
Valenciennes	2	6	10			10	2	d° Valenciennes
	66		326	54	22	250	66	

11.4.40

Copi à M. M. Guerber - Euech. Nord
Delehay. 4apbroneq
dmonchaux

fait
Hollan
16
Le 13 avril 1940

E

pour les tenir au courant
Copi. à M. Farrel Ingénieur au Service MT.
Copi à M. Magnon (avec l'annulation)
Copi à M. Martin (M. Mulhabe) Bureau militaire

Annexé

NORD TRAVAUX	
Service Cent: 51	
24 AVR 1940	
Rep: G	PI: 00
N° 5502	1111

MINUTE

Monsieur Warrinier,

V. B N V P

Sous No Suisse
NIB. No Divers

Protection contre
les attaques aériennes

Comme suite à ma note du 26 mars sur
l'organisation de équipes spécialisées, je vous prie de
faire expédier, à l'adresse du chef de district local,
des services de l'exploitation et du matériel et traction,
pour être remis à chacune de équipes de désinfection prévues
à mettre sur pied en 24 heures et désignées ci-après :

1) Exploitation.

- Le Bourget (2 équipes) La Chapelle Interieur - La Chapelle Priage.
 - Creil - Paris (8 équipes) St Denis.
 - Amiens . Boulogne . Longueau (2 équipes)
 - Aulnoye - Yvion - Lasn - Fergnie
 - Calais . Quenkerque (2 équipes) Fives . Lille (2 équipes)
 - Lille . Bilincana (2 équipes) Valenciennes (2 équipes) Tourcoing -
 - Douai : Leval - Somain . - soit 36 équipes .
- 1 musette à panouement garnie et 10 paquets de panouement
individuels.

2) Traction.

- Le Bourget . Chambilly . La Chapelle Dispt. . La Chapelle
- atelier central . La Chapelle magasin général - Compiègne -
- Creil . Erment . Li Lantty . Paris (2 équipes)
- Amiens . Boulogne - Longueau .

à classer
CHASSER

193 AVR 1940

Aulnoya. Busigny - Leviton - Laon - Fergnier

Calais - Bunkerque - Hellennes machin - Hellennes matériel

Roubaix - Lille-Bélicanc - Valenciennes - Fives

Cambrai - Douai - Lent

soit 29 équipes -

1 musette à pausement garnie.

Ces musettes et paquets de pausement sont
à présent sur la réserve stockés à Moulins. Neuf -
vous voudriez bien me faire part du nécessaire fait.



15 avril 1940

82

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
24 AVR 1940	
D. n. <i>g</i>	Place
N° <i>8802</i>	<i>1144</i>

Monsieur WARMEZ,

V.B.N./ vr

Comme suite à ma note du 26 mars sur l'organisation des équipes spécialisées, je vous prie de faire expédier, à l'adresse du Chef de district local, pour être remis à chacune des équipes de désinfection des Services de l'Exploitation et du Matériel et Traction, prévues à mettre sur pied en 2^e urgence et désignées ci-après :

1) EXPLOITATION.

Le Bourget (2 équipes), La Chapelle Intérieure, La Chapelle-Triage

Greil, Paris (8 équipes), St-Denis.

Amiens, Boulogne, Longueau (2 équipes),

Aulnoye, Hirson, Laon, Tergnier.

Calais, Dunkerque (2 équipes), Fives, Lille (2 équipes),

Lille-Délivrance (2 équipes), Valenciennes (2 équipes), Tourcoing.

Douai, Lens, Somain.

Soit 36 équipes.

1 masette à pensements garnis et 10 paquets de pensements individuels.

2) TRACTION.

Le Bourget, Chantilly, La Chapelle-Dépôt, La Chapelle Atelier

central, La Chapelle Magasin général, Compiègne, Greil, Erment.

Le Landy, Paris (2 équipes),

Amiens, Boulogne, Longueau,

Aulnoy, Baugny, Hirson, Leon, Terzimar,

Calais, Dunkerque, Hellemes machines, Hellemes matériel Bouliant,

Lille-Délivrance, Valenciennes, Fives, Cambrai, Douai, Lens,

Soit 29 équipes.

1 musette à pensements garnie.

Ces musettes et paquets de pensements seront à prélever sur la réserve stockée à Moulin-Neuf.

Vous voudrez bien me faire part du nécessaire fait.

Copi à M. Wagnon.

*fait 18/4
ef*

Le ~~18~~ 15 avril 1940

NORD TRAVAUX	
Service Central	
25 AVR 1940	
I. <i>g</i>	11 00
N° <i>8802</i>	<i>MH</i>

H Annexes

MINUTE

Sec. N°	<i>Guerre</i>
Sub. N°	<i>Divers</i>

*Protection contre
les attaques aériennes*

Le chef du Service de la Voie et des Bâtimens
à Monsieur le Directeur du Service Central des
Installations Fixes.

Suite à votre lettre VC x/0827 du 22 décembre
1939 relative à l'utilisation, pour les besoins de la
I.N.C.F., des camionnettes mises à la disposition des
équipes mobiles de réparation stationnées dans la zone
de l'intérieur.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
copie du compte rendu sur l'utilisation de ces
véhicules concernant le mois de Février et de mars
que j'adresse à la Commission Régionale Nord.

MH

g

à classer

CLASSER

1940 AVR 25

ANNEXE

S.N.C.F

REGION du NORD

MINUTE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de l'UTILISATION pour les BESOINS de la S.N.C.F.
des SECTIONS de TRANSPORT AFFECTÉES NORMALEMENT
aux EQUIPES MOBILES de REPARATION des VOIES
(Zone de l'Intérieur)

pendant le mois de Février 1940

(Application de la note de la Commission Centrale n°6390 du 27 Novembre 1939)

NORD TRAGBUX
Service Central

25 AVR 1940

Rep g P1000N° 5502 1449

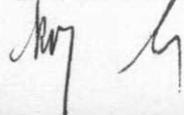
Types des véhicules	Pour les besoins de la S.N.C.F.						Indications sommaires de l'emploi des véhicules
	(Pour mémoire) : Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'entretien	Nombre de sorties de véhicules dans le mois :	Nombre de sorties de conducteurs dans le mois :	Nombre total de Km parcourus :	Parcours kilométriques moyen des véhicules utilisés :		
Charge utile d'une tonne au moins	-	-	-	-	-	-	
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	50	50	3560 ^k	1186 ^k	Transport de personnel et matériel pour réparation de talus - suite d'éboulements, maintenance des v.p. réparation de lignes télégraphiques, cultures au cours de tempêtes, etc.	
Charge utile supérieure à 2 tonnes						etc.	
Autres véhicules							

Transmis à
la Commission Régionale
des Chemins de Fer

A Laval le 15 avril 1940

Le Chef du Service

de la Voie et des Bâtimens



Transmis à
la Commission Centrale
des Chemins de Fer

A _____ le _____

S.N.C.F.
 Région du Nord
 2^e arrondissement V.B.

Compte rendu sommaire ANNEXE
 de l'Utilisation pour les besoins de la S.N.C.F.
 des sections de transport affectées normalement
 aux équipes mobiles de réparation des voies
 (Zone de l'Intérieur)

NORD TRAVAUX
 Service Central
 25 AVR 1940
 Reg: J
 N° 8802
 Pièce
 1178

Groupement mobile de
 sommery

pendant le mois de Février 1940

(Application de la note de la Commission Centrale n° 6390 du 27 novembre 1939)

Types des véhicules	(Pour mémoire) Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'arrondissement.	Pour les besoins de la S.N.C.F.				Indications sommaires de l'emploi des véhicules
		Nombre de sorties de véhicules dans le mois	Nombre de sorties de conducteurs dans le mois	Nombre total de Km parcourus	Parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés	
Charge utile d'une tonne au moins						
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	50	50	3560 ^{Km}	1186 ^{Km}	Transport de personnel et matériel pour - réparation de talus suite d'éboulements, inondations des V.P.; réparation de lignes télégraphiques carbonées au cours de tempêtes; incendies le long de la ligne.
Charge utile supérieure à 2 tonnes						
autres véhicules						Amiens, le 21 mars 1940 L'Ingénieur Principal de la Voie <i>Alouet</i>

Transmis à
 M^r le Chef du Service V.B
 à le

Transmis à
 la Commission Régionale
 des Chemins de fer
 à le

Transmis à
 la Commission Centrale
 des Chemins de fer
 à le

(M^r Wagnon)

ANNEXE

MINUTE

S.N.C.F

REGION du NORD

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de l'UTILISATION pour les BESOINS de la S.N.C.F
des SECTIONS de TRANSPORT AFFECTÉES NORMALEMENT
aux EQUIPES MOBILES de REPARATION des VOIES
(Zone de l'Intérieur)

pendant le mois de mars 1940

(Application de la note de la Commission Centrale n°6390 du 27 Novembre 1939)

NORD T.G.B/AUX
Service Cent. n°1
25 AVR 1940
P1300
5502 1478

		Pour les besoins de la S.N.C.F.					Indications sommaires de l'emploi des véhicules
Types des véhicules	(Pour mémoire) Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'arrondissement	Nombre de sorties de véhicules dans le mois	Nombre de sorties de conducteurs dans le mois	Nombre total de Km parcourus	Parcours kilométriques : moyen des véhicules utilisés		
Charge utile d'une tonne au moins	-	-	-	-	-	-	
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	24	24	1540 Km	65 Km	Transport de personnel pour réparation de lignes et outillage de la voie ferrée - approv. du G. M. de Sammerly - d - du M. G. en Carbon	
Charge utile supérieure à 2 tonnes							
Autres véhicules							

Transmis à
la Commission Régionale
des Chemins de Fer

A Paris le 15 avril 1940

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

[Signature]

Transmis à
la Commission Centrale
des Chemins de Fer

A _____ le _____

S.N.C.F.
 Région du Nord
 2^e Arrondissement V.B.
 Groupe mobile
 de Sommezy

Compte rendu sommaire ANNEXE
 de l'Utilisation pour les besoins de la S.N.C.F.
 des Sections de Transport affectées normalement
 aux équipes mobiles de réparation des voies
 (Zone de l'Intérieur)

NORD TRAVAUX Service Central	
25 AVR 1940	
Rep ^r <i>f</i>	Pièce
N ^o 3302	1112

pendant le mois de Mars 1940
 (Application de la note de la Commission Centrale N^o 6390 du 27 novembre 1939)

Types des véhicules	(Pour mémoire) Nombre de véhicules affectés aux équipes mobiles de l'arrondissement	Pour les besoins de la S.N.C.F.				Indications sommaires de l'emploi des véhicules
		Nombre de sorties de véhicules dans le mois	Nombre de sorties de conducteurs dans le mois	Nombre total de Km parcourus	Parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés	
Charge utile d'une tonne au moins						
Charge utile de 1 à 2 tonnes	3	24	24	1540 ^{km}	65 ^k	Transport de personnel pour réparations de lignes et entretien de la bifurcation Approuvé du G.M. de Sommezy - de des M.G. en charbon
Charge utile supérieure à 2 tonnes						
Autres véhicules	neant					

Amiens, le 5 Avril 1940

SCF CENTRAL
 - 6. AVR 1940
 VOIE

L'Ingénieur Principal
 de la Voie
[Signature]

Transmis à
 M^r le Chef du Service V.B.
 à

Transmis à
 la Commission Régionale
 des Chemins de fer
 à

Transmis à
 la Commission Centrale
 des Chemins de fer
 à

M Bazon
 M^r 6/4

(M^r Haguon)

CARBONE à Monsieur GWILLAUME

Suite à entente entre M. FAVREL
et M. WAGNON.

PARIS

17 AVR. 1940

NORD TRAVAUX
Service Central

19 AVR 1940

N° 5502 1477

Le Chef du Service
du Matériel & de la Traction,

18 AVR 1940

A. Semaux
19/4
L. Wagnon

Guerre
Divers
Protection contre les
attaques aériennes

lettre adressée à MM. SCHURR
DOLLE
YOLLANT
VASSEUR

LE POITTEVIN (pour avis)

Détecteurs et outillage des équipes de désinfection.

Suite à sa lettre R.20.611 du 2 Avril 1940.

Chaque des équipes mobiles doit posséder un détecteur
L.D. avec papier réactif; il en est de même pour les équipes
fixes prévues en même urgence.

En conséquence, la répartition actuelle de nos détec-
teurs est à modifier comme suit :

Etablissements devant recevoir des détecteurs :	Nombre de détecteurs à recevoir :	Etablissements cédant ces détecteurs
Grépy - Dépôt	2	Le Bourget - Dépôt
(Dunkerque	2	Helleennes - Voitures
(Hazebroeck	1	Hazebroeck - Dépôt
(Erment	1	Beaumont - V.W.
(Aulnoye	2	Longueau - Dépôt
(Tergnier	1	Gembrai - d°
Voitures		
et		
Wagons		
PARIS	1	Le Bourget - V.W.
	1	Le Tréport - Dépôt
LE LANDY	1	Creil - Dépôt
	1	St-Pol - d°
	1	St-Omer - d°
	1	Arras - d°
Atelier Central	1	Helleennes - Machines
Magasin Général	1	Joncherolles - Dépôt

Handwritten signature and stamp

.....

Les Chefs de Divisions et Subdivisions intéressés donneront les instructions nécessaires pour l'exécution de ces mutations.

En ce qui concerne l'outillage de désinfection, M. le Commissaire Technique a décidé qu'il ne serait rien prélevé sur l'outillage des équipes déjà constitué.

Veillez donner les instructions utiles aux Chefs d'Arrondissement intéressés pour qu'ils fassent procéder à la vérification de l'outillage des 66 équipes mobiles (62 de la Subdivision Voitures et Wagons - 4 de la Traction); ils demanderont ensuite aux Chefs d'Arrondissement du Service V.B. de leur fournir les quelques manquants éventuels.

J'avise M. GUILLAUME.

Je vous rappelle que la nomenclature de cet outillage figure au paragraphe 2° du chapitre III de l'Annexe N° I (page 5) du fascicule 7^B de l'Instruction de la Commission Centrale des Chemins de fer n° 4. Ne pas tenir compte toutefois de l'indication relative aux pulvérisateurs portatifs, pour lesquels la question est réglée par ma lettre R. SMT 1730 du 10 AVRIL 1940.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Signé : PARMANTIER

B. - Des instructions vous viendront incessamment pour la répartition des appareils d'éclairage, matériel de secours et du matériel lutte contre l'incendie.

Copie à M. Wagnon.

Paris le 18 Avril 1940

E

NORD TRAVAUX	
Service Central	
25 AVR 1940	
Rep. of	11308
N° 5502	1181

MINUTE

Secret

2 Annexes

M. Wagnon

V. B. N. V. I.

M. H. les I.V. (1 à 5.)

M. M. Demonceaux - Warming - Fautsch.

Sous No	Guerre
N°	Divers

25 AVR 1940

Protection contre les attaques aériennes

Je vous adresse ci-joint (1) exemplaire de rectificatif N° 6 à la Note Régionale "Service Spécial" Série D.P. 2 A 2 du 13 septembre 1938 pour l'utilisation de équipes de sauvetage et de villaiement et de désinfection ainsi que (1) exemplaire de la Circulaire N° 1 pour l'application de la dite Note.

Vous voudrez bien faire répartir ces documents entre les fonctionnaires et agents de votre Administration qui sont en possession de cette Note Régionale et si avis de nécessité fait.

M. Wagnon

- (1)
- 1^{er} art - 35 ex.
- 2^e - 35 -
- 3^e - 35 -
- 4^e - 20 -
- 5^e - 35 -
- M. Warming 10 -
- M. Fautsch 5 -
- M. Demonceaux 10 -

à classer

CLASSER

SECRET

ANNEXE

PARIS, le 15 Avril 1940.

RECTIFICATIF N° 4

à la NOTE REGIONALE " Service Spécial "
Série D.P. 2 A. 2 du 13 Septembre 1938.

NORD TRAVAUX	
Service Contr.	
25	AVR 1940
P. J.	
N°	5002 4481

Compte tenu d'une part, des modifications apportées à la constitution des équipes de désinfection par la Circulaire N° 1 du 15 Avril 1940 pour l'application de la Note Régionale sus-visée et d'autre part, du fait que les équipes de sauvetage et de déblaiement, constituées au sein des équipes mobiles du Service de la Voie, sont subordonnées aux Sous-Commissions de Chemins de fer, la Note Régionale "Service Spécial" Série DP. 2 - A 2 du 13 Septembre 1938 est à rectifier comme suit :

1° Instruction proprement dite

page 1 - Chapitre I, 3ème alinéa :

supprimer : étant entendu qu'en cas de besoin, elles peuvent être renforcées par des unités fournies par les Services de l'Exploitation et du Matériel et de la Traction.

Chapitre II, § a), 2ème alinéa :

au lieu de : Arrondissements de la Voie auxquels
indiquer : Sous-Commissions de chemins de fer auxquelles

page 3 - Chapitre V, § 1° :

coller le béquet ci-dessous entre le titre de ce Chapitre et l'alinéa commençant par : il doit être entendu que

1° - Equipes de sauvetage et de déblaiement. - Les agents spécialisés des équipes mobiles de réparation du Service de la Voie et des Bâtiments, dont le rôle principal est défini dans la Consigne N°2, sont à la disposition des Sous-Commissions de chemins de fer.

Pour les faire intervenir, l'agent de l'un quelconque des 3 Services (Exploitation - Matériel et Traction - Voie et Bâtiments) qui demande leur concours, doit immédiatement adresser à la Sous-Commission de chemins de fer dans la circonscription de laquelle se trouve le point à déblayer, le télégramme suivant :

"Envoyer d'urgence équipe de sauvetage et de déblaiement avec son
"matériel à (1) par (2)

Dès réception du télégramme, la Sous-Commission de chemins de fer intéressée fait prendre toutes dispositions pour l'envoi sur le point bombardé de l'équipe dont le siège est le plus proche de ce point.

2° - Tableau 1

Le tableau N° 1 indiquant les Centres sièges des équipes mobiles de sauvetage et de déblaiement est à remplacer par le tableau ci-annexé.

3° - Consigne N° 2

page 1 - Chapitre I - Biffer les 2 derniers alinéas.

page 7 - Chapitre IV

au lieu de	du Chef d'Arrondissement de la Voie
indiquer	de la Sous-Commission de chemin de fer à laquelle elle est rattachée.

Le Commissaire Militaire

ROUX.

Le Commissaire Technique

CAMBOURNAC.

indiquant les CENTRES sièges des EQUIPES MOBILES
de SAUVETAGE et de DEBLAIEMENT.

TABLEAU I	
NORD TRAVAUX	
Service Central	
25 AVR 1940	
Rep	1481
N°	882 1481

Sièges des Sous-Commissions de Chemins de fer auxquelles le secours doit être demandé.	Centres sièges des équipes mobiles de réparation possédant un personnel spécialisé pour le sauvetage et le déblaiement.	Observations
PARIS	Bobigny Bruyères-s/Oise Chennevières-sur-Marne Nanteuil-le Haudouin Neuilly-sur-Marne Orry-la-Ville Sannois	(1) L'équipe de Pont-Rémy, bien que stationnée sur le territoire de la Sous-Commission de Boulogne reste rattachée à la Sous-Commission d'Amiens.
LILLE	Arques Pérenchies Templeuve	
BOULOGNE	Pont de Briques St-Pol-sur-Ternoise	
AMIENS	Breteuil-Embranchement Feuquières - Broquiers Laboissière Fescamps Pont Rémy (1) Rosières Saleux Sommery	
DOUAI	Albert Beuvry Boisleux Fenain Hersin Coupigny Leforest Raismes Vicoigne Sancourt	
ST-QUENTIN	Athies sous Laon Bohain Dompierre Nord La Longueville Mercin Pommiers Montescourt Origny-en-Thiérache Pont-Ste-Maxence Thourotte Wassigny	

N° 1662 / CRN

C I R C U L A I R E N° 1

pour l'application de la NOTE REGIONALE "Service Spécial"
Série D.P. 2 A. 2 du 13 Septembre 1938.

Col
N° 14
NORD TRAVAUX Service Central
25 AVR. 1940
Rep: <i>[Signature]</i>
N° 3502 1487

Le tableau II annexé à la Note Régionale "Service Spécial" Série D.P. 2 A. 2 du 13 Septembre 1938, indique le nombre d'équipes spécialisées dont doit disposer la Région du NORD; il précise en outre les emplacements de ces équipes et les zones d'action des équipes mobiles du Service du Matériel et de la Traction.

La dotation en matériel et en outillage de la Région ne permettant pas actuellement la mise sur pied de toutes les équipes prévues, il a été décidé d'organiser complètement, en première étape, les 66 équipes mobiles du Service du Matériel et de la Traction; les 37 équipes mobiles de réparations du Service de la Voie et des Bâtiments prévues au Tableau II précité sont, par ailleurs, dotées du matériel et de l'outillage nécessaires pour assurer la désinfection des points où elles sont appelées à opérer.

L'attention du personnel est, en conséquence, attirée sur les points ci-après :

Le matériel et l'outillage des équipes fixes de l'Exploitation, du Matériel et de la Traction, de la Voie et des Bâtiments, seront complétés au fur et à mesure de nos disponibilités.

Ces équipes peuvent cependant être utilisées sur place avec les moyens même incomplets dont elles disposent et leur intervention est réglée par les chefs locaux, comme prescrit à la Note Régionale D.P. 2 A.2 précitée.

Toutefois, lorsqu'un chef local estime que cette intervention peut se révéler inefficace, eu égard au matériel et à l'outillage disponibles, il ne doit pas hésiter à faire appel à l'équipe mobile de désinfection du Matériel et de la Traction ayant le point à désinfecter dans sa zone d'action. Les télégrammes à envoyer dans ce cas sont ceux repris à la Note Régionale D.P. 2 A. 2 :

page 4, § b, pour le Service de l'Exploitation;

page 5, § c, pour le Service du Matériel et de la Traction

page 5, § b, pour le Service de la Voie et des Bâtiments.

Le Commissaire Militaire

ROUX

Le Commissaire Technique

CAMBOURNAC

EG.

MOULIN-NEUF, le 19 Avril 1940

MOULIN-NEUF	
Service Central	
23 AVR 1940	
Rep° <i>ly</i>	Pièce
N° 5502	11482

(E)

S. N. C. F.
RÉGION du NORD
Service de la Voie et des Bâtiments
ATELIERS ET MAGASINS
DE LA VOIE DU MOULIN-NEUF

Monsieur WAGNON,

Protections aériennes
S. N. N° *Spécial*
Sub. N° *divers*
des attaques

Suite à votre lettre V.B./N.vr
du 16 courant et à votre note du 26 Mars
dernier sur l'organisation des Equipes
Spécialisées :

Je vous informe que nous avons
expédié ce jour aux Chefs de Districts
locaux pour être remis à chacune des
Equipes de désinfection des Services
de l'Exploitation et du Matériel et
Traction que vous nous avez indiquées :

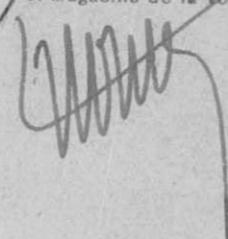
1°/ Exploitation :

36 musettes à pansements garnies
& 360 paquets de pansements individuels

2°/ Matériel et Traction :

29 musettes à pansements garnies.

ly
L'Ingénieur des Ateliers
et Magasins de la Voie



a classer

ly
CLASSER

Duplicata
x

NORD - TRAVAUX Service Central	
M-12-40	
Rép ^m <i>CA</i>	Pièces
N° <i>5502</i>	<i>1484</i>

Guerre
Suces
Produits contre les atlagues
accidens

Extrait du Registre de Rappels
de M^r Waynon
Année 1940

Note de M^r G. R. N. à M^r C^{on}trôle du 20.4.40
Copie M. Guillaume = Adresse en double exemplaire
tableau définissant la situation des équipes mobiles
de réhabilitation à la date du 18.4.40.

Sur l'état de rappel, M^r Waynon
signale que cette affaire a été renvoyée
B.....

Pièce non parvenue aux archives

La présente fiche est à classer en
remplacement de la pièce originale.

W. W. W.

T.B.

RENFORT des EQUIPES MOBILES de REPARATIONS de VOIES FERREES

(Exécution de la Note G.Q.G. N° 4388-4/EMG
du 14 Novembre 1939)

NORD-TRAVAIL	
Service Central	
M-12-40	
Rep: 6	Pièce:
N° 5502	1495

CONSIGNE d'EMPLOI des DETACHEMENTS de TRAVAILLEURS

Art. I RENFORT

Les Equipes Mobiles de Réparation de Voies Ferrées (EMR) peuvent recevoir des renforts de travailleurs militaires capables de travaux de terrassement ou de simples manutentions à l'exclusion de toute autre spécialité.

Art. II FOURNITURE

Ces détachements sont fournis, sur la demande des Sous-Commissions de Chemins de Fer, par les Unités indiquées à l'Annexe N°1 ci-jointe.

Art. III DELAI d'ALERTE

Ils doivent être prêts à partir dans ^{le} délai d'une heure, à compter depuis la réception du message d'alerte. Le message d'alerte indiquera en principe l'effectif demandé.

Art. IV OUTILLAGE

Le détachement est muni en principe d'un outillage de 1° urgence composé de 1 pelle pour deux hommes et 1 pioche pour trois.

Le détachement vient compléter cet outillage de 1° urgence, dans son trajet du cantonnement au chantier, dans un dépôt d'outillage constitué à cet effet:

- en gare de BAILLEUL (Renfort NORD)
- au Magasin du District, Gare de VALENCIENNES (Renfort EST)
- au magasin du district, gare d'ARRAS (Renfort SUD)

Le Magasinier de la SNCF chargé de la distribution des outils complètera l'outillage du détachement en respectant les proportions suivantes:

Pour 100 travailleurs:

- PELLES.....	50-	soit 1 pour 2 hommes
- PIOCHES.....	30-	- 1 - 3 -
- FOURCHES.....	20-	- 1 - 5 -
- BROUETTES.....	20-	- 1 - 5 -
- LAMPES TEMPETES.....	20-	- 1 - 5 -
- METRES de PLANCHES de ROULAGE	20	- 1 - 5 -

Art. V EMPLOI

Dès qu'une Sous Commission est dans le cas d'avoir à mettre en oeuvre une ou plusieurs de ses E.M. elle alerte automatiquement et simultanément:

- 1°- le détachement de travailleurs;
- 2°- La Régulatrice Routière chargée du transport.

Ces ordres d'alerte doivent être suivis, moins d'une heure après, de "l'Ordre de mise en route"

Art. VI EFFECTIF du DETACHEMENT de RENFORT

Il varie de 25 à 100 hommes, par fractions minimum de 25. L'importance exactement nécessaire est indiquée à l'unité de Travailleurs par la Sous-Commission, en même temps que "l'ordre de mise en route prévu à l'Article précédent, après entente entre la Sous-Commission et l'Ingénieur de la Voie intéressé.

Le fractionnement par 25 répond aux 2 préoccupations suivantes:

1°-En cas de destruction simple, n'envoyer en renfort que la quantité de terrassiers nécessaire et suffisante pour obtenir le rendement optimum.

2°-En cas de destructions multiples, doser l'ensemble du renfort mis à la disposition de la Sous-Commission de façon à rétablir le trafic, dans le temps le plus court, sur les itinéraires que le Commandement estime primordiaux au point de vue tactique.

En conséquence, le message de "mise en route" devra comporter:

- a) le nombre de fractions de 25 hommes à mettre en route, sur un ou plusieurs points déterminés (Maximum 4 fractions)
- b) le ou les points de ralliement (RV)
- c) le ou les lieux de destruction
- d) la durée probable de la prestation

Art. VII ITINERAIRE & PILOTAGE

Le message de "mise en route" indique un point de première destination appelé "point de ralliement" (RV) - La RR chargée du transport d'un détachement de travailleurs l'y conduit après être passée au magasin d'outillage prévu à l'art. IV. Les Commandants des RR sont invités à reconnaître à l'avance l'itinéraire de leur stationnement au cantonnement de Travailleurs, et, de là, au Dépôt d'outillage.

Ce point de ralliement sera choisi par la Sous-Commission de façon à être identifié et rejoint sans aucune difficulté ni incertitude.

Au point de ralliement (RV), le Commandant du détachement rencontrera un pilote (agent SNCF détaché de l'E.M. ou un motocycliste de liaison) que la Sous Commission aura envoyé au préalable reconnaître le point exact de la destruction et l'itinéraire.

Art. VIII SUBSISTANCE

Le détachement de Travailleurs sera toujours muni au départ, par les soins de son unité de rattachement, d'un repas froid. L'alimentation ultérieure sera assurée par les soins conjugués de l'unité et de la Sous-Commission, qui prendra les liaisons nécessaires avec l'Intendance de sa Place et le Commandant de l'unité de Travailleurs. Au besoin, si la prestation dure plus de 12 heures on envisagera la mise en subsistance dans une unité stationnée aux abords du chantier.

Art. IX CANTONNEMENT

Il dépend de la durée totale de la prestation (y compris le délai de transport aller et retour). En principe les hommes cantonneront aux abords du chantier, leur travail devant être organisé en "équipes" par les soins du chef de district commandant l'Equipe Mobile.

Art. X LIAISONS

Les destinataires de la présente note voudront bien:

1°- Se basant sur l'Index Téléphonique(Annexe II), téléphoner périodiquement aux autres destinataires, de façon à entretenir une liaison générale permanente.

2°-Au cours de leurs déplacements de service, prendre un contact personnel les uns avec les autres.

3°- Ne pas hésiter à suggérer à la Sous Commission toutes mesures ultérieures tendant à perfectionner la présente consigne. Après étude, des rectificatifs, s'il y a lieu, seront envoyés à tous les intéressés.

Art.XI La présente consigne entre en vigueur le 17 Avril 1940.

Approuvé par le
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD

Le 16 Avril 1940- Réf. 6092/M

RENFORT des EQUIPES MOBILES

Annexe II

S/Commissions	N ^{os} des E.M.R.	Stationnement des E.M.R.	Unité de renfort	Stationnement des renforts	Transport des Travailleurs
DOUAI	351	Leforest	17 ^e Rég ^t	St SAULVE	R.R. CAMBRAI
Téléphone	357	Fenain	Régional		Télé
15.46	358	Raismes-V	de Trav		CAMBRAI 10-98
ou 15.47	355	Sancourt	2 ^e Bat.		ou 3.99
			1 ^e Cie		
			(Renf EST		
N ^o 35	354	St Pol	G.H.Q.	Monchiet-le	Se transportent
(pour la 33	356	Hersin	Troops	Grand	par leurs propres
DOUAI	353	Boisleux			moyens
15.46	3514	Albert	Renf. SUD		
15.47					
Lille	359	Pérenchies	15 ^e Rgt	BAILLEUL	R.R.
Téléphone	3510	Arques	Régional		HAZEBROUCK
53.941	3511	Templeuve	de Trav		Télé
DOUAI.....	352	Beuvry	2 ^e Bat		HAZEBROUCK 408
			Renf.Nord:		

Annexe II

Liaisons Téléphoniques

Sous Commissions

Sous-Commissions N ^o 35	DOUAI.....	15.47
32	LILLE.....	537.35
33	BOULOGNE....	2.88

Ingénieur de la Voie

M.HAZEBROUCQ.....	ARRAS.....	14.40
M.DELEHAYE	LILLE.....	537.35

Régulatrices Routières

R.R. N ^o 11 Hazebrouck	HAZEBROUCK	4.08
R.R. n ^o 1 CAMBRAI	CAMBRAI	10.98 & 3.99

Renforts

17 ^e R.R.T. St Saulve	St SAULVE	67 milit.
15 ^e R.R.T. Bailleul	BAILLEUL	161 -
G.H.Q. Troops (Service du Major de HAVILAND)	BRASSARD	204

Districts

Gare de VALENCIENNES	VALENCIENNES	23.23
d'ARRAS	ARRAS	2.63

E

Copie à MM
2334/

Guerber
Puech
Meck
Hazelbroeck
Denunhaut

pour avis + 1 schéma; les quelques appareils ^{tripolaires} ^{missiles}
pour la région parisienne seront commandés spécialement.

pour avis
+ 1 schéma

1/2
MINUTE

20 AVR. 1940
fait auto

NORD TRAVAUX	
Service Central	
25 AVR 1940	
Rep. U	Pièce
N° 802	1486

M. Delchaye

Chef du 4^e Arrondissement de la Ville
Lille

D'ailleurs à m. Pfefferkorn

VB N/ dl 30/362

Sub. N° Guerre
Sub. N° Divers

Eclairage de guerre
des dépôts

Protection contre les
attaques aériennes

1 schéma

Suite à votre lettre - du 15 ~~decembre~~ ^{mars} 1940
relative à l'éclairage de guerre - des
dépôts.

La Subdivision des Etudes de Testatulations
Electriques a en approvisionnement
ou en commande - des coffrets - avec
contacteurs disjoncteurs tripolaires.
Vous trouverez ci-joint un exemplaire du
schéma dl 32/0215 précisant les
connexions à réaliser pour l'utilisation
de ces appareils à placer en sous-stations et
à commander, par interrupteurs, des bureaux
des chefs de dépôt.

Ces contacteurs tripolaires seront utilisés
également pour la coupure des circuits monop
uni et bipolaires.

L'Ingénieur en Chef de l'Entretien

3/6
[Signature]

CLASSER

Société Nationale
des
Chemins de Fer Français

PARIS, le 20 AVR. 1940 193 BO

NORD TRAVAUX	
Service Central	
26 AVR 1940	
Rep: <i>g</i>	VI 33
N° 3302	1487

Bois No Guerre
Sub. No Divers

Région du Nord
Service du Matériel et de la Traction
Protection contre les attaques aériennes

Monsieur le Chef du Service de la Voie & des Bâtiments.

R.C. Seine: 276448.B

I3I.A.I4I

Suite à la lettre Ex.N.m./3 B/N° 249 de M. le ^{ESS}

R.N° SMT 1416

Commissaire Technique, relative aux équipes de désinfection.

Je prescris à M. le Chef de la Subdivision des Voitures et Wagons de faire confectionner et de livrer à Moulin-Neuf les 19 brancards nécessaires pour assurer la dotation complémentaire de vos équipes de réparation.

22 AVR 1940

Le Chef du Service du Matériel et de la Traction,

L. Demand

h. Wagnon

26/4
M. Mazin

M 28/4

Copie à h. Leclercq

pour se tenir au courant.

Copie à h. Branniez

avec prière de m'annoncer la réception de ces brancards qui sont destinés aux équipes mobiles de réparation qui en ont besoin à raison d'un brancard par équipe.

fait
27-4-
M

25.4.40.

[Handwritten signatures]

CLASSEUR

a classer

8

27 AVR. 1940

MT 7

PARIS

le 20 AVR. 1940

WORD TRAFFIC BO	
Service Central	
26 AVR 1940	
N°	Pièce
3302	1188

Société Nationale
des
Chemins de Fer Français

Région du Nord
Service du Matériel
et de la Traction
protection contre
les attaques
aériennes

Sec. No Guerre
Sub. No Divers

Annexe

Monsieur le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments.

R.C. Seine: 276448.B

Suite à la lettre Ex.N.m.B.N° 249 de M. le
ESS

I35.A.I4I

R.N° SMT 1836

Commissaire Technique, relative aux équipes de désinfection.

Je vous adresse ci-joint un tableau A.E. fixant le nombre et la répartition des appareils d'éclairage que votre Service doit nous faire parvenir pour les équipes mobiles du Service M.T.

- lampes électriques de poche avec piles de rechange
- lampes à acétylène à main,
- lanternes tempête de secours,
- lampes électriques portatives chargées.

Je vous serais obligé de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour l'exécution de ces livraisons.



22 AVR 1940

L. Demant

L. Wagner

26/4
M. Bazin

M. 25/4

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

[Handwritten signature]

CLASSER

T.S.V.

10 MAI 1940

MIS

20/5
G.B.

Copie à M. Leclercq

M. Mariné

en le priant de vouloir bien faire le nécessaire pour l'approvisionnement et l'expédition aux fonctionnaires intéressés de l'autre côté de la ligne nécessaire au service du matériel et de la traction et figurant au tableau ci-joint.

vous voudrez bien me tenir au courant du nécessaire fait.

10 mai 1940

Le 27 avril 1940

Handwritten scribble

V. B. N. V.

Copie à M. Deffekorn

(M. Thourmont)

en le priant de vouloir bien faire le nécessaire pour l'expédition du matériel d'éclairage repris au tableau ci-joint.

vous voudrez bien me tenir au courant du nécessaire fait.

à classer

27 AVR. 1940

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
24 JUIL 1940	
<i>J</i>	PROG
<i>PCO2</i>	<i>1488</i>

S.N.C.F.

Région du Nord

EQUIPES MOBILES DE DESTINATION

TABLEAU A.E.

Matériel & Traction

APPAREILS d'ECLAIRAGE A LIVRER PAR LE SERVICE V.B. AU SERVICE M.T.

Adresses des Destinataires	Chef du 1er Arr ^t V.W. au LANDY	Chef du 2ème Arr ^t V.W. à HELLEMMES	Chef du 3ème Arr ^t V.W. de TERGNIER	Chef de dépôt de CREPY-en-V.	Chef de dépôt de BEAUVAIS	Totaux
Lampes électriques de poche avec pile de rechange	13	174	192	"	10	389
Lampes à acétylène à main	"	8	32	2	2	44
Lanternes tempête de secours	2	16	23	2	2	45
Lampes électriques portatives chargées avec pile de rechange	"	28	"	"	"	28

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
24 JUIL 1940	
<i>L.</i>	RECU
<i>1002</i>	<i>1188</i>

S.N.C.F.

Région du Nord

EQUIPES MOBILES DE DESINFECTION

TABLEAU A.E.

Matériel & Traction

APPAREILS d'ECLAIRAGE A LIVRER PAR LE SERVICE V.B. AU SERVICE M.T.

Adresses des Destinataires	Chef du 1er Arr ^t V.W. au LARDY	Chef du 2ème Arr ^t V.W. à HELLEMMES	Chef du 3ème Arr ^t V.W. de TERGWIER	Chef de dépôt de CREPY-en-V.	Chef de dépôt de BEAUVAIS	Totaux
Lampes électriques de poche avec pile de rechange	13	174	192	"	10	389
Lampes à acétylène à main	"	8	32	2	2	44
Lanternes tempête de secours	2	16	23	2	2	45
Lampes électriques portatives chargées avec pile de rechange	"	28	"	"	"	28

Direction des Chemins de Fer

COMMISSION REGIONALE NORD

N° 6.216/M

21 AVR 1940
SECRET

Annexe

NORD TRAVAUX
Service Central
26 AVR 1940
PLCCO
N° 3502 1489

Le Lieutenant-Colonel ROUX
Commissaire Militaire de la
Commission Régionale NORD

à Monsieur le Colonel PAQUIN
Commissaire Militaire de la
Commission Centrale

OBJET :

Equipes mobiles
de réparation

Sous N° *Guers*
Smb. N° *Divers*

Protection contre les attaques aériennes

Me référant à votre Note N° 9.246 E du 10 Avril, j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint en double exemplaire le tableau qui définit la situation de nos équipes mobiles de réparation à la date du 18 Avril, ainsi qu'une liste des détachements de travailleurs qui seraient appelés à les renforcer en cas de besoin.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'insuffisance numérique des moyens de transport automobiles dont disposent les équipes mobiles.

En mettant à part les deux véhicules de la Sous-Commission n° 36 qui sont en instance de réforme, l'effectif total des camions ou camionnettes est de 63 véhicules, pour assurer le service de 57 équipes mobiles.

Cet effectif est inférieur, non seulement à la dotation prévue par l'Instruction N° D 1432 - 4/E.M.A. du 12 Avril 1939 (selon laquelle chaque équipe mobile devrait disposer de 4 voitures automobiles), mais même à celle de l'Instruction N° 03401 -4/E.M.A. du 30 Août 1939, laquelle a prescrit la fourniture de 2 sections de transport par chacune des 1^{ère} et 2^{ème} Régions.

Sur la base d'une dotation normale de 20 camions ou 25 camionnettes par section de transport, nous devrions disposer, aux termes de cette dernière Instruction, d'un parc total de 80 camions ou 100 camionnettes.

Il est à remarquer, d'autre part, que les véhicules fournis jusqu'à présent par les deux Régions intéressées sont de types très divers, et que la plupart d'entre eux ont une charge utile inférieure à celle qui serait nécessaire pour transporter le matériel ou l'outillage normal de réparations des voies.

Les démarches que nous avons faites jusqu'à présent auprès des 1^{ère} et 2^{ème} Régions pour obtenir une augmentation de l'effectif et une amélioration du type des véhicules n'ont pas été couronnées de succès.

Commission régionale NORD
des Chemins de fer

SORTIE

ENTREE

Destination:

Origine: *1656/0904*

N°: *591*
Date: *20/4*

22 AVR 1940

h. Demaux

h. Wagner

26h

M. Bazin

Moy 25/4

a' classer

ORR

.....

Sans vouloir aller trop loin dans l'estimation des besoins réels , et en nous basant sur l'expérience acquise au cours des exercices d'alerte de ces derniers mois, nous pensons que l'effectif actuel des véhicules automobiles de nos équipes mobiles devrait être renforcé de 12 camions ayant une charge utile minimum de 2.500 kilogs, dont la moitié devraient être fournis par la 1^{ère} Région (pour les Sous-Commissions 32, 33, 35 et 36), et l'autre moitié par la 2^{ème} Région (pour les Sous-Commissions 31 et 34).

L'effectif qui serait à notre disposition, s'il pouvait être donné satisfaction à cette demande, correspondrait à une dotation globale de 75 véhicules, soit en moyenne 2 camions ou camionnettes par équipe mobile de réparation.

Le Commissaire Militaire
de la Commission Régionale NORD
des Chemins de Fer.



DESTINATAIRES:

le Commissaire Militaire
la Commission Centrale (2 ex.)

le Commissaire Technique (2 ex.)

Service de V.B. (1 ex.)

Archives (1 ex.)

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
24 JUIL 1948	
5802	1489

Indice le Blanche Technique

COMMISSION REGIONALE N O R D

REPARTITION des EQUIPES MOBILES de REPARATIONS de la REGION N O R D

à la date du 18 Avril 1940.

S/Commission de rattachement	Point d'attache des Equipes Mobiles	Effectif	Régime		Dotation en véhicules		Point d'attache des véhicules de transport	Arrondissement S.N.C.F. d'affectation des véhicules	Observations
			A	B	Draisine	Camions ou camionnettes (1)			
31	Bobigny	15	A		1	12 camionnettes	La Chapelle	Paris	(1) Indiquer la C.U. de chaque véhicule.
"	Bruyères-sur-Oise	30	A		1	(6 à Creil et 6 à La Chapelle)	Creil	"	
"	Chennevières-sur-Marne	15	A		1	C.U. de 500 à 1200 K..	La Chapelle	"	
"	Nanteuil-le-Haudouin	20	A		1		Creil	"	
"	Neuilly-sur-Marne	15	A		-		La Chapelle	"	
"	Orry-la-Ville	25	A		1		Creil	"	
"	Sannois	20	A		1		La Chapelle	"	
32	Arques	20	A		1	20 u. 1800K	Arques	Lille	
"	Pérenchies	20		B	1	2 C. u. 1500K	Lille	"	
"	Templeuve	20		B	1	2 C. u. 1500K	Lille	"	
33	Pont de Briques	20	A		1	2 1200/1500K.	Boulogne	Boulogne	
"	St Pol sur Ternoise	20		B	1		Boulogne	Arras	
34	Breteuil-Embranchement	20	A		1	2.800/1000K	Breteuil-Emb.	Amiens	
"	Saleux	20	A		1	2.1000/1200K	Saleux	"	
"	Rosières	20	A		1	2.800/1000K	Rosières	"	
"	La Boissière-Vescamps	20	A		1	2.800/1000K	La Boissière	"	
"	Pont Rémy	25	A		1	2.800/1000K	Pont Rémy	"	
"	Feuquières-Broquiers	30	A		1	2.1000/1200K	Feuquières-Br.	"	
"	Sommery	20	A		1	3.1000/1500K	Sommery	"	
35	Leforest	25	A		1	2.1200/1500K	Leforest	Arras	
"	Boisleux	20	A		1	2 "	Boisleux	"	
"	Albert	20	A		1	2.500/750K	Albert	"	
"	Sancourt	20	A		1	2. 1200K	Sancourt	"	
"	Raisnes-Vicoigne	30	A		1	2.750/1200K	Raisnes	Lille	
"	Beuvry	25		B	1	2. 1000K	Douai	Arras	
"	Fenain	20		B	1	2.1000 K.	Douai	"	
"	Hersin-Coupigny	20		B	1	2.1200K	Béthune	"	
36	Pont Ste Maxence	20	A		1	1. 3000K	Compiègne	St Quentin	
"	Thourotte	20	A		1	1. 3000K	Compiègne	"	
"	Montescourt	30	A		1	1. 3500K	St Quentin	"	
"	Bohain	20	A		1	2.2000/2500	St Quentin	"	
"	Dompierre	20	A		1	2.2500/3500	Aulnoye	"	
"	Origny-en-Thiérache	20	A		1	2.3000/4000	Hirson	"	
"	Athies-sous-Laon	30	A		1	2.2500/3000	Laon	"	
"	La Longueville	20		B	1	1. 2500K	en réparation	"	
"	Wassigny	20		B	1	1. 2000K) en instance	"	
"	Mercin-Pommiers	20		B	1	1. 2500K	: de) réforme	"	
DESTINATAIRES : Commissaire Militaire Commission Centrale Service de la Voie et des Bâtiments Bureau Militaire Archives.									

LISTE des DETACHEMENTS de TRAVAILLEURS

appelés à renforcer les équipes mobiles de réparation.

ORD TRAVAUX	
24 JUIL 1940	
Y	Pages
8 802	1489

<u>SOUS-COMMISSION 31</u>	-	Dépôt 219 (caserne Clignancourt)	100 hommes
		Place de SENLIS	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 32</u>	-	15 ^{ème} Régiment régional de Travailleurs à BAILLEUL	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 33</u>	-	13 ^{ème} Compagnie de Pionniers divisionnaires à MONTREUIL ...	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 34</u>	-	Dépôt d'Infanterie n° 32 à ROUEN	100 -
		C.I.D. de la lère D.I.M. à MAIGNELAY	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 35</u>	-	17 ^{ème} Régiment régional de Travailleurs à ST-SAULVE (près VALENCIENNES).....	100 -
		H.Q. C.H. Troops à MONCHIET-le-GRAND près ARRAS	50 -
<u>SOUS-COMMISSION 36</u>	-	18 ^{ème} Régiment régional de Travailleurs à LA GRISOELLE (près MAUREUGE).....	100 -
		481 ^{ème} Régiment de Pionniers à LA BOUTEILLE (près HIRSON) ..	100 -
		71 ^{ème} Régiment d'Infanterie à ST-QUENTIN	100 -
		2ème Bataillon de Pionniers C.R.C. 2 à ATHIES-sous-LAON ..	100 -

COMMISSION REGIONALE ..N.O.R.D..

REPARTITION des EQUIPES MOBILES de REPARATIONS de la REGION .N.O.R.D.....

à la date du 18 Avril 1940.

S/Commission de rattachement	Point d'attache des Equipes Mobiles	Effectif	Régime		Dotation en véhicules		Point d'attache des véhicules de transport	Arrondissement S.N.C.F. d'affectation des véhicules	Observations
			A	B	Draisine	Camions ou camionnettes (1)			
31	Bobigny	15	A		1	12 camionnettes	La Chapelle	Paris	(1) Indiquer la C.U. de chaque véhicule.
"	Bruyères-sur-Oise	20	A		1	(6 à Creil	Creil	"	
"	Chennevières-sur-Marne	15	A		1	et 6 à	La Chapelle	"	
"	Nanteuil-le-Haudouin	20	A		1	La Chapelle)	Creil	"	
"	Neuilly-sur-Marne	15	A		-	C.U. de 500	La Chapelle	"	
"	Orry-la-Ville	25	A		1	à	La Chapelle	"	
"	Sannois	20	A		1	1200 K..	Creil	"	
							La Chapelle	"	
32	Arques	20	A		1	2 C.u.1800K	Arques	Lille	
"	Pérenchies	20		B	1	2 C.u.1500K	Lille	"	
"	Templeuve	20		B	1	2 C.u.1500K	Lille	"	
33	Pont de Briques	20	A		1) 2	Boulogne	Boulogne	
"	St Pol sur Ternoise	20		B	1	:1200/1500K.	Boulogne	Arras	
34	Breteuil-Embranchement	20	A		1	2.800/1000K	Breteuil-Emb.	Amiens	
"	Saleux	20	A		1	2.1000/1200K	Saleux	"	
"	Rosières	20	A		1	2.800/1000K	Rosières	"	
"	La Boissière-Fescamps	20	A		1	2.800/1000K	La Boissière	"	
"	Pont Rémy	25	A		1	2.800/1000K	Pont Rémy	"	
"	Feuquières-Broquiers	30	A		1	2.1000/1200K	Feuquières-Br.	"	
"	Sommery	20	A		1	3.1000/1500K	Sommery	"	
35	Leforest	25	A		1	2.1200/1500K	Leforest	Arras	
"	Boisleux	20	A		1	2 "	Boisleux	"	
"	Albert	20	A		1	2.500/750K	Albert	"	
"	Sancourt	20	A		1	2. 1200K	Sancourt	"	
"	Raismes-Vicoigne	20	A		1	2.750/1200K	Raismes	Lille	
"	Beuvry	25		B	1	2. 1000K	Douai	Arras	
"	Fenain	20		B	1	2.1000 K.	Douai	"	
"	Hersin-Coupigny	20		B	1	2.1200K	Béthune	"	
36	Pont Ste Maxence	20	A		1	1. 3000K	Compiègne	St Quentin	
"	Thourotte	20	A		1	1. 3000K	Compiègne	"	
"	Montescourt	30	A		1	1. 3500K	St Quentin	"	
"	Bohain	20	A		1	2.2000/2500	St Quentin	"	
"	Dompierre	20	A		1	2.2500/3500	Aulnoye	"	
"	Origny-en-Thiérache	20	A		1	2.3000/4000	Hirson	"	
"	Athies-sous-Laon	30	A		1	2.2500/3000	Laon	"	
"	La Longueville	20		B	1	1. 2500K	en réparation	"	
"	Wassigny	20		B	1	1. 2000K) en instance	"	
"	Mercin-Pommiers	20		B	1	1.2500K	: de	"	
) réforme	"	
DESTINATAIRES : Commissaire Militaire Commission Centrale Service de la Voie et des Bâtiments Bureau Militaire Archives.									

LISTE des DETACHEMENTS de TRAVAILLEURS

appelés à renforcer les équipes mobiles de réparation.

<u>SOUS-COMMISSION 31</u>	-	Dépôt 219 (caserne Clignancourt)	100 hommes
		Place de SENLIS	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 32</u>	-	15 ^{ème} Régiment régional de Travailleurs à BAILLEUL	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 33</u>	-	13 ^{ème} Compagnie de Pionniers divisionnaires à MONTREUIL ...	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 34</u>	-	Dépôt d'Infanterie n° 32 à ROUEN	100 -
		C.I.D. de la 1ère D.I.M. à Maignelay	100 -
<u>SOUS-COMMISSION 35</u>	-	17 ^{ème} Régiment régional de Travailleurs à ST-SAULVE (près VALENCIENNES)	100 -
		H.Q. G.H. Troops à MONCHIEF-le-GRAND près ARRAS	50 -
<u>SOUS-COMMISSION 36</u>	-	18 ^{ème} Régiment régional de Travailleurs à LA GRISOELLE (près MAUBEUGE)	100 -
		481 ^{ème} Régiment de Pionniers à LA BOUTEILLE (près HIRSON) ..	100 -
		71 ^{ème} Régiment d'Infanterie à ST-QUENTIN	100 -
		2 ^{ème} Bataillon de Pionniers G.R.C. 2 à ATHIES-sous-LAON ..	100 -

AMIENS, le 24 Avril 1940.

NORD TRAVAUX	
Service Central	
26 AVR 1940	
Rep ^r <i>J</i>	Pièce
N ^o <i>5502</i>	<i>1197</i>

E note

Ser^e N^o *Guene*
 Sub^o *Divers*
Protection contre
les attaques aériennes

Monsieur WAGNON,

VB. N. va2

Equipes
 de sauvetage et
 de déblaiement

 Documents

Suite à votre note VB.N. vr, du 18 courant.

Les 35 exemplaires du rectificatif N° 4 à la
 note Régionale "Service Spécial" série D.P. 2 A 2
 du 13 Septembre 1938, pour l'utilisation des équipes
 de sauvetage et de déblaiement, ainsi que les 35 exem-
 plaires de la circulaire N° I pour l'application de
 la dite Note, sont reçus et répartis comme il convient.

/ L'Ingénieur Principal
 de la Voie.

Troncy

26/4 *m*
 M Wagon

Wagon 24/4

CLASSER

à classer
 3

L.B.

S. N. *Guerra*
 Sub. N. *Divers*
Protection et les attaques aériennes

St QUENTIN, le 25 Avril 1940.

NORD TRAVAUX
Service Central

26 AVR 1940

Rep	<i>g.</i>	Pièce
N°	5502	1498

note
.....L. Annexes

VB.N.va3

Equipes mobiles de
réparation

Monsieur WAGNON,

Note n° I656/C.R.N.
du 12/4/1940

Suite à votre note VB.N.vr du 16
courant, je vous adresse, ci-jointe, une
copie des réponses faites par la Sous-
Commission n° 36.

- 2 -

L'Ingénieur de la Voie,

M. Bazin
25/4/40

Bazin

CLASSER

a classer

E

ANNEXE

Sous-Commission 36

SITUATION DES EQUIPES MOBILES

Exécution de la note
n° I.656/C.R.N.

de REPARATION

NORD - TRAVIUX	
79-OCT-1940	
Rép. G	Pièce
N° 5502	1498

Siège	Effectif	Régime	Draisine	CAMIONS			
				Stationnement	Matricule	Charge utile	Unité de rattachement
PONT Ste MAXENCE	120 hommes	A	I I train parc	COMPIEGNE	A. 18512	3 T.	12° G.R.T
THOUROTTE	120 "	B	I	"	16439	3 T.	"
MONTESCOURT	130 "	A	I	St.QUENTIN	16956	3 T. ⁵	"
BOHAIN	120 "	A	I	"	32477	2 T. ⁵	"
				"	17337	2 T.	"
DOMPIERRE	120 "	A	I	AULNOYE	16883	3 T. ⁵	"
				"	16979	2 T. ⁵	"
ORIGNY-en-THIERACHE	120 "	A	I	HIRSON	32404	4 T.	"
				"	16507	3 T.	"
					(en réparation St.QUENTIN)		
ATHIES-s/-LAON	130 "	A	I	LAON	16445	2 T. ⁵	"
				LAON	16887	3 T.	"
LA LONGUE-VILLE	120 "	B	I	en réparation à ENEX CAMBRAI	16295	2 T. ⁵	"
WASSIGNY	120 "	B	I	en instance) (de réforme)	32444	2 T.	"
MERCIN-POMMIERS	120 "	B	I	à CAMBRAI)	16595	2 T. ⁵	"

Etat des détachements de travailleurs de renforcement ci-joint.

Annexé à la lettre

du 4.4.40

de Mr Merk

à Mr Wajny

DETACHEMENTS de TRAVAILLEURS de RENFORT

des équipes mobiles,

NORD - TRAVAILX	
Service	
30 OCT 1940	
Rép G	Pièce
N° 5502	1498

MAUBEUGE 9° Cie du 18 R.R.T. stationnée à La GRISOELLE (N. de Maubeuge)

HIRSON 1° Btn du 481 Rgt de Pionniers " La BOUTEILLE (S.O. Hirson)

St. QUENTIN 21° Btn. 71° R.I. " 33 rue de Grimée Saint-quentin

LAON 2° Btn. Pionniers CRO 2 " Athies s/Laon, Besny

SOISSONS était fourni par la D^{ON} CEVENNES en déplacement depuis 48 Heures.

Le 15 Avril 1940

Copi à M. Warnier
- M. Wagner

Le 20 avril 1940

E

NORD TRAVAUX	
Service Central	
25 AVR 1940	
Rep. <i>U</i>	Place
<i>3302</i>	<i>1490</i>

MINUTE

h. h. les I.V. (1 à 5)

V.B.N.V.P

Don. No	<i>Guerre</i>
Sub. No	<i>Divers</i>

Protection contre,
les attaques aériennes

Suite à ma note du 25 mars concernant
la nouvelle organisation des équipes spécialisées.

J'vous prie de faire hâter l'envoi au
magasin de Moulin-Neuf de l'excédent des appareils
ocymasques, pulvérisateurs portatifs ainsi que les vêtements
spéciaux avec capuchon en surnombre dans chacune
des équipes mobiles de réparation de votre arrondissement.

Tous me tenir au courant du matériel
ainsi retourné en indiquant la provenance.

[Signature]

i classé

[Signature]

CLASBER

20 AVR 1940

Société Nationale Guerre
des
Chemins de Fer Français

PARIS, le 23 AVR. 1940

Note

NORD TRAVAUX
Service Centre
26 AVR 1940
Rep: G
N° 3512 1425

Protections contre
les attaques
aériennes

Région du Nord
Service du Matériel
et de la Traction

Monsieur le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments

R. C. Seine : 276448.B

Suite à la lettre Ex.N.m./3^B/N° 249 de M. le
ESS
Commissaire Technique, relative aux équipes de désinfection

I3I.A.I4I

R.N° 5011877

Il est prescrit dans cette lettre que le Service
V.B. doit approvisionner et répartir dans les équipes du
Service M.T. le matériel de lutte contre l'incendie sui-
vant :

19 extincteurs d'incendie portatifs
559 charges pour ces extincteurs.

Je vous indique ci-dessous dans quelles conditions
cette répartition devra être faite :

	extincteurs	charges
au Chef du 1er Arrt V.W. au LANDY	"	72
d° 2ème à Hellemmes.....	27	260
d° 3ème à Tergnier	7	203
Chef de dépôt de Crépy en Valois	"	2
Chef de dépôt de Beauvais	"	18
	<u>34</u>	<u>559</u>

Je vous serais obligé de vouloir bien donner les
instructions nécessaires pour l'expédition de ce matériel
aux destinataires ci-dessus indiqués.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

24 AVR. 1940
M. Régier
M. Lemaire
26/4
M. Wagner
M. Widmayr 27/4

M. Widman (M. Lemaire)
pour vous fournir ces
extincteurs.

28/4

M. Lemaire
29.4

nécessaire fait -
Correspondance à la Com. d'incendie

3 classes

Reçu au d'a
25/2/41

CLASSIFIED

S.N.C.F.

Service central des
INSTALLATIONS FIXES

Vtv/TG II¹ - X1926

S. N. Guerre
Sub. N. Divers
Protection et les attaques
aériennes

NORD TRAVAIL	
Service Central	
30 AVR 1940	
Rep. <i>g</i>	Pièce
N° 5502	1508

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
REGION du NORD

29 AVR 1940

à Demander

de la Wagner

Copie à M^m Guéhen
Pacch

pour instructions
conformes

1/5

31 MAI 1940

Comme suite à ma lettre Vt x/0827 du 22 Décembre 1939 concernant les nouveaux régimes des équipes mobiles, vous me faites parvenir un double des comptes-rendus de l'utilisation, pour les besoins de la S.N.C.F., des sections de transport affectées normalement aux équipes mobiles de la zone de l'intérieur.

Je vous prie de vouloir bien donner des instructions pour que ces comptes-rendus sommaires de l'utilisation des véhicules comportent dans la colonne adéquate des justifications qui, tout en étant succinctes, permettront de se rendre compte de façon précise dans quel but ces véhicules ont été utilisés à des transports de matériel, de personnel, etc....

D'autre part, pour déterminer le parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés, il convient, conformément aux instructions de la lettre CC 6305 E du 11 Mars 1940 de la Commission Centrale, dont ci-joint copie, de tenir compte du nombre des véhicules ayant effectué des sorties. A cet effet, le chiffre porté dans la colonne "nombre de sorties des véhicules" devra être complété par le nombre de véhicules ayant effectué ces sorties. C'est par ce dernier chiffre que sera divisé le nombre total de kilomètres parcourus pour obtenir le parcours moyen de chaque véhicule.

LE DIRECTEUR

Forch

WASSEN

Annexe : 1 copie.

Copie au B.M.

Objet :

Sections de transport
pour équipes de répara-
tions de voies ferrées

Paris, le 11 Mars 1940.

NORD TRAVAUX Service Central	
30 AVR 1940	
TRAF	PIÈCE
8882	1808

ANNEXE

C/c 6.305 E.
5.333 C/T

La Commission Centrale des Chemins de fer

à la Commission Régionale ...

COPIE

L'examen des comptes rendus sommaires de l'utilisation pour la S.N.C.F. des sections de transport affectées normalement aux équipes de réparations de voies ferrées appelle les observations ci-après :

Pour le parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés, d'aucuns ont tenu compte du nombre total de véhicules de la catégorie existant au parc de la section, d'autres du nombre total de sorties effectuées par le ou des véhicules de la catégorie considérée, d'autres, enfin, du nombre des véhicules de la catégorie ayant effectué des sorties.

Cette dernière interprétation doit être adoptée par tous.

Par ailleurs, pour compléter l'état mensuel, il conviendra dans la colonne "Nombre de sorties de véhicules dans le mois" d'indiquer entre parenthèses, à côté du chiffre indiquant les sorties, le nombre des véhicules ayant participé à ces sorties.

Par exemple :

Pour les véhicules de charge utile de 1 à 2 tonnes, si l'état indique 4 voitures affectées ayant effectué dans le mois 25 sorties, mais que pour ces sorties 3 seulement des véhicules ont été utilisés à l'exclusion du 4^e, la colonne "Nombre de sorties des véhicules" devra faire ressortir l'indication comme suit : 25 (3).

Si dans l'exemple ci-dessus, le total des km parcourus est de 300, la moyenne devra ressortir à $300 : 3 = 100$.

Ci-joint, en retour, pour rectifications éventuelles dans le sens de la présente note, les états concernant les mois de Janvier et Février 1940, qui devront être renvoyés à la Commission Centrale le plus tôt possible.

P/ Le Commissaire Militaire,
DE BEAUVILLE.

P/ Le Commissaire Technique,
Signé :

27 AVRIL 1940 MV

S.N.C.F.

Service Central
des
Installations Fixes.

Vtv/TG II¹ - X 1926

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

REGION du NORD

Comme suite à ma lettre Vt x/0827 du 22 décembre 1939 concernant les nouveaux régimes des équipes mobiles, vous me faites parvenir un double des comptes-rendus de l'utilisation, pour les besoins de la S.N.C.F., des sections de transport affectées normalement aux équipes mobiles de la zone de l'intérieur.

Je vous prie de vouloir bien donner des instructions pour que ces comptes-rendus sommaires de l'utilisation des véhicules comportent dans la colonne adéquate des justifications qui, tout en étant succinctes, permettront de se rendre compte de façon précise dans quel but ces véhicules ont été utilisés à des transports de matériel, de personnel, etc...

D'autre part, pour déterminer le parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés, il convient, conformément aux instructions de la lettre CC 6505 E du 11 mars 1940 de la Commission Centrale, dont ci-joint copie, de tenir compte du nombre des véhicules ayant effectué des sorties. A cet effet, le chiffre porté dans la colonne "nombre de sorties des véhicules" devra être complété par le nombre de véhicules ayant effectué ces sorties. C'est par ce dernier chiffre que sera divisé le nombre total de kilomètres parcourus pour obtenir le parcours moyen de chaque véhicule.

Annexe : 1 copie

Le Directeur
"PORCHEZ"

VB. N. vr

PARIS, le 1^{er} MAI 1940

Copie à MM. GUERBER

FUECH

pour instructions conformes.

" WAGNON "

COMMISSION CENTRALE DES CHEMINS DE FER

Objet :

Sections de transport
pour équipes de
réparations de voies
ferrées

PARIS, le 11 mars 1940

La Commission Centrale des Chemins de fer
à la Commission Régionale....

C/c 6.305 E.
5.333 C/T

L'examen des comptes-rendus sommaires de l'utilisation pour la S.N.C.F. des sections de transport affectées normalement aux équipes de réparations de voies ferrées appelle les observations ci-après :

Pour le parcours kilométrique moyen des véhicules utilisés, d'aucuns ont tenu compte du nombre total de véhicules de la catégorie existant au parc de la section, d'autres du nombre total de sorties effectuées par le ou des véhicules de la catégorie considérée, d'autres, enfin, du nombre des véhicules de la catégorie ayant effectué des sorties.

Cette dernière interprétation doit être adoptée par tous.

Par ailleurs, pour compléter l'état mensuel, il conviendra dans la colonne "Nombre de sorties de véhicules dans le mois" d'indiquer entre parenthèses, à côté du chiffre indiquant les sorties, le nombre des véhicules ayant participé à ces sorties.

Par exemple :

Pour les véhicules de charge utile de 1 à 2 tonnes, si l'état indique 4 voitures affectées ayant effectué dans le mois 25 sorties, mais que pour ces sorties 3 seulement des véhicules ont été utilisés à l'exclusion du 4^e, la colonne "Nombre de sortie des véhicules" devra faire ressortir l'indication comme suit : 25 (3)

Si dans l'exemple ci-dessus, le total des km parcourus est de 300, la moyenne devra ressortir à $300 : 3 = 100$.

Ci-joint, en retour, pour rectifications éventuelles dans le sens de la présente note, les états concernant les mois de Janvier et février 1940, qui devront être renvoyés à la Commission Centrale le plus tôt possible.

P/le Commissaire Militaire,
DE BEAUVILLE

P/le Commissaire Technique,
signé :

fait auto

Copie à M. J. Hennipfel (M. J. Crullon) Annexe Le 20/04/40

V. R. 31400-15

29 Avril 1940
fait auto

E

Guerre
Divers
Protection contre
les attaques
aériennes

Ministère des Travaux Publics
Service Central
8 MAI 1940
Réf: J
N° 8802 1813
Pièce

Comme suit à votre ^{lettre} lettre du 12 courant:
 Je vous informe qu'il y a ~~pas~~ ^{pas} en Région Nord,
 de wagons plats commerciaux
 disponibles pour les besoins de
 équipes utiles.

~~Les équipes ont été dotées de~~
 Ces équipes ont été dotées de
 Wagons Z, ~~et~~ au fur et à mesure
 de l'entrée ^{de} ~~de~~ ^{la} ~~la~~ ^{matière} ~~matière~~ ^{en} ~~en~~ ^{matériel} ~~matériel~~.

Paris, le 20/04/40
 Le Directeur
 P. Exploitation

[Signature]

Signé : CAMBOURNAC

CLASSER

ANNEXE

NORD TRAVAUX	
Service Central	
- 8 MAI 1940	
Rep <i>G</i>	Pièce
N° <i>3302</i>	<i>1513</i>

Le 29 Avril 1940

MINUTES

Monsieur le DIRECTEUR
du Service Central des INSTALLATIONS FIXES,

V.R.Vtv 31.400-15

8

Comme suite à votre lettre du 12 courant,
je vous informe qu'il n'y a pas sur la Région du
Nord, de wagons plats commerciaux immobilisés pour
les besoins des équipes mobiles.

Ces équipes ont été dotées de wagons Z, au fur
et à mesure de leur livraison par le Service du
Matériel.

Le DIRECTEUR de l'EXPLOITATION,

Signé: CAMBOURNAC

29 AVR 1940

DRN 31.43/6

V.R.Vtv 31.400-16

6

Monsieur le DIRECTEUR
du Service Central des INSTALLATIONS FIXES,

Comme suite à votre lettre du 12 courant,
je vous informe qu'il n'y a pas sur la Région du
Nord, de wagons plats commerciaux immobilisés pour
les besoins des équipes mobiles.

Ces équipes ont été dotées de wagons Z, au fur
et à mesure de leur livraison par le Service du
Matériel.

Le DIRECTEUR de l'EXPLOITATION,

Signé: CAMBOURNAC

COPIE à Monsieur le Chef du SERVICE de la VOIE et des BÂTIMENTS
Monsieur le Chef de la DIVISION des ETUDES EX,
Monsieur le Chef de la DIVISION du MOUVEMENT
pour information

E

COMMISSION REGIONALE NORD
des CHEMINS de FER

N° 683 / C.R.N.

Objet:

TEMPLEUVE

Voie pour garage
de l'équipe mobile.

Son No *Sucre*
N° *Divers*

*Protection contre
les attaques
aériennes*

M. *In la part de* - 2 MAI 1940
Le Commissaire Technique Adj^{te}
de la Commission Regionale Nord
des Chemins de Fer

Chassé

NORD TRAVAUX	
Service Cent.	
- 3 MAI 1940	
D. p. <i>G</i>	Pièce
N° <i>683</i>	<i>1817</i>

NOTE pour la SOUS-COMMISSION
de LILLE.

- 2 MAI 1940

M. Demanc

Copie à

M. Traquez

M. Chassé

M. Leloup

M. Poullet

M. Delhay (Gen)

Dy

En réponse à votre lettre T.740 du 20 avril, nous vous donnons
notre accord pour l'établissement à TEMPLEUVE d'un bout de voie destiné
au garage des 5 véhicules de l'équipe mobile stationnée à cette gare,
étant entendu, comme vous le précisez, que cette installation n'entraî-
nera aucune demande de crédit, le Service V.B. possédant sur place les
matériaux nécessaires.

Le Commission Militaire

Le Commissaire Technique

Signé ; ROUX

Signé : DEGARDIN

*Extrait - Zeyluyes
L. Divers
Travaux Militaire*

MISSR

Et 3/5

Copie à M. Wagner (avec la annotation)

Paris le 13 mai 1940 (E)

Copie à M. N. la S.V. 7 à 5. avec prière de faire passer l'ordre à Moulins, chef de matériel (oxy-masques, pulvérisateurs, vêtements spéciaux) en expédiant dans les équipes mobiles.

L'Annexe

13 MAI 1940

fait d'office

V. B.
 F. 809 No
 Sub. No
 Guesse
 Divers

Protection contre les attaques aériennes

fait d'office

Monsieur Wagner,

NORD TRAVAUX
 Service Central
 30 MAI 1940
 N° 1112 1899

Suite à ma Note du 26 mars 1940 concernant la nouvelle organisation de l'équipe de désinfection.

Je vous adresse ci-joint un tableau relatif à la répartition de 27 oxy-masques et de 54 pulvérisateurs destinés aux équipes de désinfection de l'Service de Matériel et de la Traction.

Les 27 oxy-masques seront à prélever sur les 37 appareils en excédent à provenir de l'équipe mobile de réparation et qui doivent être retournés à Moulins, chef conformément aux instructions de ma note du 26-3-40.

Quant aux 54 pulvérisateurs, ils seront également prélevés sur l'excédent de ces appareils retournés à M. N. et en provenance de l'équipe mobile de réparation et de l'équipe de désinfection de l'Exploitation.

Je vous prie, en conséquence, de faire expédier ce matériel aux fonctionnaires intéressés repris au tableau au fur et à mesure de vos disponibilités.

Les 10 oxy-masques constituant le reliquat disponible seront à répartir et à expédier aux équipes de

13 MAI 1940

CLASPER

de perfection du service de l'Exploitation désigné ci-
après à raison d'un appareil par équipe -

amiens. Le Bourget. Chambilly. Douai. Lille. Paris
Somain. Fergnies. Fours.cornis et Valenciennes

vous voudrez bien me rendre compte du nécessaire
fait.

A handwritten signature, possibly 'A. Rom', with a long horizontal stroke extending to the right.

REPARTITION DES PULVERISATEURS

Chacune des 66 équipes mobiles de désinfection doit posséder deux pulvérisateurs (Appareil Vermorel ou appareil similaire) Conformément aux indications du présent tableau :

- 1°) Les 78 pulvérisateurs que possède le Service M.T. (équipes mobiles ou équipes fixes) seront répartis dans les 39 équipes mobiles,
- 2°) 54 pulvérisateurs supplémentaires seront fournis par le Service V.B. (Moulin-Neuf)

189
1899

Centres d'équipes de désinfection	Nombre d'équipes mobiles	Nombre de pulvérisateurs nécessaires	Nombre de pulvérisateurs actuellement à l'inventaire		Nombre complémentaire de pulvérisateurs devant être fournis :		Grade & Adresse du destinataire des envois de pulvérisateurs à faire conformément aux prescriptions des 2 colonnes précédentes	
			des équipes fixes (1)	des équipes mobiles	par des Centres M.T.	par le Sec V.B.		
Abbeville	2	4			4		4	Chef visiteur à Abbeville
Amiens ...	2	4	2 ^D		4	du D ^t d'Amiens... 2	2	Contremaître de l'At.d'Ent ⁿ Amiens
Arras	2	4		I	3		3	d° Arras
Aulnoye...	4	8	2 ^D	3	5	d° Aulnoye... 2	3	Chef d'entretien Ppal Aulnoye
Beaumont..	2	4			4		4	Chef visiteur Beaumont
Beauvais (T)	2	4			4	d° Creil..... 2	2	Chef de dépôt Beauvais
Béthune ...	2	4		I	3		3	Contremaître de l'A.d'Ent. Béthune
Boulogne	2	4	2 ^D	2	2	d° Boulogne .. 2	"	Chef d'entretien Boulogne
Le Bourget.	2	4	2 ^D		4	d° Bourget ... 2	2	d° Bourget
Calais	2	4	2 ^D	2	2	Calais ... 2	"	d° Calais
Cambrai....	2	4	1 ^D		4	D ^t Cambrai... I D ^t de Busigny ... 2	I	Chef visiteur Cambrai Busigny
Chapelle (Ly)	6	12	2 ^D		12	d° (Chapelle... 2 Joncherolles . I	7	Chef des Ateliers Landy
Creil	2	4	2 ^D	4	0	d° (Plaine... 1 Paris (M.R.) 1		
Crépy (T ^{on})	2	4	2 ^D	I	3	d° Créil 3	"	Contremaître de l'At.d'En. Créil
Dunkerque	2	4	2 ^D	2	2	d° Dunkerque... 2	"	Chef de dépôt à Crépy-en-Valois
Fives (I.M.)	4	8	I ^A +2 ^D +4 ^R	4	4	Equipes fixes de désinfection M.R..... 4	"	Chef d'entretien Dunkerque
Hazebrouck	2	4	2 ^D	I	3	du D ^t Hazebrouck 2 D ^v St-Omer I	"	Chef des ateliers Hellemmes
Hirwon ...	2	4	2 ^D	I	3	d° Hirson ... 2	1	Chef visiteur Hazebrouck
Laon	2	4	1 ^D	2	2	d° Laon I Mitry I	"	d° Hirson
Lens	2	4	2 ^D	1	3	d° Fives ... 2	1	S/Chef d'entretien Laon
Lille Dél.	2	4	2 ^D	1	3	D ^t Lille-Déliv... 2 de l'At.Hellemmes-Machines 1	"	Chef d'Entretien Ppal Lens
Longueau	4	8	2 ^D		8	Dépôts:	8	d° Lille-Délivrance
Somain	2	4	2 ^D	I	3	Somain..... 2	I	Chef des ateliers Longueau
Tergnier	4	8	1 ^D		8	Tergnier I D ^t de Compiègne I	6	Contremaître de l'At.d'Ent. Scmain
Tourcoing	2	4	2 ^D	I	3	Tourcoing..... 2	I	Chef des ateliers Tergnier
Le Tréport	2	4	I ^D		4		I	Contremaître de l'AT.d'Ent. Tourcoing
Valenciennes	2	4	I ^D	2	2	Valenciennes ... I	4	Chef d'entretien..... Tréport
							I	d° Valenciennes
Paris (M.R.)			1 ^R					
Busigny			2 ^D					
Compiègne			1 ^D					
Joncherolles			1 ^D					
Mitry			1 ^D					
La Plaine			1 ^D					
St-Omer			1 ^D					
			48	30			36	12
	66	132	78		102	48		54
						102		

(1) Nota.- 1^D = 1 pulvérisateur détenu par un dépôt
 I^R = 1 d° un établissement V.W.
 I^A = 1 d° un Grand Atelier de Machines

S.N.C.F.

 REGION DU NORD

 MATERIEL & TRACTION

EQUIPES MOBILES DE DESINFECTIION

REPARTITION DES OXYMASQUES

Chacune des 66 équipes mobiles de désinfection doit être dotée d'un seul oxymasque conformément aux indications du présent tableau :

1°) Les 39 oxymasques que possède le Service M.T. seront répartis dans 39 équipes

2°) 27 oxymasques supplémentaires seront fournis par le Service V.B. (Moulin-Neuf)

NORD	
Service	
30 MAI 1940	
Rep	
N°	3802 1129

Centres	Nombre d'équipes mobiles	Répartition des 39 oxy-masques à la date du 20 Mars	Nouvelle répartition de ces 39 oxymasques		Répartition & Provenance des oxymasques que vont recevoir différents Centres			Grade et Adresse du destinataire des envois d'oxymasques à faire conformément aux prescriptions des 2 colonnes précédentes
			à conserver par le Centre	à expédier par le Centre	à recevoir par le Centre	fournis par le Sub rd V.&W. de :	fournis par le Ser ^{ce} V.B.	
Abbeville	2	"			2	Calais 1	1	Chef visiteur à Abbeville
Amiens	2	"			2		2	Contremaître de l'atelier d'entretien à Amiens
Arras	2	"			2		2	- d° - à Arras
Aulnoye	4	3	3		1	Valenciennes 1	1	Chef d'entretien principal à Aulnoye
Beaumont	2	"			2	Creil 1	1	Chef visiteur à Beaumont
Beauvais	2 (T)	"			2		2	Chef de dépôt à Beauvais
Béthune	2	"			2	Lens 1	1	Contremaître de l'atelier d'entretien à Béthune
Boulogne	2	3	2	1 à Longueau				
Le Bourget	2	3	2	1 au Landy				
Calais	2	3	2	1 à Abbeville				
Cambrai	2	"						
Chapelle (Landy)	6	3	3		2		2	Chef visiteur à Cambrai
Creil	2	3			3	Bourget 1	2	Chef des ateliers au Landy
Crépy	2 (T nd)	"	2	1 à Beaumont				
Dunkerque	2	3	2	1 à Fives	2		2	Chef de dépôt à Crépy en Valois
Fives (L.M.)	4	3	3		1	Dunkerque 1		Chef des Ateliers à Hellemmes
Hazebrouck	2	"			2		2	Chef visiteur à Hazebrouck
Hirson	2	"			2		2	- d° - à Hirson
Laon	2	3	2	I à Tergnier				
Lens	2	3	2	I à Béthune				
Lille-Dél ^{ce}	2	"			2		2	Chef d'entretien Principal à Lille-Déaivrance
Longueau	4	3	3		1	Boulogne 1		Chef des Ateliers à Longueau
Somain	2	"			2		2	Contremaître de l'atelier d'entretien à Somain
Tergnier	4	3	3		1	Laon 1		Chef des Ateliers à Tergnier
Tourcoing	2	"			2		2	Contremaître de l'Atelier d'entretien à Tourcoing
Le Tréport	2	"			2		2	Chef d'entretien au Tréport
Valenciennes	2	3	2	1 à Aulnoye				
	66	39	31	8	35	8	27	

1^{er} Arrondissement

D

Paris le 14 mai 1940. (E)

Camions de
équipes mobiles

5^{ème} Guerre
 Subj^{ème} Divers
 Protection of les attaques
 aériennes

S.N.C.F. - VB - Nord
 Service Régional
 15 MAI 1940
 Rép^o 9 Pièce
 N^o 5503 1538

Monsieur l'Ingénieur en chef.
 (Monsieur Wagnon).

Je vous informe que la Commission 31
 a fait mettre ce jour, 2 camionnettes,
 à disposition des équipes mobiles de
 Bruyères - Nanteuil - Orvy. la. Ville.

Bruyères	Renault 5 ^T	B. 5913	(essena)
	Renault 1000 ^k		(essena)
Nanteuil	Studebaker 5 ^T	B. 59176	(essena)
	Renault 800 ^k	B. 59142	(essena)
Orvy. la. Ville	Chevrolet 5 ^T	B. 59516	(essena)
	Renault 800 ^k	B. 59164	(-d-)

14/5 M Bazin

Mai 15/5

Ingénieur de la Voie

Shant

Tui not

a' class

D

CLASSER

Duplicata

Guerre
Services

Protection contre les attaques

NORD - TRAVAUX	
Service	
36-12-40	
Rép. 1. G	Pièces
N° 5.502	1.539

Extrait du Registre de Rappels
de M^r Waynon
Année 1940

Note de M^r Oudot à M^r Guillaume du 14.5.40

*Suite à la lettre du 24.4.40 = Demande de hâter
la réponse à la requête des Agents du groupe mobile
du district de Pont-St-Maxence au sujet des
logements et des indemnités de déplacements.*

*Sur l'état de rappel, M^r Waynon
signale que cette affaire a été renvoyée*

Pièce non parvenue aux archives

*La présente fiche est à classer en
remplacement de la pièce originale.*

CLASSER

PARIS, le 24 mai

E

S^{no} Suisse
Sub^{no} Divers

Protection a/les
attaques aériennes

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 5 AOÛT 1940	
Rép ^o	Pièce
N ^o 2222	1301

COMMISSION REGIONALE DU SUD-OUEST
A LA SOUS-COMMISSION 41

A partir du 24 Mai 18 h, une nouvelle équipe mobile de réparation des voies sera créée avec point d'attache : Brétigny, et la zone d'action de l'équipe mobile de Juvisy sera renforcée.

Les zones d'action de ces deux équipes seront les suivantes :

1^o - Equipe de Juvisy -

- a) - ligne de Paris-Orléans - :
de Km. 7 + 000 au Km. 23 + 900
- b) - Ceinture de Juvisy à Massy-Palaiseau inclus (Région Ouest⁽¹⁾),
- c) - ligne de Choisy-le-Roi à Massy-Palaiseau
- d) - raccordement de l'Evite-Villeneuve (Région Nord⁽¹⁾), du pont sur la Seine exécuté (Km. 83 + 767) à Juvisy.

2^o - Equipe de Brétigny -

- a) - ligne de Paris à Orléans;
du Km. 23 + 900 au Km. 46 + 000
- b) - ligne de Brétigny à Tours par Vendôme :
de Brétigny au Km. 61 + 000

La Sous-Commission de Paris 41 prendra les mesures appropriées à la nouvelle situation.

LE COMMISSAIRE MILITAIRE

Signé : GUITTET

LE COMMISSAIRE TECHNIQUE

Signé : DUMAS

Paris, le 24 MAI 1940

L'Ingénieur en Chef

Chef de la Division de l'Entretien

CLASSER

*Fait
Hahler
25/5* (Copie à la fin
25/5 B)

(1) Pour les sections de lignes b) et d) du 1^o -, qui dépendent d'autres Régions, la Sous-Commission 41 aura à se mettre en rapport avec les Sous-Commissions de Paris Nord et de

Paris-Montparnasse, notamment pour l'alerte des équipes.

Annexe

S^{no} Suisse
Subor^{no} Divers
Protection contre
les attaques
aériennes

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 6 AOÛT 1940	
Rép ^o G	Pièce
N ^o 9902	18834

fait auto
(Cop. à M. Wagner)

M. 29.5
yphig

(E)

29 MAI 1940
fait auto

VB Nord

~~Secret~~

M. Guater
M. Puech.

fait auto

Prise signalée d'urgence à
la permanence du Service VB
les cas où une défense active serait
nécessaire pour assurer la sécurité
des équipes réparant de grosses destructions
de voie

Le Service VB fera le nécessaire
pour faire intervenir
par l'autorité militaire.

RM

CLASSER

ANNEXE

YC

PARIS, le 29

S.N.C.F. V.B. Nord
Service Régional

- 6 AOUT 1940

Rép°

Pièce

N°

1102

1553

SECRETM.M. GUERBER
PUECHV.B.N./V.F.

Prière signaler d'urgence à la
permanence du Service V.B., les cas où
une défense active serait nécessaire pour
assurer la sécurité des équipes réparant
de grosses destructions de voie.

Le Service V.B. fera le nécessaire
pour faire intervenir l'Autorité Militaire

"Wagner"

E

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
31 DEC 1940	
Ca	Pièces bris
N° 509	1111

Guerre
Divers
Protection contre les attaques aériennes

Extrait
du PV. de la Conférence
des I.C.V. du 30 Mai 1940

Original de :-
6165
Conférence
de l'Unité des Bâtiments (F)

Détermination des besoins - (Main-d'œuvre)

En ce qui concerne les équipes mobiles - reconser, compte tenu de l'expérience toute récente que nous venons de faire, l'organisation des réparations de destructions en vue de superposer au réseau "officiel" des équipes mobiles le complément de moyens qui nous paraît indispensable. Ne compter, dans cette étude, que sur nous-mêmes.

Former immédiatement des spécialistes pour la réparation des lignes télégraphiques et celle des caténaires, étant observé que, dans ces équipes, une partie importante des ouvriers n'a qu'un rôle de manœuvres ou exécute des travaux faciles; observation faite également de la nécessité de faire une pose simplifiée des lignes télégraphiques là où nous devons en construire pour remplacer les brèches.

CLASER

=

M.

COPIE à MM. GUERBER
WAGNON.

Minute

24 JUN 1940

E

fait auto

*S^o Guerre
S^o Divers
Protection contre les
attaques aériennes*

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 6 AOÛT 1940	
Rép° <i>J</i>	Pièce
N° <i>1892</i>	<i>1899</i>

Annexe

NOTE
pour la Commission Régionale NORD.

VB.N./vr

Equipes mobiles
de réparation.

La Commission Régionale Sud-Ouest ayant créé une nouvelle équipe mobile de réparation avec point d'attache Brétigny a été, de ce fait, amenée à remanier la zone d'action de l'équipe mobile existant à Juvisy. M.DUMAS, Commissaire Technique de la Commission Sud-Ouest m'a, en conséquence, proposé d'étendre la zone d'action de l'équipe mobile de Juvisy à la section située sur la Rive gauche de la Seine de "l'Evite-Villeneuve", section dépendant de l'équipe mobile Nord stationnée à Chennevières s/Marne.

J'ai fait savoir à M.DUMAS que je n'avais pas d'objection de principe à formuler et, par note du 24 Mai 1940, dont ci-joint copie, la Commission Régionale Sud-Ouest a donné les instructions conformes à sa Sous-Commission 41.

En conséquence, je prie la Commission Régionale de vouloir bien, si elle n'y voit pas d'objection, donner les instructions utiles à la Sous-Commission 31, en vue de la modification de la zone d'action de l'équipe mobile de Chennevières s/Marne et des mesures à prendre en ce

.....

M.
MM 5 EITE
[Handwritten signature]

qui concerne l'alerte des équipes (Juvisy et Chennevières).

L'intervention de l'équipe S.O. de Juvisy se bornera aux réparations de voie et rétablissement de la circulation sur l'Evite-Villeneuve (partie située sur la Rive gauche de la Seine) à l'exclusion des installations de signalisation qui resteront à la charge de la Région Nord.

rv\NB.
seifhom e
noissan

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
OK ASSER

Copi. 2 M Guerber
2a Wagnon

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 6 AOÛT 1940	
Rép° <i>L</i>	Filés
N° <i>8882</i>	<i>1599</i>

Note pour la Commission Régionale Nord

VBN/vr

Equipes mobiles
de réparation.

21/8
(Signature)

La Commission Régionale Sud Ouest ayant créé une nouvelle équipe mobile de réparation avec point d'attache Brétigny a été, de ce fait, amenée à remanier la zone d'action de l'équipe mobile existant à Juvisy. M. Dumas Commissaire technique de la Commission Sud Ouest m'a en conséquence proposé d'étendre la zone d'action de l'équipe mobile de Juvisy à la section située sur la rive gauche de la Seine de "l'Évite-Villemeuve", section dépendant de l'équipe mobile Nord stationnée à Chennevières / Marne.

J'ai fait savoir à M. Dumas que je n'avais pas l'objection de principe à formuler et, par Note du 24 mai 1940 à ~~la Sous Commission 41~~, dont ci joint copie, la Commission Régionale Sud Ouest a donné les instructions en conséquence conformes à sa Sous Commission 41.

En conséquence, je prie la Commission Régionale de vouloir bien, si elle n'y voit pas d'objection, donner les instructions utiles à la Sous Commission 31 en vue de la modification de la zone d'action de l'équipe mobile de Chennevières / Marne et des mesures à prendre en ce qui concerne l'alerte des équipes (Juvisy et Chennevières).

L'intervention de l'équipe SO de Juvisy se bornera aux réparations de voir et rétablissement de la circulation sur l'Évite-Villemeuve (partie située sur la rive gauche

de la Seine) et l'exclusion des installations de signalisation
qui resteraient à la charge de la Région Nord.

1007

26 MAI 1940

82

MINUTE

fait Stahl

ANNEXE

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
- 6 AOUT 1940	
Rep° <i>g</i>	Pièce
N° <i>5002</i>	<i>1899</i>

N O T E

pour la COMMISSION REGIONALE NORD

V.B.N./ vr
EQUIPES MOBILES

Par copie ci-jointe d'une note du 24 mai 1940 de la Commission Régionale Sud-Ouest à sa Sous-Commission 41, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Commission Régionale la modification de la zone d'action vers Juvisy de l'équipe mobile de Chennevières-sur-Marne.

A

1

En conséquence, je prie la Commission Régionale de vouloir bien donner les instructions utiles à la Sous-Commission 31, notamment en ce qui concerne l'alerte des équipes.

L'intervention de l'équipe mobile S.O. de Juvisy se bornera aux réparations de voie et rétablissement de la circulation sur l'évite-Villeneuve (partie située sur la Rive gauche de la Seine) à l'exclusion des installations de signalisation qui resteront à la charge de la Région Nord.

Rm *D* *X*

M. Demaux

*la rédaction à n en po Bureau - il faudrait faire
doute un préambule - car j'ai pas pu trouver
accus 5 la Bureau. Je lui ai
dit qu'il en prend après j'en ai pas d'objection
26/5 - 9*

*Mr Wagner
28/5/40
M. Demaux
29/5
Ci joint nouvelle note
M*

COPIE à Monsieur le Chef du Service
de la VOIE et des BATIMENTS

Le Commissaire Technique Adjt.
de la Commission Régionale Nord
des Chemins de Fer

4 JUIN 1940

E

S.N.C.F. - VP - Nord	
Service Régional	
- 5 JUIN 1940	
Rép° <i>ef</i>	PIÈCE
N° 5502	1566

Chenay

S^{on} *Guene*
Subd^{on} *Reives*
Protection des attaques
aerienne

N° 5502

COMMISSION REGIONALE NORD

à SOUS-COMMISSION de PARIS-NORD.-

4 JUIN 1940

M. Lemay

La Commission Régionale SUD-OUEST, ayant créé une nouvelle équipe mobile de réparation qui a son point d'attache à BRETIGNY, a été amenée à modifier la zone d'action de l'équipe mobile de JUVISY, et nous a proposé de l'étendre à la Section située sur la rive gauche de la Seine de l'Evite-Villeneuve, Section qui dépend actuellement de l'équipe mobile Nord stationnée à CHENNEVIERES-sur-MARNE.

M. Wagnon

à clamer pour ordre

24/2/41

Nous avons donné notre accord à cette proposition et nous vous invitons à prendre note et à modifier vos consignes d'alerte pour tenir compte de cette décision.

Il est entendu toutefois que l'intervention de l'équipe SUD-OUEST de JUVISY se bornerait aux réparations de voies sur la partie de l'Evite Villeneuve située sur la rive gauche de la Seine, à l'exclusion des installations de signalisation qui restent à la charge de la Région Nord.

Le Commissaire Militaire *af*

S. Mouelle

Le Commissaire Technique Adjt

Signé : DÉGARDIN

CLASSE

M.D. *NSF*

.....1. Annexe

E^R

N°	gare
Sub. N°	Amiens

Protection of the attacks aériennes

Amiens, le 29 Août 1940

NORD - TRAVAIN	
Service Central	
2 SEP 1940	
5502	1595

Monsieur le Chef
de la Division de l'Entretien,

V.B.N. va/2

Equipes mobiles
de réparation

Groupe mobile
de
ROSIERES

267

Je vous adresse ci-joint, une lettre du 16 courant de l'administrateur Délégué des Usines du Pied-Selle demandant le paiement de l'indemnité de réquisition des locaux occupés dans l'usine de ROSIERES pour le logement du Personnel du groupe mobile cantonné à cette station.

SE CENTRAL
31. AOUT 1940
VOIE

m. Messenaack
g

Je vous ai adressé le 1er Mars 1940, copie de l'ordre de réquisition établi par le Général, Commandant d'Armes, à Amiens, le 6 Septembre 1939.

L'Ingénieur Principal de la Voie

W
Miller

Rosieres no 267^R

En retour au classement
pour ordre - Voir note donnée
pièce no 58. 1595

3-6-41

Le Chef du Domaine

[Signature]

[Signature]

-2 SEPT. 1940

N
★

*Réglements, surveillance
et sécurité*

Usines du Pied-Selle

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs

R. C. ROCROI N° 119

ANNEXE

Direction à PARIS, 27, Rue du Terrage (10^e) Tél. NORD 03-08

MARQUES **PIED-SELLE** ET **CAP-ROBUR**

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
27-12-40	
Rép ^m G	Pièce
N° 5502	1545

Usines :

à FUMAY (Ardennes)

à PARIS, 7, Rue Adolphe-Mille (19^e)

PARIS le 16 Août 1940

RÉPERTOIRE des PRODUCTEURS
ARDENNES N° 697

AW/MD

Monsieur le Chef de District

Chemin de Fer du Nord

à AMIENS
(Somme)

Monsieur,

Nous avons logé dans notre usine de ROSIERES-en-SANTERRE, de Septembre 1939 à Mai 1940, 50 employés de la Cie des Chemins de Fer du Nord, qui a va it réquisitionné la maison du Directeur de notre usine.

Nous vous prions de vouloir bien nous régler l'indemnité de logement de ces employés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Administrateur-Délégué

ay. Wistgen

AMIENS, le 16 SEPTEMBRE 1940

Sⁿ *Suisse*
 Subj. *Divers*
Protection contre
les attaques aériennes

.....1. Annexe

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
17 SEPT 1940	
Rép° <i>f</i>	Plèce 1610
N° <i>3002</i>	<i>1610</i>

Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien,

257

VB.N. va2

Equipes mobiles de réparation

Groupe mobile de ROSIERES

A Suite à ma lettre du 29 Août dernier, je vous transmets, ci-joint, une nouvelle lettre du 9 courant de l'Administrateur-Délégué des Usines du Pied-Selle demandant le paiement de l'indemnité de réquisition des locaux occupés dans l'usine de **ROSIERES** par le groupe mobile cantonné à cette station.

-I-

SECTEUR CENTRAL
 17. SEP 1940
 VOIE

M. Wagnon

S

L'Ingénieur principal de la Voie,

W P

[Signature]

M. Bazin A.?

M. 19/9

Transmis à M. Bessemacher que l'affaire concerne.

19-9-40

[Signatures]

Rosieres n° 267^R

En retour au classement pour ordre

- 1 - Voir suite dossier pièce 58

3-6-41 Le Chef du Domaine

1610

23 SEPT. 1940

[Large signature]

Usines du Pied-Selle

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs

R. C. ROCROI N° 119

ANNEXE

Direction à PARIS, 27, Rue du Terrage (10°) Tél. **NORD 03-08 31-12-40**

MARQUES **PIED-SELLE** ET **CAP-ROBUR**

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
NORD 03-08 31-12-40	
Rép ^m G	Pièce
N° 5502	1810

Usines :

à FUMAY (Ardennes)

à PARIS, 7, Rue Adolphe-Mille (19°)

PARIS le 9 Septembre 1940

RÉPERTOIRE des PRODUCTEURS
ARDENNES N° 697

AW/MD

Monsieur le Chef de District
de la Société Nationale des
Chemins de fer français

à VILLERS-BRETONNEUX
(Somme)

Monsieur,

Nous avons logé dans notre usine de ROSIERES-en-SANTERRE, de Septembre 1939 à Mai 1940, 50 employés de la Cie des Chemins de Fer du Nord, qui avait réquisitionné la maison du Directeur de notre usine.

Nous vous prions de vouloir bien nous régler l'indemnité de logement correspondante à cette réquisition.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Administrateur-Délégué

ay. wifj

PARIS, le 30 Septembre 1940.

E

V.B/N. gx 267^R

Réquisition pour
le Groupe Mobile
de réparations à
ROSIERES

*Service des Usines Pied-Selle
Paris - 27 rue du Terrage
Classement des associations
de réparation de la S.N.C.F.
Amiens - 267^c*

NORD TRAVAUX Service Central	
2 OCT 1940	
Rep ^r G	Pièce 1626
N° 5502	

Monsieur DEMAUX,

Par ordre de réquisition du Général Commandant
d'Armes de la Place d'AMIENS en date du 6 Septembre 1939,
la maison du Directeur de l'Usine Pied-Selle de ROSIERES
a été requise pour les besoins de la S.N.C.F.

Le groupe mobile de réparations de ROSIERES a
occupé cet immeuble pendant la période du 2 Septembre 1939
au 30 Mai 1940.

La Société des Usines Pied-Selle, 27 rue du Terrage
à PARIS, accepte l'indemnité d'occupation que je lui
propose, mais elle subordonne son accord à la remise en
état du dit immeuble.

Il y aurait lieu d'inviter M. PUECH à faire procé-
der au rebouchage de deux trous d'hommes pratiqués dans le
soubassement de la maison pour servir d'accès supplémen-
taires à la cave. Quelques vitres ont été brisées qu'il
y aurait lieu de remplacer.

Par contre, je ne pense pas que le remplacement
de papier peint incombe à la S.N.C.F.

L'immeuble avait en effet, été inoccupé pendant
plusieurs années et le décollément du papier paraît

*2/10
M. Puech
pour évaluation de
la somme*

[Signature]

15 MAI 1941

[Signature]

résulter de cette situation.

Dès que j'aurai été avisé de la réparation des dégâts signalés ci-dessus, je me rapprocherai à nouveau de la Société propriétaire pour le règlement définitif de l'indemnité d'occupation.

AMIENS, le 13 Mai 1941

VB.N. va2

ROSIERES

Remise en état de l'immeuble réquisitionné pour le groupe mobile

Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien,

Nous avons procédé au rebouchage des ouvertures pratiquées dans le mur de soubassement ainsi qu'au remplacement des vitres brisées.

G. 6049 - 58

Les travaux de remise en état sont terminés.

L'Ingénieur de la Voie,

VOIE-BÂTIMENTS
14 MAI 1941
SECRETARIAT

15 MAI 1941

M. Messier

Rosieres n°267^R
occupation
d'un immeuble
par voie de
réquisition

En retour au classement pour ordre.
Nous avons traité amiablement avec la Sté Tied Sella - Votre C^{te} Comptable est saisi en vue du règlement de l'indemnité d'occupation.

Le Chef du Domaine

J-6-41

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Exercice
Diuis
Protection contre les attaques aériennes

Duplicata

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
31-12-40	
Rép. G.	Pièces
N° 5.502	1631

Extrait du Registre de Rappels
de M^r Waynon
Année 1940

Note de M. Cambouma à M^r Guillaume du 4.10.40

"Attirer attention sur les équipes de nettoyage qui fonctionnent en dehors de la présence du personnel -"

Sur l'état de rappel, M^r Waynon signale que cette affaire a été renvoyée

Pièce non parvenue aux archives

La présente fiche est à classer en remplacement de la pièce originale.

CLASSÉ

M.

Minute

OCT 1940

15 Novembre 1940

COPIE à M. Wagnon

M. Henriquet.

Delchays

... Annexes

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

21 NOV 1940

Rép° *G* Pièce

N° *502 1878*

S^{no} Suisse
S^{no} Divers

13/11

VB.N.vr.

Equipes mobiles
de réparation.

Protection contre
les attaques
aériennes

Le Chef de la Division de l'Entretien,
à M. Kleine, Chef de l'E.B.D. de Lille.

Comme suite à notre entretien du 24 Octobre 1940 à
~~votre Bureau~~
 Lille, je vous adresse ci-joint une note résumant le gros
~~des moyens de réparation et de l'aide des~~
 document relatif aux équipes mobiles de réparation que je
 vous ai montré au cours de la réunion, et qui comporte bien
 sur pied
~~l'attire votre attention sur le fait que la remise /~~
~~de l'entretien à certains, effectués~~
 éventuelle de ces équipes mobiles serait subordonnée,
~~car en responsabilité~~
 d'une part, aux disponibilités en outillage et en maté-
 riel dont nous sommes démunis et à la fourniture des
 et nous ne disposons plus de
 moyens de transport, camions automobiles et draisines,
 (ainsi que du carburant nécessaire) que nous avions à l'époque.
 Si ces équipes devaient reconstruire, il serait nécessaire d'une part que
 Les Autorités allemandes seraient donc exonérées, d'une
 part à nous fournir (mat.) comme le faisaient les autorités mi-
 litaires françaises, les moyens de transport sur route
 et, d'autre part, à nous rendre les draisines dont elles
 que
 nous seraient rendues
 disposent encore actuellement. Par ailleurs, une aide
 la délabré de chaque équipe en outillage ne pouvant plus être ce
 substantielle serait nécessaire pour reconstituer les
 qu'elle était à nous que l'autorité allemande ne nous nous
 stocks de matériel et d'outillage. venir, aide de ce côté.

Coup de détail
mutilés dans les
circonstances prévues

mat. et réduits

et nous ne disposons plus de

M. Cassin

*Si pour d'ailleurs que la contribution de
 la haute part qui vient de être réduite de la
 même du 29 courant à votre Bureau pourra
 entrer satisfaction et qu'il ne sera pas nécessaire de
 disposer de moyens supplémentaires.*

cuisine et réfectoire et un wagon bureau-magasin.

Des consignes règlent les diverses opérations à effectuer, de façon telle que, compte tenu des moyens d'alerte dont elle prévoit l'emploi, l'équipe mobile soit rendue au point désigné dans un délai maximum de 6 heures.

II - Equipes soumises au régime B -

Les agents entrant dans la constitution de ces équipes sont simplement désignés nominativement par le Chef de District territorial qui prend toutes dispositions pour être toujours en mesure de les rassembler en cas de besoin.

Ce matériel et le gros outillage restent au siège de l'équipe, soigneusement rangés et placés sous la surveillance du Chef de canton territorial.

Une consigne fixe les moyens de mobilisation, le matériel laissé sur place et celui déposé au siège de l'équipe mobile.

III - Subordination des équipes mobiles -

Il est entendu:

Que la zone d'action de chaque équipe mobile est normalement le territoire de la section de voie qui l'a mise sur pied.

Ceci n'exclut pas la possibilité de prescrire l'envoi momentané d'une équipe mobile dans une section voisine.

M.

S.N.C.F.

Région Nord.

ANNEXE

NOTE

sur les équipes mobiles de réparation de voie.

Généralités

Les équipes mobiles de réparation ont pour mission la remise en état des voies ferrées en cas de destruction par bombardement aérien.

En principe, chaque section de la Voie met sur pied une équipe ayant un effectif de base de 20 hommes (cantonniers et ouvriers) avec point d'attache dans une petite gare proche d'un gros centre.

Pour compléter l'action de ces équipes, des éléments de sapeurs du chemin de fer peuvent intervenir en superposition des équipes mobiles, ainsi que des détachements des Compagnies de travailleurs militaires, stationnées dans la région.

En plus de l'outillage normal et du matériel dont elle dispose en son point d'attache, chaque équipe est dotée:

- d'une certaine longueur de voie complète (rails, traverses, éclisses, tirefonds) et de câbles électriques de campagne.

Des petits dépôts de matériel sont installés, en outre, le long des sections de lignes plus particulièrement intéressées par les transports stratégiques.

Chaque équipe dispose, en principe, comme moyens de transport:

- d'une draine,
- de 4 camions ou camionnettes fournis par l'autorité militaire qui assure le ravitaillement en essence des draines et des véhicules automobiles.

Toutes les dépenses engagées, tant pour la constitution des dépôts de matériel et d'outillage que pour la main-d'œuvre, sont à la charge de l'autorité militaire.

S.N.C.F. - VB - Nord
Régional

21 NOV 1940

Rép. *[Signature]* Pièce

N° *[Signature]* 1137

Organisation

Les équipes, qui ne sont pas normalement rassemblées en permanence, sont soumises à deux régimes distincts dénommés A et B.

Régime A - Sont classées en régime A les équipes mobiles dont la zone d'action comporte une ou plusieurs lignes empruntées par des courants de transport importants. Ces équipes doivent pouvoir être alertées, rassemblées et rendues dans un délai maximum de 6 heures au point fixé.

Régime B - Les autres équipes, classées en régime B, doivent pouvoir être regroupées avec tous leurs moyens dans un délai de 24 h. au maximum.

Règles d'application

I - Equipes soumises au régime A

Les dispositions à prendre en ce qui concerne la composition et le mode de recrutement et d'alerte des équipes mobiles soumises au régime A sont les suivantes:

1°- Effectif total de l'équipe: Conforme au tableau I ci-joint.

2°- Situation du personnel de l'équipe en temps normal: Au siège de l'équipe mobile résident et se tiennent en permanence:

a) le Chef de l'équipe, piqueur (ouvrier), surveillant technique principal ou surveillant principal de la voie chargé, sous la direction du Chef de district local, de la discipline de l'équipe, de son rassemblement et de son acheminement sur le lieu du travail;

b) 2 agents d'alerte, autant que possible, célibataires.

Le Chef de l'équipe mobile et ^{les} agents d'alerte devant pouvoir être touchés par téléphone sans aucun délai, couchent dans le cantonnement de l'équipe mobile et travaillent, en temps normal, dans la

gare siège de l'équipe ou en voies principales, à ses abords immédiats.

c) les conducteurs des véhicules automobiles militaires affectés à l'équipe et stationnés au siège de l'équipe, ainsi que le conducteur de la draine si cette dernière stationne en permanence au siège de l'équipe.

Le reste du personnel travaille normalement dans sa zone d'action habituelle. Il rentre, la nuit, à son domicile normal.

3°) Rassemblement de l'équipe mobile -

Le chef de l'équipe mobile tient à jour, en permanence, la liste des adresses des domiciles des agents qui n'habitent pas en permanence au cantonnement de l'équipe. Il reçoit chaque jour des chefs de canton ou d'équipe intéressés, l'indication de l'emplacement où se trouveront leur brigade ou les ouvriers intéressés, le jour suivant.

Dès que l'équipe mobile reçoit l'ordre de se rassembler au complet pour partir en un point désigné:

- de jour - le chef de l'équipe envoie les camionnettes de l'équipe accompagnées des agents d'alerte et éventuellement la draine, chercher les agents des brigades voisines et agents spécialisés faisant partie de l'équipe mobile, sur le lieu de leur travail;

- de nuit - il envoie les camionnettes accompagnées des agents d'alerte et éventuellement la draine, ramasser à leur domicile tous les agents de l'équipe mobile.

Le Chef de l'équipe prépare le départ de l'équipe mobile avec les agents de la brigade locale pendant que les camionnettes rassemblent le personnel.

Le départ n'a lieu que sur un ordre donné.

4°- Campement - Les équipes mobiles ont à leur disposition, soit des locaux de la S.N.C.F. ou de réquisition, soit des petits trains parc comprenant des wagons dortoirs pour l'équipe complète, 1 wagon

N.

Minute

ANNEXE

15 NOV 1940

COPIE à:

MM. WAGNON

HENRIQUET.

Delchays

S.N.C.F. - VB - Nord
Service Régional

21 NOV 1940

Rép° *cf* Pièce

N° *802 1677*

Le Chef de la Division de l'Entretien,
à M. KLEINE, Chef de l'E.B.D. de LILLE.

VB.N.VF.

Equipes mobiles
de réparation

Comme suite à notre entretien du 24 Octobre 1940 à votre bureau, je vous adresse ci-joint une note résumant le gros document relatif aux moyens de remise en état des voies à l'aide des "équipes mobiles" de réparation que je vous ai montré au cours de la réunion, et qui comporte beaucoup de détails inutiles, dans les circonstances présentes.

La remise sur pied éventuelle de ces équipes mobiles se heurterait à certaines difficultés car nos disponibilités en outillage sont très réduites et nous ne disposons plus des moyens de transport, camions automobiles et draisines (ainsi que du carburant nécessaire) que nous avions à l'époque.

Si ces équipes étaient reconstituées, il serait nécessaire, d'une part, que les Autorités allemandes nous fournissent, comme le faisaient les Autorités Militaires françaises, les moyens de transport sur route et, d'autre part, que les draisines dont elles disposent encore actuellement nous soient rendues. Par ailleurs, la dotation de chaque équipe en outillage ne pourrait plus être ce qu'elle était, à moins que l'Autorité allemande ne puisse nous venir en aide, de ce côté.

Je pense d'ailleurs que la constitution des 4 trains-parcs qui vient d'être décidée à la réunion du 29 Octobre, à votre bureau, donnera entière satisfaction et qu'il ne sera pas nécessaire de disposer de moyens supplémentaires.

I.N.C.F.

Région Nord.

NOTE
sur les équipes mobiles de réparation de VOIES

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
21 NOV 1940	
Rép° <i>J</i>	Pièce
N° <i>5882</i>	<i>167</i>

Généralités.

Les équipes mobiles de réparation ont pour mission la remise en état des voies ferrées en cas de destruction par bombardement aérien.

En principe, chaque section de la Voie met sur pied une équipe ayant un effectif de base de 20 hommes (cantonniers et ouvriers) avec point d'attache dans une petite gare proche d'un gros centre.

Pour compléter l'action de ces équipes, des éléments de sapeurs du chemin de fer peuvent intervenir en superposition des équipes mobiles, ainsi que des détachements des Compagnies de travailleurs militaires, stationnées dans la région.

En plus de l'outillage normal et du matériel dont elle dispose en son point d'attache, chaque équipe est dotée:

- d'une certaine longueur de voie complète (rails, traverses, sclisses, tirefonds) et de câbles électriques de campagne.

Des petits dépôts de matériel sont installés, en outre, le long des sections de lignes plus particulièrement intéressées par les transports stratégiques.

Chaque équipe dispose, en principe, comme moyens de transport:

- d'une draisine,
- de 4 camions ou camionnettes fournis par l'Autorité militaire qui assure le ravitaillement en essence des draisines et des véhicules automobiles.

Toutes les dépenses engagées, tant pour la constitution des dépôts de matériel et d'outillage que pour la main-d'œuvre, sont à la charge de l'Autorité militaire.

Organisation.

Les équipes, qui ne sont pas normalement rassemblées en permanence, sont soumises à deux régimes distincts dénommés A et B.

Régime A - Sont classées en régime A les équipes mobiles dont la zone d'action comporte une ou plusieurs lignes empruntées par des courants de transport importants. Ces équipes doivent pouvoir être alertées, rassemblées et rendues dans un délai maximum de 6 heures au point fixé.

Régime B - Les autres équipes, classées en régime B, doivent pouvoir être regroupées avec tous leurs moyens dans un délai de 24 h. au maximum.

.....

Règles d'application.

I - Equipes soumises au régime A -

Les dispositions à prendre en ce qui concerne la composition et le mode de recrutement et d'alerte des équipes mobiles soumises au régime A sont les suivantes:

1°- EFFECTIF TOTAL DE L'ÉQUIPE: Conforme au tableau I ci-joint.

2°- SITUATION DU PERSONNEL DE L'ÉQUIPE EN TEMPS NORMAL: Au siège de l'équipe mobile résident et se tiennent en permanence:

a/ le Chef de l'équipe, piqueur (ouvrier), surveillant technique principal ou surveillant principal de la voie chargé, sous la direction du Chef de district local, de la discipline de l'équipe, de son rassemblement et de son acheminement sur le lieu du travail

b/ 2 agents d'alerte, autant que possible célibataires.

Le Chef de l'équipe mobile et les agents d'alerte devant pouvoir être touchés par téléphone sans aucun délai, couchent dans le cantonnement de l'équipe mobile et travaillent, en temps normal, dans la gare siège de l'équipe ou en voies principales, à ses abords immédiats.

c/ les conducteurs des véhicules automobiles militaires affectés à l'équipe et stationnés au siège de l'équipe, ainsi que le conducteur de la draine si cette dernière stationne en permanence au siège de l'équipe.

Le reste du personnel travaille normalement dans sa zone d'action habituelle. Il rentre, la nuit, à son domicile normal.

3°- Rassemblement de l'équipe mobile -

Le Chef de l'équipe mobile tient à jour, en permanence, la liste des adresses des domiciles des agents qui n'habitent pas en permanence au cantonnement de l'équipe. Il reçoit chaque jour des chefs de canton ou d'équipe intéressés, l'indication de l'emplacement où se trouveront leur brigade ou les ouvriers intéressés, le jour suivant.

Dès que l'équipe mobile reçoit l'ordre de se rassembler au complet pour partir en un point désigné:

- de jour: le chef de l'équipe envoie les camionnettes de l'équipe accompagnées des agents d'alerte et éventuellement la draine, chercher les agents des brigades voisines et agents spécialisés faisant partie de l'équipe mobile, sur le lieu de leur travail;

- de nuit; il envoie les camionnettes accompagnées des agents d'alerte et éventuellement la draine, ramasser à leur domicile tous les agents de l'équipe mobile.

Le Chef de l'équipe prépare le départ de l'équipe mobile avec les agents de la brigade locale pendant que les camionnettes rassemblent le personnel.

Le départ n'a lieu que sur un ordre donné.

4° - Campement - Les équipes mobiles ont à leur disposition, soit des locaux de la S.N.C.F. ou de réquisition, soit des petits trains parcs comprenant des wagons dortoirs pour l'équipe complète, 1 wagon cuisine et réfectoire et un wagon bureau-magasin.

Des consignes règlent les diverses opérations à effectuer, de façon telle que, compte tenu des moyens d'alerte dont elles prévoient l'emploi, l'équipe mobile soit rendue au point désigné dans un délai maximum de 8 heures.

II - Équipes soumises au régime B -

Les agents entrant dans la constitution de ces équipes sont simplement désignés nominativement par le Chef de District territorial qui prend toutes dispositions pour être toujours en mesure de les rassembler en cas de besoin.

Ce matériel et le gros outillage restent au siège de l'équipe, soigneusement rangés et placés sous la surveillance du Chef de canton territorial.

Une consigne fixe les moyens de mobilisation, le matériel laissé sur place et celui déposé au siège de l'équipe mobile.

III - Subordination des équipes mobiles -

Il est entendu:

Que la zone d'action de chaque équipe mobile est normalement le territoire de la section de voie qui l'a mise sur pied.

Ceci n'exclut pas la possibilité de prescrire l'envoi momentané d'une équipe mobile dans une section voisine.

21 NOV 1940

Rép. *1/2* PièceN° *1909* *1078*EQUIPES MOBILES DE REPARATION.

REGIME A		REGIME B	
Siège des Equipes	Effectif	Siège des équipes	Effectif
BOBIGNY	15 agents	FENAIN	20 agents
BRUYERES-sur-Oise	20 "	PERENCHIES	20 "
CHENNEVIERES-sur-Marne	15 "	TEMPLEUVE	20 "
NANTEUIL-le-HAUDOIN	20 "	BEUVRY	25 "
NEUILLY-sur-Marne	15 "	HERSIN-COUPIGNY	20 "
ORRY-la-Ville	25 "	LA LONGUEVILLE	20 "
SANNOIS	20 "	WASSIGNY	20 "
FEUQUIERES-BROQUIERS	30 "	St POL s/TERNOISE	20 "
LA BOISSIERE-FESCAMPS	20 "	MERCIN-POMMIERS	20 "
ROSIERES	20 "		
SALEUX	20 "		
SOMMERY	20 "		
RAISMES-VICOIGNE	20 "		
BOISLEUX	20 "		
ALBERT	20 "		
SANCOURT	20 "		
LEFOREST	25 "		
MONTESCOURT	30 "		
PONT-Ste-MAXENCE	20 "		
THOUROTTE	20 "		
BOHAIN	20 "		
DOMPIERRE-NORD	20 "		
ATHIES-sous-LAON	30 "		
ORIGNY-en-THIERACHE	20 "		
PONT-de-BRIQUES	20 "		
PONT-BENY	25 "		
BRETEUIL-Embranchement	20 "		
ARQUES	20 "		

S.N.C.F.

Service Central des
Installations Fixes

Paris, le 16 NOV 1940

Sucresse
Divers

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
18 NOV 1940	
Rép. <i>ef</i>	F100
N° <i>2002 108</i>	

Vt V 52 000 73

67

*Protection contre
les attaques
aériennes*

Monsieur le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments
de la Région du NORD,

18 NOV 1940

M. Demare

19/11
M. Wagner

*Sur ce ce fait
on voit bien
d'avant mes yeux*

*fait
24/11*

Il m'a été demandé, ainsi que je vous l'ai déjà signalé, de remettre sur pied une organisation d'équipes mobiles pour la réparation des destructions éventuelles. J'ai rédigé, à ce sujet, une note qui est destinée à proposer à l'Autorité d'occupation, une organisation très semblable à celle que nous avons connue pendant la guerre, note qui vient de recevoir l'adhésion de M. GOURSAT et de M. le Directeur Général; à cette note était annexée la carte des centres d'équipes projetés suivant les régimes A et B.

Avant de saisir l'Autorité Allemande, je serais très désireux que vous examiniez une dernière fois la répartition des centres projetés.

Vous remarquerez que j'ai prévu des équipes surtout dans les centres importants parce que c'est dans ces Centres que l'existence d'une équipe mobile est susceptible de causer à notre Service le minimum d'inconvénients. Dans les petites gares, par contre, il serait nécessaire d'approvisionner et d'immobiliser du matériel qui n'y est sans doute pas aujourd'hui, et il serait nécessaire d'imposer aux équipes de la Voie des limitations dans leur activité susceptibles de nuire à leur bon rendement.

L'avis que je vous demande est, bien entendu, votre avis personnel, sans qu'il soit question de vous livrer à aucune consultation à ce sujet.



Répondre
le 26-11-40

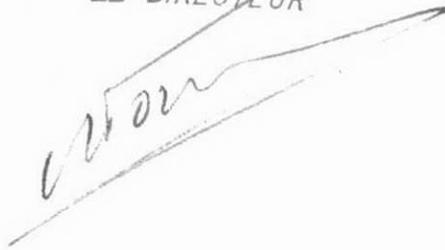
[Handwritten signature]

.....

Vous aurez à compléter , de votre point de vue, les ventres qui seraient à installer dans la zone "réservée" , tout au moins dans la zone exploitée par la S.N.C.F. . Vous remarquerez qu'en effet je n'ai rien prévu , vous laissant le soin de le faire en tenant compte du fait qu'il existe déjà des compagnies de travaux dont la constitution vous a été imposée en trains-parcs .

Je vous serais particulièrement obligé de me retourner cette carte sous quelques jours .

LE DIRECTEUR

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'C. B. ...', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right.

23 NOVE 1940

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
26 NOV 1940	
Rép. <i>cf</i>	Pièce
N° 2902	1698

S.N.C.F.
 Région du NORD
 Exploitation
 Division du Mouvement

Suivre Divers
Protection contre les attaques aériennes

TRANSMIS

EX.N.m.r³ N° 377

à Monsieur le Chef du Service de la VOIE et des BATIMENTS

comme suite à la lettre EX.N.m.r³ N° 249 du 15 Mars 1940, avec les 3 exemplaires des factures pour règlement.

Les 150 jeux de vêtements spéciaux avec capuchon sont à remettre au Service du Matériel et de la Traction pour répartition entre les équipes mobiles de désinfection.

Les 140 vestes avec capuchon sont à répartir comme suit :

- 66 au Service du Matériel et de la Traction (2 par équipe mobile de désinfection;
- 74 à stocker au Magasin Général de la Voie de MOULIN-NEUF et à distribuer à raison de 2 par équipe mobile de réparation après achèvement de l'étude en cours pour remise sur pied de ces équipes.

Le Chef du Service de l'Exploitation,




25 NOV 1940
M. Demant

26/11
M. Wagner

M. Bazin
11

S.N.C.F.

LUN 25 NOV 1940

PARIS, le 16 Novembre 1940.

Service Central du Mouvement

4ème Division

N° 532 M.140.681.2

Défense Passive

Fourniture de vêtements spéciaux de protection.

Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région du NORD,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en trois exemplaires, pour règlement, une facture des Etablissements HUSSON et VAILLANT relative à la fourniture de vêtements spéciaux de protection, objet de la commande 26-2-40228 du 10/1/40 du Service A.

P. le Directeur du Service Central du Mouvement,

Signé :

à classer

8
CLASSER

Le 22 Décembre 1940

V. B. N. V. r
-
3 factures

A Copie à M. Warrinet.
avec prière de faire le nécessaire pour l'envoi
au terrain du matériel et de la traction à la
chapelle ts :
150 pous de vêtements spéciaux avec capuchon.
et ts, 66 vestes avec capuchon.

Je vous ferai connaître ultérieurement
les destinations à donner aux 74 vestes avec
capuchon destinés aux équipes mobiles de réparation
du terrain de la voie et ts Bâtiments.

Ci joint les 3 factures pour prise en charge
et règlement.

Copie à M. Parmantier (avec l'annota-
tion ^A ci-dessus) pour la tenir au courant.

Copie à M. Magnan (avec toutes les annotations)

[Signature]

3 DÉC 1940

[Signature]

11/ma.B

Ateliers et Magasins
de la Voie
du MOULIN-NEUF

VB.N va
Rion 89-74
du
25/II/40

Moulin-Neuf, le 3/II/40

Monsieur WAGNON,

Confirmation de ma
communication téléphonique d'hier.

Il a été reçu au titre de la
Cde 28-2-40228 du IO/I/40 aux
Etablts HUSSON-VAILLANT :

- 140 vestes avec) 35 G.T. &
capuchon (105 T.M.
- 150 vêtements) 35 G.T.
avec capuch. (115 T.M.
- 150 paires de bottes
- 150 - - mouffes .

L'Inspecteur Divisionnaire



Faint, illegible text in the bottom right corner, possibly a stamp or administrative notes.

+ Copie à M. Nagasa.

~~Le 20 NOVEMBRE 1940~~



Guam

25 NOV. 1940

V.B.N.V.P.

28.11.40

Annexe

26 NOV. 1940

Guerre
Subs
Protection contre
les attaques aériennes

Le chef du Service de la Voie et de Bâtiments
Monsieur le Directeur du Service Central de
Installations Fixes.

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
26 NOV 1940	
Rép°	Pièce
N° 2212 1698	

1 carte en retour

Par lettre Vt. U 52000.13 du 16

Courant concernant la remise en pied ⁶⁷ ~~de l'équipement~~
~~des~~ des équipes mobiles pour la réparation de ~~matériel~~
~~matériel essentiel de voie~~, vous avez bien voulu
me demander mon avis personnel sur la répartition
propre des centres sièges de ces équipes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
j'ai ~~eu l'honneur~~ ^{eu l'honneur} d'accord sur cette répartition. ~~cependant~~ Toutefois
si mon avis ^{est supérieur} ~~est supérieur~~ ^{et pourrait être} ~~est supérieur~~ ^{et pourrait être}
primier, étant donné la proximité de Beaumont
si il est également prévu de créer une équipe mobile,

~~je serais aussi d'avis de transférer~~
^{de plus}
à Crépy en Valois, l'équipe prévue à Ormoy-
Vieux, ^{serait mieux placée à} Crépy étant ^{un centre plus important}
et le siège d'une section de voie.

R. B. S. (M)

En ce qui concerne la zone réservée, il ne
paraît pas opportun, du moins pour le moment,

de proposer 5 y installés

2'y installer des équipes mobiles, Ed. Eff.

~~de demander~~ E. Autriche allemand

ont demandé ~~à~~ a
création

ont en cours de
création, et les
équipes mobiles
peuvent rendre
un service avec eux

Dans cette zone, ~~de travail~~ ~~parce~~ ~~ont~~ ~~été~~ ~~crées~~
Auras Hirsau de travail, qui
Lille. L'ensemble et ~~de~~ ~~travail~~ ~~qui~~ ~~semble~~ ~~être~~
~~en~~ ~~fait~~ ~~de~~ ~~plus~~, il existe de nombreux formations
de plus, il existe de nombreux formations
d'ouvriers ~~sur~~ ~~chemin~~ ~~de~~ ~~fer~~ ~~allemands~~ (compagnies d'ouvriers
local, téléphonistes et ouvriers de la voie) qui font
tout à fait qualification pour effectuer
notre ~~travaux~~ pour les réparations ~~des~~ ~~voies~~ ~~fer~~.

~~comme~~ ~~fait~~ ~~de~~ ~~plus~~, ~~de~~ ~~travail~~ ~~de~~ ~~travail~~
M. M., et a demandé d'ailleurs que si des équipes
mobiles étaient reçues dans cette zone, et surtout
occupants en ce lieu ne la travail pour rendre au
En outre la carte communiquée ~~de~~ ~~travail~~,
à qui rend un

A propos de cette affaire, je crois
devoir attirer votre attention sur ce

que ~~le~~ ~~chef~~ ~~de~~ ~~l'~~ ~~V.~~ ~~B.~~ ~~A.~~
le ~~chef~~ ~~de~~ ~~l'~~ ~~V.~~ ~~B.~~ ~~A.~~
allant ~~à~~ ~~Amiens~~ vient de faire ~~un~~ ~~rapport~~ par lettre

à notre chef s'arrondissant qu'il avait
à sa disposition diverses Compagnies d'ouvriers
des Chemins de fer (Compagnies d'ouvriers
téléphonistes et ouvriers de la voie) susceptibles
de réparer les dommages causés par les ~~trains~~ ~~ou~~ ~~par~~ ~~les~~ ~~trains~~
~~trains~~, et qu'il en a besoin de ces équipes, et
qu'il en informe immédiatement, même
de nuit.

(M)

~~de~~ ~~travail~~ ~~de~~ ~~travail~~
considérable pour
les travaux d'entretien
~~de~~ ~~travail~~
Je ~~tiens~~ ~~à~~ ~~vous~~ ~~informer~~ ~~que~~
M. le Recruteur a
Rennes, Dep. 41. 5
L'EDD de Lille
s'est ~~été~~ ~~informé~~
de l'état ~~de~~ ~~travail~~
aucun ~~de~~
équipes mobiles et
~~de~~ ~~travail~~
de ~~travail~~ ~~de~~
leur ~~travail~~. Leur

Rennes, que vous d'ailleurs de quelle
du port de l'EDD Lille et sera remplacé le 12 décembre
par le Ludwig.

M. Guillaume a signé l'exploit

25 11.00

ANNEXE

26 NOV. 1940

*Supplément
de 10
MINUTE*

S.N.C.F. - VB Nord	
Service Répart	
26 NOV 1940	
Rép°	1600
N°	5002 1698

VB N/vr

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur
du Service central des Installations fixes

1 carte en retour

Par lettre Vt U 52 000.13 du 16 novembre concernant la remise
67

sur pied des équipes mobiles, vous me demandez mon avis personnel
sur la répartition projetée des sièges de ces équipes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis d'accord
dans l'ensemble sur cette répartition. Toutefois, l'équipe de
Pontoise est superflue, à mon avis, et pourrait être supprimée,
étant donné la proximité de celle de Beaumont.

De plus, l'équipe prévue à Ormoy-Villers serait mieux placée
à Crépy-en-Valois qui est un centre plus important et le siège d'une
section de voie.

À propos de cette affaire, je crois devoir attirer votre
attention sur ce que le Chef de l'U.B.A. d'Amiens (E B D de Paris)
vient de faire connaître par lettre à notre Chef d'arrondissement
qu'il avait à sa disposition diverses compagnies d'ouvriers des
chemins de fer (compagnies d'aiguilleurs, téléphonistes et ouvriers
de la voie) susceptibles de réparer les dommages causés par les
faits de guerre, et qu'en cas de besoin de ces équipes, on l'en
informe immédiatement, même de nuit.

En ce qui concerne la zone réservée, il ne paraît pas opportun
du moins pour le moment, de proposer d'y installer des équipes
mobiles. En effet, dans cette zone, les Autorités allemandes ont
demandé la création à Lille, Arras et Hirson, de trains parcs qui
sont en cours de création, et les équipes mobiles feraient double
emploi avec eux.

De plus, il existe de nombreuses formations de pionniers

allemands qui sont tout à fait qualifiés pour effectuer les réparations des voies ferrées.

Il est à craindre d'ailleurs que si des équipes mobiles étaient recrées dans cette zone, l'Autorité occupante exige leur mobilisation permanente ou très fréquente, ce qui serait une gêne considérable pour nos travaux d'entretien.

Je dois ajouter que M. le Reichsbahrat Klein, Dez.41 à l'E.B.D. de Lille, s'est informé de notre organisation ancienne des équipes mobiles et a demandé des renseignements à leur sujet. Leur reconstitution n'a, toutefois, jamais paru être envisagée par M. Klein, qui vient d'ailleurs de quitter son poste à l'E.B.D. Lille et sera remplacé le 1er décembre par M. Ludwig.

9
Signé: GUILLAUME



5.3
G. 5.502
pièce
1714

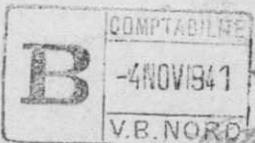
Etat de rappel
de M^r Waynot

NORD TRAVAUX	
S	1
Année 1940 34-NOV-1940	
Répr. C.	Pièce
N° 5502	1715

Guerre - Divers -
Protection contre les attaques aériennes

Sub N° Guerre
Protection of the attacks aériennes

nd 3/2 1/41
Lettre de M^r Dejardin à M^r Soullamont
du 11.12.40
" Transmet lettre du Directeur du 1^{er} Central du
Mouvement du 29.11.40 adressant pour règlement
des factures des Etablissements Hesson et Vaillant
concernant la fourniture de vêtements de protection.



M^r Roussel

Cette pièce vous aurait été transmise
par M^r Waynot

Prière de vouloir bien me faire
connaître si vous êtes toujours en possession
de cette pièce.

4/11/41
a.

SOCIÉTÉ NATIONALE
des CHEMINS de FER FRANÇAIS

Paris, le 13 novembre 1941.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiements

Monsieur Rax

Je n'ai pas eu connaissance de
la correspondance rappelée ci-contre.
Les factures des Etablissements Hesson
et Vaillant ont été prises en charge par le
Magasin général du Moulin-Neuf (pièce
1622 de janvier 1941) et le règlement a été
effectué par mandat n° 3 et 2 du 15/1/41.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

u
7